

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE

SECRETARIAT GENERAL

Projet d'Appui au Développement de
l'Enseignement Secondaire et des
Compétences Pour la Croissance et
l'Emploi

COORDINATION TECHNIQUE DE LA
COMPOSANTE II



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF EMPLOYMENT
AND VOCATIONAL TRAINING

SECRETARIAT GENERAL

Secondary Education and Skills
Development Support Project

TECHNICAL COORDINATION
OF COMPONENT 2



REFERENTIEL DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Selon l'Approche Par Compétences (APC)

METIER : PRODUCTEUR DE CEREALES

NIVEAU DE QUALIFICATION : OUVRIER QUALIFIE

SECTEUR : AGRO INDUSTRIE

Edition 2023



Préface

Afin d'atteindre son objectif de développement à l'horizon 2035, le Gouvernement camerounais a placé la formation professionnelle comme un levier essentiel pour son développement économique et social. Il s'est engagé pour la période 2020-2030 dans un processus ambitieux de réformes et d'investissements visant à améliorer durablement l'accès à une éducation inclusive, équitable et de qualité, tout en renforçant l'efficacité de son pilotage sectoriel.

Eu égard aux défis identifiés, le Gouvernement de la République du Cameroun a reçu un crédit de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) dans le but de financer les activités du Projet d'Appui au Développement de l'Enseignement Secondaire et des Compétences pour la Croissance et l'Emploi (PADESCE / P 170561).

C'est dans cette perspective que quarante-cinq (45) référentiels de formation ont été élaborés selon l'Approche Par Compétences dans les secteurs de l'Energie, le Numérique, l'Agro-alimentaire et le Bâtiments et Travaux Publics (BTP) et implantés dans certaines structures de formation professionnelle. A date, lesdits référentiels sont prêts à être mis en œuvre dans les structures de formation professionnelles. Le présent référentiel de formation est donc un document de référence pour le dispositif de Développement de Compétences Techniques et Professionnelle au Cameroun.

Nous exhortons les acteurs de la formation professionnelle à contribuer à sa mise en œuvre.

Contenu

- ✓ **Référentiel de Métier-Compétences (RMC)**
- ✓ **Référentiel de Formation (RF)**
- ✓ **Référentiel d'Evaluation et de Certification (REC)**
- ✓ **Guide Pédagogique (GP)**
- ✓ **Guide d'Organisation Pédagogique et Matérielle(GOPM)**

SUPERVISION ADMINISTRATIVE

Président :

- Mme FORCHAP ESANDEM Prudence, Secrétaire Général du Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;

Membres :

- M. EPOUNE YETNA Arsen, Inspecteur Général des Formations ;
- Mme BAYIHA Paulette Marceline, Coordonnateur Général du PADESCE.

SUPERVISION TECHNIQUE

- Mme MBENOUN, née NGO NGUIDJOL Sophie, CTC2 - PADESCE-MINEFOP ;
- M. NJOYA Jean, RIF/PADESCE ;
- Dr. Noël KONAI, RDLI 4a ;
- M. BONONGO Mathias, RDLI 5a.

ANIMATION DE L'AST (ANALYSE DE SITUATION DE TRAVAIL)

NOMS ET PRÉNOM	STRUCTURE
M. NJOYA Jean	PADESCE
Dr NOEL KONAI	MINEFOP
M. BONONGO Mathias	MINEFOP

EQUIPE DE REDACTION

Attributions	Noms et Prénoms	Fonction
Script	Mme NDOUOH Sylvie	CE/MINEFOP
Membre	M. ONG DJAGUE Prosper	
	M. EGREEBA'A BLAWE Ismaël	
	M. MEKO OTTO Raymond Gaël	

REMERCIEMENTS

Ce Référentiel de formation a été élaboré et sera exploité grâce à l'impulsion de Monsieur ISSA TCHIROMA BAKARY, Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, dans le cadre du développement des Référentiels de Formation Professionnelle selon l'Approche Par Compétences (APC) au Projet d'Appui au Développement de l'Enseignement Secondaire et des Compétences pour la Croissance et l'Emploi (PADESCE). Aussi, tenons-nous à exprimer au Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle notre profonde gratitude pour cette opportunité offerte qui permettra la normalisation de la formation au métier de Producteur des céréales au Cameroun.

En outre, nous apprécions à sa juste valeur la collaboration avec les différents acteurs de la formation professionnelle (Experts-Métiers, Formateurs et Entreprises) dans le cadre de la rédaction des contenus du présent Référentiel.

Que ces acteurs consultés, dont les noms figurent sur la liste ci-jointe trouvent ici l'expression de nos remerciements pour leur disponibilité et leurs contributions.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE.....	2
SUPERVISION ADMINISTRATIVE.....	4
SUPERVISION TECHNIQUE.....	4
ANIMATION DE L'AST (ANALYSE DE SITUATION DE TRAVAIL).....	4
EQUIPE DE REDACTION.....	4
REMERCIEMENTS.....	5
I. REFERENTIEL DE METIER – COMPETENCES (RMC).....	10
ABREVIATIONS ET ACRONYMES.....	11
INTRODUCTION.....	11
A- PRESENTATION SUCCINCTE DE LA DEMARCHE DE L'INGENIERIE PEDAGOGIQUE, DU REFERENTIEL DE METIER ET DES AUTRES REFERENTIELS ET GUIDES.....	12
B- PRESENTATION SOMMAIRE DU MANDAT ET DE LA DÉMARCHE DE RÉALISATION.....	13
C- PRESENTATION DU METIER ET DE SA SITUATION GENERALE SUR LE MARCHE DU TRAVAIL.....	15
D- DESCRIPTION GENERALE DU METIER DE PRODUCTEUR DES CEREALES.....	16
PREMIERE PARTIE : RESULTATS DE L'ANALYSE DE SITUATION DE TRAVAIL (AST).....	20
I.1 DEFINITION DES TERMES USUELS.....	21
I.1.1 TABLEAU DES TACHES ET OPERATIONS.....	21
I.1.2 PROCESSUS DE TRAVAIL.....	24
I.1.3 CONDITIONS DE REALISATION ET LES CRITÈRES DE PERFORMANCE.....	24
I.1.4 CONNAISSANCES, HABILITES ET ATTITUDES.....	28
I.1.5 SUGGESTIONS POUR LA FORMATION.....	29
DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DES COMPETENCES.....	31
I.2 PRESENTATION DE LA NOTION DE COMPETENCE GENERALE ET DE COMPETENCE PARTICULIERE.....	32
I.3 LISTE DES COMPETENCES GENERALES.....	32
I.4 LISTE DES COMPETENCES PARTICULIERES.....	32
I.4.1 MATRICE DES COMPETENCES.....	33
I.4.2 TABLE DE CORRESPONDANCE.....	35
COMPÉTENCE 01 : COMMUNIQUER EN MILIEU PROFESSIONNEL.....	35
COMPÉTENCE 02 : PRÉVENIR LES ATTEINTES À L'HYGIÈNE, À LA SANTÉ, À LA SÉCURITÉ, À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET À L'ENVIRONNEMENT.....	36
COMPÉTENCE 03 : UTILISER LES FONCTIONS DE BASE EN INFORMATIQUE.....	36
COMPÉTENCE 04 : UTILISER LES NOTIONS D'ARITHMÉTIQUE, GÉOMÉTRIE, ET DE TRIGONOMÉTRIE APPLIQUÉE À L'AGRICULTURE.....	37
COMPÉTENCE 05: UTILISER LES CONNAISSANCES GÉNÉRALES EN AGRICULTURE.....	37
COMPÉTENCE 06 : COMMERCIALISER LES PRODUITS DE LA RÉCOLTE.....	37
COMPÉTENCE 07 : CHOISIR LE SITE.....	38
COMPÉTENCE 08 : AMÉNAGER LES SITES DE PRODUCTION.....	38
COMPÉTENCE 09 : UTILISER LE MACHINISME AGRICOLE.....	38
COMPÉTENCE 10 : METTRE EN PLACE LA PRODUCTION.....	39
COMPÉTENCE 11 : SUIVRE LA PRODUCTION.....	39
COMPÉTENCE 12 : RÉCOLTER LES PRODUITS.....	39
COMPÉTENCE 13 : CONDITIONNER ET CONSERVER LES PRODUITS.....	40
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	41
II. REFERENTIEL DE FORMATION.....	42
LISTE DES ABREVIATIONS.....	43
A- PRÉSENTATION DU REFERENTIEL DE FORMATION.....	44
B- SYNTHÈSE DU RÉFÉRENTIEL DE FORMATION.....	47
PREMIÈRE PARTIE : ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU RÉFÉRENTIEL DE FORMATION.....	49
II.1 BUTS DU RÉFÉRENTIEL DE FORMATION.....	50
II.2 ASPECTS DE MISE EN ŒUVRE.....	52
II.2.1 APPROCHE PROGRAMME.....	52
II.2.2 DONNEES ADMINISTRATIVES.....	53
II.2.3 BUTS DE LA FORMATION.....	53
II.2.4 INTENTIONS ÉDUCATIVES.....	55
II.2.5 MATRICE DES OBJETS DE FORMATION.....	55

II.2.6 LOGIGRAMME	57
DEUXIÈME PARTIE : PRESENTATION DES COMPÉTENCES DU RÉFÉRENTIEL DE FORMATION.....	59
Compétence 01 : se situer au regard du métier et de la formation.....	60
Compétence 02: Communiquer en milieu professionnel.....	62
Compétence 03 : Prévenir les atteintes liées à la santé, à la sécurité au travail et à l'environnement.....	63
Compétence 04 : Utiliser les fonctions de base en informatique	65
Compétence 05 : Utiliser les notions d'arithmétique, géométrie, et de trigonométrie appliquée à l'Agriculture appliquée à l'Agriculture	66
Compétence 06 : Utiliser les connaissances générales en agriculture.....	68
Compétence 07 : Commercialiser les produits	69
Compétence 08 : Choisir le site	70
Compétence 09 : Aménager les sites de production.....	71
Compétence 10 : Utiliser le machinisme agricole	72
Compétence 11: Mettre en place la production	73
Compétence 12 : Suivre la production.....	75
Compétence 13 : Récolter les produits.....	76
Compétence 14 : Conditionner et conserver les produits	77
Compétence 15 : Rechercher un emploi.....	78
Compétence 16 : s'intégrer en milieu professionnel.....	80
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	82
III. REFERENTIEL D'EVALUATION ET DE CERTIFICATION.....	83
ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES.....	84
III.1 PRESENTATION D'UN REFERENTIEL D'EVALUATION ET DE CERTIFICATION.....	85
III.1.1 Nature.....	85
III.1.2 Structure	85
III.1.3 Finalités.....	85
III.1.4 Eléments prescriptifs	86
III.2 PRÉSENTATION DES CONCEPTS ET DES PRINCIPALES DÉFINITIONS	86
III.2.1 Concepts	86
III.2.2 Principales définitions.....	86
III.3 DESCRIPTION SYNTHÈSE DU RÉFÉRENTIEL DE FORMATION.....	88
III.3.1 Tableau synthèse du référentiel de formation	88
III.3.2 Tableau d'analyse des compétences générales et du processus de travail.....	90
III.4 PRESENTATION DES OUTILS	91
III.4.1 Tableau de spécifications	91
III.4.2 Description de l'épreuve	91
III.4.3 Fiche d'évaluation.....	92
III.5 ÉVALUATION DES COMPÉTENCES.....	92
A- COMPÉTENCES TRADUITES EN SITUATIONS	97
Compétence N° 1 : Se situer au regard du métier et de la formation	98
Compétence N° 2 : Communiquer en milieu professionnel	102
Compétence N°03 : Prévenir les atteintes liées à la santé, à la sécurité au travail et à l'environnement	105
Compétence N°15 : Rechercher un emploi	114
Compétence 16 : S'intégrer en milieu professionnel	118
B- COMPÉTENCES TRADUITES EN COMPORTEMENT	120
Compétence N°4 : Utiliser les fonctions de base en informatique.....	121
Compétence N°5 : Utiliser les notions d'arithmétique, géométrie, et de trigonométrie appliquée à l'Agriculture	126
COMPÉTENCE N°6 : Utiliser les connaissances générales en agriculture.....	130
Compétence N°7 : Commercialiser les produits	134
Compétence N°08 : Choisir le site	137
Compétence N°09 : Aménager les sites de production	141
COMPETENCE N°10 : Utiliser le machinisme agricole.....	144
Compétence N°11 : Mettre en place la production.....	148
Compétence N°12 : Suivre la production.....	153
Compétence N°13 : Récolter les produits	158
Compétence N°14 : Conditionner et conserver les produits	161
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	167

IV. GUIDE PEDAGOGIQUE	168
ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	169
PREMIERE PARTIE : STRATEGIES DE FORMATION	170
IV.1 PRÉSENTATION GENERALE DU GUIDE	171
IV.1.1 Nature.....	171
IV.1.2 Buts.....	171
IV.2 PRINCIPES PÉDAGOGIQUES	172
IV.3 PROJET DE FORMATION ET INTENTIONS PÉDAGOGIQUES	172
IV.4 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU RÉFÉRENTIEL DE FORMATION.....	173
IV.5 LISTE DES COMPÉTENCES.....	174
IV.6 STRATEGIES PEDAGOGIQUES	177
IV.7 PRÉSENTATION DU CHRONOGRAMME	178
DEUXIEME PARTIE : SUGGESTIONS PEDAGOGIQUES.....	181
IV.8 PRESENTATION DES FICHES DE SUGGESTION PEDAGOGIQUES.....	182
COMPETENCE 01 : Se situer au regard du métier et de la formation	183
COMPETENCE 02 : Communication en milieu professionnel.....	186
COMPETENCE 03 : Prévenir les atteintes à la santé, à la sécurité, à l'intégrité physique et l'environnement	189
COMPETENCE 04 : Utiliser les fonctions de base en informatique.....	193
COMPETENCE 05 : Utiliser les notions d'arithmétique, géométrie, et de trigonométrie appliquée à l'Agriculture	198
COMPETENCE 06 : Utiliser les connaissances générales en agriculture	202
COMPETENCE 07 : Commercialiser les produits.....	205
COMPETENCE 08: Choisir le site.....	207
COMPETENCE 09 : Aménager les sites de production	210
COMPETENCE 10 : Utiliser le machinisme agricole.....	213
COMPETENCE 11 : Mettre en place la production.....	217
COMPETENCE 12 : Suivre la production.....	221
COMPETENCE 13 : Récolter les produits.....	225
COMPETENCE 14 : Conditionner et conserver les produits.....	228
COMPETENCE 15 : Rechercher un emploi	230
COMPETENCE 16 : S'intégrer en milieu professionnel.....	233
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	236
V. GUIDE D'ORGANISATION PEDAGOGIQUE ET MATERIELLE	237
ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	238
INTRODUCTION ET PRÉSENTATION DU GUIDE D'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE ET MATÉRIELLE	239
V.1 DESCRIPTION DU REFERENTIEL DE FORMATION.....	242
V.2 TABLEAU SYNTHÈSE DU PROGRAMME	243
V.3 ORGANISATION DE LA FORMATION	244
V.3.1 Conditions d'admission	244
V.3.2 Présentation du logigramme.....	245
V.3.3 Présentation du chronogramme.....	247
V.3.4 Modes d'organisation à privilégier	250
V.3.5 Promotion du programme.....	254
V.4 LES RESSOURCES HUMAINES	255
V.4.1.1 Domaine technique.....	257
V.4.1.2 Domaine pédagogique	257
V.4.1.3 Domaine de l'Approche Par Compétences	258
V.4.1.4 Domaine de la santé, l'hygiène, sécurité et environnement.....	258
V.5 L'ORGANISATION PHYSIQUE ET MATÉRIELLE	259
V.6 RESSOURCES MATERIELLES.....	259
V.6.1 Machinerie, équipement et nécessaires	260
V.6.2 Outils et instruments.....	263
V.6.3 Matériels de sécurité.....	265
V.6.4 Matière d'œuvre et matière première	266
V.6.5 Mobilier et équipement de bureau.....	267
V.6.6 Matériel audiovisuel et informatique.....	269
V.6.7 Matériel didactique.....	270

<i>V.7</i>	<i>RESSOURCES PHYSIQUES</i>	272
<i>V.8</i>	<i>SCENARIO DE RECHANGE</i>	276
	<i>ANNEXES</i>	280
	<i>RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES</i>	282

I. REFERENTIEL DE METIER – COMPETENCES (RMC)

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

APC	Approche Par Compétences
AST	Analyse de la Situation de Travail
CMR	Cameroun
DFOP	Direction de la Formation et de l’Orientation Professionnelles
EPC	Équipements de Protection Collective
EPI	Équipements de Protection Individuelle
FPT	Formation Professionnelle et Technique
IGF	Inspection Générale des Formations
MINEFOP	Ministère de l’Emploi et de la Formation Professionnelle
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
REF	Référentiel de Formation
RMC	Référentiel de Métier Compétences
PADESCE	Projet d’Appui au Développement de l’Enseignement Secondaire et des Compétences pour la Croissance et l’Emploi

INTRODUCTION

La Stratégie Nationale de Développement du Cameroun (SND30) assure que « la gouvernance est le socle sur lequel repose la transformation structurelle de l'économie du Cameroun, le développement du capital humain ainsi que l'amélioration de la situation de l'emploi. ». Elle prescrit en matière de formation professionnelle de s'orienter vers une ingénierie qui prenne en compte les politiques, les outils d'accompagnement et de planification pédagogiques. Ces politiques et outils doivent être de nature à favoriser la mise en œuvre des démarches de conception, d'organisation, d'exécution et d'évaluation des actions de formation.

Dans cette perspective, le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle a choisi l'Approche Par Compétence (APC) comme méthode pédagogique à appliquer pour l'élaboration des Référentiels de Formation Professionnelle. Cette méthode a comme avantage d'améliorer :

- L'adéquation formation-emploi ;
- La gestion des besoins réels en ressources humaines de l'économie ;
- La définition des compétences inhérentes à l'exercice de chaque métier ;
- La contribution du monde professionnel dans l'atteinte des objectifs pédagogiques assignés.

L'objectif principal du projet est donc de développer, dans le cadre d'un partenariat novateur entre les pouvoirs publics et le secteur privé, une offre de formation professionnelle de qualité, répondant aux besoins de compétences exprimés par les Entreprises en matière d'Ouvriers et des Techniciens qualifiés.

Naturellement, la concrétisation, sur le plan opérationnel, d'une aussi grande ambition, reste largement tributaire de la conception, la planification, l'élaboration et la mise en œuvre réussie d'un plan de développement des compétences adossé sur une approche méthodologique susceptible de favoriser l'atteinte des objectifs aussi bien au niveau institutionnel, qu'à celui de la cible.

Aussi, la démarche pédagogique centrée sur l'ingénierie de la formation professionnelle suivant l'Approche Par Compétence, de par la pertinence des résultats économiques qu'elle a permis d'atteindre sous d'autres cieux, se révèle être un précieux outil sur lequel les pouvoirs publics et la communauté de la formation professionnelle au Cameroun ont jeté leur dévolu dans le processus de la recherche de la consolidation de l'accès à l'emploi décent des jeunes et autres candidats à l'insertion ou à la réinsertion professionnelle.

Cette démarche ci-dessous présentée, vise pour l'essentiel à pourvoir les candidats au très fluctuant et très exigeant marché de l'emploi, des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être les rendant aptes à s'auto employer, ou à s'insérer efficacement dans une chaîne de production des valeurs, des biens et des services nécessaires à l'amélioration des performances économiques dans un cadre local, national ou global donné et ainsi, de contribuer de manière efficiente aux transformations socio-économiques correspondantes.

Ainsi compris, le référentiel de formation et des compétences dont la présente production est méthodologiquement liée à la démarche en question, se veut un outil pratique de référence à la disposition des formateurs dans le métier de Producteur des céréales.

A- PRESENTATION SUCCINCTE DE LA DEMARCHE DE L'INGENIERIE PEDAGOGIQUE, DU REFERENTIEL DE METIER ET DES AUTRES REFERENTIELS ET GUIDES

L'ingénierie pédagogique est centrée sur les outils et les méthodes conduisant à la conception, à la réalisation et à la mise à jour continue des Référentiels de Formation ou programmes de formation ainsi que des Guides Pédagogiques qui en facilitent la mise en œuvre. L'ingénierie pédagogique est un processus linéaire basé sur trois axes fondamentaux :

1) La détermination et la prise en compte de la réalité du marché du travail, tant sur le plan global (situation économique, structure et évolution des emplois) que sur un plan plus spécifique, liées à la

description des caractéristiques d'un métier et à la formulation des compétences attendues pour l'exercer. Il s'agit du Référentiel de Métier – Compétences ;

2) Le développement du support pédagogique tel que le Référentiel de Formation, le Référentiel d'Évaluation, divers documents d'accompagnement destinés à appuyer la mise en œuvre locale et à favoriser une certaine standardisation de la formation (Guides d'Organisation Pédagogiques, Guides d'Organisation Pédagogiques et Matérielle,) ;

3) La mise en place, dans chaque structure de formation, d'une approche pédagogique centrée sur la capacité de chaque apprenant à mobiliser ses connaissances dans la mise en œuvre des compétences liées à l'exercice du métier choisi.

Plus précisément, la démarche d'ingénierie en APC prend appui sur la réalité des métiers en ce qui concerne :

- Le contexte général (l'analyse du marché du travail et les études de planification) ;
- La situation de chaque métier (l'analyse de situation de travail) ;
- La formulation des compétences requises et la prise en considération du contexte de réalisation propre à chaque métier (le référentiel de métier-compétences) ;
- La conception des dispositifs de formation inspirés de l'environnement professionnel ;
- La détermination du niveau de performance correspondant au seuil du marché du travail ;
- L'élaboration des référentiels de formation et d'évaluation basés essentiellement sur les compétences requises pour exercer chacun des métiers ciblés ;
- La production, la diffusion et l'implantation des guides et des supports pédagogiques ;
- La mise en place de diverses mesures de formation et de perfectionnement destinées à appuyer le personnel des structures de formation ;
- La révision de la démarche pédagogique (formation centrée sur l'apprenant par le développement de compétences) ;
- La disponibilité de locaux et équipements permettant de créer un environnement de formation semblable à l'environnement de travail ;
- La collaboration avec le milieu du travail (exécution des stages, alternance école - entreprise, ...).

En effet, l'APC repose sur deux grands paliers conduisant successivement au Référentiel de Métier-Compétences et au Référentiel de Formation.

Les déterminants (éléments essentiels) disponibles qui mènent au premier palier sont les données générales sur le métier tirées des études de planification, l'ensemble de la documentation disponible ainsi que les résultats de l'AST. Quant au deuxième palier, les déterminants sont tirés du RMC, à savoir la matrice de compétences et la table de correspondance.

En mettant à contribution ces éléments et particulièrement les descriptions des tâches, opérations, processus, habiletés, attitudes et comportements généraux, on arrive à déterminer les compétences retrouvées dans le Référentiel de Métier – Compétences et celles développées dans le Référentiel de Formation.

B- PRESENTATION SOMMAIRE DU MANDAT ET DE LA DÉMARCHE DE RÉALISATION

Le Référentiel de Métier – Compétences (RMC) a comme première finalité de tracer le portrait le plus fidèle possible de la réalité d'un métier et de déterminer les compétences requises pour l'exercer. Élaboré dans le cadre du développement d'un Référentiel de formation professionnelle, le Référentiel de Métier - Compétences sert ensuite d'assise à la structure du futur référentiel de formation. Il peut également être utilisé comme document de base pour mettre en place une démarche d'apprentissage en milieu de travail. Utilisé à la fois aux fins de formation et d'apprentissage, le RMC contribue à assurer des bases similaires aux deux modes de développement des compétences (formation et apprentissage) et facilite la certification

et la reconnaissance des compétences. En cette matière, il balise ainsi la voie à la mise en place d'un système de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Le Référentiel de Métier – Compétences se réalise en deux étapes :

- **La production de l'Analyse de la Situation de Travail (AST) ;**
- **La détermination des Compétences liées au métier.**

La description exhaustive des composantes et des caractéristiques d'un métier (portrait) est réalisée au moyen de l'AST. Dans le cas du métier de producteur des céréales, l'AST s'est déroulée dans les régions du Centre, Littoral, Ouest, Nord, Extrême-Nord.

En termes de démarche globale, il s'est agi : i) d'identifier les cibles à rencontrer (employeurs, employés, formateurs, etc.), (ii) d'élaborer des questionnaires spécifiques, sur la base du questionnaire général, (iii) de produire le Rapport d'AST, (iv) d'organiser un atelier de validation des résultats de l'AST, (v) de rédiger le RMC. Les membres des focus groupes sont des acteurs rencontrés et des experts-métiers invités. Chaque groupe était animé par un méthodologue.

Comme il a déjà été mentionné, l'élaboration d'une compétence résulte d'une démarche de conception ou de dérivation qui doit respecter les principaux déterminants issus des travaux antérieurs (l'AST en particulier) et présentée sous forme d'énoncé. Une compétence est représentative de la démarche d'exécution d'une ou de plusieurs tâches ou qui est associée à la réalisation d'une activité de travail ou de vie professionnelle.

Les compétences présentées dans ce Référentiel de Métier – Compétences assurent une couverture complète des tâches et des opérations rattachées au métier de producteur des céréales. Cette activité est certainement l'une des plus complexes de la production d'un Référentiel de Métier – Compétences ou de la réalisation d'un programme de formation.

Deux outils ont été utilisés pour faciliter le travail de l'équipe de production et la présentation de la démarche de conception ainsi que pour documenter systématiquement chaque étape de production. Ces outils, qui sont : la **Matrice des compétences** et la **Table de correspondance**, seront par la suite complétés et utilisés tout au long de la conception des référentiels de formation et d'évaluation, ainsi que des différents guides. Ils permettront de conserver l'unité de la conception et la continuité du traitement de l'information relative à chaque compétence retenue. La matrice des compétences sera par la suite transposée en matrice des objets de formation lors de la production du référentiel de formation.

Le Référentiel de Métier - Compétences mènera plus tard à la réalisation des documents pédagogiques (référentiel de formation, référentiel d'évaluation, documents et guides d'accompagnement).

Toutes les étapes de réalisation de ces documents seront confiées à une équipe de production composée de spécialistes, d'experts en méthodologie en APC, de formateurs d'expérience et de spécialistes du métier.

L'Analyse de Situation de Travail (AST) est une étape importante dans le processus de développement d'un Référentiel de formation professionnelle selon l'Approche par Compétences (APC). Elle implique les professionnels qui apportent des réponses appropriées aux besoins de formation. L'Analyse de Situation de Travail est une étape importante, participative qui encourage les partenariats entre les entreprises de toutes tailles (TPE, PME PMI, etc.), les organisations professionnelles et les structures de formation

professionnelle. Cette implication interpelle les différents acteurs afin qu'ils participent activement à la mise en œuvre des projets de formation professionnelle pour l'emploi.

Le présent Référentiel de Métier – Compétences décrit les activités que l'apprenant exercera dans sa vie professionnelle dès la fin de sa formation. Il sert de point de repère commun aux différents acteurs des milieux socio-professionnels, aux formateurs, aux Structures de Formation et même aux différents Services en charge de la Gestion centrale de la Formation Professionnelle. Il comprend :

Partie 1. Les résultats de l'Analyse de Situation de Travail (AST) :

- a) Les définitions ;
- b) Le tableau des tâches et opérations ;
- c) Le processus de travail ;
- d) Les conditions de réalisation et les critères de performance ;
- e) Les connaissances, habiletés et attitudes ;
- f) Les suggestions pour la formation.

Partie 2. La présentation des compétences du référentiel :

- a) La présentation de la notion de compétence ;
- b) La liste des compétences particulières ;
- c) La liste des compétences générales ;
- d) La matrice des compétences ;
- e) La table de correspondance.

C- PRESENTATION DU METIER ET DE SA SITUATION GENERALE SUR LE MARCHE DU TRAVAIL

Le Producteur des céréales est une personne qui cultive des céréales sur des portions de terre propices selon des itinéraires techniques appropriés. Il est ainsi chargé de cultiver les céréales telles que le maïs, le sorgho, le mil, le blé et le riz et de vendre ses produits aux acheteurs. De ces itinéraires techniques, l'on peut noter les tâches telles que le choix du site, choix des semences, la préparation du site, l'ensemencement (semis), l'entretien des cultures (désherbage, fertilisation, lutte phytosanitaire etc...), récolte et opération post récoltes (conditionnement, commercialisation etc...)

D- DESCRIPTION GENERALE DU METIER DE PRODUCTEUR DES CEREALES

TITRES	DESCRIPTIONS
Définition du métier	Le Producteur des céréales est une personne qui cultive des céréales sur des portions de terre propices selon des itinéraires techniques appropriés. Il est ainsi chargé de cultiver les céréales telles que le maïs, le sorgho, le mil, le blé et le riz et de vendre ses produits aux acheteurs. De ces itinéraires techniques l'on peut noter les tâches telles que le choix du site, choix des semences, la préparation du site, l'ensemencement (semis), l'entretien des cultures (désherbage, fertilisation, lutte phytosanitaire, etc...), récolte et opération post récoltes (conditionnement, commercialisation, etc...).
Risques pour la santé physique du travailleur	Compte tenu de l'environnement de travail, le métier <i>Producteur des céréales</i> comporte quelques risques qui sont : les accidents de travail (les chutes de plain pieds, les chutes de hauteur, les coupures, les brûlures, intoxication par les produits phytosanitaires, accidents de circulation, etc.), les aléas de la nature (conditions extrêmes du climat, pollution de l'air, bruits et vibrations, etc.). De ce fait, le <i>producteur des céréales</i> est exposé à certaines maladies notamment les troubles musculosquelettiques car le métier exige des postures contraignantes (debout, courbé, accroupi, penché, etc.). Les mesures principales de sécurité selon les professionnels du métier sont la vigilance, le respect des normes de sécurité individuelle en milieu de travail (port du casque, des gants, des chaussures de sécurité, etc...) et le respect des normes de sécurité collectives (balisage des sites, installations des lisses sur échafaudages, etc.).
Facteurs de stress	Les producteurs des céréales peuvent être stressés pour plusieurs raisons dues aux : • Changements climatiques (l'arrivée précoce ou tardive des pluies, arrêt des pluies en cours de production, irrégularité des pluies, vents violents, forte insolation, inondations) ; • Maladies et ravageurs des cultures (attaque des ennemis de cultures notamment les chenilles, bruches, thrips, acridiens...) ; • Carences d'eau en culture irriguées ; • Méventes ou prix bas du produit de récolte ; • Difficultés d'accès aux intrants, matériels et équipements agricoles (indisponibilité des intrants ou intrants non livrés à temps, etc...) ; • Difficultés d'accès à la main d'œuvre (pénibilité du travail due à l'indisponibilité de la main d'œuvre) ; • Mauvaise qualité du sol ; • Aux difficultés d'accès au foncier ; • Aux difficultés d'accès au crédit et/ou financement agricole ; • Vol des récoltes. Etc...

TITRES	DESCRIPTIONS
Evolution du métier	Le producteur des céréales peut évoluer à travers les cours de perfectionnement mis sur pieds par les centres de formation ou les entreprises d'embauches. À travers ces formations continues, il peut devenir technicien, technicien supérieur et ingénieur des travaux, ingénieur de conception.
Accessibilité des femmes au métier	Les professionnels ont reconnu qu'il n'y avait pas de discrimination notoire à l'égard des femmes, le métier étant en général ouvert aux personnes des deux sexes, du moment où les femmes présentent les mêmes prédispositions que les hommes à exercer le métier. Autant d'hommes que des femmes exercent ce métier même si parfois les conditions coutumières dans certaines régions du pays relatives à l'accès aux terres constituent un handicap pour les femmes.
Conditions d'accès à la formation	L'accès à la formation est ouvert aux personnes des deux sexes remplissant les conditions ci-après : • Etre âgées d'au moins dix-sept ans ; • Avoir le niveau de classe de de 4^{ème} ou tout autre niveau équivalent; • Subir avec succès au test de sélection d'entrée.
Secteur d'activités	Les producteurs de céréales travaillent dans le secteur primaire. Ils peuvent être embauchés dans les fermes, les grandes plantations, les administrations publiques...
Fonctions	Production et commercialisation
Nature du travail	Champ professionnel : Agro-industrie
	Type d'emploi occupé : Ouvrier qualifié
	Classification type/Catégorie : Catégorie 4
	Types de produits, de résultats ou de services : • Semences ; • Les céréales graines ; • Fourrage -fouin ; • Rafles etc..
Evolution technologique	Les professionnels consultés ont reconnu que l'évolution technologique a un impact considérable dans l'exercice de leur métier. Cette évolution technologique induit des conséquences à considérer nécessairement pour l'élaboration des référentiels de métier-compétences et de formation. L'utilisation des herbicides et pesticides a un impact positif sur la production. Leur utilisation, contribue à long terme à la dégradation des sols. L'utilisation des tracteurs et autres équipements mécaniques influence positivement sur la production agricole. La révolution verte, qui consiste en l'utilisation par les agriculteurs de Variétés de semences à Haut Rendement (VHR) et de doses raisonnables d'engrais et des produits phytosanitaires. Tous ces éléments améliorent quantitativement le rendement même si cela comporte des conséquences néfastes sur la santé humaine et la dégradation des sols etc...
Technologies utilisées	Le Producteur des céréales utilise les intrants, équipements, matériels et outils tels que les pesticides, les tracteurs et autres équipements mécaniques et manuels, les Variétés de semences à Haut Rendement (VHR) et de doses normales d'engrais. Tous ces éléments améliorent quantitativement le rendement même si cela comporte des conséquences néfastes sur la santé humaine et la dégradation des sols à long terme etc...

TITRES	DESCRIPTIONS
Conditions de travail	Lieux de travail : Champs, ferme d'expérimentation, dans l'eau quand il s'agit du riz
	Types d'entreprise : Établissement, PME, sociétés, coopératives, GIC, etc.
	Environnement de travail : De façon globale, les experts du secteur reconnaissent que le principal impact sur le plan environnemental est lié d'une part à la déforestation (agriculture sur brûlis, aménagement des parcelles en coupant les arbres) et d'autre part à l'utilisation des pesticides et autres intrants chimiques. Cette activité dégrade les ressources naturelles (eau, sol) et affecte la biodiversité de cet environnement.
	Environnement technique : <u>Processus de travail</u> • Planifier et organiser son travail ; • Cultiver les céréales ; • Contrôler les travaux ; • Effectuer les travaux post récoltes. Équipements et outillages utilisés : • Choix du site : PH mètre, observation à l'œil nu ; • Préparation du site : petits outils agricoles (décamètre/GPS, machettes, daba et/ou houes,) ; • Choix des semences : observation à l'œil nu, fiches de caractérisation des semences ; • Production des céréales : plan du site ; houes, machettes, râtaux, brouettes, arrosoirs, fumiers, intrants, ... • Récolte et conditionnement : cisailles, machettes, batteuses ; sacs • Commercialisation : téléphone, brouettes, tricycles ; balances
	Responsabilité et autonomie C'est la taille du champ qui détermine le degré de liberté du professionnel. S'il travaille à son compte, il s'organise à sa guise. Dans les exploitations plus grandes et plus importantes, il opère sous les ordres d'un chef d'équipe. Il exerce durant la tâche la responsabilité partielle ou totale.
	Conditions d'exercice L'activité nécessite de maintenir des attitudes de concentration permanente, des positions particulières (debout, penché, accroupi, etc.). Il peut impliquer des ports de charges.
	Santé et sécurité Compte tenu de l'environnement de travail, le métier <i>producteurs de céréales</i> comporte quelques risques qui sont : les accidents de travail (les chutes de plain pieds, les chutes de hauteur, les coupures, les brûlures, accidents de circulation, etc.), les aléas de la nature (conditions extrêmes du climat, pollution de l'air, bruits et vibrations, etc.). De ce fait, le <i>producteur des céréales</i> est exposé à certaines maladies notamment les troubles musculosquelettiques car le métier exige des postures contraignantes (debout, courbé, accroupi, penché, etc.). La mesure principale de sécurité selon les professionnels du métier est la vigilance et le respect des normes de sécurité individuelle en milieu de travail (port du casque, des gants, des chaussures de sécurité, etc...) et le respect des normes de sécurité collectives (balisage des sites, installations des lisses sur échafaudages, etc.) .

TITRES	DESCRIPTIONS
Conditions d'entrée dans le marché du travail	Le métier est ouvert aux personnes des deux sexes, âgées au moins de dix-sept ans, titulaires au moins d'un diplôme d'ouvrier qualifié ou de tout diplôme équivalent et ayant réussi généralement à un entretien avec l'employeur.

**PREMIERE PARTIE : RESULTATS DE L'ANALYSE DE SITUATION DE TRAVAIL
(AST)**

I.1 DEFINITION DES TERMES USUELS

Processus de travail	Le processus de travail vise à mettre en évidence les principales étapes d'une démarche logique pour l'exécution de l'ensemble des tâches d'un métier ou d'une profession.
Tâches	Les tâches sont les actions qui correspondent aux principales activités de l'exercice du métier analysé. Une tâche est structurée, autonome et observable. Elle a un début déterminé et une fin précise. Dans l'exercice d'un métier, qu'il s'agisse d'un produit, d'un service ou d'une décision, le résultat d'une tâche doit présenter une utilité particulière et significative.
Sous-tâches	Les sous-tâches sont les décompositions d'une tâche.
Opérations	Actions qui décrivent les étapes de réalisation d'une tâche et permettent d'établir le « comment » pour l'atteinte des résultats. Elles sont liées surtout aux méthodes et aux techniques utilisées ou aux habitudes de travail existantes.
Conditions de réalisation	Elles font généralement trait à l'environnement de travail, aux données ou aux outils utilisés lors de la réalisation d'une tâche et elles ont été recueillies pour l'ensemble de la tâche et non par opération. Plus particulièrement, elles renseignent sur des aspects tels que: • Le degré d'autonomie (travail individuel, travail supervisé ou autonome); • Les références utilisées (manuels des fabricants ou des constructeurs, documents techniques, formulaires, autres) ; • Le matériel et équipement utilisés (matières premières, outils et appareils, instruments, équipement, autres) ; • Les consignes particulières (précisions techniques, bons de commande, demandes de clientes ou clients, données ou informations particulières, autres) ; • Les conditions environnementales (travail à l'intérieur ou à l'extérieur, risques d'accidents, produits toxiques, autres) ; • Les activités ou tâches préalables, parallèles ou subséquentes (préalables à la réalisation de la tâche, en coordination avec d'autres tâches, en lien avec des tâches subséquentes).
Critères de performance	Ce sont des exigences concernant la réalisation de chaque tâche. Ils permettent d'évaluer, si la tâche est effectuée de façon satisfaisante ou non. Ils sont recueillis pour l'ensemble de la tâche et non par opération. Ces critères correspondent à un ou des aspects observables et mesurables essentiels à la réalisation d'une tâche. Ils renseignent sur des aspects tels que : • La quantité et la qualité du résultat (nombre de pièces, précision du travail, seuil de tolérance, autres); • L'application des règles relatives à la santé et sécurité (respect des normes, port d'accessoires et de vêtements protecteurs, mesures de sécurité et d'hygiène, autres) ; • L'autonomie (degré de responsabilité, degré d'initiative, réaction devant les situations imprévues, autres) ; • La rapidité (vitesse de réaction, durée d'exécution, autre).

I.1.1 TABLEAU DES TACHES ET OPERATIONS

Le tableau des tâches et des opérations présentées ci-après est le résultat d'un consensus des professionnels du métier. Dans le tableau, les tâches (l'axe vertical), sont numérotées d'un à sept. Les opérations associées à chacune des tâches se trouvent à l'horizontal.

Aux fins de l'exercice, le tableau des tâches et des opérations définit le portrait du métier de producteur des céréales au moment de l'analyse de la situation de travail. Le niveau de référence considéré est celui de l'entrée sur le marché de l'emploi.

Suite à l'identification des tâches et des opérations, l'ordonnancement général a été fait par consensus et proposé pour adoption par consensus. Les discussions avec les professionnels du métier laissent cependant comprendre que dans la pratique, bon nombre des tâches et opérations sont « dynamiques ». Elles sont parfois réalisées sans ordonnancement spécifique, au regard de la charge de travail journalière, des modalités prescrites par le chef d'atelier ou des priorités présentes en termes d'exécution des travaux.

Tableau des tâches

N°	Tâches	Complexité des tâches
1.	Choisir le site	3
2.	Choisir les semences	5
3.	Produire le maïs et sorgho pluvial	4
4.	Cultiver le Sorgho de décru	5
5.	Produire le riz	5
6.	Conditionner les produits de récolte	4
7.	Commercialiser les céréales	3

Tâche plus complexe =5 ; Tâche moins complexe = 1

Tableau des tâches et des opérations

N°	TACHES	OPERATIONS		
01	Choisir le site	1.1 Identifier le site	1.2 Observer l'aptitude physico- chimique	1.3 identifier l'accessibilité au site
02	Choisir les semences	2.1 Identifier les types de variétés	2.2 Evaluer la quantité de semence à utiliser	2.3 Identifier les caractéristiques d'un bon lot de semence
03	Produire le maïs et sorgho pluvial	3.1 Préparer le site de maïs et sorgho pluvial	3.2 Réaliser le semis de maïs et sorgho pluvial	3.3 Entretenir le champ de maïs et sorgho pluvial
		3.4 Récolter le maïs et sorgho pluvial		
04	Produire le Sorgho de déçu	4.1 Mettre en place une pépinière	4.2 Préparer le site de sorgho	4.3 Repiquer les plants
		4.4 Entretenir le champ de Sorgho de déçu	4.5 Récolter le Sorgho de saison sèche	
05	Produire le riz	5.1 Préparer le sol	5.2 Installer la pépinière si nécessaire	5.3 semer/Repiquer les plants si nécessaire
		5.4 Entretenir le champ du riz	5.5 Récolter le riz	
06	Conditionner les produits de récolte	6.1 Embaqueter les céréales	6.2 Construire un site pour stockage	6.3 Stocker les céréales
07	Commercialiser les céréales	7.1 Chercher le client	7.2 Déterminer le prix de revient	7.3 Vendre le produit fini

I.1.2 PROCESSUS DE TRAVAIL

Le processus de travail vise à mettre en évidence les principales étapes d'une démarche logique pour l'exécution de l'ensemble des tâches d'une profession.

Le processus de travail suivant est recommandé pour le métier de l'ouvrier qualifié métier en *production des céréales*, en raison des tâches retenues et de leur ordonnancement par les participants au focus group :

- Planifier et organiser son travail ;
- Réaliser le travail ;
- Contrôler le travail
- Effectuer les travaux post récoltes.

Le processus présenté est assez générique pour coller aux différentes situations de travail des diverses fonctions du domaine.

I.1.3 CONDITIONS DE REALISATION ET LES CRITÈRES DE PERFORMANCE

- **Les conditions de réalisation**

Elles ont généralement trait à l'environnement de travail, aux données ou aux outils utilisés lors de la réalisation d'une tâche et elles ont été recueillies pour l'ensemble de la tâche et non par opération. Plus particulièrement, elles renseignent sur des aspects tels que :

- Le degré d'autonomie (travail individuel ou en équipe, travail supervisé ou autonome) ;
- Les références utilisées (manuels des fabricants ou des constructeurs, documents techniques, formulaires, autres) ;
- Le matériel et équipement utilisés (matières premières, outils et appareils, instruments, équipement, autres) ;
- Les consignes particulières (précisions techniques, bons de commande, demandes de clientes ou clients, données ou informations particulières, autres) ;
- Les conditions environnementales (travail à l'intérieur ou à l'extérieur, risques d'accidents, produits toxiques, autres) ;
- Les activités ou tâches préalables, parallèles ou subséquentes (préalables à la réalisation de la tâche, en coordination avec d'autres tâches, en lien avec des tâches subséquentes).

- **Les critères de performance**

Ce sont des exigences concernant la réalisation de chaque tâche. Ils permettent d'évaluer, si la tâche est effectuée de façon satisfaisante ou non. Ils sont recueillis pour l'ensemble de la tâche et non par opération. Ces critères correspondent à un ou des aspects observables et mesurables essentiels à la réalisation d'une tâche. Ils renseignent sur des aspects tels que:

- La quantité et la qualité du résultat (nombre de pièces, précision du travail, seuil de tolérance, autres),
- L'application des règles relatives à la santé et sécurité (respect des normes, port d'accessoires et de vêtements protecteurs, mesures de sécurité et d'hygiène, autres),
- L'autonomie (degré de responsabilité, degré d'initiative, réaction devant les situations imprévues, autres),
- La rapidité (vitesse de réaction, durée d'exécution, autre).

Les conditions de réalisation et critères de performance correspondant à chacune des tâches sont résumés dans les tableaux ci-après :

Tâche 1 : Choisir le site	
Conditions de réalisation	Critères de performance
<u>Autonomie</u> Seul, en équipe <u>Références</u> • Documents techniques ; • Les notes techniques ; • Les procédures de production de l'entreprise ; • La démarche qualité de l'entreprise. <u>Consignes particulières</u> À partir des orientations du client, telles que les méthodes et procédés de production et respect des consignes de sécurité <u>Conditions environnementales</u> Au champ, dans une ferme, dans un milieu extérieur, port des équipements de protection individuelle pendant les heures de travail, risques de chutes et de blessures. <u>Matériel/moyens</u> Observation à l'œil nu, utilisation du PH mètre...petits outils agricoles (machettes, daba et/ou houes)	• Respect judicieux des normes environnementales ; • Respect judicieux des conditions de travail ; • Respect judicieux des consignes ; • Sélection individuelle du site ; • Utilisation correcte du matériel du choix de site ; • Identification exacte du site ; • Observation judicieuse de l'aptitude physico- chimique ; • Identification de l'accessibilité au site

Tâche 2 : Choisir les semences	
Conditions de réalisation	Critères de performance
<u>Autonomie</u> Seul, en équipe <u>Références</u> • Documents techniques ; • Les notes techniques ; • Les procédures de production de l'entreprise ; • La démarche qualité de l'entreprise. <u>Consignes particulières</u> À partir des orientations du client, telles que les méthodes et procédés de production et respect des consignes de sécurité. <u>Conditions environnementales</u> Au champ, dans une ferme, dans un milieu extérieur, port des équipements de protection individuelle pendant les heures de travail, risques de chutes et de blessures. <u>Matériel/moyens</u> • Observation à l'œil nue... ; • Fiches techniques des semences.	• Respect judicieux des normes environnementales ; • Respect judicieux des conditions de travail ; • Respect judicieux des consignes ; • Aptitude à travailler en toute autonomie ; • Identification judicieuse des types de variétés ; • Évaluation de la quantité de semence à utiliser ; • Identification judicieuse des caractéristiques d'un bon lot de semence.

Tâche 3 – Produire le maïs et sorgho pluvial	
Conditions de réalisation	Critères de performance
<u>Autonomie</u> Seul, en équipe et souvent sous la supervision <u>Références</u> • Les banques de données d'informations et la documentation sur l'agriculture ; • La démarche qualité de l'entreprise/ferme ; • Fiches techniques de production du maïs et du sorgho pluvial. <u>Consignes particulières</u> À partir des contraintes du site. <u>Conditions environnementales</u> À partir des orientations du client, pendant la saison pluvieuse, sous la pluie, sous le soleil, en plein foret, respect des mesures de sécurités environnementales. <u>Matériels/moyens</u> • Plan du site ; • Houes, machettes, râdeaux, brouettes, arrosoirs, fumiers....	• Respect judicieux des normes environnementales ; • Respect judicieux des conditions de travail ; • Respect judicieux des consignes ; • Aptitude à travailler en toute autonomie ; • Préparation judicieuse du site de maïs et sorgho pluvial ; • Réalisation judicieuse du semis de maïs et sorgho pluvial ; • Entretien adéquat du champ de maïs et sorgho pluvial ; • Récolte méticuleuse du maïs et sorgho pluvial.

Tâche 4 : Cultiver le sorgho de déçu	
Conditions de réalisation	Critères de performance
<u>Autonomie</u> Seul, en équipe <u>Références</u> • La liste des sous-ensembles, des éléments défectueux ; • Les procédures qualité de l'entreprise ; • Fiches techniques de production du sorgho de déçu. <u>Consignes particulières</u> À partir des consignes du chef de ferme. <u>Conditions environnementales</u> Au champ, en plein soleil, pendant la saison sèche, respect du calendrier semis et de récolte etc.. <u>Matériels/moyens</u> • Plan du site ; • Houes, machettes, eau, râdeaux, brouettes, arrosoirs, fumiers...	• Respect judicieux des normes environnementales ; • Respect judicieux des conditions de travail ; • Respect judicieux des consignes ; • Aptitude à travailler en toute autonomie ; • Mise en place judicieuse d'une pépinière ; • Préparation méticuleuse du champ ; • Repiquage judicieux des plants dans le champ ; • Entretien judicieux du champ de Sorgho de saison sèche ; • Récolte à temps du Sorgho de saison sèche.

Tâche 5 – Produire le riz	
Conditions de réalisation	Critères de performance
<u>Autonomie</u> Seul, en équipe et souvent sous la supervision. <u>Références</u> • La démarche qualité de l'entreprise ; • Les documentations techniques de l'agriculture et des équipementiers ou éditeurs ; • Le contexte réglementaire ; • Les documents normatifs, base de données fournisseurs ; • Fiches techniques de production. <u>Consignes particulières</u> Respect des consignes de sécurité, respect du calendrier agricole, semis après une grande pluie, etc... <u>Conditions environnementales</u> Au champ, sous le soleil, pendant la saison pluvieuse <u>Matériel</u> Houes, machettes, bœufs, charrues, compost etc..	• Respect judicieux des normes environnementales ; • Respect judicieux des conditions de travail ; • Respect judicieux des consignes ; • Aptitude à travailler en toute autonomie ; • Préparation judicieuse du sol ; • Installation correcte de la pépinière si nécessaire ; • Réalisation judicieuse du semis/Repiquage des plants si nécessaire ; • Entretien judicieux du champ du riz ; • Récolte méticuleuse du riz.

Tâche 6 – Conditionner les produits de récolte	
Conditions de réalisation	Critères de performance
<u>Autonomie</u> Seul, en équipe, sous la supervision... <u>Références</u> Documents techniques portant sur l'agriculture <u>Consignes particulières</u> À partir des consignes du client, du chef d'entreprise ou de la ferme <u>Conditions environnementales</u> Au champ, en plein soleil, vers la fin de la saison... <u>Matériel/moyens</u> Cisailles, machettes, batteuses, sacs, bâches, magasin de stockage...	• Respect judicieux des normes environnementales ; • Respect judicieux des conditions de travail ; • Respect judicieux des consignes ; • Aptitude à travailler en toute autonomie ; • Emballage judicieux des céréales ; • Construction exacte d'un site pour stockage ; • Stockage appropriée des céréales

Tâche 7 – Commercialiser le produit de récolte	
Conditions de réalisation	Critères de performance
<u>Autonomie</u> Seul ou sous la supervision <u>Références</u> Documents techniques portant sur marketings, prix des denrées sur le marché... <u>Consignes particulières</u> À partir des consignes du client, du chef d'entreprise ou de la ferme <u>Conditions environnementales</u> Au marché, magasin, dans les sacs <u>Matériels/moyens</u> Observation, appel téléphonique, brouettes, tricycle, ...	• Respect judicieux des normes environnementales ; • Respect judicieux des conditions de travail ; • Respect judicieux des consignes ; • Aptitude à travailler en toute autonomie ; • Détermination du prix de revient ; • Recherche judicieuse du client ; • Présentation judicieuse des produits ; • Vente rapide.

I.1.4 CONNAISSANCES, HABILITES ET ATTITUDES.

L'atelier d'Analyse de Situation de Travail a permis entre autres, la mise en évidence des connaissances, d'habiletés, et d'attitudes requises ou souhaitées pour l'exécution des tâches étudiées.

Connaissances, habiletés et attitudes sont des valeurs transférables c'est-à-dire qu'elles sont applicables dans une variété de situations similaires. On ne peut donc les limiter à une seule tâche ou à une seule fonction. Ce sont des valeurs transversales entre les différentes fonctions d'un métier.

Les comportements se rapportent :

- A la dimension personnelle (compréhension de ses propres sentiments et émotions, résolution de conflits internes, autres) ;
- A la dimension interpersonnelle (communiquer avec les autres, motiver les autres et les intéresser, animer un groupe, autres) ;
- Aux attitudes ayant trait à la santé et à la sécurité, aux relations humaines, à l'éthique professionnelle, à d'autres éléments ;
- Aux attitudes ayant trait : aux réflexes physiques, aux réflexes mentaux, à la façon d'agir dans des situations de travail particulières, à d'autres éléments.

Les participants ont été unanimes pour accorder le plus haut degré d'importance aux attitudes telles que l'esprit positif, l'endurance, la persévérance, le sens de l'ordre, l'intégrité et l'honnêteté. Les attitudes telles que le calme, la discipline et la capacité d'assimilation sont considérées comme des attitudes importantes toujours au regard de la nature particulière du métier.

Le tableau suivant met en évidence les connaissances, habiletés psychomotrices, habiletés cognitives, habiletés perceptives et attitudes.

Connaissances	Habilités	Attitudes
Technologies : • Lecture de plan ; • Mécanique agricole ; • Informatique ; • Instrumentation ; • Terminologie ; • Spécialisée ; • Notions de base en mathématique et en sciences naturelles et humaines ; • Informatique ; • Langue anglaise / française (communication) ; • Règles sur la qualité, hygiène, sécurité et environnement ; • Dessin d'arithmétique.	Habiletés cognitives : • Résolution de problèmes ; • Capacité d'analyse ; • Capacité de synthèse ; • Explication de modes et de principes de fonctionnement ; • Conception de stratégies et de plans ; • Planification d'activités ; • Prise de décision, autres. Habiletés psychomotrices : • Manipulation d'outils, d'appareils et d'instruments ; • Assemblage d'objets ; • Manœuvres spécialisées ; • Degré de dextérité ; • Degré de coordination ; • Qualité des réflexes etc. Habiletés perceptives : • Perception de couleurs, de formes, de signes, de signaux, de codes, etc.; • Perception d'odeurs afin de reconnaître un produit, de diagnostiquer l'état d'un produit, de percevoir un danger, etc.; • Perception, distinction de variations d'un fini, d'aspérités, d'uniformité, etc.; • Reconnaissance des sons afin de diagnostiquer un problème, etc	Sur le plan personnel, les attitudes peuvent avoir trait : • Au contrôle de ses sentiments et émotions ; • A la résolution de conflits avec les autres paysans ; • A la gestion du stress relevant des harcèlements, des arrivées tardives de pluies, de départ brusque de la pluie, la non commercialisation des produits etc.... Sur le plan interpersonnel, les attitudes peuvent être liées : • Il doit avoir le sens des responsabilités ; • Le souci du travail bien fait et le sens de l'économie des matériaux ; • Il doit démontrer une attitude positive par rapport au travail ; • Il doit démontrer une constante prévention des risques liés à la santé et à la sécurité au travail.

I.1.5 SUGGESTIONS POUR LA FORMATION

L'Analyse de la Situation de Travail a permis de recueillir des suggestions concernant la formation au métier Producteur des céréales. Les principaux aspects qui ont fait l'objet de suggestions sont les suivants :

- Les modalités de formation (moyens didactiques, activités des apprenants, etc.) ;
- Les stages en entreprise (modalités, durée, fréquence) ;
- Les connaissances fondamentales ;
- Les compétences socio-émotionnelles ;
- L'évaluation et la reconnaissance des acquis de l'expérience qui est une autre voie d'accès à la certification ;
- La formation initiale qui regroupe un contenu de formation obligatoire ;
- Une formation modulaire notamment pour des portions pouvant être offertes en option pour devenir producteur des céréales ;
- Envisager le principe d'alternance école- milieu de travail ou encore étude-travail ;
- La pratique en atelier et dans le milieu de travail devra occuper une très grande place à l'intérieur de la formation et de l'apprentissage.

De même, il a été mentionné que la connaissance du français et l'anglais ainsi que la capacité de pouvoir lire et comprendre des documents écrits sont des éléments importants pour exercer le métier. Quelques éléments sur l'environnement, notamment les normes et règles à respecter, la maîtrise de soi, l'entrepreneuriat peuvent également être enseignées.

Aussi, les entreprises sont disposées à recevoir les apprenants pour des stages d'imprégnation, d'une durée variant d'un (01) à trois (03) mois. Certaines d'entre elles en reçoivent déjà dans le cadre de stages académiques et professionnels.

DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DES COMPETENCES

I.2 PRESENTATION DE LA NOTION DE COMPETENCE GENERALE ET DE COMPETENCE PARTICULIERE

La compétence correspond à un savoir agir reconnu dans un environnement et dans le cadre d'une méthodologie définie.

Les professionnels du métier expriment leurs manières d'agir, autrement dit leurs compétences, à travers des actes opératoires qui leur paraissent clés pour répondre aux enjeux de la situation.

Les compétences générales correspondent à des activités plus vastes qui vont au-delà des tâches, mais qui contribuent généralement à leur exécution. Elles requièrent habituellement des apprentissages de nature plus fondamentale. (Par exemple une compétence liée à la santé et à la sécurité au travail) et doivent donc correspondre à des activités de travail à la « périphérie » des tâches, tout en y étant étroitement liées ou associées.

Les compétences particulières renvoient à des aspects concrets, pratiques, circonscrits et directement liés à l'exercice d'un métier. Elles sont directement liées à l'exécution des tâches et à une évolution appropriée dans le contexte du travail et visent surtout à rendre la personne efficace dans l'exercice d'un métier.

I.3 LISTE DES COMPETENCES GENERALES

Suite aux informations présentées dans le rapport de l'AST, les compétences générales suivantes et correspondantes aux attitudes, habiletés et comportements attendus ont été retenues :

N°	Compétences générales	Tâches liées
01	Communiquer en milieu professionnel	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7
02	Prévenir les atteintes à la santé, à la sécurité, à l'intégrité physique et à l'environnement	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7
03	Utiliser les fonctions de base en informatique	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7
04	Utiliser les notions d'arithmétique, géométrie, et de trigonométrie appliquée à l'agriculture	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7
05	Utiliser les connaissances générales en agriculture	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7
06	Commercialiser les produits	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7

I.4 LISTE DES COMPETENCES PARTICULIERES

Les compétences particulières identifiées pour le producteur des céréales sont les suivantes :

N°	Compétences particulières	Tâches liées
07	Choisir le site	1,2,3,4,5,6,7
08	Aménager les sites de production	1,2,3,4,5,6,7
09	Utiliser le machinisme agricole	1,2,3,4,5,6,7
10	Mettre en place la production	1,2,3,4,5,6,7
11	Suivre la production	1,2,3,4,5,6,7
12	Récolter les produits	1,2,3,4,5,6,7
13	Conditionner et conserver les produits	1,2,3,4,5,6,7

I.4.1 MATRICE DES COMPETENCES.

- Présentation générale de la matrice.

La matrice des compétences présente l'ensemble structuré des compétences générales et particulières dans un lien dynamique. Elle comprend :

- Les compétences générales qui portent sur des activités communes à différentes tâches ou à différentes situations. Elles portent, notamment, sur l'application de principes scientifiques et technologiques liés à la fonction de travail ;
- Les compétences particulières qui visent l'exécution des tâches et des activités à l'intérieur de la fonction de travail et de la vie professionnelle ;
- Le processus de travail qui porte sur les étapes les plus significatives de la réalisation des tâches de la profession.

La matrice des compétences permet de voir les liens qui existent entre les compétences générales, placées à l'horizontale, et les compétences particulières, placées à la verticale.

Le symbole (O) indique la présence d'un lien entre une compétence générale et une compétence particulière.

Le symbole (Δ) indique la présence d'un lien entre les compétences particulières et une étape du processus.

La logique suivie au moment de la conception d'une matrice influe sur la séquence d'acquisition des compétences. Ainsi, la conception de la matrice s'est réalisée de manière à permettre d'une part une progression dans la complexité des compétences à acquérir et, d'autre part, l'établissement de liens favorisant l'intégration des compétences.

- **Matrice des compétences.**

MATRICE DES COMPÉTENCES													
			Compétences générales							Processus			
Producteur des céréales (Ouvrier qualifié)	Numéro de la compétence	Niveau de complexité /5	Communiquer en milieu professionnel	Prévenir les atteintes à l'hygiène, à la santé et l'environnement	Utiliser les fonctions de base en informatique	Utiliser les notions d'arithmétique, géométrie, et de trigonométrie appliquée à l'agriculture	Utiliser les connaissances générales en agriculture	Commercialiser les produits	Planifier le travail	Réaliser le travail	Contrôler le travail	Effectuer les travaux post récoltes.	Nombre de compétences
Numéro de la compétence			01	02	03	04	05	06					06
Niveau de complexité / 5			4	5	3	5	3	3					
Choisir le site	7	5	O	O	O	O	O	O	Δ	Δ	Δ	Δ	
Aménager les sites de production	8	5	O	O	O	O	O	O	Δ	Δ	Δ	Δ	
Utiliser le machinisme agricole	9	4	O	O	O	O	O	O	Δ	Δ	Δ	Δ	
Mettre en place la production	10	5	O	O	O	O	O	O	Δ	Δ	Δ	Δ	
Suivre la production	11	5	O	O	O	O	O	O	Δ	Δ	Δ	Δ	
Récolter les produits	12	4	O	O	O	O	O	O	Δ	Δ	Δ	Δ	
Conditionner et conserver les produits	13	4	O	O	O	O	O	O	Δ	Δ	Δ	Δ	
Nombre de compétences	07												13
Légende : Le symbole (O) indique la présence d'un lien entre une compétence générale et une compétence particulière.													
Le symbole (Δ) indique la présence d'un lien entre les compétences particulières et une étape d'un processus.													

I.4.2 TABLE DE CORRESPONDANCE

- Présentation générale de la table

La table de correspondance ci-après présente treize (13) compétences retenues pour le métier de l'ouvrier qualifié en production des céréales. Elle présente de façon détaillée chacune des compétences en identifiant précisément les éléments qui la caractérisent, de même que les déterminants tels que les connaissances et les habiletés. La table de correspondance contient diverses informations relatives au projet de formation. La première colonne présente, dans l'ordre, les compétences telles qu'elles apparaissent dans la matrice.

Dans la deuxième colonne, on retrouve, pour chacune des compétences, des indications sur la compétence de façon à baliser celle-ci et en préciser la teneur. Ces données sont présentées à titre indicatif de façon à rendre plus explicite l'énoncé de compétence. Il est important de retenir que ces indications constituent avant tout un premier déblayage pour mieux cerner la compétence. Ces indications ne sont pas nécessairement exhaustives. De plus, elles peuvent référer tant à des éléments de contenu, à des notions liées à l'acquisition de la compétence qu'à des éléments de cette compétence.

- Présentation du contenu de la table de correspondance

Compétence 01 : Communiquer en milieu professionnel	
Indications sur la compétence	Déterminants
1. Exploiter des ressources des langues officielles ; 2. Utiliser les outils de communication ; 3. Interagir avec les membres de l'équipe et la hiérarchie ; 4. Produire des écrits généraux et professionnels ; 5. Encadrer une équipe de travail ; 6. Adopter des comportements éthiques.	AST Tâches : 1, 2, 3, 4, 5,6,7 Connaissances : généralités sur les deux langues officielles et en rapport avec le métier et l'expression orale et écrite Communication orale Rédaction des rapports, compte rendu etc.. Savoir-être et qualités : Expression simple dans les deux langues. Lecture de documents techniques. S'exprimer avec clarté, Éloquence. Capacité d'écoute dans les relations avec le personnel ; capacité à gérer le stress et le temps ; esprit d'analyse et de synthèse, autonomie, capacité d'observation, intuition...

Compétence 02 : Prévenir les atteintes à l'hygiène, à la santé, à la sécurité, à l'intégrité physique et à l'environnement	
Indications sur la compétence	Déterminants
1. Distinguer les rôles et les responsabilités des organismes chargés de l'hygiène, de la santé et de la sécurité au travail ; 2. Connaître le cadre juridique associé à l'hygiène, la santé et à la sécurité dans l'environnement ferroviaire ; 3. Connaître les risques associés à l'environnement de travail ; 4. Distinguer les signaux d'alertes de sécurité en milieu de travail ; 5. Identifier les risques liés à l'utilisation de certains produits (solides et liquides, gazeux) dans l'environnement de travail ; 6. Identifier les risques de maladies professionnelles ; 7. Gérer la sécurité des prestataires et des employés ; 8. Appliquer les mesures de premiers soins.	AST Tâches : 1, 2, 3, 4, 5,6,7 Connaissances : Lois et normes du travail et de protection environnementale; risques et mesures de prévention : liées au comportement, aux éléments, aux objets manipulés, en présence d'un conducteur électrique tombé à terre, liées aux travaux à proximité de la caténaire ; Matériel et équipement de sécurité spécifiques; Savoir alerter et protéger : la coupure d'urgence, les téléphones d'alarme, les différents éléments du message d'alerte, les secours à contacter ; Mesures de premiers soins, la responsabilité pénale de l'entreprise. Savoir-être et qualités : habilités motrices et perceptives, vigilance, organisation et méthode.

Compétence 03 : Utiliser les fonctions de base en informatique	
Indications sur la compétence	Déterminants
1. Préparer son poste de travail ; 2. Utiliser les fonctions de base d'un système d'exploitation ; 3. Saisir des données ; 4. Monter une présentation ; 5. Naviguer sur Internet.	Tâches : 1, 2, 3, 4, 5,6,7 Connaissances : Généralités sur l'informatique ; l'ordinateur, risques et mesures de prévention, utilisation logiciel Word et Excel, internet, traitement de texte etc. Savoir-être et qualités : habilités motrices et perceptives, vigilance, rapidité...

Compétence 04 : Utiliser les notions d'arithmétique, géométrie, et de trigonométrie appliquée à l'agriculture

Indications sur la compétence	Déterminants
1. Utiliser les notions de base en Arithmétique dans l'agriculture ; 2. Utiliser les notions de géométrie dans l'agriculture ; 3. Appliquer les notions de trigonométrie dans l'agriculture ; 4. Résoudre les problèmes de statistiques appliquées à l'agriculture	Tâches : 1,2, 3, 4, 5,6,7 Connaissances : généralités sur l'arithmétique et la géométrie, la trigonométrie et les notions de base en statistiques. Savoir-être et qualités: Esprit de synthèse, Travail avec précision, de manière ordonnée et méthodique ; examen critique d'un problème ; tenir compte uniquement des faits.

Compétence 05: Utiliser les connaissances générales en agriculture

Indications sur la compétence	Déterminants
1. Utiliser les notions de base en agriculture ; 2. Utiliser les notions de système de culture ; 3. Utiliser les notions de base de la morphologie et de la physiologie des végétaux	AST Tâches : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 Connaissances : généralité sur les zones agroécologiques, saison, climat, relief et sol, les procédés et techniques de base en agriculture. Savoir-être et qualités : Esprit de synthèse, Travail avec précision, de manière ordonnée et méthodique ; examen critique d'un problème ; tenir compte uniquement des faits

Compétence 06 : Commercialiser les produits de la récolte

Indications sur la compétence	Déterminants
1. Identifier les zones de grande consommation des produits ; 2. Identifier les potentiels clients ; 3. Négocier les prix de vente	AST: Tâches 1, 2,3,4 et 5 Connaissances : les notions de marché local et régional, techniques marketing et vente, notions de mathématiques Savoir-être et qualités: Travail avec précision, de manière ordonnée et méthodique ; respect des conditions d'utilisation et des règles de sécurité.

Compétence 07 : Choisir le site	
Indications sur la compétence	Déterminants
1. Déterminer les sites ; 2. Déterminer les indicateurs de la fertilité des sols ; 3. Vérifier l'accessibilité des sites et la disponibilité en eau ;	Tâches :1, 2,3, 4, 5 Connaissances : les types de sols, les caractéristiques de la fertilité des sols, le calcul des distances, les notions de sécurité d'un site, notion de source d'approvisionnement en eau. Savoir-être et qualités : les règles d'éthique et déontologiques ; esprit d'équipe ; Esprit d'analyse et de synthèse ; Rigueur ; Constance ; Efficacité ; Objectivité ; Perception visuelle ; Perception tactile.

Compétence 08 : Aménager les sites de production	
Indications sur la compétence	Déterminants
1. Préparer les sols ; 2. Installer les systèmes d'irrigation et de drainage ; 3. Amender le sol.	AST: tâches 1, 2, 3, 4, 5 Connaissances : connaître les caractéristiques des sols, les procédés de labour, les types de labour, les systèmes d'irrigation, les techniques de nettoyage des sols. Savoir-être et qualités: Esprit d'équipe, réflexe de sécurité, esprit d'analyse et de synthèse, ouverture d'esprit, rigueur, constance, Efficacité, sens de l'observation et de l'organisation, objectivité, perception visuelle, perception tactile, perception auditive.

Compétence 09 : Utiliser le machinisme agricole	
Indications sur la compétence	Déterminants
1. S'assurer de la bonne marche des appareils; 2. Calibrer les appareils; 3. Organiser et évaluer la maintenance des appareils.	AST Tâches :1, 2, 3, 4, 5 Connaissances : les différents types d'équipements, leur fonctionnement et leur maintenance. Savoir-être et qualités : Travail avec précision, de manière ordonnée et méthodique ; examen critique d'un problème ; prendre les actions nécessaires pour résoudre les problèmes urgents.

Compétence 10 : Mettre en place la production	
Indications sur la compétence	Déterminants
1. Caractériser les semences ; 2. Caractériser les types d'extrants ; 3. Caractériser les systèmes culturaux ; 4. Caractériser les techniques de culture.	AST Tâches :1, 2, 3, 4, 5 Connaissances : des différents types de semences, les techniques de semis, le calcul des quantités des semences, Savoir-être et qualités : Travail avec précision, de manière ordonnée et méthodique ; examen critique d'un problème ; prendre les actions nécessaires pour résoudre les problèmes urgents.

Compétence 11 : Suivre la production	
Indications sur la compétence	Déterminants
1. Effectuer le désherbage ; 2. Effectuer les traitements préventifs et curatifs contre les maladies et les ravageurs ; 3. Effectuer la fertilisation ; 4. Effectuer les irrigations	AST Tâches :1, 2, 3, 4, 5 Connaissances : sur les techniques de désherbage, les traitements préventifs et curatifs contre les maladies et les ravageurs, les engrais, les techniques d'irrigation, les types de ravageurs Savoir-être et qualités : Travail avec précision, de manière ordonnée et méthodique ; examen critique d'un problème ; prendre les actions nécessaires pour résoudre les problèmes urgents.

Compétence 12 : Récolter les produits	
Indications sur la compétence	Déterminants
1. Utiliser les techniques de récolte 2. Utiliser le matériel de récolte ; 3. Identifier les moyens d'évacuation des produits	AST Tâches :1, 2, 3, 4, 5 Connaissances : l'état de maturité des produits, les procédés et techniques de récolte ; Savoir-être et qualités : Travail avec précision, de manière ordonnée et méthodique ; examen critique d'un problème ; prendre les actions nécessaires pour résoudre les problèmes urgents.

Compétence 13 : Conditionner et conserver les produits	
Indications sur la compétence	Determinants
1. Choisir la méthode de conservation ; 2. Identifier les techniques de conditionnement de chaque spéculation ; 3. Choisir l’emballage pour le conditionnement.	AST: Tâches 1, 2, 3, 4 ,5,7 Connaissances : connaissance des normes de conditionnements, des types d’emballage, d’étiquetage et de magasin de stockage, maîtriser les notions de poids et mesure Habilités: Manipuler les emballages, les étiquetages, adopter un comportement de sécurité, dextérité, concentration

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, Les guides méthodologiques d'appui à la mise en œuvre de l'approche par compétences en formation professionnelle, Guide - Conception et réalisation des études sectorielles et préliminaires, 2007, 77p.
2. ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, Les guides méthodologiques d'appui à la mise en œuvre de l'approche par compétences en formation professionnelle, Guide - Conception et réalisation d'un référentiel de métier-compétences, 2007.
3. ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, Les guides méthodologiques d'appui à la mise en œuvre de l'approche par compétences en formation professionnelle, Guide - Conception et production d'un guide pédagogique, 2007, 37p.
4. ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, Les guides méthodologiques d'appui à la mise en œuvre de l'approche par compétences en formation professionnelle, Guides - Conception et production d'un guide d'évaluation, 2007, 30p.
5. République du Cameroun. Samurçay, R., & Pastré, P. Stratégie de la formation professionnelle (2004).
6. République française, référentiel emploi activités compétences du titre professionnel, Mécanicien réparateur de véhicules industriels, 2020.
7. "World cereal production" de la Food and Agriculture Organization (FAO) des Nations Unies: <http://www.fao.org/crop/cropinfo/cereal/ingl-01.htm>
8. "Global cereal production and consumption" de l'International Grains Council: <https://www.igc.int/en/grainsstats.aspx>
9. "Global agricultural production - cereals" de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE): http://www.oecd-ilibrary.org/agriculture-and-food/global-agricultural-production-cereals_agr_outlook-table-en
10. "Trends in global wheat production" de la FAO: <http://www.fao.org/docrep/019/ar716e/ar716e.pdf>
11. "Corn production: planting, cultivation and harvesting" de l'Université de Purdue: <https://www.extension.purdue.edu/extmedia/GQ/GQ-73.html>
12. "The global rice market: recent developments, future prospects, and key challenges" du Centre de recherche sur les politiques économiques mondiales: <https://www.cgdev.org/sites/default/files/CGD-Working-Paper-459-Rice-Market.pdf>
13. "Global barley production" de la FAO: <http://www.fao.org/docrep/006/Y4360E/y4360e08.htm>
14. "Oat production and utilization" de l'Université de l'Alberta: <https://www.ualberta.ca/agriculture-life-environment-sciences/our-faculty/our-people/faculty-profiles/ritchiecarter/documents/oatsmanual.pdf>
15. "Millet production in the world" de la FAO: <http://www.fao.org/ag/agp/agpc/doc/publicat/guttshel/10.htm>
16. "Sorghum production in the world" de l'International Crops Research Institute for the Semi-Arid Tropics: <https://www.icrisat.org/sorghum-production-in-the-world/>

II. REFERENTIEL DE FORMATION(RF)

LISTE DES ABREVIATIONS

APC	Approche Par Compétences
ESPBC	Étude Sectorielle et Préliminaire des Besoins en Compétences
AST	Analyse de la Situation de Travail
RF	Référentiel de Formation
RMC	Référentiel Métier Compétences
GP	Guide Pédagogique
GOPM	Guide d'Organisation Pédagogique et Matérielle
EPC	Équipements de Protection Collective
EPI	Équipements de Protection Individuelle
SIMDUT	Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
IGF	Inspection Générale des Formations
DFOP	Direction de la Formation et de l'Orientation Professionnelles
OIF	Organisation internationale de la francophonie

A- PRÉSENTATION DU REFERENTIEL DE FORMATION

L'Approche par Compétences (APC) a été conçue à partir de théories et de modèles connus et diffusés dans la littérature spécialisée en sciences de l'éducation. Il s'agit d'une approche éprouvée qui a évolué au Québec (Canada) à l'intérieur de la production de programmes d'études depuis 30 ans et qui a été adoptée par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

L'APC est, pour l'essentiel, une démarche de conception de référentiels de formation reposant sur l'analyse des tâches accomplies dans le cadre d'un métier ou d'une profession et sur leur traduction en compétences.

L'APC, pour l'enseignement en formation professionnelle et technique, se traduit par une philosophie d'intervention visant à amener l'apprenant à mobiliser des ressources individuelles et externes, à agir, à réussir et à progresser dans différents contextes, selon des performances définies, avec tous les savoirs nécessaires. L'approche par compétences se réalise à travers des situations reflétant la vie professionnelle et personnelle.

En formation professionnelle et technique, les référentiels de formation visent d'une part à former des personnes qui auront les compétences nécessaires pour réussir leur intégration sur le marché du travail, à exercer leur métier, à évoluer dans leur exercice professionnel, et d'autre part à répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée. Bien qu'il existe plusieurs définitions de la notion de compétence, le secteur de la formation professionnelle et technique la décrit comme le pouvoir d'agir, de réussir et de progresser qui permet de réaliser adéquatement des tâches, des activités de vie professionnelle ou personnelle qui se fonde sur un ensemble organisé de savoirs (connaissances et habiletés de divers domaines, stratégies, perceptions, attitudes, etc.).

L'élaboration de référentiels de formation s'insère dans un processus qui va de l'analyse des besoins de formation au suivi de l'implantation des référentiels de formation. Le schéma ci-après présente les étapes de conception d'un référentiel de formation. Toutes ces étapes permettent de définir les composantes d'un référentiel de formation et de faire en sorte que, chaque fois, ce qui suit dérive de ce qui précède.

Processus d'élaboration d'un référentiel de formation	
Planification	- Étude sectorielle et préliminaire des besoins en compétences (ESPBC)
	- Orientations de développement des curricula
Conception et production	- Analyse de la situation de travail
	- Définition des buts et des compétences du Référentiel Métier-Compétences (RMC)
	- Rédaction du Référentiel de Formation (RF)
	- Validation du Référentiel de Formation (RF)
	- Rédaction du Guide Pédagogique (GP)
	- Rédaction du Référentiel d'Évaluation et de Certification (REC)
	- Guide d'Organisation Pédagogique et Matérielle (GOPM)

Application et suivi	- Expérimentation
	- Approbation du référentiel de formation
	- Implantation
	- Collecte de données sur l'application des référentiels de formation conduisant à une actualisation, s'il y a lieu

En formation professionnelle et technique, le référentiel de formation est un ensemble cohérent et significatif de compétences à acquérir. Celles-ci sont traduites soit en comportement soit en situation. Le référentiel de formation est conçu selon une approche globale qui tient compte à la fois des facteurs tels que les besoins de formation, la situation de travail, les buts ainsi que les moyens pour atteindre les compétences.

Le référentiel de formation constitue un outil de référence en matière d'enseignement et d'apprentissage. Les compétences du référentiel de formation présentent une description des résultats attendus par la formation. Ils ont une influence directe sur le choix des activités d'apprentissage et sur l'enseignement. Par ailleurs, le référentiel de formation ne comprend pas les activités d'apprentissage, les contenus de cours, les stratégies et les moyens d'enseignement.

Le référentiel de formation est aussi un outil de référence en matière d'organisation pédagogique. En effet, sa mise en œuvre dans les établissements exige la mobilisation d'un certain nombre de ressources humaines, financières et matérielles, lesquelles sont choisies ou prises en considération dans le respect de ses exigences.

Le référentiel de formation est également un outil de référence pour l'évaluation des apprentissages et la reconnaissance des acquis. Ainsi, pour obtenir leur diplôme, les apprenants doivent démontrer qu'ils ont acquis les compétences du référentiel de formation. Les instruments d'évaluation des apprentissages et de reconnaissance des acquis résultent donc directement de ces compétences.

Les compétences étant les cibles obligatoires du référentiel de formation, leur acquisition est requise pour l'obtention du diplôme. Le référentiel de formation est donc un outil de référence pour la sanction des études. Il permet aux établissements d'enseignement qui ont la responsabilité de son application d'assurer la comparabilité de la formation à l'ensemble des apprenants, dans un souci d'égalité et de justice.

A titre indicatif, le référentiel de formation présente les buts de la formation. Il est composé de :

- D'une brève description du métier visé ;
- Des buts de la formation professionnelle et technique adaptée au métier ;
- Des données administratives ;
- D'une matrice des objets de formation ;
- Des intentions éducatives, d'une proposition de logigramme ;
- Et de la description de chacune des compétences du référentiel.

Pour chacune des compétences, une durée est suggérée. Toutes les compétences du référentiel ont un caractère obligatoire. Par ailleurs, celles-ci peuvent être enrichies ou adaptées selon les besoins de l'apprenant, de l'environnement et du milieu du travail.

Finalement, le référentiel de formation est une source d'information exhaustive sur les compétences attendues pour l'exercice d'un métier à l'entrée du marché du travail.

B- SYNTHÈSE DU RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

N°	Énoncé de la compétence	Modules	Durée totale (heures)	Unités	Traduction	Types
01	Se situer au regard du métier et de la formation	Métier et formation	30	2	S	G
02	Communiquer en milieu professionnel	Communication en milieu professionnel	45	3	S	G
03	Prévenir les atteintes liées à la santé, à la sécurité au travail et à l'environnement	QHSE	45	3	S	G
04	Utiliser les fonctions de base en informatique	Informatique	45	3	C	G
05	Utiliser les notions d'arithmétique, géométrie, et de trigonométrie appliquée à l'Agriculture	Mathématiques appliquées	45	3	C	G
06	Utiliser les connaissances générales en agriculture	Notions de base en agriculture	30	2	C	G
07	Commercialiser les produits	Commercialisation	45	3	C	G
08	Choisir le site	Choix du site	60	4	C	P
09	Aménager les sites de production	Aménagement du site de production	60	4	C	P
10	Utiliser le machinisme agricole	Machinisme agricole	45	3	C	P
11	Mettre en place la production	Production	120	8	C	P
12	Suivre la production	Suivi de la production	120	8	C	P
13	Récolter les produits	Récolte	45	3	C	P
14	Conditionner et conserver les produits	Conditionnement et conservation des produits de la récolte	60	4	C	P
15	Rechercher un emploi	Entrepreneuriat	45	3	S	G
16	S'intégrer en milieu professionnel	Stage Professionnel	315	21	S	P
Total			1 155	77		

S : situation ; C : comportement ; P : particulière ; G : générale

**PREMIÈRE PARTIE : ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU RÉFÉRENTIEL DE
FORMATION**

II.1 Buts du référentiel de formation

Les buts du référentiel de formation présentent le résultat recherché au terme de la formation et une description générale du métier. Ils reprennent les quatre buts généraux de la formation professionnelle et technique adaptés au métier.

Intentions éducatives

Les intentions éducatives sont des visées pédagogiques qui présentent des orientations à favoriser dans la formation de l'apprenant en matière de grandes habiletés intellectuelles ou motrices, d'habitudes de travail ou d'attitudes. Elles touchent généralement des aspects significatifs du développement personnel et professionnel qui n'ont pas fait l'objet de formulations explicites en ce qui concerne les buts du référentiel de formation ou les compétences. Elles visent à orienter l'action pédagogique attendue pour mettre en contexte les apprentissages des apprenants, avec les dimensions sous-jacentes à l'exercice d'un métier. Les intentions éducatives peuvent guider les établissements dans la mise en œuvre du référentiel de formation.

Compétence

La compétence est le pouvoir d'agir, de réussir et de progresser qui permet de réaliser adéquatement des tâches, des activités de vie professionnelle ou personnelle, et qui se fonde sur un ensemble organisé de savoirs : connaissances et habiletés de divers domaines, stratégies, perceptions, attitudes, etc.

La compétence en formation professionnelle et technique est traduite en comportement ou en situation. Elle présente des repères et des exigences précises en termes pratiques pour l'apprentissage.

Compétence traduite en comportement

La compétence traduite en comportement décrit les actions et les résultats attendus de l'apprenant. Elle comprend :

- *L'énoncé de la compétence*, qui résulte de l'analyse de la situation de travail, des orientations et des buts généraux de la formation professionnelle et technique ainsi que d'autres déterminants (orientations ministérielles, etc.) ;
- *Les éléments de la compétence*, qui décrivent les aspects essentiels à la compréhension de la compétence, sous forme de comportements particuliers. On y évoque les grandes étapes d'exécution d'une tâche ou les principales composantes de la compétence ;
- *Le contexte de réalisation*, qui correspond à la situation lors de la mise en œuvre de la compétence, à l'entrée du marché du travail. Le contexte vise à reproduire une situation réelle de travail et ne décrit pas une situation d'apprentissage ou d'évaluation ;

-
- *Les critères de performance*, qui définissent des exigences à respecter et accompagnent soit les éléments de la compétence (critères particuliers), soit l'ensemble de la compétence (critères généraux). Pour chacun des éléments, les critères de performance permettent de porter un jugement sur l'acquisition de la compétence. Pour l'ensemble de la compétence, ils décrivent des exigences liées à l'accomplissement d'une tâche ou d'une activité et donnent des indications sur la performance recherchée ou sur la qualité globale du produit ou du service attendu.

Compétence traduite en situation

La compétence traduite en situation décrit la situation éducative dans laquelle se trouve l'apprenant pour effectuer ses apprentissages. Les actions et les résultats varient selon les personnes. Elle comprend :

- *L'énoncé de la compétence*, qui résulte de l'analyse de la situation de travail, des orientations et des buts généraux de la formation professionnelle et technique ainsi que d'autres déterminants;
- *Les éléments de la compétence*, qui mettent en évidence les éléments essentiels de la compétence et permettent une meilleure compréhension de celle-ci quant à l'intention poursuivie. Les éléments de la compétence sont au cœur de la mise en œuvre de cette situation éducative;
- *Le plan de mise en situation*, qui décrit, dans ses grandes lignes, la situation éducative dans laquelle on place l'apprenant pour lui permettre d'acquérir la compétence visée. Le plan de mise en situation comporte habituellement les moments clés d'apprentissage traduits en trois étapes reliées à l'information, la réalisation et la synthèse;
- *Les conditions d'encadrement*, qui définissent les balises à respecter par l'enseignant et les moyens à mettre en place, de façon à rendre possibles les apprentissages et à avoir les mêmes conditions partout. Elles peuvent comprendre des principes d'action ou des modalités particulières;
- *Les critères de participation*, qui décrivent les exigences de participation que l'apprenant doit respecter pendant l'apprentissage. Ils portent sur la façon d'agir et non sur des résultats à obtenir en fonction de la compétence visée. Des critères de participation sont généralement présentés pour chacune des phases de la situation éducative.

Matrice des objets de formation

La matrice des objets de formation est un tableau à double entrée qui met en évidence les relations entre les compétences générales, qui correspondent à des activités de travail ou de vie professionnelle, et les compétences particulières, qui sont propres au métier.

Dans la matrice, on trouve l'énoncé des compétences, la position séquentielle des compétences de même que la durée totale du référentiel de formation. Les compétences particulières à la verticale portent sur des tâches qui caractérisent l'exercice de la profession. Les compétences générales à l'horizontale portent sur des activités de travail plus larges, communes et transférables à plusieurs tâches ou à plusieurs situations.

Compétence particulière

Une compétence particulière est étroitement rattachée à une ou plusieurs tâches du métier. Une première analyse des données recueillies au cours de l'atelier d'AST doit donc permettre de faire ressortir l'information de manière à cerner les tâches qui doivent faire l'objet de compétences particulières. Ces dernières doivent emprunter des caractéristiques des tâches, correspondre à des aspects significatifs du métier, décrire les résultats du travail et contribuer à cerner les principales responsabilités de la personne. Elles doivent aussi conduire à un résultat observable et mesurable.

Compétence générale

Par compétence générale, on entend une activité de travail débordant le cadre immédiat de la pratique du métier. La compétence générale vise des acquis plus profonds et utiles à la vie professionnelle et à d'autres contextes de vie ; elle a la caractéristique d'être transférable, ce qui se manifeste par sa mise en œuvre dans l'accomplissement de diverses tâches.

Durée

La durée totale du référentiel de formation est prescrite. Elle est associée au temps d'enseignement qui inclut l'évaluation des apprentissages, l'enrichissement ou l'enseignement correctif, selon les besoins de l'apprenant. La durée associée à la compétence indique le temps nécessaire qu'il faut pour la développer.

Le temps d'enseignement est assorti au temps de formation, temps moyen évalué au moment de l'élaboration du référentiel de formation pour l'acquisition de la compétence et pour l'évaluation des apprentissages. La durée est importante pour l'organisation de la formation.

Unités

L'unité est un étalon qui sert à exprimer la valeur de chacune des compétences. L'unité correspond à quinze heures de formation.

II.2 ASPECTS DE MISE EN ŒUVRE

II.2.1 APPROCHE PROGRAMME

L'approche programme s'appuie sur une vision d'ensemble du référentiel de formation et de ses différentes composants (buts, intentions éducatives, compétences, etc.). Elle nécessite la concertation entre tous les acteurs concernés que ce soit au moment de concevoir le référentiel de formation, au moment de planifier et réaliser sa mise en œuvre, ou encore à celui d'évaluer ses retombées. Elle consiste à faire en sorte que l'ensemble des interventions et des activités proposées visent les mêmes finalités, souscrivent aux mêmes orientations. Pour l'apprenant, l'approche programme rend la formation plus signifiante car les apprentissages se présentent en un tout davantage cohérent.

Curriculum

Ensemble intégré des actions planifiées qui doivent assurer la formation de l'apprenant dans un système d'éducation.

Logigramme

Le logigramme est une représentation schématique de l'ordre d'acquisition des compétences ; les compétences sont distribuées par semestre en tenant compte de leur niveau de complexité et des liens établis entre elles. Le logigramme assure une planification globale de l'ensemble des compétences du référentiel de formation et permet de voir l'articulation qui existe entre les compétences.

II.2.2 DONNEES ADMINISTRATIVES

Niveau de Qualification : Ouvrier qualifié

Année d'approbation : 2023

Type de sanction :	Ouvrier Qualifié
Nombre d'unités :	77
Formation générale liée aux compétences générales	330 heures
Formation spécifique liée aux compétences particulières	825 heures
Durée totale :	1 155 heures
Conditions d'accès à la formation	la candidate ou le candidat doit être âgé(e) au moins de dix-sept ans, justifiant d'un niveau scolaire de classe de quatrième ou équivalent

II.2.3 BUTS DE LA FORMATION

Ce Référentiel de formation vise à former des ouvriers qualifiés en producteur des céréales.

L'Ouvrier qualifié – Producteur des Céréales est une personne qui cultive des céréales sur des portions de terre propices selon des itinéraires techniques appropriés. Il est ainsi chargé de cultiver les céréales telles que le maïs, le sorgho, le mil, le blé et le riz et de vendre ses produits aux acheteurs. De ces itinéraires techniques l'on peut noter les tâches telles que le choix du site, choix des semences,

la préparation du site, l'ensemencement (semis), l'entretien des cultures (désherbage, fertilisation, lutte phytosanitaire etc...), récolte et opération post récoltes (conditionnement, commercialisation etc...).

Dans l'exercice de son métier, le producteur des céréales doit maîtriser toutes les caractéristiques de semences (types de semences améliorées ou sélectionnées), des sols (propriétés, caractéristiques des sols) et intrants (produits phytosanitaire, engrais) qu'il choisit et connaître la qualité des produits récoltés (les types de conditionnement etc..). Lors de la réalisation des cultures dont il assure toutes les étapes, il utilise un certain nombre d'outils, de la simple houe à la machine-outil perfectionnée etc....

Conformément aux buts généraux de la formation professionnelle et technique, le Référentiel de formation d'**Ouvrier qualifié – producteur des céréales** vise à :

1. Rendre la personne efficace dans l'exercice de sa profession, soit :

- lui permettre d'exécuter correctement et avec une performance acceptable, dès l'entrée sur le marché du travail, les tâches et les activités associées à la profession ;
- lui permettre d'évoluer convenablement dans son milieu de travail en favorisant :
 - l'acquisition des habiletés intellectuelles, psychomotrices et socio affectives nécessaires à l'exécution des tâches de la profession ;
 - l'acquisition des habiletés intellectuelles, psychomotrices et socio affectives nécessaires pour communiquer et collaborer efficacement avec les membres de l'équipe et différents intervenants ;
- le développement de l'éthique professionnelle et du sens des responsabilités.

2. Favoriser l'intégration de la personne à la vie professionnelle, soit :

- lui permettre de connaître le marché du travail en général et le contexte particulier de la profession, notamment la réglementation afférente dans le domaine production de céréales;
- lui permettre de connaître ses droits et ses responsabilités en tant que travailleuse ou travailleur.

3. Favoriser l'évolution de la personne et l'approfondissement des savoirs professionnels, soit :

- lui permettre de développer l'autonomie, sa capacité d'apprendre ainsi que d'acquérir des méthodes de travail ;
- lui permettre de comprendre les principes sous-jacents aux techniques et aux technologies utilisées ;
- lui permettre de développer sa faculté d'expression, sa créativité, son sens de l'initiative et son esprit d'entreprise ;
- lui permettre d'adopter des attitudes essentielles à son succès professionnel, de développer son sens des responsabilités et de viser l'excellence.

4. Favoriser la mobilité professionnelle de la personne, soit :

- lui permettre d'adopter une attitude positive à l'égard des changements ;
- lui permettre de se donner des moyens pour gérer sa carrière, notamment par la sensibilisation à l'entrepreneuriat.

II.2.4 INTENTIONS ÉDUCATIVES

Les intentions éducatives en formation professionnelle et technique s'appuient sur des valeurs et préoccupations importantes qui servent de guide aux interventions auprès de l'apprenant. Elles touchent généralement des dimensions significatives du développement professionnel et personnel des apprenants qui n'ont pas fait l'objet de formulations explicites dans les buts du référentiel ou les compétences retenues. Elles peuvent porter sur des attitudes importantes, des habitudes de travail, des habiletés intellectuelles, etc.

Pour le Référentiel de formation d'**Ouvrier qualifié – Producteur des céréales**, les intentions éducatives sont les suivantes :

- Développer chez les apprenants, la capacité d'agir avec professionnalisme ;
- développer chez les apprenants, le sens des responsabilités et du respect de la personne ;
- Accroître chez les apprenants, l'autonomie, l'initiative et l'esprit d'entreprise ;
- Développer chez les apprenants, la pratique de l'autoévaluation ;
- Développer chez les apprenants, le souci de mettre à jour leurs connaissances sur la réglementation ;
- Développer chez les apprenants, le souci d'amélioration continue.

II.2.5 MATRICE DES OBJETS DE FORMATION

La matrice des objets de formation met en évidence les relations entre les compétences générales, qui correspondent à des activités de travail ou de vie professionnelle, et les compétences particulières, qui sont propres au métier.

Le tableau étant à double entrée, la matrice permet de voir les liens qui unissent les éléments placés à l'horizontale et ceux placés à la verticale. Le symbole (○) marque un rapport entre une compétence générale et une compétence particulière. Le symbole (Δ) montre, quant à lui, qu'il existe une relation entre une compétence particulière et une étape du processus de travail. Lorsque les symboles sont noircis, cela indique en outre que l'on tient compte de ces liens fonctionnels pour l'acquisition de compétences particulières. La logique qui a présidé à la conception de la matrice influe sur la séquence d'enseignement des compétences. De façon générale, on prend en considération une certaine progression relativement à la complexité des apprentissages et au développement de l'autonomie de l'apprenant. De ce fait, l'axe vertical présente les compétences particulières dans l'ordre où elles devraient être acquises et sert de point de départ à l'agencement de l'ensemble des compétences.

Ouvrier Qualifié producteurs des céréales		NUMÉROS	Type d' objet	Durée (heures)	Se situer au regard du métier et de la formation	Communiquer en milieu professionnel	Prévenir les atteintes liées à la santé, à la sécurité au travail et à l'environnement	Utiliser les fonctions de base en informatique	Utiliser les notions d' arithmétique, géométrie, et de trigonométrie appliquée à l' Agriculture	Utiliser les connaissances générales en agriculture	Commercialiser les produits	Rechercher un emploi	Planifier et organiser son travail	Réaliser le travail	Contrôler le travail	Effectuer les travaux post	NOMBRE DE COMPÉTENCES
COMPÉTENCES GENERALES																	
COMPÉTENCES PARTICULIÈRES																	
NUMÉROS					1	2	3	4	5	6	7	15					08
Type d'objet					S	S	S	C	C	C	C	S					
Durée (heures)					30	45	45	45	45	30	45	45					330
Choisir le site		08	C	60	O	•	•	•	•	•	•	•	▲	▲	▲	▲	
Aménager les sites de production		09	C	60	O	•	•	•	•	•	•	•	▲	▲	▲	▲	
Utiliser le machinisme agricole		10	C	45	O	•	•	•	•	•	•	•	▲	▲	▲	▲	
Mettre en place la production		11	C	120	O	•	•	•	•	•	•	•	▲	▲	▲	▲	
Suivre la production		12	C	120	O	•	•	•	•	•	•	•	▲	▲	▲	▲	
Récolter les produits		13	C	45	O	•	•	•	•	•	•	•	▲	▲	▲	▲	
Conditionner et conserver les produits		14	C	60	O	•	•	•	•	•	•	•	▲	▲	▲	▲	
S'intégrer en milieu professionnel		16	S	315	O	•	•	•	•	•	•	•	▲	▲	▲	▲	
NOMBRE DE COMPÉTENCES		08															16
Volume horaire total				825													1155

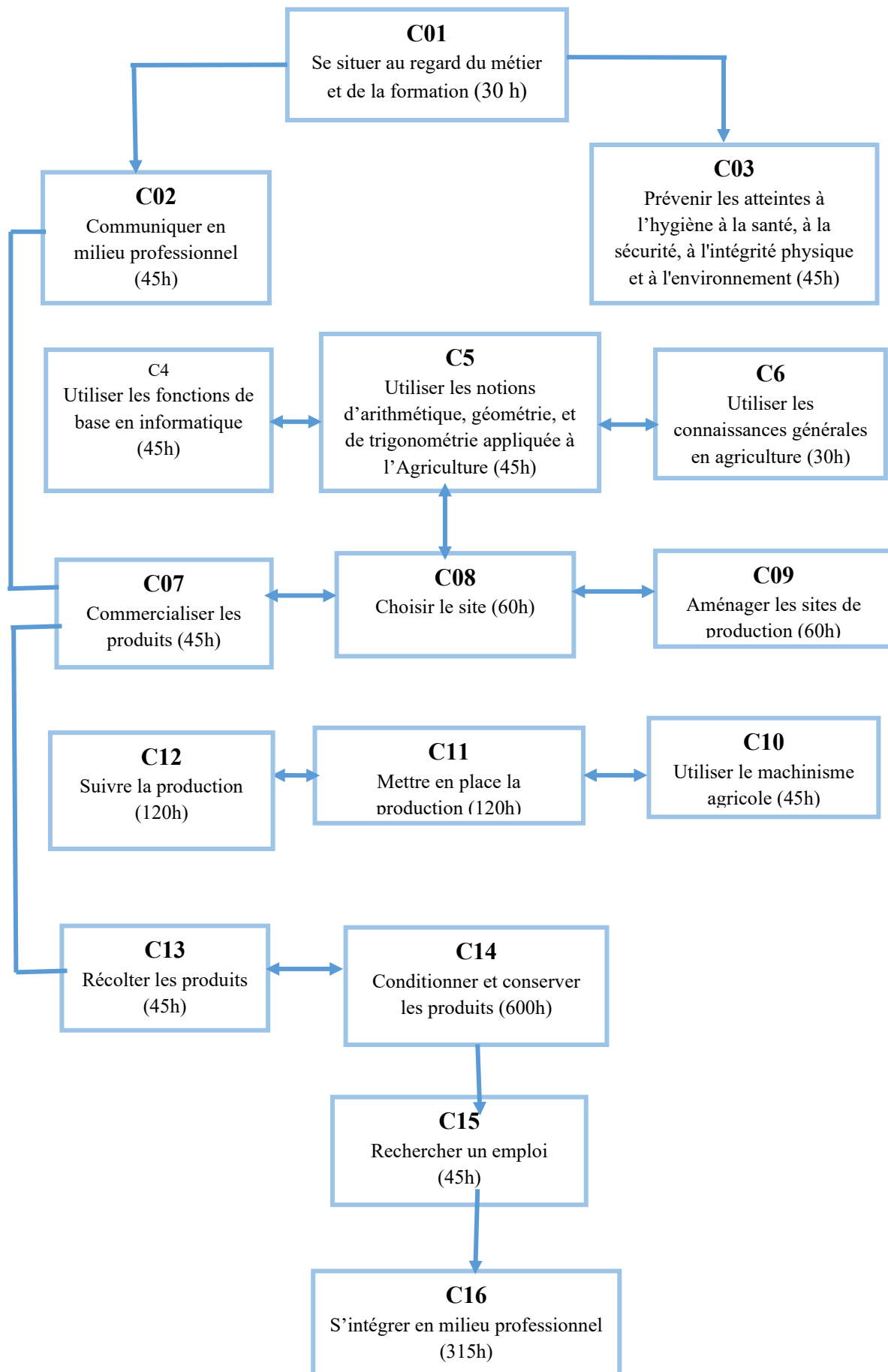
Légende : ▲ Application pédagogique entre les étapes du processus et les compétences particulières

O : Lien fonctionnel entre une compétence générale et une compétence particulière

• : Application pédagogique entre une compétence générale et une compétence particulière

II.2.6 LOGIGRAMME

Le logigramme est une représentation schématique de l'ordre d'acquisition des compétences ; celles-ci sont distribuées par semestre en tenant compte de leur niveau de complexité et des liens établis entre elles. Le logigramme assure une planification globale de l'ensemble des compétences du référentiel de formation et permet de voir l'articulation qui existe entre les compétences.



DEUXIÈME PARTIE : PRESENTATION DES COMPÉTENCES DU RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

Module N°1 : Métier et formation		Code : MEF01	Durée : 30 h
Compétence 01 : se situer au regard du métier et de la formation			
CONTEXTE DE RÉALISATION - à l'aide des données à jour sur le métier ; - au contact de personnes ressources du métier ou en milieu de travail ; - à l'occasion d'une démarche d'orientation ou de réorientation professionnelle.			
ELEMENTS DE COMPETENCE	MISE EN ŒUVRE DE LA COMPETENCE	CRITERES D'ENGAGEMENT DANS LA DEMARCHE	
S'informer sur le métier	1.1 S'informer à propos du marché du travail : perspectives d'emploi, rémunération, possibilités d'avancement et de mutation, critères et processus de sélection des candidats et des candidates 1.2 S'informer de la nature et des exigences de l'emploi (tâches, conditions de travail, critères d'évaluation, droits et responsabilités) au cours de visites, d'entrevues, de rencontres d'information animées par un représentant ou une représentante de l'industrie, d'examens de documentation, etc. 1.3 Inventorier les habiletés, aptitudes, attitudes et connaissances nécessaires pour pratiquer le métier 1.4 Présenter les données collectées et discuter de sa perception du métier	- description judicieuse de la nature et exigences de l'emploi - inventaire judicieux les habiletés, aptitudes, attitudes nécessaires pour pratiquer le métier - identification correcte des particularités du milieu professionnel	
S'informer sur le programme de formation et engagement de la démarche	2.1 Présentation du contenu de la formation ; 2.2 Présentation de la démarche de formation ; 2.3 Présentation des modalités de l'évaluation de sanction 2.4 Faire part de ses premières réactions en ce qui a trait à la formation	- présentation correcte du contenu de la formation ; - présentation correcte de la démarche de formation ; - présentation correcte des modalités de l'évaluation de sanction	

Évaluer et confirmer son engagement	3.1 Faire un bilan de ses goûts, de ses aptitudes, de ses connaissances du domaine et de ses qualités personnelles 3.2 Comparer son bilan avec les exigences liées à la formation et à l'exercice du travail ; 3.3 Reconnaître les forces qui faciliteront son travail ainsi que les faiblesses qu'il faudra palier 3.4 Donner les raisons qui motivent son choix de poursuivre ou non la démarche de formation 3.5 Examiner la possibilité de créer son entreprise ou de travailler à son compte	• présentation correcte d'un bilan de ses goûts, aptitudes, connaissances du domaine ainsi que de ses qualités personnelles • justification de sa décision quant au fait de poursuivre ou non le programme de formation • détermination correcte de son attirance pour l'auto-emploi
-------------------------------------	--	--

Module 02 : Communication en milieu professionnel		Code : COM02	Durée : 45 heures
Compétence 02: Communiquer en milieu professionnel			
CONTEXTE DE REALISATION A partir des documents et ressources techniques ; A partir des principes de communication ; A l'aide des matériels et outillages appropriés ; A partir d'une situation de travail.			
ELEMENTS DE COMPETENCE	MISE EN ŒUVRE DE LA COMPETENCE	CRITERES D'ENGAGEMENT DANS LA DEMARCHE	
1- Utiliser les termes et expressions indispensables pour la communication en milieu de travail	1.1 Appréhender le langage professionnel 1.2 Utiliser les connaissances du lexique professionnel.	• Traduction correcte du sens général et des idées essentielles d'un message • Interprétation exacte du sens général et des idées principales d'un texte.	
2-Traiter les informations	2.1 Relever les propos essentiels du texte 2.2 Repérer et classer les thèmes du texte	• Reformulation juste des éléments importants des propos du texte • Hiérarchisation juste des informations • Classement approprié des principales manifestations thématiques.	
3- Produire les messages indispensables à la vie professionnelle et sociale	3.1 Présenter une pratique professionnelle 3.2 Présenter une situation de travail 3.3 Expérimenter des situations de communication.	• Production judicieuse d'un message. • Élaboration conforme d'un plan de rédaction.	
4- Communiquer oralement	4.1 S'informer des principes généraux de la communication orale 4.2 Exprimer oralement un message sur des sujets à portée professionnelle.	• Appropriation parfaite des principes de communication • Expression avec éloquence des sujets. • Suite correcte dans les idées	
5- Rendre compte de son activité	5.1 Rendre compte du résultat d'une activité 5.2 Faire part d'une situation inhabituelle.	• Application correcte des techniques de rédaction • Rédaction correcte compte rendu • Synthèse des idées essentielles du rapport	

Module N° 03 : QHSE		Durée : 45 h
Compétence 03 : Prévenir les atteintes liées à la santé, à la sécurité au travail et à l’environnement		
Code	QHSE03	
Compétence traduite en comportement		
CONTEXTE DE REALISATION :		
• Dans toute situation comportant des risques pour la santé et la sécurité de l’intervenant et de la clientèle. • A partir : - Des lois, des règlements et des normes relatives à santé, à la sécurité au travail, à l’hygiène, à la salubrité et à la préservation de l’environnement ; - De consignes et d’instructions. • A l’aide : - D’accessoires et Equipements de Protection Individuelle (EPI) et collective (EPC) ; - D’une trousse de premiers soins ; - De notices, de guides et de manuels d’utilisation.		
CRITERES GENERAUX DE PERFORMANCE :		
• Respect des lois, des règlements et des normes. • Application correcte des mesures d’hygiène, de salubrité, de sécurité, de santé et de protection de l’environnement. • Intervention judicieuse en cas d’urgence.		
Éléments de compétence		Critères particuliers de performance
1.	S’informer des lois et des règlements sur la santé et la sécurité au travail.	• Interprétation juste de la législation du travail. • Relevé approprié des normes et des procédures de santé et de sécurité au travail. • Repérage adéquat de l’information dans les documents et les pictogrammes.
2.	Identifier les risques relatifs à la santé et à la sécurité dans l’environnement professionnel.	• Repérage correct des situations à risques et des sources de dangers. • Anticipation juste des dangers actuels ou potentiels. • Reconnaissance juste des comportements et des attitudes comportant des risques. • Appréciation juste des risques associés à la situation.
3.	Appliquer des mesures préventives reliées à l’hygiène, la santé et la sécurité au travail.	• Association appropriée des normes d’hygiène, de santé et de sécurité aux zones de travail. • Reconnaissance juste des mesures préventives. • Reconnaissance appropriée des conséquences du non-respect des normes sur le plan individuel et celui de l’entreprise.

		• Utilisation conforme des équipements de protection individuelle et collective.
4.	Intervenir en situation d'urgence.	• Appréciation juste de la gravité de la situation • Manifestation d'attitudes et de comportements sécurisants et réconfortants. • Exécution efficace des interventions de premier niveau en cas d'accident. • Respect de la procédure d'appel aux ressources compétentes.
5.	Prévenir les infections transmissibles sexuellement (ITS), le virus d'immunodéficience humaine (VIH/SIDA) et d'autres maladies transmissibles.	• Collecte d'information pertinente sur les modes de transmission, l'évolution et les moyens de prise en charge. • Reconnaissance des conséquences possibles de comportements inappropriés.
6.	Développer un comportement écologiquement responsable.	• Identification des normes environnementales. • Repérage de l'information pertinente sur des produits couramment utilisés (propriétés physiques et chimiques, interactions, impacts sur la santé, l'environnement, etc.) • Interprétation adéquate de fiches signalétiques du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT). • Gestion appropriée des déchets. • Adoption des comportements visant à réduire l'émission des gaz à effet de serre.

Module N°04 : Informatique		Durée : 45 h
Compétence 04 : Utiliser les fonctions de base en informatique		
Code	INF04	
Compétence traduite en comportement		
Contexte de réalisation :		
• Dans le contexte du travail effectué en entreprise. • Dans des situations de la vie courante. • A partir de consignes et d'instructions. • A l'aide : - D'un poste informatique standard connecté ; - De logiciels de bureautique usuels et récents ; - De manuels d'utilisation ; - De périphériques.		
CRITERES GENERAUX DE PERFORMANCE :		
• Utilisation appropriée des manuels d'utilisation. • Respect des principes relatifs à l'ergonomie. • Exploitation judicieuse et responsable de l'outil informatique.		
Éléments de compétence		Critères particuliers de performance
1.	Préparer son poste de travail.	• Repérage et identification précise des éléments de l'ordinateur et de ses périphériques. • Branchement conforme de l'unité centrale et des périphériques. • Organisation fonctionnelle du poste de travail.
2.	Utiliser les fonctions de base d'un système d'exploitation.	• Utilisation appropriée des principales fonctions d'un système d'exploitation • Gestion correcte de dossiers et de fichiers. • Démarche efficace pour la navigation et le transfert de données. • Personnalisation appropriée d'un système d'exploitation en fonction des besoins. • Application rigoureuse des mesures de protection des données.
3.	Saisir des données.	• Manipulation adéquate des fichiers de données textuelles et chiffrées. • Utilisation appropriée des principales fonctions d'un traitement de texte et d'un tableur. • Sauvegarde et impression correctes des documents.

4.	Monter une présentation.	• Manipulation correcte des fichiers de présentation. • Utilisation appropriée des principales fonctions d'un logiciel de présentation. • Insertion correcte des objets visuels
5.	Naviguer sur Internet.	• Choix approprié des outils et des critères de recherche. • Utilisation appropriée des logiciels de recherche et de courrier électronique. • Respect strict des principes de sécurité de base de navigation sur internet

Module N°05 : Mathématiques appliquées		Durée : 45 h
Compétence 05 : Utiliser les notions d’arithmétique, géométrie, et de trigonométrie appliquée à l’Agriculture appliquée à l’Agriculture		
Code :	MAT05	
<i>Compétence traduite en comportement</i>		
CONTEXTE DE REALISATION :		
• Au champ ou en salle. • Pour la détermination du nombre • Pour les estimations en vue de la prise des décisions • A partir des problèmes de mathématiques et de graphiques concernant la production céréalière • À l’aide : - De moyens de protection individuelle et collective ; - De fonctions usuelles (arithmétique et trigonométrie ; - De calculs statistiques ; - De tables, de graphiques et de manuels de référence ; - D’une calculatrice scientifique ; - Des tracés géométriques.		
CRITERES GENERAUX DE PERFORMANCE :		
• Respect des règles de santé et de protection de l’environnement. • Utilisation appropriée des lois mathématiques. • Utilisation appropriée de la calculatrice ou du tableur. • Exactitude des résultats. • Utilisation appropriée des manuels ; • Choix approprié des opérations ;		

-
- Manipulation soignée de l'équipement ;
 - Appropriation parfaite des formules utilisées ;
 - Logique de la démarche.

Éléments de compétence		Critères particuliers de performance
1. 1.	Utiliser les notions de base en Arithmétique dans l'agriculture	• Utilisation correcte des outils et notions arithmétiques de base (tables de conversion, calculatrice, nombres entiers et décimaux); • Détermination juste des unités de mesure ; • Application judicieuse des opérations arithmétiques (nombres entiers, décimaux, fractions) et des principes de proportionnalité.
2.	Utiliser les notions de géométrie dans l'agriculture	• Ecriture correcte une équation de droite • Construction précise des figures géométriques simples (cercle, triangle, carré, parallélogramme, trapèze, quadrilatères etc ...) • Calcul précis des surfaces et volumes
3	Appliquer les notions de trigonométrie dans l'agriculture	• Détermination précise des angles • Utilisation judicieuse des formules trigonométriques • Calcul correct des dimensions
4	Résoudre les problèmes de statistiques appliquées à l'agriculture	• Calcul correct du coût de production ; • Calcul correct du rendement ; • Calcul correct des opérations techniques.

Module N°06 : Notion de base en agriculture		Durée : 30 h
Compétence 06 : Utiliser les connaissances générales en agriculture		
Code	NBA06	
Compétence traduite en comportement		
CONTEXTE DE REALISATION :		
• À l'aide : - De documentation technique, de rapports, etc. ; - D'instruments, d'appareils, de matériel et d'équipement		
CRITERES GENERAUX DE PERFORMANCE :		
• Interprétation juste des ouvrages de référence, de la documentation technique et des rapports. • Caractériser la zone agro écologique ; • Caractériser les systèmes de culture • Caractériser les systèmes de production.		
Éléments de compétence		Critères particuliers de performance
1.	Utiliser les notions de base en agriculture	• Définitions correctes des concepts agricoles • Caractérisation correcte des types d'agricultures • Identification judicieuse des zones agro écologique
2.	Utiliser les notions de système de culture	• Identification judicieuse des systèmes de production • Choix et utilisation judicieux des fertilisants ; • Identification judicieuse des liens entre les productions végétales et les productions animales
3.	Utiliser les notions de base de la morphologie et de la physiologie des végétaux	• Description correcte de la morphologie des végétaux • Description correcte de la physiologie des végétaux • Identification correcte des symptômes de dysfonctionnements physiologiques

MODULE N° 07 : COMMERCIALISATION		Durée : 45 h
Compétence 07 : Commercialiser les produits		
Code :	COP07	
Compétence traduite en comportement		
CONTEXTE DE REALISATION :		
• Au champ, au magasin et au marché. • A partir : Documents techniques, Documents administratifs, Procédure existante.		
• À l'aide : • Outils manuels ; • Outils conventionnelles ; • De machines-outils à commande numérique.		
CRITERES GENERAUX DE PERFORMANCE :		
• Travail bien exécuté. • Utilisation des bonnes techniques. • Bonne compréhension des techniques de communication. • Respect des normes du marché. • Propreté de l'emplacement • Respect des délais. • Capacité de travailler en équipe. • Dextérité manuelle. • Souci du travail bien fait. • Attitude positive.		
Éléments de compétence		Critères particuliers de performance
1.	Identifier les zones de grande consommation des produits	• Identification judicieuse des marchés ; • Identification judicieuse de la méthode marketing ; • Exploitation judicieuse des données sur les opportunités de commercialisation
2.	Identification des potentiels clients	• Choix judicieux des partenaires d'affaires ; • Elaboration correcte des contrats de partenariat • Utilisation correcte des outils de prospection des clients

3.	Négocier les prix de vente	• Identification judicieuse du type de vente ; • Interprétation correcte de la grille des prix de vente ; • Calcul correcte du coût de rendement économique ;
----	----------------------------	---

MODULE N°08 : CHOIX DU SITE		Durée : 60 h
Compétence 08 : Choisir le site		
Code :		CHS08
Compétence traduite en comportement		
CONTEXTE DE REALISATION :		
• À partir d’un bassin de production. • À l’aide : - De documentation technique, de rapports, etc. ; - Des cultures précédentes ; - Caractéristiques physiques du sol ; - La disponibilité de la terre et des sources d’approvisionnement en eau.		
CRITERES GENERAUX DE PERFORMANCE :		
• Respect des règles d’hygiène, de santé et de sécurité au travail et de protection de l’environnement. • Application correcte des techniques. • Interprétation juste des ouvrages de référence, de la documentation technique et des rapports. • Utilisation juste de la terminologie. • Souci manifeste pour la qualité du travail et la rigueur dans la démarche.		
Éléments de compétence		Critères particuliers de performance
1.	Déterminer les sites	• Identification correcte du relief ; • Délimitation judicieuse de la surface cultivable ; • Identification correcte des contraintes majeures associées au site
2.	Déterminer les indicateurs de la fertilité des sols	• Identification correcte des propriétés du sol ; • Interprétation judicieuse de la végétation spontanée ; • Identification judicieuse des zones marécageuses ; • Identification judicieuse des précédents culturels.

3.	Vérifier l'accessibilité des sites et de la disponibilité en eau	• Localisation géographique correcte du site • Vérification judicieuse de la disponibilité des points d'eau • Évaluation judicieuse du niveau de sécurité du site
----	--	---

MODULE N°09 : AMÉNAGEMENT DU SITE DE PRODUCTION		Durée : 60 h
Compétence 09 : Aménager les sites de production		
Code	AMP09	
Compétence traduite en comportement		
Contexte de réalisation : A partir d'un milieu naturel ouvert, Travail effectué individuellement ou en équipe ou sous supervision. • À partir de directives. • À l'aide : - De documents techniques et manuels de référence ; - De la réglementation ; - D'équipements de protection individuelle (epi) et collective (epc) ; - D'instruments de mesure, de calcul et de contrôle ; - Du petit d'outillage agricole ; - De matériel mécanique et motorisé ; - De supports informatiques.		
Critères généraux de performance : • Respect des règles de santé, de sécurité et de protection de l'environnement. • Conformité aux recommandations du fabricant. • Utilisation appropriée de l'outillage, des machines-outils et de l'équipement. • Utilisation appropriée des instruments de mesure. • Travail soigné. • Souci constant de la propreté dans l'exécution du travail.		
Éléments de compétence		Critères particuliers de performance

1.	Préparer les sols	• Défrichage correct de la parcelle ; • Labour correct du sol ; • Respect strict des bonnes pratiques agronomiques
2.	Installer les systèmes d'irrigation et de drainage	• Choix des types d'irrigation ; • Choix judicieux du matériel utilisé ; • L'apport correct en eau ; • Évacuation correcte des excès d'eau
3.	Amender le sol	• Choix judicieux du type d'amendement ; • Choix judicieux mode d'épandage ; • Détermination de la quantité exacte d'amendement par unité de surface ;

MODULE N°10 : MACHINISME AGRICOLE		Durée : 45 h
Compétence 10 : Utiliser le machinisme agricole		
Code :	MAA10	
Compétence traduite en comportement		
Contexte de réalisation :		
• A partir d'une exploitation agricole • Travail effectué individuellement ou en équipe ou sous supervision. • À partir de directives. • À l'aide : - De documents techniques et manuels de référence ; - De la réglementation ; - D'équipements de protection individuelle (epi) et collective (epc) ; - D'instruments de mesure, de calcul et de contrôle ; - Du petit d'outillage agricole ; - De matériel mécanique et motorisé ; - De supports informatiques.		
Critères généraux de performance :		
• Respect des règles de santé, de sécurité et de protection de l'environnement. • Conformité aux recommandations du fabricant.		

- Utilisation appropriée de l’outillage, des machines-outils et de l’équipement.
- Utilisation appropriée des instruments de mesure.
- Travail soigné.
- Souci constant de la propreté dans l’exécution du travail.

Éléments de compétence		Critères particuliers de performance
1.	S’assurer de la bonne marche des appareils	• Mise en marche correcte des appareils ; • Interprétation minutieuse de la notice d’utilisation • Respect strict des procédures de maintenance préventive
2.	Calibrer les appareils	• Installation précise des appareils ; • Maintien du bon fonctionnement des appareils ; • Mesure de la fiabilité des appareils ;
3	Organiser et évaluer la maintenance des appareils	• Vérification périodique des appareils ; • Identification et détection des signes d’anomalies et des pannes ; • Respect strict des programmes de maintenance ; • Détermination de la fréquence de réparation des appareils

MODULE N°11: PRODUCTION		Durée: 120 h
Compétence 11: Mettre en place la production		
Code	PRO11	
Compétence traduite en comportement		
Contexte de réalisation : • A partir d’une exploitation agricole ; • Travail effectué individuellement ou en équipe ou sous supervision. • À partir de directives. • À l’aide : - de documents techniques et manuels de référence ; - de la réglementation ;		

-
- d'équipements de protection individuelle (epi) et collective (epc) ;
 - d'instruments de mesure, de calcul et de contrôle ;
 - du petit d'outillage agricole ;
 - de matériel mécanique et motorisé ;
 - De supports informatiques.

Critères généraux de performance :

- Respect des règles de santé, de sécurité et de protection de l'environnement.
- Conformité aux recommandations du fabricant.
- Utilisation appropriée de l'outillage, des machines-outils et de l'équipement.
- Utilisation appropriée des instruments de mesure.
- Travail soigné.
- Souci constant de la propreté dans l'exécution du travail.

Éléments de compétence		Critères particuliers de performance
1.	Caractériser les semences	• Déterminer les qualités d'une bonne semence • Identification exacte des variétés de la semence • Identification exacte du type de semence • Identification exacte du mode de traitement
2	Caractériser les types d'extrants	• Identification du type d'extrants ; • Élaboration des procédés d'obtention des extrants • Utilisation des extrants
3	Caractériser les systèmes culturaux ;	• Identification judicieuse du mode d'agencement des plants ; • Identification correcte de la nature de la culture ; • Identification correcte des performances des systèmes culturaux
4	Caractériser les techniques de semis	• Identification correcte du mode des semis • Identification correcte du mode agencement des plants • Détermination exacte de la densité des semis

MODULE N°12 : SUIVI DE LA PRODUCTION		Durée : 120 h
Compétence 12 : Suivre la production		
Code	SPR12	
Compétence traduite en comportement		
CONTEXTE DE REALISATION :		
• A partir d’une exploitation agricole ; • Travail effectué individuellement ou en équipe ou sous supervision. • À partir de directives. • À l’aide : - De documents techniques et manuels de référence ; - De la réglementation ; - D’équipements de protection individuelle (EPI) et collective (EPC) ; - D’instruments de mesure, de calcul et de contrôle ; - Du petit d’outillage agricole ; - De matériel mécanique et motorisé ; - De supports informatiques.		
CRITERES GENERAUX DE PERFORMANCE :		
• Respect des règles de santé, de sécurité et de protection de l’environnement. • Conformité aux recommandations du fabricant. • Utilisation appropriée de l’outillage, des machines-outils et de l’équipement. • Utilisation appropriée des instruments de mesure. • Travail soigné. • Souci constant de la propreté dans l’exécution du travail.		
Éléments de compétence		Critères particuliers de performance
1.	Effectuer le désherbage ;	• Choix judicieux de la méthode de désherbage ; • Choix judicieux du matériel de désherbage ; • Identification correcte des mauvaises herbes
2.	Effectuer les traitements préventifs et curatifs contre les maladies et les ravageurs ;	• Caractérisation exacte des maladies et des ravageurs ; • Caractérisation des produits phytosanitaires ; • Utilisation des techniques appropriées de luttres contre les pestes.

3.	Effectuer la fertilisation	• Caractérisation exacte des engrais • Formulation correcte des engrais ; • Utilisation des techniques appropriées d'apports en éléments nutritifs ;
4.	Effectuer les irrigations	• Caractérisation exacte des systèmes d'irrigation ; • Installation correcte des systèmes d'irrigation ; • Gestion judicieuse de la ressource en eau.

MODULE N°13 : RECOLTE		Durée : 45 h
Compétence 13 : Récolter les produits		
Code	REC13	
Compétence traduite en comportement		
CONTEXTE DE REALISATION : • A partir d’une exploitation agricole ; • Travail effectué individuellement ou en équipe ou sous supervision. • À partir de directives. • À l’aide : - De documents techniques et manuels de référence ; - De la réglementation ; - D’équipements de protection individuelle (EPI) et collective (EPC) ; - D’instruments de mesure, de calcul et de contrôle ; - Du petit d’outillage agricole ; - De matériel mécanique et motorisé ; - De supports informatiques.		
CRITERES GENERAUX DE PERFORMANCE : • Respect des règles de santé, de sécurité et de protection de l’environnement. • Conformité aux recommandations du fabricant. • Utilisation appropriée de l’outillage, des machines-outils et de l’équipement. • Utilisation appropriée des instruments de mesure. • Travail soigné. • Souci constant de la propreté dans l’exécution du travail.		
Éléments de compétence		Critères particuliers de performance

1.	Utiliser les techniques de récolte	• Caractérisation exacte des techniques de récolte ; • Application correcte des techniques de récolte ; • Respect strict du calendrier de récolte.
2.	Utiliser le matériel de récolte ;	• Identification exacte du matériel de récolte ; • Utilisation correcte du matériel ; • Application correcte du protocole de maintenance post-récolte
3.	Identifier les moyens d'évacuation des produits	• Choix judicieux du moyen de transport ; • Détermination exacte des voies d'évacuation ; • Évaluation correcte des contraintes logistiques d'évacuation

MODULE N°14 : CONDITIONNEMENT ET CONSERVATION DES PRODUITS DE LA RÉCOLTE		
Durée : 60 h		
Compétence 14 : Conditionner et conserver les produits		
Code		CCP14
Compétence traduite en comportement		
CONTEXTE DE REALISATION :		
À partir d'un magasin de stockage.		
À l'aide : de la ressource humaine qualifiée ;		
• D'équipement de protection individuelle (EPI) et collective (EPC) ; • De la documentation technique de conditionnement ; • D'instrument de mesure ; • D'outils informatiques.		
CRITERES GENERAUX DE PERFORMANCE :		
• Respect des règles de santé et de sécurité au travail et de protection de l'environnement. • Interprétation juste des données et des consignes de fonctionnement. • Utilisation appropriée des instruments de mesure ; • Gestion des stocks.		
Éléments de compétence		Critères particuliers de performance
1.	Choisir la méthode de conservation ;	• Identification judicieuse des méthodes de conservation ; • Identification correcte des avantages et inconvénients de chaque méthode ;

		• Identification correcte de la nature du produit à conserver ;
2.	Choisir les techniques de conditionnement	• Identification judicieuse des techniques de conditionnement ; • Mise en œuvre de chaque technique de conditionnement ; • Identification correcte de la nature du produit à conditionner ;
3	Choisir l'emballage pour le conditionnement ;	• Identification correcte du type d'emballage en fonction du type de produit ; • Identification correcte des avantages et inconvénients de chaque type d'emballage ; • Respect strict des réglementations et normes

Module 15 : ENTREPRENEURIAT		Code : ENT15	Durée : 45 heures
Compétence 15 : Rechercher un emploi			
CONTEXTE DE REALISATION A Individuellement ou en équipe À partir de • Signalement ou saisie d'opportunités • Besoins du marché • Plan d'affaire • Initiatives personnelles A l'aide de : • Outils informatiques • Modèles courants de plans d'affaire			
ELEMENTS DE COMPETENCE	MISE EN ŒUVRE DE LA COMPETENCE		CRITERES D'ENGAGEMENT DANS LA DEMARCHE
1. Identifier les conditions de réussite d'un projet de création d'entreprise ou d'auto emploi	1.1 Interpréter l'environnement économique 1.2 Étudier le marché de l'emploi 1.3 Adopter des stratégies individuelles pour une gamme de produits ou de services		• Interprétation succincte de l'environnement économique • Interprétation succincte du marché • Positionnement stratégique dans une gamme de produits ou de services

2. Monter un projet d'installation	2.1. S'approprier les procédures de base de montage d'un projet 2.2. Etudier le milieu 2.3. Collecter les informations 2.4. Identifier le projet 2.5. Rédiger le projet	• Maîtrise des procédures de montage de projet • Choix judicieux du milieu • Collectes judicieuses des informations • Identification correcte du projet • Rédaction correcte du projet
3. Rechercher un financement	3.1 Identifier les sources de financement 3.2 Soumettre une demande de financement 3.3 Défendre le projet	• Recherche judicieuse des sources de financement • Montage correct d'un dossier de financement • Défendre méticuleux d'un projet
4. Exécuter un projet	4.1 Conduire les opérations du projet 4.2 Mobiliser les ressources humaines et matérielles 4.3 Mettre en œuvre les activités 4.4 Evaluer la mise en œuvre du plan d'affaires 4.5 Suivre son installation 4.6 Evaluer le projet	• Mise en œuvre judicieux du plan • Mobilisation judicieuse des ressources • Mise en œuvre judicieuse des activités • Suivi judicieux du projet • Evaluation correcte du projet
5. S'approprier les techniques de recherche d'emploi	5.1 Répondre à une interview, à une offre d'emploi 5.2 Rédiger un CV 5.3 Rédiger une demande d'emploi/ lettre de motivation.	• Réponse pertinente à une interview, à une offre d'emploi • Rédaction correcte d'un CV • Rédaction judicieuse d'une demande d'emploi, de la lettre de motivation. • Élaboration conforme d'un plan de rédaction.

MODULE 16 : STAGE PROFESSIONNEL		Code : STG16	Durée :315 heures
Compétence 16 : s'intégrer en milieu professionnel			
CONTEXTE DE REALISATION Dans un milieu professionnel En présence de l'encadreur de stage ou tuteur En présence des responsables de l'entreprise. A partir de l'exécution des tâches professionnelles A l'aide de la collaboration étroite entre l'école et l'entreprise.			
ELEMENTS DE COMPETENCE	MISE EN ŒUVRE DE LA COMPETENCE	CRITERES D'ENGAGEMENT DANS LA DEMARCHE	
1- Préparer son séjour en milieu de travail	1.1 Prendre connaissance des modalités et des renseignements relatifs au stage 1.2 S'informer sur l'organisation de l'entreprise 1.3 Se situer dans l'organisation de l'entreprise par rapport à la tâche et à la place occupée dans la structure.	• Recueil des données pertinentes relatives au stage et à l'organisation de l'entreprise • Description exhaustive des tâches prévues pour son stage • Choix judicieux des entreprises susceptibles d'accueillir le stagiaire • Élaboration conforme du dossier de stage.	
2- Respecter les principes de discipline et de déontologie	2.1 Présenter les qualités personnelles et professionnelles 2.2 S'informer des consignes des supérieurs, de sécurité, des règlements de l'entreprise et des normes environnementales.	• Respect méticuleux des consignes, des règlements, de la hiérarchie et des normes environnementales • Démonstration correcte des qualités personnelles et professionnelles.	

3- Exécuter les activités en milieu de travail	3.1 Observer le contexte du travail 3.2 Effectuer diverses tâches professionnelles 3.3 Vérifier la satisfaction de l'encadreur par rapport aux activités effectuées 3.4 Relater ses observations sur le contexte de travail et sur les tâches exercées dans l'entreprise	• Exécution appropriée des tâches • Assimilation parfaite et démonstration des opérations liées au métier • Développement judicieux des attitudes professionnelles • Utilisation adéquate des matériels de l'entreprise.
4- Comparer ses perceptions aux réalités du métier	4.1 Relater sa perception du métier avant et après le stage 4.2 Évaluer l'influence de l'expérience vécue sur le choix d'un futur emploi.	• Résumé succinct de l'expérience de stage • Démonstration correcte de l'influence du stage sur le choix d'un futur emploi
5- Rédiger le rapport de stage	5.1 S'informer sur le plan de rédaction et du contenu d'un rapport de stage 5.2 Utiliser une expression soutenue dans la rédaction du rapport de stage.	• Respect judicieux des principes de la langue utilisée • Pertinence du contenu du rapport • Rédaction soignée et concise du rapport de stage.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, Les guides méthodologiques d'appui à la mise en œuvre de l'approche par compétences en formation professionnelle, Guide - Conception et réalisation des études sectorielles et préliminaires, 2007, 77p.
2. ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, Les guides méthodologiques d'appui à la mise en œuvre de l'approche par compétences en formation professionnelle, Guide - Conception et réalisation d'un référentiel de métier-compétences, 2007.
3. ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, Les guides méthodologiques d'appui à la mise en œuvre de l'approche par compétences en formation professionnelle, Guide - Conception et production d'un guide pédagogique, 2007, 37p.
4. ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, Les guides méthodologiques d'appui à la mise en œuvre de l'approche par compétences en formation professionnelle, Guides - Conception et production d'un guide d'évaluation, 2007, 30p.
5. République du Cameroun. Samurçay, R., & Pastré, P. Stratégie de la formation professionnelle (2004).
6. République du Cameroun. Document de stratégie pour la croissance et pour l'emploi (DSCE). Yaoundé, Août 2009, 174 pages.
7. "World cereal production" de la Food and Agriculture Organization (FAO) des Nations Unies: <http://www.fao.org/crop/cropinfo/cereal/ingl-01.htm>
8. "Global cereal production and consumption" de l'International Grains Council: <https://www.igc.int/en/grainsstats.aspx>
9. "Global agricultural production - cereals" de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE): http://www.oecd-ilibrary.org/agriculture-and-food/global-agricultural-production-cereals_agr_outlook-table-en
10. "Trends in global wheat production" de la FAO: <http://www.fao.org/docrep/019/ar716e/ar716e.pdf>
11. "Corn production: planting, cultivation and harvesting" de l'Université de Purdue: <https://www.extension.purdue.edu/extmedia/GQ/GQ-73.html>
12. "The global rice market: recent developments, future prospects, and key challenges" du Centre de recherche sur les politiques économiques mondiales: <https://www.cgdev.org/sites/default/files/CGD-Working-Paper-459-Rice-Market.pdf>
13. "Global barley production" de la FAO: <http://www.fao.org/docrep/006/Y4360E/y4360e08.htm>
14. "Oat production and utilization" de l'Université de l'Alberta: <https://www.ualberta.ca/agriculture-life-environment-sciences/our-faculty/our-people/faculty-profiles/ritchiecarter/documents/oatsmanual.pdf>
15. "Millet production in the world" de la FAO: <http://www.fao.org/ag/agp/agpc/doc/publicat/guttshel/10.htm>
16. "Sorghum production in the world" de l'International Crops Research Institute for the Semi-Arid Tropics: <https://www.icrisat.org/sorghum-production-in-the-world/>

III. REFERENTIEL D’EVALUATION ET DE CERTIFICATION

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

APC	Approche Par Compétences
ESPBC	Étude Sectorielle et Préliminaire des Besoins en Compétences
RF	Référentiel de Formation
RMC	Référentiel Métier Compétences
GPE	Guide Pédagogique
GPM	Guide d'Organisation Pédagogique et Matérielle
EPC	Équipements de Protection Collective
EPI	Équipements de Protection Individuelle
SIMDUT	Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
FPT	Formation Professionnelle et Technique
IGF	Inspection Générale des Formations
DFOP	Direction de la Formation et de l'Orientation Professionnelles
OIF	Organisation internationale de la francophonie
CDPE	Cellule de Développement de Partenariat École/entreprise
CMR	Cameroun
REVA	Référentiel d'Evaluation

III.1 PRESENTATION D'UN REFERENTIEL D'EVALUATION ET DE CERTIFICATION

III.1.1 Nature

Le référentiel d'évaluation repose sur les compétences issues du Référentiel de Métier-Compétences et de celles propres au projet de formation. Il est un guide proposant des orientations en matière d'évaluation des compétences : compétences traduites en comportent et compétences traduites en situation. Différents acteurs évoluant au sein du système de formation professionnelle, ils peuvent définir de manière différente l'expression : évaluation des apprentissages. C'est ainsi que l'apprenant, le formateur, les autres personnes qui travaillent dans le centre de formation, les responsables de la gestion centrale de la formation, sont amenés à dégager divers points de vue sur la notion d'évaluation, selon qu'ils ont à l'intégrer dans leur apprentissage, à la mettre en application ou à la gérer. Prenant en compte tous ces cas de figure, on peut considérer que l'évaluation se situe au cœur des processus d'apprentissage, de formation et de gestion de la formation professionnelle. Souvent, l'on a perçu ou retenu de la notion d'évaluation des apprentissages, l'aspect qui consiste à porter un jugement sur la maîtrise des compétences et sur la performance des apprenants qui souhaitent obtenir une qualification. Cette perception limite la place que devrait occuper l'évaluation au sein d'un processus de formation et d'apprentissage. En formation professionnelle, la fonction « évaluation » présente certaines caractéristiques et se déploie en s'appuyant sur des valeurs et des orientations de base. Tous ces éléments constituent un cadre de référence à partir duquel l'évaluation des apprentissages est structurée et mise en œuvre.

III.1.2 Structure

Le référentiel d'évaluation se présente comme suit :

- Une présentation des concepts et des principales définitions ;
- Une description synthétique du référentiel de formation ;
- Les outils d'évaluation : les spécifications pour l'évaluation, la description de l'épreuve / de l'engagement, et la fiche d'évaluation.

III.1.3 Finalités

L'évaluation des apprentissages constitue l'un des fondements du système de formation professionnelle. La transparence doit apparaître dans sa mise en place et sa réalisation, car la valeur et la reconnaissance de la qualification en dépendent. Pour être réalisé dans les normes, l'on doit s'appuyer sur une politique nationale d'évaluation des apprentissages.

Le volet le plus connu de l'évaluation est l'évaluation sommative ou de sanction. Les résultats de cette évaluation doivent être exprimés sous forme de « succès » ou d'« échec ». En effet, toute pédagogie de la réussite sur laquelle repose l'APC nécessite une étroite association entre formation, apprentissage et évaluation. L'évaluation doit non seulement être intégrée aux différentes phases d'acquisition des compétences, mais elle doit également constituer l'un des piliers de la démarche d'apprentissage de l'apprenant. L'acquisition d'une compétence ne peut se faire sans que l'apprenant ait développé sa capacité de juger des résultats atteints et de la performance réalisée. Cet aspect de l'évaluation est appelé « évaluation formative », c'est-à-dire un soutien à l'apprentissage par la mesure et l'évaluation de sa progression. Dans la perspective d'une formation qualifiant l'apprenant pour l'exercice d'un métier, on vise un niveau d'acquisition des compétences énoncées dans le programme (REF) qui correspond à celui qui est attendu au seuil d'entrée sur le marché du travail.

III.1.4 Eléments prescriptifs

Les compétences issues du Référentiel de Métier-Compétences (RMC) et celles propres au projet de formation constituent l'essence même de cette formation. Leur apprentissage n'est pas facultatif ou optionnel. Les principaux éléments qui seront considérés comme obligatoires ou prescriptifs sont les suivants dans le cadre de la présente formation :

- 1.4.1. La durée totale de formation, incluant le temps consacré à l'évaluation. Toutefois, la durée de la formation reliée à chaque compétence est facultative pour accorder une certaine souplesse aux établissements ;
- 1.4.2. Tableaux de spécifications et leurs différentes composantes :
 - Eléments de la compétence et situations de mise en œuvre de la compétence ;
 - Stratégies retenues ;
 - Indicateurs et critères d'évaluation ;
 - Points attribués aux critères d'évaluation ou critères cochés en relation avec le seuil de réussite ;
 - Seuil de réussite ;
 - Règle de verdict, le cas échéant

III.2 PRÉSENTATION DES CONCEPTS ET DES PRINCIPALES DÉFINITIONS

III.2.1 Concepts

La compétence en formation professionnelle se définit comme « le pouvoir d'agir, de réussir et de progresser, qui permet de réaliser adéquatement des tâches ou des activités de travail et qui se fonde sur un ensemble organisé de savoirs (ce qui implique certaines connaissances, habiletés dans divers domaines, perceptions, attitudes, etc.) ». Puisque la compétence se définit de façon multidimensionnelle, son évaluation se doit de l'être également ; toutes les dimensions importantes d'une compétence sont donc considérées au moment d'en évaluer l'acquisition. Ainsi, l'évaluation porte sur les connaissances, les habiletés, les perceptions et les attitudes sur lesquelles se fonde la compétence. Tous les critères de performance d'un programme doivent obligatoirement être atteints et évalués en cours de formation ou aux fins de la sanction.

Le mode d'évaluation privilégiée en formation professionnelle est celui de type « critériel ». Ce type d'évaluation permet d'établir si une personne a atteint le niveau requis, en matière de performance ou de participation, au regard d'une tâche ou d'une activité, et ce, en fonction de critères précis. Il s'agit donc de vérifier dans quelle mesure un apprenant a atteint une compétence déterminée dans le programme de formation, selon les critères de performance du programme et selon les critères définis pour l'évaluation aux fins de la sanction, en évitant de le situer par rapport à ses pairs ou à un groupe.

III.2.2 Principales définitions

Termes	Définition
Activités d'apprentissage.	Actions diverses proposées par le formateur dans le but de favoriser l'atteinte d'un objectif d'apprentissage.
Appréciation.	Démarche de la pensée aboutissant à un jugement de valeur.
Banque d'épreuves.	Réserve d'épreuves couvrant les modules d'un programme de formation. La banque peut être informatisée ou sur papier.

Termes	Définition
Critère.	Élément auquel se réfère une personne pour juger, apprécier ou définir quelque chose.
Éléments critères.	Caractéristique d'une performance ou d'un produit. On se réfère à cette caractéristique pour mesurer ou donner une appréciation.
Épreuve.	Exercice donné sous forme écrite ou orale que subit un apprenant en classe ou lors d'un examen afin d'être jugé selon ses capacités.
Évaluation.	Action de juger et d'apprécier la valeur d'une chose, d'une technique, d'une méthode ou d'une personne.
Évaluation critériée.	Évaluation de la performance d'une personne lors de l'accomplissement d'une tâche et jugée par rapport à un seuil ou à un critère de réussite.
Évaluation formative.	Démarche d'évaluation qui consiste à vérifier la progression d'un apprenant au regard des objectifs, atteints ou non, à informer l'apprenant et le formateur sur les difficultés rencontrées afin de lui suggérer ou de lui faire découvrir des moyens de renforcer, améliorer ou/et corriger les acquis.
Évaluation multidimensionnelle.	Évaluation dont les différents aspects d'une compétence : savoirs, savoir être et savoir-faire sont pris en compte.
Évaluation de sanction ou certificative.	Évaluation effectuée à la fin d'un module ou d'une formation pour attester de l'acquisition ou non de la compétence ou des compétences.
Fidélité d'un instrument d'évaluation	Capacité d'un instrument de mesurer avec la même exactitude chaque fois qu'il est utilisé.
Jugement	Démarche intellectuelle par laquelle une personne se forme une opinion et l'émet.
Règle de verdict	Élément d'évaluation qui doit être obligatoirement réussi.
Reprise	Synonyme du passage d'une nouvelle épreuve dans le cadre du même module après constat d'échec ou d'abandon. Le droit à la reprise est acquis lorsque l'apprenant n'a pas atteint le seuil de réussite d'un module.
Seuil de réussite	Niveau de qualité à partir duquel on considère une performance comme réussie. Il peut s'agir d'une note ou d'une description qualitative se basant sur des critères.
Test d'une épreuve	Essai d'une épreuve auprès d'un groupe restreint d'apprenants afin de vérifier la faisabilité et la validité de l'épreuve.
Tolérance	Marge d'inexactitude ou d'erreur admise lors d'une épreuve de connaissances pratiques ou d'activités d'apprentissage pratique
Univoque	Se dit d'une interprétation unique
Validité d'un instrument d'évaluation.	Capacité d'un instrument de mesurer réellement ce qu'il prétend évaluer.
Versions d'une épreuve.	Différentes épreuves évaluant la même compétence soit par une mise en situation différente, ou par la production d'un produit différent ou par la prestation d'un service différent mais dont les éléments critères sont identiques et de difficulté de même niveau.

III.3 DESCRIPTION SYNTHÈSE DU RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

Le scénario de formation se trouve au cœur du référentiel de formation. Il consiste à présenter les choix qui ont résulté de la définition des compétences issues du référentiel métier-compétences (elles même découlant de l'AST). Ces compétences sont traduites en actions observables et en résultats mesurables, éléments sur lesquels reposent l'acquisition par l'apprenant et leur évaluation.

En plus de mettre en évidence la liste des compétences requises pour exercer un métier, le référentiel de formation les décrit de manière exhaustive et pose des balises qui déterminent une démarche d'acquisition desdites compétences. En conséquence, selon les modalités de réalisation de la compétence, le référentiel de formation s'appuie sur deux techniques différentes pour décrire les compétences : la traduction en comportement et la traduction en situation.

Ainsi, le référentiel de formation pour le métier d'ouvrier qualifié en Production des céréales traduit les orientations particulières en matière de formation. Il prépare donc la personne à devenir un travailleur du secteur agro-industriel pouvant mener des activités de production des céréales seul, en équipe ou sous supervision, pour le compte d'une entreprise ou à son compte personnel.

De façon spécifique, il vise d'une part à amener l'ouvrier qualifié en production des céréales, à cultiver sur des portions de terre selon des itinéraires techniques appropriés. Il est ainsi chargé de cultiver les céréales telles que le maïs, le sorgho, le mil, le blé et le riz. Parmi ces itinéraires techniques l'on peut noter le choix du site, choix des semences, la préparation du site, l'ensemencement (semis), l'entretien des cultures (désherbage, fertilisation, lutte phytosanitaire etc...), récolte et opération post récoltes (conditionnement, commercialisation etc...). Dans l'exercice de son métier, l'ouvrier qualifié en production des céréales doit maîtriser toutes les caractéristiques des céréales qu'il choisit (types, variétés etc..), et connaître les données sur les sols, le climat, la pluviométrie, le relief. Lors de la réalisation du champ, dont il assure toutes les étapes, il doit savoir utiliser un certain nombre d'outils, de la simple houe à la machine-outil perfectionnée etc....

Étant donné que l'ouvrier qualifié producteur des céréales travaille souvent seul, en équipe ou sous supervision, il doit démontrer de bonnes attitudes relationnelles en milieu de travail ou même dans la société.

III.3.1 Tableau synthèse du référentiel de formation

De ce point de vue, les compétences ci-après pour le métier d'ouvrier qualifié producteur des céréales correspondant aux attitudes, habiletés et comportements attendus de la personne qui exerce ce métier ont été retenues.

N°	Code	Énoncé de la compétence	Intitulé Module	Durée totale
01	MEF01	Se situer au regard du métier et de la formation	Métier et Formation	30
02	COM02	Communiquer en milieu professionnel	Communication	45
03	QHSE03	Prévenir les atteintes liées à la santé, à la sécurité au travail et à l'environnement	QHSE	45
04	INF04	Utiliser les fonctions de base en informatique	Informatique	45

N°	Code	Énoncé de la compétence	Intitulé Module	Durée totale
05	MAT05	Utiliser les notions d'arithmétique, géométrie, et de trigonométrie appliquée à l'Agriculture	Mathématiques appliquées	45
06	NBA06	Utiliser les connaissances générales en agriculture	Notions de base en agriculture	30
07	CMP07	Commercialiser les produits	Commercialisation	45
08	CHS08	Choisir le site	Choix du site	60
09	AMS09	Aménager les sites de production	Aménagement du site de production	60
10	MAA10	Utiliser le machinisme agricole	Machinisme agricole	45
11	PRO11	Mettre en place la production	Production	120
12	SPR12	Suivre la production	Suivi de la production	120
13	REC13	Récolter les produits	Récolte	45
14	CCP14	Conditionner et conserver les produits	Conditionnement et conservation des produits de la récolte	60
15	ENT15	Rechercher un emploi	Entrepreneuriat	45
16	STG16	S'intégrer en milieu professionnel	Stage	315
Total				1155

L'analyse globale du référentiel de formation est présentée sous forme de tableaux établis avant la rédaction du référentiel d'évaluation. Il s'agit du tableau d'analyse des compétences générales et du processus de travail ainsi que du tableau d'analyse des critères généraux de performance. Ces tableaux, produits à partir de la matrice des objets de formation, permettent de mettre en évidence les liens entre les compétences particulières et le processus de travail ou entre les compétences particulières et les compétences générales, liens qui seront retenus dans la stratégie d'évaluation. Ils permettent également de faire ressortir les critères principaux qui pourront être utilisés dans l'élaboration des outils d'évaluation. Finalement, ils permettent d'éviter la surévaluation qui consisterait à évaluer à de multiples reprises la même compétence ou le même élément de compétence. Ce sont des outils essentiels à l'élaboration des tableaux de spécifications.

III.3.2 Tableau d'analyse des compétences générales et du processus de travail

Ouvrier Qualifié producteurs des céréales																
COMPÉTENCES GENERALES																
COMPÉTENCES PARTICULIÈRES																
NUMÉROS	NUMÉROS	Type d' objet	Durée (heures)	Se situer au regard du métier et de la formation	Communiquer en milieu professionnel	Prévenir les atteintes liées à la santé, à la sécurité au travail et à l'environnement	Utiliser les fonctions de base en informatique	Utiliser les notions d' arithmétique, géométrie, et de trigonométrie appliquée à l' Agriculture	Utiliser les connaissances générales en agriculture	Commercialiser les produits	Rechercher un emploi	Planifier et organiser son travail	Réaliser le travail	Contrôler le travail	Effectuer les travaux post	NOMBRE DE COMPÉTENCES
NUMÉROS				1	2	3	4	5	6	7	15					08
Type d'objet				S	S	S	C	C	C	C	S					
Durée (heures)				30	45	45	45	45	30	45	45					330
Choisir le site	08	C	60	O	•	•	•	•	•	•	•	▲	▲	▲	▲	
Aménager les sites de production	09	C	60	O	•	•	•	•	•	•	•	▲	▲	▲	▲	
Utiliser le machinisme agricole	10	C	45	O	•	•	•	•	•	•	•	▲	▲	▲	▲	
Mettre en place la production	11	C	120	O	•	•	•	•	•	•	•	▲	▲	▲	▲	
Suivre la production	12	C	120	O	•	•	•	•	•	•	•	▲	▲	▲	▲	
Récolter les produits	13	C	45	O	•	•	•	•	•	•	•	▲	▲	▲	▲	
Conditionner et conserver les produits	14	C	60	O	•	•	•	•	•	•	•	▲	▲	▲	▲	
S'intégrer en milieu professionnel	16	S	315	O	•	•	•	•	•	•	•	▲	▲	▲	▲	
NOMBRE DE COMPÉTENCES	08															16
Volume horaire total			825													1155

III.4 PRESENTATION DES OUTILS

Les outils pour l'évaluation de chacune des compétences retenues pour le métier de **“Producteur des céréales”** donnent une présentation qui répond bien aux exigences de l'évaluation.

Ces outils comprennent :

- Les tableaux de spécifications ;
- La description de l'épreuve ;
- La fiche d'évaluation ou de la participation.

III.4.1 Tableau de spécifications

Le tableau de spécifications pour l'évaluation d'une compétence traduite en comportement ou en situation présente les indicateurs et les critères d'évaluation relatifs aux éléments et aux situations du programme de formation retenus pour l'évaluation aux fins de la sanction. Pour chaque situation ou élément, on formule un ou des indicateurs de performance, qui présentent un aspect à évaluer ou qui précisent sous quel angle on compte évaluer un élément de compétence. Les indicateurs sont accompagnés de critères d'évaluation sur lesquels on se base pour juger si la performance évaluée est satisfaisante.

Pour un objectif pédagogique traduit en comportement, la pondération (ou le poids relatif) accordée à chaque critère est indiquée, ainsi que le seuil de réussite attendu. Les éléments d'évaluation reposent sur des comportements relatifs aux tâches ou aux productions particulières du métier. Pour l'évaluer, on dispose des stratégies d'évaluation suivantes :

- L'évaluation du produit de travail ;
- L'évaluation du processus de travail ;
- Une combinaison des stratégies précédentes.

Pour un objectif pédagogique traduit en situation, on retrouve les critères dont le formateur se sert pour juger (inférer) si la compétence est acquise au-delà de la participation de l'apprenant aux activités.

III.4.2 Description de l'épreuve

La description de l'épreuve, élaborée à partir du tableau de spécifications, vise à uniformiser le niveau de complexité des différentes épreuves assorties aux compétences du programme de formation et à soutenir l'élaboration des épreuves administrées dans les centres de formation. Elle est présentée à titre de suggestion et tourne autour de quatre éléments suivants :

- Les renseignements généraux ;
- Le déroulement de l'épreuve ;
- Le matériel ;
- Les consignes particulières.

III.4.3 Fiche d'évaluation

La fiche d'évaluation reprend les indicateurs et les critères d'évaluation adoptés pour l'évaluation aux fins de la sanction (tableaux de spécifications) et les précise davantage, le cas échéant, sous forme d'éléments d'observations. Ces fiches peuvent aussi faire mention des marges de tolérance acceptées. Elle fait état de la pondération associée aux critères d'évaluation. Elle présente aussi le seuil de réussite fixé dans le tableau de spécifications. La fiche d'évaluation guide les centres de formation et les formateurs dans la description des épreuves au moment de la réalisation des activités d'évaluation et, comme les descriptions d'épreuve ou de participation, elle est fournie à titre de suggestion.

Lorsque la stratégie d'évaluation correspond à un processus de travail, les épreuves mixtes (connaissances pratiques et activités d'apprentissage pratique) sont recommandées.

Par contre, lorsque la stratégie d'évaluation correspond à un produit, une épreuve conduisant au développement des activités d'apprentissage pratique est recommandée.

III.5 ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

Modalités d'évaluation formative

Il faut relever qu'évaluer une compétence implique des choix afin de ne pas surévaluer. Il faut, en effet, éviter d'évaluer un élément déjà pris en compte plusieurs fois et se concentrer sur les aspects importants de la compétence. Le modèle d'évaluation utilisé en APC impose une façon de faire dans l'élaboration des tableaux de spécifications au regard du nombre de points à distribuer et de la détermination du seuil de réussite. Les tableaux de spécifications regroupent, entre autres, les indicateurs et les critères d'évaluation relatifs aux éléments retenus de la compétence, dans le référentiel de formation, afin de reconnaître chaque compétence et de la sanctionner, en plus de déterminer un seuil de réussite.

Éléments d'évaluation

Types de compétence	Eléments
Compétence traduite en situation	• tableau de spécifications • description de l'engagement • fiche d'évaluation
Compétence traduite en comportement	• tableau de spécifications • description de l'épreuve • fiche d'évaluation

Dans le cas de la compétence traduite en comportement, les éléments de l'évaluation reposent sur des comportements relatifs aux tâches ou aux productions particulières du métier.

Dans le cas des compétences traduites en situation, l'évaluation est orientée sur l'engagement de l'apprenant dans la démarche qui lui est proposée durant la formation.

Evaluation sommative

Deux types d'épreuves constituent l'évaluation sommative au MINEFOP. Il s'agit :

- L'épreuve professionnelle de synthèse : c'est une épreuve d'ordre procédurale qui consiste à évaluer les connaissances et savoirs-être du candidat sur l'ensemble des compétences acquises durant sa formation. Sa note éliminatoire est de « inférieure à 8/20 ».
- L'épreuve de mise en situation professionnelle : c'est une épreuve d'ordre pratique qui l'apprenant en situation de travail. Il permet d'évaluer les savoirs faire de l'apprenant relevant du cœur du métier. Sa note éliminatoire est de « inférieure à 14/20 ».

Les contenus types desdites épreuves sont définis ainsi qu'il suit :

Tableau 1 : Synthèse du programme de formation

METIER : OUVRIER PRODUCTEUR DES CEREALES					VOLUME HORAIRE : 1155 h					
N°	Énoncé de la compétence	Intitulé Module	Durée totale	Modalités	Stratégie d'évaluation	Durée de l'épreuve	Traduction	Types	Seuil de réussite	Matériels nécessaires
01	Se situer au regard du métier et de la formation	Métier et Formation	30	Pratique et orale	Ps	2h	S	G	80%	Voir description des épreuves
02	Communiquer en milieu professionnel	Communication en milieu professionnel	45	Écrite et orale	Ps Pt	3h	S	G		
03	Prévenir les atteintes liées à la santé, à la sécurité au travail et à l'environnement	QHSE	45	Orale et écrite	Ps Pt	3h	S	G		
04	Utiliser les fonctions de base en informatique	Informatique	45	Écrite Pratique	Ps Pt	3h	C	G		
05	Utiliser les notions d'arithmétique, géométrie, et de trigonométrie appliquée à l'Agriculture	Mathématiques appliquées	45	Écrite	Ps Pt	3h	C	G		
06	Utiliser les connaissances générales en agriculture	Notions de base en agriculture	30	Pratique et écrite	Ps	2h	C	G		
07	Commercialiser les produits	Commercialisation	45	Pratique Et Écrite	Ps Pt	3h	C	G		
08	Choisir le site	Choix du site	60	Pratique Et Écrite	Ps Pt	4h	C	P		
09	Aménager les sites de production	Aménagement du site de production	60	Pratique Et Écrite	Ps Pt	4h	C	P		
10	Utiliser le machinisme agricole	Machinisme agricole	45	Pratique et écrite	Ps Pt	3h	C	P		
11	Mettre en place la production	Production	120	Pratique et écrite	Ps Pt	8h	C	P		
12	Suivre la production	Suivi de la production	120	Pratique et écrite	Ps Pt	8h	C	P		

METIER : OUVRIER PRODUCTEUR DES CEREALES					VOLUME HORAIRE : 1155 h					
N°	Énoncé de la compétence	Intitulé Module	Durée totale	Modalités	Stratégie d'évaluation	Durée de l'épreuve	Traduction	Types	Seuil de réussite	Matériels nécessaires
13	Récolter les produits	Récolte	45	Pratique et écrite	Ps Pt	3h	C	P		
14	Conditionner et conserver les produits	Conditionnement et conservation des produits de la récolte	60	Pratique et écrite	Ps Pt	4h	C	P		
15	Rechercher un emploi	Entrepreneuriat	45	écrite	Ps Pt	3h	S	G		
16	S'intégrer en milieu professionnel	Stage	315	Pratique et écrite	Ps Pt	21h	S	P		
Total			1 155							

Le tableau de synthèse ci-dessus présente l'énoncé des 16 compétences du métier d'ouvrier qualifié Producteur de céréales faisant objet d'évaluation certificative dans le Référentiel d'évaluation. Il décrit pour chaque compétence, les modalités d'évaluation privilégiées (épreuve de connaissance pratique ou épreuve pratique) et les stratégies (processus, produit, propos) retenues par l'équipe d'élaboration du référentiel pour certifier chaque compétence. Il précise la durée totale de chaque épreuve de certification et le seuil de réussite. Concernant le matériel indispensable lors de l'administration des épreuves, le tableau ramène à la fiche descriptive de chaque épreuve.

Renseignements complémentaires

Certaines épreuves comportent deux parties : une partie relative aux connaissances pratiques et une partie pratique. Pour ces épreuves, la partie relative aux connaissances pratiques est individuelle alors que la partie pratique peut être traitée en équipe de maximum cinq (5) candidats, mais chaque candidat est évalué sur sa participation au travail d'équipe.

Pour les épreuves de 5 h et plus, elles sont élaborées de façon à être administrées en deux temps si possible sur deux jours.

Grille de rétroaction

La grille de rétroaction en annexe est destinée à assurer l'amélioration continue des épreuves. Elle comporte des questionnaires destinés aux évaluateurs. Elle est renseignée par ces derniers puis acheminée à la direction chargée des examens et concours qui fait la synthèse.

A- COMPÉTENCES TRADUITES EN SITUATIONS

TABLEAU DE SPECIFICATIONS			
METIER :	Producteur des céréales	Code :	MEF01
Compétence N° 1 : Se situer au regard du métier et de la formation	Durée d'apprentissage		30 heures
Éléments de la compétence	Indicateurs	Critères d'évaluation	
S'informer sur le métier	1. Recueil de données sur la nature et sur les exigences du métier	1.1 Description judicieuse de la nature et exigences de l'emploi	☒
	2. Inventaire judicieux les habiletés, aptitudes, attitudes nécessaires pour pratiquer le métier	2.1 Inventaire judicieux les habiletés, aptitudes, attitudes nécessaires pour pratiquer le métier	☐
	3. Identification des particularités du milieu professionnel	3.1 Identification correcte des particularités du milieu professionnel	☐
S'informer sur le programme de formation et engagement de la démarche	4. Collecte d'informations sur le programme, la démarche de formation et d'évaluation	4.1 Présentation correcte des compétences à acquérir	☒
		4.2 Description judicieuse des modes d'évaluation	☐
	5. Appréciation de la formation	5.1 Appréciation juste du programme de formation	☐
Évaluer et confirmer son engagement	6. Distinction des aptitudes des champs d'intérêt.	6.1 Précision juste de ses goûts, ses aptitudes, ses champs d'intérêt et ses qualités personnelles	☒
	7. Description des raisons de son choix de poursuite de la formation.	7.1 Synthèse correcte des différents aspects du métier	☐
	8. Description des principaux éléments d'un rapport confirmant un choix d'orientation professionnelle.	8.1. Justification correcte de son choix de poursuivre ou non le programme de formation	☒
Seuil de réussite : 6 des 9 critères d'évaluation, dont les critères noircis, pour que l'on considère la compétence acquise			

Description de l'engagement	
N° 01	Énoncé de la compétence : se situer au regard du métier et de la formation
Renseignements généraux L'épreuve a pour but d'évaluer l'engagement de l'apprenant dans un processus évolutif visant l'acquisition de la compétence « se situer au regard du métier ». L'évaluation de la participation est faite tout au long du module par le formateur, à l'aide d'une grille. Elle porte sur la participation de l'apprenant aux différentes activités individuelles, en groupe et en sous-groupe ou individuellement. L'épreuve comprend trois parties. Chacune des parties est accompagnée de consignes particulières. Déroulement ou contenu ➤ <i>S'informer sur le métier</i> Cette partie recueille des données sur la majorité des sujets à traiter et exprime convenablement la perception du métier au moment d'une rencontre de groupe en faisant le lien avec l'information recueillie. Dans leur recherche, les apprenants auront à préciser : – Deux types d'entreprises et leurs produits ou services offerts ; – Des perspectives d'emploi et l'échelle de salaires dans ce milieu de travail ; – Des tâches associées au métier ; – Les principales conditions de travail ; – Les conditions d'entrée sur le marché de travail ; – Des habiletés et des comportements qui sont propres au métier. ➤ <i>S'informer sur le programme de formation et engagement de la démarche</i> L'évaluation de cette partie porte sur la participation de l'apprenant aux discussions de groupe, sur les exigences auxquelles il faut satisfaire pour pratiquer le métier et la perception qu'ont les apprenants de la formation. Au cours de la discussion, l'apprenant aura : – À présenter au moins trois avantages et trois inconvénients à pratiquer le métier ; – À commenter quelques règles de l'éthique professionnelle ; – À échanger des points de vue sur l'approche par compétences et son influence sur les apprentissages et les modes d'évaluation; – À commenter les modules indiqués au tableau synthèse du programme.	

➤ *Évaluer et confirmer son engagement*

L'évaluation de cette partie porte sur la qualité du rapport rédigé expliquant principalement le choix de l'orientation professionnelle de l'apprenant.

Dans le rapport, l'apprenant aura :

- À démontrer, par quelques exemples, comment son choix d'orientation par rapport à la profession d'opérateur en transformation/conservation des produits végétaux est en conformité ou non avec ses goûts, ses aptitudes et ses champs d'intérêt ;

À donner des exemples quant aux possibilités d'exercer le métier et de progresser dans ce métier.

FICHE D'EVALUATION		Code : MEF01
Compétence 1 : Se situer au regard du métier et de la formation		
Module 1 : Métier et formation		
Nom de l'apprenant : Centre de formation : Date de l'évaluation :		
Signature du formateur :	Résultat	
	SUCCES	ECHEC
	☐	☐
ELEMENTS D'OBSERVATION	Jugement	
	OUI	NON
1. Recueil de données sur la nature et sur les exigences du métier	☐	☐
1.1 Description judicieuse de la nature et exigences de l'emploi	☐	☐
2. Inventaire judicieux les habiletés, aptitudes, attitudes nécessaires pour pratiquer le métier	☐	☐
2.1 Inventaire judicieux les habiletés, aptitudes, attitudes nécessaires pour pratiquer le métier	☐	☐
3. Identification des particularités du milieu professionnel	☐	☐
3.1 Identification correcte des particularités du milieu professionnel	☐	☐
4. Collecte d'informations sur le programme, la démarche de formation et d'évaluation	☐	☐
4.1 Présentation correcte des compétences à acquérir	☐	☐
4.2 Description judicieuse des modes d'évaluation	☐	☐
5. Appréciation de la formation	☐	☐
5.1 Appréciation juste du programme de formation	☐	☐
6. Présentation d'un bilan personnel	☐	☐
6.1 Précision juste de ses goûts, ses aptitudes, ses champs d'intérêt et ses qualités personnelles	☐	☐
7. Description des raisons de son choix de poursuite de la formation.	☐	☐
7.1 Synthèse correcte des différents aspects du métier	☐	☐
8. Description des principaux éléments d'un rapport confirmant un choix d'orientation professionnelle.	☐	☐
8.1. Justification correcte de son choix de poursuivre ou non le programme de formation	☐	☐
Seuil de réussite : 6 oui sur une possibilité de 9 (dont la satisfaction aux exigences des critères d'évaluation 3.1 et 5.1.		
Remarque :		

TABLEAU DE SPECIFICATIONS				
Module 2 : Communication				
METIER	Producteur des céréales	Code :	COM02	
Compétence N° 2 : Communiquer en milieu professionnel		Durée d'apprentissage		45 heures
Eléments de la compétence	Indicateurs	Critères d'évaluation		
Utiliser les termes et expressions indispensables pour la communication en milieu de travail	1.Traduction des idées essentielles d'un message	1.1.Traduction correcte du sens général et des idées essentielles d'un message	☒	
	2. Interprétation idées principales d'un texte.	2.1 Interprétation exacte du sens général et des idées principales d'un texte.	☒	
Traiter les informations	3.Sens et idées essentielles d'un texte	3.1Reformulation correcte du texte	☐	
	4. Principales manifestations thématique	4.1Classement judicieuse des principales manifestations thématiques	☐	
Produire les messages indispensables à la vie professionnelle et sociale	5. Production du message	5.1Élaboration conforme d'un plan de rédaction.	☒	
		5.2Production judicieuse d'un message.	☒	
Communiquer oralement	6.Message oral	6.1 Appropriation parfaite des principes de communication ;	☒	
		6.2 Expressions avec éloquence des sujets.	☐	
Rendre compte de son activité	7. Compte rendu d'une activité	7.1 Application correcte des techniques de rédaction	☒	
		7.2 Rédaction correcte compte rendu	☒	
Seuil de réussite : 7 des 10 critères d'évaluation, dont les critères noircis, pour que l'on considère la compétence acquise				

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Compétence 02 : Communiquer en milieu professionnel

Renseignements généraux :

L'épreuve a pour but d'évaluer l'engagement de l'apprenant dans un processus visant l'acquisition de la compétence « Communiquer en milieu professionnel ».

L'évaluation des connaissances de l'apprenant est faite tout au long de la formation par le formateur.

L'évaluation devrait porter sur la façon d'exploiter des informations, de produire des messages et de rendre compte des activités en milieu de professionnel.

Déroulement de l'épreuve :

- *Utiliser les termes et expressions indispensables pour la communication en milieu de travail*

L'évaluation de l'apprenant s'effectuera à l'occasion d'une production écrite et ou orale. L'apprenant donner le sens des mots ou des textes.

- *Traiter les informations*

L'évaluation de l'apprenant s'effectuerait à l'occasion d'une production écrite. L'apprenant devrait relever les propos essentiels d'un texte lu, repérer et classer les thèmes d'un texte lu.

- *Produire les messages indispensables à la vie professionnelle et sociale*

L'évaluation de l'apprenant s'effectuerait à l'occasion d'une production écrite. L'apprenant devrait utiliser un vocabulaire technique approprié au métier, restituer par l'écrit une information issue de la vie courante, formuler un message pour partager un avis ou un sentiment par rapport à une situation professionnelle.

- *Communiquer oralement*

L'évaluation de l'apprenant s'effectuerait à l'occasion d'une rencontre de groupe qui porte sur l'allocution formulée d'exemples ou d'arguments, pour justifier ou contredire une affirmation ; la formulation de message oral, pour partager un avis ou un sentiment par rapport à une situation professionnelle. Une telle rencontre devrait être dirigée de manière à ce que tous les apprenants aient l'occasion de s'exprimer, démontrant chacun ainsi son éloquence dans la prise de parole.

- *Rendre compte de son activité*

L'apprenant devrait présenter un compte rendu sur le déroulement de son activité, les difficultés rencontrées et proposer des solutions pour remédier aux difficultés rencontrées.

FICHE D'EVALUATION		
Compétence 02 : Communiquer en milieu professionnel		
Module 02 : Communication en milieu professionnel		
Nom de l'apprenant : Centre de formation : Date de l'évaluation :		
Signature du formateur :	Résultat	
	SUCCES	ECHEC
	☐	☐
ELEMENTS D'OBSERVATION	Jugement	
	OUI	NON
1. Traduction des idées essentielles d'un message		
1.1 Traduction correcte du sens général et des idées essentielles d'un message	☐	☐
2. Interprétation idées principales d'un texte.		
2.1 Interprétation exacte du sens général et des idées principales d'un texte.	☐	☐
3. Sens et idées essentielles d'un texte		
3.1 Reformulation correcte du texte	☐	☐
4. Principales manifestations thématique		
4.1 Classement judicieuse des principales manifestations thématiques	☐	☐
5. Production du message		
5.1 Élaboration conforme d'un plan de rédaction.	☐	☐
5.2 Production judicieuse d'un message.	☐	☐
6. Message oral		
6.1 Appropriation parfaite des principes de communication ;	☐	☐
6.2 Expressions avec éloquence des sujets.	☐	☐
7. Compte rendu d'une activité		
7.1 Application correcte des techniques de rédaction	☐	☐
7.2 Rédaction correcte compte rendu	☐	☐
TOTAL :	/10	
Seuil de réussite : 7 des 10 critères d'évaluation dont la satisfaction aux exigences des critères 3.1, 5.1 et 6.1		
Remarque :		

TABLEAU DE SPÉCIFICATIONS			
MODULE 03 : HYGIENE, SANTE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT			
Compétence N°03 : Prévenir les atteintes liées à la santé, à la sécurité au travail et à l'environnement			
Durée d'apprentissage/Evaluation		42h/3h	
Code		QHSE03	
Éléments de la compétence	Indicateurs	Critères d'évaluation	Décision
S'informer des lois et des règlements sur la santé et la sécurité au travail	1. Identification du corpus et du dispositif juridique	1.1 Interprétation juste de la législation du travail.	☒
		1.2 Relevé approprié des normes et des procédures de santé et de sécurité au travail.	☐
		1.3 Repérage adéquat de l'information dans les documents et les pictogrammes.	☐
Identifier les risques relatifs à la santé et à la sécurité dans l'environnement professionnel	2. Identification des risques liés à la santé en milieu de travail	2.1 Repérage correct des situations à risques et des sources de dangers.	☐
		2.2 Appréciation juste des risques associés à la situation.	☐
	3. Identification des risques liés à la sécurité et à l'environnement	3.1 Anticipation juste des dangers actuels ou potentiels.	☐
		3.2 Reconnaissance juste des comportements et des attitudes comportant des risques.	☒
Appliquer des mesures préventives liées à l'hygiène, la santé et la sécurité au travail	4. Distinction des équipements de protection individuelle et collective	4.1 Utilisation conforme des équipements de protection individuelle et collective	☒
		4.2 Reconnaissance juste des mesures préventives.	☒
	5. Identification des normes de sécurité	5.1 Reconnaissance appropriée des conséquences du non-respect des normes sur le plan individuel et celui de l'entreprise.	☐
		5.2 Association appropriée des normes d'hygiène, de santé et de sécurité aux zones de travail	☐

TABLEAU DE SPÉCIFICATIONS			
MODULE 03 : HYGIENE, SANTE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT			
Compétence N°03 : Prévenir les atteintes liées à la santé, à la sécurité au travail et à l'environnement			
Durée d'apprentissage/Evaluation		42h/3h	
Code		QHSE03	
Éléments de la compétence	Indicateurs	Critères d'évaluation	Décision
Intervenir en situation d'urgence	6. Évaluation du niveau de gravité de la situation	6.1 Appréciation juste de la gravité de la situation	☐
		6.2 Manifestation d'attitudes et de comportements sécurisants et réconfortants.	☐
	7. Organisation de l'intervention d'urgence	7.1 Exécution efficace des interventions de premier niveau en cas d'accident.	☒
		7.2 Respect de la procédure d'appel aux ressources compétentes.	☐
Prévenir les infections transmissibles sexuellement (ITS), le virus d'immunodéficience humaine (VIH/SIDA) et d'autres maladies transmissibles	8. Information sur les maladies infectieuses	8.1 Collecte d'information pertinente sur les modes de transmission, l'évolution et les moyens de prise en charge.	☐
		8.2 Reconnaissance des conséquences possibles de comportements inappropriés.	☐
Développer un comportement écologiquement responsable	9. Information sur les normes environnementales	9.1 Synthèse des informations recueillies	☒
	10. Information sur les risques et dégâts des produits utilisés	10.1 Cueillette d'informations pertinentes	☐
Seuil de réussite : Quatorze des dix-neuf critères d'évaluation, dont les critères cochés, pour que l'on considère la compétence acquise			

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT			
N° et libellé de la compétence 3	3 : Prévenir les atteintes liées à la santé, à la sécurité au travail et à l'environnement	Durée d'apprentissage	42h
Module 3 : HYGIENE, SANTE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT		Code : QHSE03	
Renseignements généraux			
L'épreuve a pour but d'évaluer l'engagement de l'apprenant dans un processus évolutif visant l'acquisition de la compétence « Prévenir les atteintes à la santé, à la sécurité, à l'intégrité physique et à l'environnement ». L'évaluation des connaissances de l'apprenant est faite tout au long de la formation par le formateur. L'évaluation des habiletés pratiques et des comportements adéquats sera aussi réalisée pendant la durée complète du programme, mais par l'entremise des compétences particulières. Le jugement devrait porter sur la recherche d'informations ainsi que leur intégration dans le cheminement professionnel de l'apprenant et sa façon de comprendre ses rôles et obligations.			
Déroulement			
➤ S'informer des lois et des règlements sur la santé et la sécurité au travail L'évaluation de l'apprenant s'effectuerait à l'occasion d'une rencontre de groupe qui précise les éléments du cadre juridique dans lequel s'exerce le métier. Durant cette rencontre, l'apprenant devrait déterminer au moins deux droits et deux devoirs qui sont ceux d'un employé œuvrant pour une entreprise du secteur. Une telle rencontre devrait être dirigée de manière à ce que toutes les personnes aient l'occasion de s'exprimer.			
➤ Appliquer des mesures préventives reliées à l'hygiène, la santé et la sécurité au travail L'apprenant devrait remettre un rapport/compte rendu écrit dans lequel il explique les risques associés au métier qu'il a choisi et les comportements sécuritaires qu'il doit manifester. Dans ce rapport, il devrait démontrer sa prise de conscience au regard des risques et réalités de son environnement de travail. ➤ Prévenir les infections transmissibles sexuellement (ITS), le virus d'immunodéficience humaine (VIH/SIDA) et d'autres maladies transmissibles L'évaluation de l'apprenant s'effectuerait à l'occasion d'une rencontre de groupe qui porte sur la prévention des MST et du VIH. Durant cette rencontre, l'apprenant serait appelé à réfléchir sur les comportements préventifs et sur les risques sur la santé. Une telle rencontre devrait être dirigée de manière à ce que toutes les personnes aient l'occasion de s'exprimer, démontrant ainsi leur prise de conscience. ➤ Intervenir en situation d'urgence			

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT			
N° et libellé de la compétence 3	3 : Prévenir les atteintes liées à la santé, à la sécurité au travail et à l'environnement	Durée d'apprentissage	42h
Module 3 : HYGIENE, SANTE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT		Code : QHSE03	
L'évaluation de l'apprenant s'effectuerait à l'occasion d'une rencontre de groupe qui porte sur la mise en relation du métier avec les obligations de celui qui le pratique sur le plan de la prévention des atteintes à la santé et à la sécurité. Durant cette rencontre, l'apprenant devrait établir au moins deux liens entre son métier et les organismes en charge dans le domaine. Une telle rencontre devrait être dirigée de manière à ce que toutes les personnes aient l'occasion de s'exprimer.			
➤ <i>Développer un comportement écologiquement responsable</i> L'évaluation de l'apprenant s'effectuerait à l'occasion d'une cueillette d'informations et de la production d'une synthèse écrite. L'apprenant devrait identifier au moins deux normes environnementales spécifiques à son métier et les principaux produits qui peuvent avoir un impact sur l'environnement. Dans ce rapport, il devrait démontrer sa prise de conscience au regard des impacts de son métier sur l'environnement et des responsabilités qui lui incombent dans la protection de celui-ci.			

FICHE D'ÉVALUATION									
N° et libellé de la compétence	3: Prévenir les atteintes liées à la santé, à la sécurité au travail et à l'environnement	Durée d'évaluation	3h						
Module 3 : HYGIENE, SANTE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT			Code : QHSE03						
Nom de l'apprenant: Structure de formation: Date de l'évaluation: Signature du formateur:									
			<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Résultat</th> </tr> <tr> <th>SUCCÈS</th> <th>ÉCHEC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>☐</td> <td>☐</td> </tr> </tbody> </table>	Résultat		SUCCÈS	ÉCHEC	☐	☐
Résultat									
SUCCÈS	ÉCHEC								
☐	☐								
ÉLÉMENTS D'OBSERVATION									
		Jugement							
		OUI	NON						
1. IDENTIFICATION DU CORPUS ET DU DISPOSITIF JURIDIQUE									
1.1 Interprétation juste de la législation du travail.		☐	☐						
1.2 Relevé approprié des normes et des procédures de santé et de sécurité au travail.		☐	☐						
1.3 Repérage adéquat de l'information dans les documents et les pictogrammes.		☐	☐						
2. IDENTIFICATION DES RISQUES LIES A LA SANTE EN MILIEU DE TRAVAI									
2.1 Repérage correct des situations à risques et des sources de dangers.		☐	☐						
2.2 Appréciation juste des risques associés à la situation.		☐	☐						
3. IDENTIFICATION DES RISQUES LIES A LA SECURITE ET A L'ENVIRONNEMENT									
3.1 Anticipation juste des dangers actuels ou potentiels.		☐	☐						
3.2 Reconnaissance juste des comportements et des attitudes comportant des risques.		☐	☐						
4. DISTINCTION DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE									
4.1 Utilisation conforme des équipements de protection individuelle et collective		☐	☐						
4.2 Reconnaissance juste des mesures préventives.		☐	☐						
5. IDENTIFICATION DES NORMES DE SECURITE									
5.1 Reconnaissance appropriée des conséquences du non-respect des normes sur le plan individuel et celui de l'entreprise.		☐	☐						

FICHE D'ÉVALUATION		
N° et libellé de la compétence	3: Prévenir les atteintes liées à la santé, à la sécurité au travail et à l'environnement	Durée d'évaluation
		3h
Module 3 : HYGIENE, SANTE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT		Code : QHSE03
5.2 Association appropriée des normes d'hygiène, de santé et de sécurité aux zones de travail.	☐	☐
6. EVALUATION DU NIVEAU DE GRAVITE DE LA SITUATION		
6.1 Appréciation juste de la gravité de la situation	☐	☐
6.2 Manifestation d'attitudes et de comportements sécurisants et réconfortants.	☐	☐
7. ORGANISATION DE L'INTERVENTION D'URGENCE		
7.1 Exécution efficace des interventions de premier niveau en cas d'accident.	☐	☐
7.2 Respect de la procédure d'appel aux ressources compétentes.	☐	☐
8. INFORMATION SUR LES MALADIES INFECTIEUSES		
8.1 Collecte d'information pertinente sur les modes de transmission, l'évolution et les moyens de prise en charge.	☐	☐
8.2 Reconnaissance des conséquences possibles de comportements inappropriés.	☐	☐
9. INFORMATION SUR LES NORMES ENVIRONNEMENTALES		
9.1 Synthèse des informations recueillies	☐	☐
10. INFORMATION SUR LES RISQUES ET DEGATS DES PRODUITS UTILISES		
10.1 Cueillette d'informations pertinentes	☐	☐
TOTAL:	/19	
Seuil de réussite: Quatorze des dix-neuf critères d'évaluation, dont la satisfaction aux exigences des critères 1.1, 3.1, 3.2, 4.1, 4.2, 7.1 et 9.1		
Remarque		

FICHES DE SPÉCIFICATION				
METIER :	Producteur des céréales		Code :	ENT15
N° et libellé de la compétence	Rechercher un emploi		Durée d'apprentissage	45h
Éléments de la compétence	Stratégie	Indicateurs	Critères d'évaluation	Points
Identifier les conditions de réussite d'un projet de création d'entreprise ou d'auto emploi	Processus	1. Interprétation du marché	1.1Interprétation succincte de l'environnement économique	☐
			1.2Interprétation succincte du marché	☐
	Produit	2. Positionnement dans une gamme de produits ou de services	2.1Positionnement stratégique dans une gamme de produits ou de services	☐
Planifier sa démarche de recherche d'emploi	Processus	3. Identification des étapes d'une recherche d'emploi	3.1 Identification correcte des étapes d'une recherche d'emploi	☒
			4.1 Établissement judicieuse d'une liste d'employeurs potentiels	☐
	Processus	5. Identification des étapes de recherche d'emploi	5.1Détermination appropriée des actions à entreprendre	☐
			5.2 Détermination juste des étapes d'une relance	☒
S'approprier les techniques de recherche d'emploi	Produit	6. Rédaction d'une demande d'emploi	6.1Réponse pertinente à une interview, à une offre d'emploi	☐
			6.2 Rédaction correcte d'un CV	☐
			6.3Rédaction judicieuse de la demande d'emploi, de la lettre de motivation	☒
	Produit	7. Élaboration d'un plan de rédaction.	7.1 Élaboration conforme d'un plan de rédaction.	☒
S'approprier les techniques de base de montage d'un projet de création d'entreprise	Produit	8. Montage d'un projet	8.1 Énumération correcte des phases de montage d'un projet	☒
	Processus	9. Choix d'un projet de création d'entreprise	9.1Justification pertinente du choix d'un projet de création d'entreprise	☒

	Processus	10. Identification des besoins financiers de l'entreprise	10.1Identification correcte des besoins financiers de l'entreprise	☐
	Produit	11.Élaboration d'un business plan	11.1Élaboration correcte d'un business plan.	☒
S'approprier les techniques de recherche d'emploi	Produit	12.Rédaction d'une demande d'emploi	12.1Réponse pertinente à une interview, à une offre d'emploi	☐
			12.2Élaboration conforme d'un plan de rédaction.	☐
			12.3Rédaction judicieuse de la demande d'emploi, de la lettre de motivation	☐
		13. Rédaction d'un CV	12.4Rédaction correcte d'un CV	☒
TOTAL :				/16
Seuil de réussite : 17 des 20 critères d'évaluation, dont les critères noircis, pour que l'on considère la compétence acquise				
Règle de verdict : néant.				

Description de l'engagement		
N°15	Énoncé de la compétence : rechercher un emploi	Durée : 45 h
Renseignements généraux L'épreuve a pour but d'évaluer l'engagement de l'apprenant dans une démarche de recherche d'emploi. Cette épreuve pourrait être administrée individuellement aussi bien à l'oral qu'à l'écrit. L'évaluation portera sur les trois aspects suivants : • Faire un bilan de ses acquis • Planifier sa démarche de recherche d'emploi • S'approprier les techniques de recherche d'emploi • S'approprier les techniques de base de montage d'un projet de création d'entreprise. L'épreuve se déroulera en trois heures dans une salle de classe ordinaire.		
Liens avec les autres compétences Cette compétence a un lien fonctionnel avec la compétence relative au stage en entreprise. Elle permet la mobilisation de l'ensemble des compétences du référentiel de formation.		
Déroulement de l'épreuve : Cette épreuve pratique et de connaissance pratique se déroulera en trois phases : 1. Identifier les conditions de réussite d'un projet de création d'entreprise ou d'auto emploi 2. Planifier sa démarche de recherche d'emploi 3. S'approprier les techniques de recherche d'emploi 4. S'approprier les techniques de base de montage d'un projet de création d'entreprise 5. S'approprier les techniques de recherche d'emploi		
Matériel : • Feuilles de composition • Papiers brouillons		
Consigne particulière : la simulation d'entretien pourrait durer 15 minutes ;		

FICHE D'ÉVALUATION		Code : ENT15	
Compétence N°15 : Rechercher un emploi			
Module 15 : Entrepreneuriat			
Signature du formateur :		Résultat	
		Succès	Échec
		Jugement	
ÉLÉMENTS D'OBSERVATION		Oui	Non
1. Interprétation du marché		☐	☐
1.1Interprétation succincte de l'environnement économique			
1.2 Interprétation succincte du marché		☐	☐
2. Positionnement dans une gamme de produits ou de services		☐	☐
2.1Positionnement stratégique dans une gamme de produits ou de services			
3. Identification des étapes d'une recherche d'emploi		☐	☐
3.1 Identification correcte des étapes d'une recherche d'emploi		☐	☐
4.Établissement d'une liste d'employeurs potentiels		☐	☐
4.1 Établissement judicieuse d'une liste d'employeurs potentiels			
5. Identification des étapes de recherche d'emploi		☐	☐
5.1Détermination appropriée des actions à entreprendre			
5.2 Détermination juste des étapes d'une relance		☐	☐
6. Rédaction d'une demande d'emploi		☐	☐
6.1Réponse pertinente à une interview, à une offre d'emploi		☐	☐
6.2 Rédaction correcte d'un CV			
6.3Rédaction judicieuse de la demande d'emploi, de la lettre de motivation		☐	☐
7. Élaboration d'un plan de rédaction		☐	☐
7.1 Élaboration conforme d'un plan de rédaction			
8. Montage d'un projet		☐	☐
8.1 Énumération correcte des phases de montage d'un projet			
9. Choix d'un projet de création d'entreprise		☐	☐
9.1 Justification pertinente du choix d'un projet de création d'entreprise			
10. Identification des besoins financiers de l'entreprise		☐	☐

10.1 Identification correcte des besoins financiers de l'entreprise		
11.Élaboration d'un business plan 11.1Élaboration correcte d'un business plan.	☐	☐
12. Rédaction d'une demande d'emploi 12.1Réponse pertinente à une interview, à une offre d'emploi 12.2Élaboration conforme d'un plan de rédaction. 12.3Rédaction judicieuse de la demande d'emploi, de la lettre de motivation		
14. Intégration d'un CV 14.1Rédaction correcte d'un CV		
TOTAL :		

TABLEAU DE SPECIFICATIONS				
METIER	Producteur de céréales		Code	STG16
Compétence N°16 : S'intégrer en milieu professionnel			Durée d'apprentissage	315 heures
Eléments de la compétence		Indicateurs	Critères d'évaluation	
Préparer son séjour en milieu de travail	1. Démarche pour la recherche de stage	1.1 Recueil des données pertinentes relatives au stage et à l'organisation de l'entreprise	☐	
		1.2 Choix judicieux des entreprises susceptibles d'accueillir le stagiaire	☒	
		1.3Élaboration conforme du dossier de stage.	☐	
Respecter les principes de discipline et de déontologie	2. Qualités du stagiaire	2.1 Respect méticuleux des consignes, des règlements, de la hiérarchie et des normes environnementales	☒	
		2.2 Démonstration correcte des qualités personnelles et professionnelles	☒	
Exécuter les activités en milieu de travail	3. Exécution ou participation aux tâches	3.1 Exécution appropriée des tâches	☒	
		3.2 Développement judicieux des attitudes professionnelles	☒	
		3.3 Utilisation adéquate des matériels de l'entreprise	☒	
Comparer ses perceptions aux réalités du métier	4. Participation à des échanges sur le stage	4.1 Résumé succinct de l'expérience de stage	☒	
	5. Relation entre la formation et les exigences du milieu de travail	5.1 Démonstration correcte de l'influence du stage sur le choix d'un futur emploi	☐	
Rédiger le rapport de stage	6. Rapport du stage	6. 1 Respect judicieux des principes de la langue utilisée	☐	
		6.2 Rédaction soignée et concise du rapport de stage	☒	
Seuil de réussite : 8 des 12 critères d'évaluation, dont les critères noircis, pour que l'on considère la compétence acquise				

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT

Compétence 16 : S'intégrer en milieu professionnel

Renseignements généraux

L'épreuve a pour but d'évaluer l'engagement de l'apprenant dans la démarche qui vise à assurer l'acquisition de la compétence « S'intégrer au milieu professionnel ».

L'évaluation de l'apprenant est faite tout au long de la durée de stage par le maître de stage et par un jury après le retour de stage.

Déroulement de l'épreuve

- Préparer son séjour en milieu de travail

L'évaluation de l'apprenant s'effectuerait à l'occasion d'une rencontre de groupe qui porte sur la recherche et la prospection des entreprises de production des céréales.

Durant cette rencontre, l'apprenant devrait établir au moins deux liens entre son métier et les entreprises de production de céréales

Une telle rencontre devrait être dirigée de manière à ce que tous les apprenants aient l'occasion de s'exprimer.

L'évaluation de l'apprenant s'effectuerait également à l'occasion d'une production écrite où l'apprenant présentera les démarches à entreprendre pour obtenir une place de stage.

- Respecter les principes de discipline et de déontologie

L'évaluation de l'apprenant s'effectuerait à l'occasion d'une rencontre de groupe qui présente le règlement et le code de conduite de l'entreprise. Durant cette rencontre, l'apprenant devrait déterminer au moins deux principes et deux obligations à suivre dans l'entreprise.

Une telle rencontre devrait être dirigée de manière à ce que tous les apprenants aient l'occasion de s'exprimer.

- Exécuter les activités en milieu de travail

Pendant toute la durée du stage, l'apprenant devrait être évalué à hauteur de 50% par le maître de stage pour ses connaissances, attitudes, habiletés manifestées au cours de son travail.

- Comparer ses perceptions aux réalités du métier

L'évaluation s'effectuerait à l'occasion d'une rencontre de groupe qui porte sur l'auto évaluation de l'apprenant. L'apprenant devrait présenter sa perception du métier et les conséquences du stage sur le développement personnel vis-à-vis du métier.

Une telle rencontre devrait être dirigée de manière à ce que tous les apprenants aient l'occasion de s'exprimer

- Rédiger le rapport de stage

L'évaluation s'effectuerait à l'occasion d'une présentation d'un rapport de stage, à hauteur de 50% devant un jury mis en place par la structure de formation. Un groupe restreint d'apprenants pourrait présenter le même rapport si ceux-ci ont suivi le stage dans une même entreprise, et par conséquence évaluer après présentation de ce rapport.

Les réponses aux questions du jury portent pour 50% de la partie de l'évaluation réservée audit jury.

FICHE D'EVALUATION		
Compétence 16 : S'intégrer en milieu professionnel		
Nom de l'apprenant : Centre de formation : Date de l'évaluation :		
Signature du formateur :	Résultat	
	SUCCES	ECHEC
	☐	☐
ELEMENTS D'OBSERVATION	Jugement	
	OUI	NON
1. Démarche pour la recherche de stage	☐	☐
1.1 Recueil des données pertinentes relatives au stage et à l'organisation de l'entreprise	☐	☐
1.2 Choix judicieux des entreprises susceptibles d'accueillir le stagiaire	☐	☐
1.3 Élaboration conforme du dossier de stage.	☐	☐
2. Qualités du stagiaire	☐	☐
2.1 Respect méticuleux des consignes, des règlements, de la hiérarchie et des normes environnementales	☐	☐
2.2 Démonstration correcte des qualités personnelles et professionnelles	☐	☐
3. Exécution ou participation aux tâches	☐	☐
3.1 Exécution appropriée des tâches	☐	☐
3.2 Développement judicieux des attitudes professionnelles	☐	☐
3.3 Utilisation adéquate des matériels de l'entreprise	☐	☐
4. Participation à des échanges sur le stage	☐	☐
4.1 Résumé succinct de l'expérience de stage	☐	☐
5. Relation entre la formation et les exigences du milieu de travail	☐	☐
5.1 Démonstration correcte de l'influence du stage sur le choix d'un futur emploi	☐	☐

6. Rapport du stage	☐	☐
6. 1 Respect judicieux des principes de la langue utilisée	☐	☐
6.2 Rédaction soignée et concise du rapport de stage		
TOTAL :	/12	
Seuil de réussite : : 8 des 12 critères d'évaluation dont la satisfaction aux exigences des critères 2.1 et 6.2		

B- COMPÉTENCES TRADUITES EN COMPORTEMENT

TABLEAU DE SPÉCIFICATIONS				
MODULE 4 : INFORMATIQUE				
Compétence N°4 : Utiliser les fonctions de base en informatique				
Durée d'apprentissage/Evaluation	42h/3 h			
Code :	INF04			
Éléments de la compétence	Stratégie	Indicateurs	Critères d'évaluation	Points
Préparer son poste de travail.	Processus	1. Reconnaître les composants d'un ordinateur	1.1 Identification précise des composants d'un ordinateur	05
		2. Reconnaître les ports de branchement des périphériques	2.1 Indentification correcte des types de ports	05
	Produit		2.2 Assemblage correct des composants	05
Utiliser les fonctions de base d'un système d'exploitation	Processus	3. Utiliser un logiciel d'exploitation.	3.1 Utilisation appropriée des principales fonctions d'un système d'exploitation	10
		4. Créer des dossiers et classer des fichiers	4.1 Gestion des dossiers et des fichiers	05
		5. Créer des copies de sécurité.	5.1 Application rigoureuse des mesures de protection des données	05
Saisir des données.	Processus	6. Utiliser un logiciel de traitement de texte et un tableur.	6.1 Utilisation appropriée des fonctions de base d'un logiciel de traitement de texte et d'un tableur	15
	Produit	7. Sauvegarder et imprimer des documents.	7.1 Application correcte des fonctions de sauvegarde et d'impression	05
Monter une présentation.	Processus	8. Utiliser des logiciels de présentation de texte	8.1 Utilisation appropriée des fonctions de base d'un logiciel de présentation	15
	Produit	9. Sauvegarder et imprimer des documents.	9.1 Application correcte des fonctions de sauvegarde et d'impression	05
Naviguer sur Internet.	Processus	10. Connaître les différents moteurs de recherche.	10.1 Choix approprié des outils, du site et des critères de recherche	15
			10.2 Repérage approprié de l'information recherchée	05
	Produit		11.1 Transmission et réception correcte d'un message	05

TABLEAU DE SPÉCIFICATIONS				
MODULE 4 : INFORMATIQUE				
Compétence N°4 : Utiliser les fonctions de base en informatique				
Durée d'apprentissage/Evaluation	42h/3 h			
Code :	INF04			
Éléments de la compétence	Stratégie	Indicateurs	Critères d'évaluation	Points
		11. Savoir utiliser le courrier électronique.	11.2 Respect strict des principes de sécurité de base de navigation sur internet	05

DESCRIPTION DE L'EPREUVE			
N° et libellé de la compétence	4 : utiliser les fonctions de base en informatique	Durée d'apprentissage	42h
Module 4 : informatique		code : inf04	
<i>Renseignements généraux</i> L'épreuve a pour but d'évaluer la compétence relative à « exploiter des outils informatiques ». Il s'agit d'une épreuve d'évaluation qui prend en considération une portion d'évaluation des connaissances théoriques et une portion de type pratique. L'évaluation de type pratique pourrait être administrée individuellement ou en groupe en fonction de l'élément de compétence et du matériel disponible. L'évaluation des connaissances théoriques pourrait être réalisée avec l'ensemble des apprenants. L'environnement de réalisation de l'épreuve de type pratique pourrait s'inspirer d'une situation en milieu de travail. La durée cumulée de l'ensemble des épreuves pourrait être d'environ 04 heures, et inclure la portion pratique combinée à celle de l'évaluation des connaissances théoriques pour les différents éléments de compétence. <i>Contenu de l'épreuve</i> A partir d'un dispositif mis en place ou des photos, l'on pourrait demander aux apprenants de reconnaître les différents composants d'un poste de travail informatique, d'en donner le rôle, et éventuellement de faire le raccordement de tout ou partie de ces équipements de manière à les faire fonctionner correctement. On pourrait également demander à l'apprenant, dans le cadre d'une évaluation pratique, d'effectuer des saisies en utilisant les différents logiciels, et même d'effectuer des recherches. Le produit de ce travail pouvant être imprimé et sauvegardé sur divers types de supports. Plusieurs apprenants pourraient être associés pour cette évaluation. La mise en situation (étude de cas) pourrait être utilisée à titre d'évaluation des connaissances théoriques pour l'ensemble des éléments de la compétence. <i>Matériel (pour un groupe de 25 apprenants)</i> • 25 postes de travail équipés de logiciel office et des moteurs de recherche • 02 vidéoprojecteurs • 02 imprimantes • 02 scanners • Des clés usb • Des cd vierges • Etc. <i>Consigne particulière</i> • L'épreuve pourrait être administrée après le temps d'apprentissage de la compétence 3, l'observation pourrait être faite en simulation. • En cas d'échec, l'épreuve devrait être reprise dans son ensemble. Si un seul élément est très faible comparativement aux autres pour lesquels les performances de l'apprenant seraient excellentes, seul cet élément pourrait être repris.			

FICHE D'ÉVALUATION									
N° et libellé de la compétence	4. Utiliser les fonctions de base en informatiques	Durée de l'évaluation :	3 h						
Module 4 : Informatique			Code INF04						
Nom de l'apprenant : Structure de formation : Date de l'évaluation : Signature du formateur :			<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Résultat</th> </tr> <tr> <th>SUCCÈS</th> <th>ÉCHEC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>☐</td> <td>☐</td> </tr> </tbody> </table>	Résultat		SUCCÈS	ÉCHEC	☐	☐
Résultat									
SUCCÈS	ÉCHEC								
☐	☐								
ÉLÉMENTS D'OBSERVATION		OUI	NON	RÉSULTATS					
1. RECONNAITRE LES COMPOSANTS D'UN ORDINATEUR									
1.1 Identification des composants d'un ordinateur				0 ou 10					
2. RECONNAITRE LES PORTS DE BRANCHEMENT DES PERIPHERIQUES									
2.1 Indentification des types de ports				0 ou 5					
2.2 Assemblage correct des composants				0 ou 5					
3. UTILISER UN LOGICIEL D'EXPLOITATION									
3.1 Utilisation appropriée des principales fonctions d'un système d'exploitation				0 ou 10					
4. CREER DES DOSSIERS ET CLASSER DES FICHIERS									
4.1 Gestion des dossiers et des fichiers				0 ou 5					
5. CREER DES COPIES DE SECURITE									
5.1 Application rigoureuse des mesures de protection des données				0 ou 5					
6. UTILISER UN LOGICIEL DE TRAITEMENT DE TEXTE ET UN TABLEUR									
6.1 Utilisation appropriée des fonctions de base d'un logiciel de traitement de texte et d'un tableur				0 ou 10					
7. SAUVEGARDER ET IMPRIMER DES DOCUMENTS									
7.1 Application des fonctions de sauvegarde et d'impression				0 ou 10					
8. UTILISER DES LOGICIELS DE PRESENTATION DE TEXTE									
8.1 Utilisation appropriée des fonctions de base d'un logiciel de présentation				0 ou 10					
9. SAUVEGARDER ET IMPRIMER DES DOCUMENTS									
9.1 Application des fonctions de sauvegarde et d'impression				0 ou 5					

FICHE D'ÉVALUATION			
N° et libellé de la compétence	4. Utiliser les fonctions de base en informatiques	Durée de l'évaluation :	3 h
Module 4 : Informatique			Code INF04
10. CONNAITRE LES DIFFERENTS MOTEURS DE RECHERCHE			
10.1 Choix approprié des outils, du site et des critères de recherche			0 ou 10
10.2 Repérage approprié de l'information recherchée			0 ou 5
11. SAVOIR UTILISER LE COURRIER ELECTRONIQUE			
11.1 Transmission et réception correcte d'un message			0 ou 5
11.2 Respect strict des principes de sécurité de base de navigation sur internet			0 ou 5
TOTAL :			/100
Seuil de réussite : 60%.			
Règle de verdict: Le formateur devra s'assurer qu'en dehors de la maîtrise des opérations, l'apprenant adopte des attitudes respectant les règles de sécurité et de préservation de l'environnement pour lesquelles il aura été évalué à la compétence 3.		Oui ☐	Non ☐
Remarque :			

TABLEAU DE SPÉCIFICATIONS				
MODULE 5 : Mathématiques appliquées				
Compétence N°5 : Utiliser les notions d'arithmétique, géométrie, et de trigonométrie appliquée à l'Agriculture				
Durée d'apprentissage/évaluation	42h/3h			
Code	MAT05			
Éléments de la compétence	Stratégie	Indicateurs	Critères d'évaluation	Points
Utiliser les notions de base en arithmétique dans l'agriculture	Processus	1. Exploitation des notions d'arithmétiques et des tables de conversion.	1.1 Utilisation correcte des outils et notions arithmétiques de base (tables de conversion, calculatrice, nombres entiers et décimaux)	10
		2. calcul des mesures	2.1. Détermination juste des unités de mesure	05
		3 Calcul des opérations arithmétiques et des proportions	3.1. Application judicieuse des opérations arithmétiques (nombres entiers, décimaux, fractions) et des principes de proportionnalité.	05
Utiliser les notions de géométrie dans l'agriculture	Processus	4. Détermination d'une équation d'une droite	4.1. Ecriture correcte d'une équation de droite	10
	Produit	5. Tracé d'une figure géométrique	5.1. Construction précise des figures géométriques simples (cercle, triangle, carré, parallélogramme, trapèze, quadrilatères etc ...)	10
	Processus	6. Calcul des surfaces et volumes	6.1. Calcul précis des surfaces et volumes	10
Appliquer les notions de trigonométrie dans l'agriculture	Processus	7. Détermination des angles	7.1. Détermination précise des angles	10
			7.2. Utilisation judicieuse des formules trigonométriques	10
		8. Calcul des dimensions	8.1. Calcul correct des dimensions	05
Résoudre les problèmes de statistiques appliqués à l'agriculture	Processus	9. Calcul du coût de production	9.1. Calcul correct du coût de production ;	10
		10. Calcul du rendement	10.1. Calcul correct du rendement ;	05
		11. Calcul des opérations techniques	11.1. Calcul correcte des opérations techniques	10

DESCRIPTION DE L'EPREUVE			
N° et libellé de la compétence	5 : utiliser les notions d'arithmétique, géométrie, et de trigonométrie appliquée à l'agriculture	Durée d'apprentissage	42h
Module 5 : mathématiques appliquées code : mat05			
Renseignements généraux L'épreuve a pour but d'évaluer la compétence relative à « utiliser les notions d'arithmétique, géométrie, et de trigonométrie appliquée à l'agriculture ». Cette compétence vise à développer chez l'apprenant, les savoirs nécessaires pour convertir des unités de mesure, utiliser les différents types des nombres et résoudre les problèmes de situation additive (addition, soustraction, division, multiplication). . Les connaissances et habiletés acquises dans ce module seront réinvesties et mises à contribution à divers degrés lors de la réalisation des activités d'apprentissage. L'épreuve prend en considération une portion d'évaluation des connaissances théoriques et une portion de type pratique. Cependant, dans l'impossibilité de produire une épreuve mixte, l'évaluation des connaissances théoriques devrait être priorisée. Elle pourrait être réalisée avec l'ensemble des participants. L'épreuve pourrait être d'une durée d'environ 03 heures d'évaluation des connaissances théoriques. Déroulement de l'épreuve On pourra demander à l'apprenant d'effectuer les opérations, appliquer les formules, déterminer les dimensions, les superficies, les quantités et construire les figures géométriques. Consignes particulières • L'épreuve pourrait être administrée durant le temps d'apprentissage ; • En cas d'échec, l'épreuve devrait être reprise dans son ensemble. Si un seul élément est très faible comparativement aux autres pour lesquels les performances de l'apprenant seraient excellentes, seul cet élément pourrait être repris. • L'apprenant est tenu de rester en salle pendant au moins 50% de la durée de l'évaluation.			

FICHE D'ÉVALUATION									
N° et Libellé de la Compétence	5 : Utiliser les notions d'arithmétique, géométrie, et de trigonométrie appliquée à l'agriculture.	Durée de l'évaluation	3h						
Module : Mathématiques appliquées		Code : MAT05							
Nom de l'apprenant: Structure de formation: Date de l'évaluation: Signature du formateur:		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Résultat</th> </tr> <tr> <th>SUCCÈS</th> <th>ÉCHEC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>☐</td> <td>☐</td> </tr> </tbody> </table>		Résultat		SUCCÈS	ÉCHEC	☐	☐
Résultat									
SUCCÈS	ÉCHEC								
☐	☐								
ÉLÉMENTS D'OBSERVATION		OUI	NON	RÉSULTATS					
1. Exploitation des notions d'arithmétiques et des tables de conversion									
1.1 Utilisation correcte des outils et notions arithmétiques de base (tables de conversion, calculatrice, nombres entiers et décimaux).				0 ou 10					
2. calcul des mesures									
2.1 Détermination des unités de mesure				0 ou 05					
3. Calcul des opérations arithmétiques et des proportions									
3.1. Application judicieuse des opérations arithmétiques (nombres entiers, décimaux, fractions) et des principes de proportionnalité				0 ou 05					
4. Détermination d'une équation d'une droite									
4.1. Ecriture correcte d'une équation de droite				0 ou 10					
5. Tracé d'une figure géométrique									
5.1. Construction précise des figures géométriques simples (cercle, triangle, carré, parallélogramme, trapèze, quadrilatères etc .				0 ou 10					
6. Calcul des surfaces et volumes									
6.1. Calcul précis des surfaces et volumes				0 ou 10					
7. Détermination des angles									
7.1. Détermination précise des angles				0 ou 10					
2.2. Utilisation judicieuse des formules trigonométriques				0 ou 10					

FICHE D'ÉVALUATION									
N° et Libellé de la Compétence	5 : Utiliser les notions d'arithmétique, géométrie, et de trigonométrie appliquée à l'agriculture.	Durée de l'évaluation	3h						
Module : Mathématiques appliquées		Code : MAT05							
Nom de l'apprenant: Structure de formation: Date de l'évaluation: Signature du formateur:		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Résultat</th> </tr> <tr> <th>SUCCÈS</th> <th>ÉCHEC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>☐</td> <td>☐</td> </tr> </tbody> </table>		Résultat		SUCCÈS	ÉCHEC	☐	☐
Résultat									
SUCCÈS	ÉCHEC								
☐	☐								
8. Calcul des dimensions 8.1. Calcul correct des dimensions			0 ou 05						
9. Calcul du coût de production 9.1. Calcul correct du cout de production			0 ou 10						
10. Calcul du rendement 10.1. Calcul correct du rendement;			0 ou 05						
11. Calcul des opérations techniques 11.1. Calcul correct des opérations techniques			0 ou 10						
EXIGENCES : L'apprenant devra répondre adéquatement à 60 % des questions qui lui sont posées afin d'obtenir la totalité des points associés au critère d'évaluation									
TOTAL:			/100						
Seuil de réussite: 80 %									
Règle de verdict: Le formateur devra s'assurer qu'en dehors de la maîtrise des opérations, l'apprenant adopte des attitudes respectant les règles de sécurité pouvant affecter sa sécurité ou celle des autres pour lesquelles il aura été évalué.		Oui ☐	Non ☐						
Remarque									

TABLEAU DE SPÉCIFICATIONS				
MODULE 6 : Notions de base en agriculture				
COMPETENCE N°6 : Utiliser les connaissances générales en agriculture.				
Durée d'apprentissage/ d'évaluation	28 h/2h			
Code	NBA06			
Éléments de la compétence	Stratégie	Indicateurs	Critères d'évaluation	Points
Utiliser les notions de base en agriculture	Processus	1. Explication des concepts agricoles	1.1 Définitions correcte des concepts agricoles	10
		2. Énumération des types d'agricultures	2.1. Caractérisation correcte des types d'agricultures	10
		3. Caractérisation des zones agro écologiques	3.1. Identification judicieuse des zones agro écologique	10
Utiliser les notions de système de culture	Processus	4. Caractérisation des systèmes de production	4.1 Identification judicieuse des systèmes de production	15
		5. Application des fertilisants	5.1. Choix et utilisation judicieux des fertilisants	15
		6. Nomination des liens entre l'agriculture et l'élevage	6.1. Identification judicieuse des liens entre les productions végétales et les productions animales	10
Utiliser les notions de base de la morphologie et de la physiologie des végétaux	Processus	7. Caractérisation des végétaux	7.1. Description correcte de la morphologie des végétaux	10
			7.2. Description correcte de la physiologie des végétaux	10
			• 7.3. Identification correcte des symptômes de dysfonctionnements physiologiques	10

DESCRIPTION DE L'EPREUVE			
N° et libellé de la compétence	6: utiliser les connaissances générales en agriculture	Durée d'apprentissage/évaluation	28h/2h
Module 6 : notions de base en agriculture		code : nba06	
<i>Renseignements généraux</i>			
L'épreuve a pour but d'évaluer la compétence relative à « utiliser les connaissances générales en agriculture », résoudre des problèmes, définition des notions de base en agriculture, utiliser les notions de système de culture, les notions de base de la morphologie et de la physiologie des végétaux. Il s'agit d'une épreuve d'évaluation qui prend en considération une portion d'évaluation des connaissances théoriques et une portion de type pratique. Cependant, dans l'impossibilité de produire une épreuve mixte, l'évaluation des connaissances théoriques devrait être priorisée. L'évaluation de type pratique pourrait être administrée à un groupe restreint d'apprenants en raison de la disponibilité du matériel et de la capacité du formateur à observer plusieurs personnes à la fois. L'évaluation des connaissances théoriques pourrait être réalisée avec l'ensemble des participants. L'environnement de réalisation de l'épreuve de type pratique devrait s'inspirer le plus possible d'une situation en milieu de travail. l'épreuve pourrait être d'une durée d'environ 3 heures, ce qui inclut la portion pratique combinée à celle de l'évaluation des connaissances théoriques.			
<i>Déroulement de l'épreuve</i>			
Par l'entremise d'une épreuve de connaissances théoriques, on pourrait poser des questions à l'apprenant sur la définition des concepts de base en agriculture, caractérisation de la morphologie et physiologie des végétaux, caractérisation des systèmes de culture, déterminer la contrainte liée à la pratique de l'agriculture etc. On pourrait également lui demander, dans le cadre d'une évaluation pratique, de préparer la prise de mesures, déterminer les propriétés physiques des échantillons, d'effectuer quelques manipulations d'instruments, d'appareils, de matériel et d'équipement de laboratoire. La mise en situation (texte définissant le contexte ou étude de cas) pourrait être utilisée à titre d'évaluation des connaissances théoriques pour l'ensemble des éléments de la compétence. L'épreuve pourrait donc être mixte et impliquer des activités en sous-groupe pour vérifier le travail d'équipe. Elle pourrait être d'une durée d'environ 03 heures, ce qui inclut la portion pratique combinée à celle de l'évaluation des connaissances théoriques.			
<i>Matériel</i>			
- Ouvrages de référence, - Documentation technique et rapports, - Protocole d'analyse.			
<i>Consigne particulière</i>			

- L'épreuve pourrait être administrée durant le temps d'apprentissage d'une compétence subséquente (compétences 4 et 5), les apprentissages liés à ces compétences pourraient être faits dans l'ordre présenter dans le logigramme ou être intervertis. Les apprentissages liés à la neuvième (9) compétence doivent obligatoirement être réalisés après.
- En cas d'échec, l'épreuve devrait être reprise dans son ensemble. Si un seul élément est très faible comparativement aux autres pour lesquels les performances de l'apprenant seraient excellentes, seul cet élément pourrait être repris.

FICHE D'ÉVALUATION									
N° et libellé de la compétence	6 : Utiliser les connaissances générales en agriculture	Durée d'évaluation	2h						
Module 6 :	Notion de base en agriculture		Code : NBA06						
Nom de l'apprenant :			<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Résultat</th> </tr> <tr> <th>SUCCÈS</th> <th>ÉCHEC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>☐</td> <td>☐</td> </tr> </tbody> </table>	Résultat		SUCCÈS	ÉCHEC	☐	☐
Résultat									
SUCCÈS	ÉCHEC								
☐	☐								
Structure de formation :									
Date de l'évaluation :									
Signature du formateur :									
ÉLÉMENTS D'OBSERVATION		OUI	NON	RÉSULTATS					
1. Explication les concepts agricoles				0 ou 10					
1.1 Définitions correcte des concepts agricoles									
2. Énumération des types d'agricultures				0 ou 10					
2.1 Caractérisation correcte des types d'agricultures									
3. Caractérisation des zones agro écologiques				0 ou 15					
3.1 Identification judicieuse des zones agro écologique									
4. Caractérisation des systèmes de production				0 ou 15					
4.1 Identification judicieuse des systèmes de production									
5. Application des fertilisants				0 ou 10					
5.1 Choix et utilisation judicieuse des fertilisant									
6. Nomination des liens entre l'agriculture et l'élevage				0 ou 10					
6.1 Identification judicieuse des liens entre les productions végétales et les productions animales									
7. Caractérisation des végétaux				0 ou 10					
7.1 Description correcte de la morphologie des végétaux				0 ou 10					
7.2. Description correcte de la morphologie des végétaux				0 ou 10					
7.3 Identification correcte des symptômes de dysfonctionnements physiologiques									
TOTAL:			/100						
Seuil de réussite : 80 % et obligation de satisfaire aux exigences des critères 2.1; 3.1; 4.1; 5.1; 4.1; 5.1. ; 6.1 7.1 7.2.									
Règle de verdict: Le formateur devra s'assurer qu'en dehors de la maîtrise des opérations, l'apprenant adopte des attitudes respectant les règles de sécurité pour lesquelles il aura été évalué.		Oui ☐	Non ☐						
Remarque :									

TABLEAU DE SPÉCIFICATIONS				
Module 7 : COMMERCIALISATION				
Compétence N°7 : Commercialiser les produits				
Durée d'apprentissage/d'évaluation		42h/3h		
Code		COP07		
Éléments de la compétence	Stratégie	Indicateurs	Critères d'évaluation	Points
Identifier les zones de grande consommation des produits	Produit	1. Détermination des marchés	1.1. Identification judicieuse des marchés ;	10
	Processus	2. Choix de la méthode marketing.	2.1. Identification judicieuse de la méthode marketing	10
	Processus	3. Exploitation des données sur les opportunités de commercialisation	3.1. Exploitation judicieuse des données sur les opportunités de commercialisation	10
Identifier les potentiels clients	Processus	4. Identification des partenaires	4.1. Choix judicieux des partenaires d'affaires ;	10
		5. . Établissement des contrats de partenariat	5.1. Elaboration correcte des contrats de partenariat	10
		6. Utilisation des outils de prospection des clients	6.1. Utilisation correcte des outils de prospection des clients	10
Négocier les prix de vente	Processus	7. Choix du type de vente	7.1. Identification judicieuse du type de vente ;	20
		8. Identification des grilles de vente	8.1 Interprétation correcte de la grille des prix de vente;	10
		9. Détermination du cout de rendement économique	9.1 Calcul correct du coût de rendement économique	10

DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE			
N° et libellé de la compétence	7 : commercialiser les produits	Durée d'apprentissage/d'évaluation	42h/3h
MODULE 8 : COMMERCIALISATION			Code : cop07
<i>Renseignements généraux</i> L'épreuve a pour but d'évaluer la compétence relative à « commercialiser les produits ». Il s'agit d'une épreuve d'évaluation qui prend en considération une portion d'évaluation des connaissances théoriques et une portion de type pratique. L'évaluation de type pratique pourrait être administrée individuellement. L'évaluation des connaissances théoriques pourrait être réalisée avec l'ensemble des apprenants. L'environnement de réalisation de l'épreuve de type pratique devrait s'inspirer le plus possible d'une situation en milieu de travail. La durée cumulée de l'ensemble des épreuves pourrait être d'environ 3 heures, et inclure la portion pratique combinée à celle de l'évaluation des connaissances théoriques pour les différents éléments de compétence. <i>Déroulement de l'épreuve</i> Par l'entremise d'une épreuve de mise en situation professionnelle, on pourrait demander à l'apprenant d'identifier les zones de grande consommation des produits, des potentiels clients et de négocier les prix de vente. <i>Matériel (pour un groupe de 25 apprenants)</i> • Instruments de mesure • L'outil informatique <i>Consigne particulière</i> • L'épreuve pourrait être administrée durant le temps d'apprentissage d'une compétence subséquente. • En cas d'échec, l'épreuve devrait être reprise dans son ensemble. Si un seul élément est très faible comparativement aux autres pour lesquels les performances de l'apprenant seraient excellentes, seul cet élément pourrait être repris.			

FICHE D'ÉVALUATION									
N° et libellé de la Compétence	7 : Commercialiser les produits	Durée d'évaluation :	3h						
MODULE 7 : COMMERCIALISATION		Code : CMP07							
Nom de l'apprenant :		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Résultat</th> </tr> <tr> <th>SUCCÈS</th> <th>ÉCHEC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>☐</td> <td>☐</td> </tr> </tbody> </table>		Résultat		SUCCÈS	ÉCHEC	☐	☐
Résultat									
SUCCÈS	ÉCHEC								
☐	☐								
Structure de formation :									
Date de l'évaluation :									
Signature du formateur :									
ÉLÉMENTS D'OBSERVATION		OUI	NON	RÉSULTATS					
1. Détermination des marchés 1.1 Identification judicieuse des marchés				0 ou 10					
2. Choix de la méthode marketing. 2.1 Identification judicieuse de la méthode marketing				0 ou 10					
3. Identification des partenaires 3.1. Exploitation judicieuse des données sur les opportunités de commercialisation				0 ou 10					
4. Identification des partenaires 4.1 Choix judicieux des partenaires d'affaires				0 ou 10					
5. Établissement des contrats de partenariat. 5.1 Elaboration correcte des contrats de partenariat				0 ou 10					
6. Utilisation des outils de prospection des clients 6.1. Utilisation correcte des outils de prospection des clients				0 ou 10					
7. Choix du type de vente 7.1 Identification judicieuse du type de vente				0 ou 20					
8. Identification des grilles de vente 8.1 1Interprétation correcte de la grille des prix de vente				0 ou 10					
9 Détermination du cout de production 9.1 Calcul correcte du cout de production				0 ou 10					
Seuil de réussite : 80 % et obligation de satisfaire aux exigences des critères 2.1; 3.1; 4.1; 5.1; 4.1; 5.1. ; 6.1 7.1 7.2.									
Règle de verdict : Le formateur devra s'assurer qu'en dehors de la maîtrise des opérations, l'apprenant adopte des attitudes respectant les règles de sécurité pour lesquelles il aura été évalué.		Oui ☐	Non ☐						
Remarque :									

TABLEAU DE SPÉCIFICATIONS				
MODULE 08 : CHOIX DU SITE				
Compétence N°08 : Choisir le site				
Durée d'apprentissage/D'évaluation		56h/4h		
Code		CHS08		
Éléments de la compétence	Stratégie	Indicateurs	Critères d'évaluation	Points
Déterminer les sites	Processus	1. Caractérisation du relief	1.1. Identification correcte du relief;	10
		2. Délimitation de la surface cultivable	2.1. Délimitation judicieuse de la surface cultivable	10
		3. Identification des contraintes majeures associées au site	3.1. Identification correcte des contraintes majeures associées au site	10
Déterminer les indicateurs de la fertilité des sols	Processus	4. Détermination des propriétés du sol	4.1. Identification correcte des propriétés du sol;	10
		5. Caractérisation de la zone de culture	5.1 Interprétation judicieuse de la végétation spontanée;	10
			5.2. Identification judicieuse des zones marécageuses;	10
			5.3. Identification judicieuse des précédents culturels	10
Vérifier l'accessibilité des sites et en eau	Processus	6.. Détermination de l'accessibilité du site	6.1. Localisation géographique correcte du site	10
			6.2. Vérification judicieuse de la disponibilité des points d'eau	10
			6.3. Évaluation judicieuse du niveau de sécurité du site	10

DESCRIPTION DE L'EPREUVE			
N°et libellé de la compétence	8: choisir le site	Durée d'apprentissage/d'évaluation	56h/4h
MODULE 8 : CHOIX DU SITE		code : chs08	
<i>Renseignements généraux</i> L'épreuve a pour but d'évaluer la compétence relative à « choisir le site ». Il s'agit d'une épreuve d'évaluation qui prend en considération une portion d'évaluation des connaissances théoriques et une portion de type pratique. L'évaluation de type pratique pourrait être administrée individuellement. L'évaluation des connaissances théoriques pourrait être réalisée avec l'ensemble des apprenants. L'environnement de réalisation de l'épreuve de type pratique devrait s'inspirer le plus possible d'une situation en milieu de travail. La durée cumulée de l'ensemble des épreuves pourrait être d'environ 4 heures, et inclure la portion pratique combinée à celle de l'évaluation des connaissances théoriques pour les différents éléments de compétence.			
<i>Déroulement de l'épreuve</i> Par l'entremise d'une épreuve de connaissances théoriques, on pourrait demander à l'apprenant de caractériser le relief, interpréter la végétation, déterminer les indicateurs de fertilité du sol, On pourrait également demander à l'apprenant, dans le cadre d'une évaluation pratique, de déterminer les indicateurs de la fertilité des sols, de déterminer la localisation géographique correcte du site à partir du matériel de son choix.			
<i>Matériel (pour un effectif de 25 apprenants)</i> • Carte géographique du milieu ; • Le gps. • Documentation technique			
<i>Consignes particulières</i> • L'épreuve pourrait être administrée durant le temps d'apprentissage d'une compétence subséquente ou d'une compétence évaluée en parallèle. • En cas d'échec, l'épreuve devrait être reprise dans son ensemble. Si un seul élément est très faible comparativement aux autres pour lesquels les performances de l'apprenant seraient excellentes, seul cet élément pourrait être repris.			

FICHE D'ÉVALUATION									
N° et libellé de la compétence	08 : Choisir le site	Durée d'évaluation	4h						
MODULE 08 : CHOIX DU SITE		CODE : CHS08							
Nom de l'apprenant : Structure de formation : Date de l'évaluation :		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Résultat</th> </tr> <tr> <th>SUCCÈS</th> <th>ÉCHEC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>☐</td> <td>☐</td> </tr> </tbody> </table>		Résultat		SUCCÈS	ÉCHEC	☐	☐
Résultat									
SUCCÈS	ÉCHEC								
☐	☐								
Signature du forma									
ÉLÉMENTS D'OBSERVATION	OUI	NON	RÉSULTATS						
1. 1. Caractérisation du relief									
1.1. Identification correcte du relief ;			0 ou 10						
2. Délimitation de la surface cultivable			0 ou 10						
2.1. Délimitation judicieuse de la surface cultivable.									
3. Identification des contraintes majeures associées au site			0 ou 10						
3.1. Identification correcte des contraintes majeures associées au site									
4. Détermination de la couleur du sol			0 ou 10						
4.1. Identification correcte de la couleur du sol									
5. Caractérisation de la zone de culture			0 ou 10						
5.1 Interprétation judicieuse de la végétation spontanée ;			0 ou 10						
5.2 Interprétation judicieuse de la végétation spontanée			0 ou 10						
5.3. Identification judicieuse des précédents cultureux									
6. Détermination de l'accessibilité du site			0 ou 10						
6.1. Localisation géographique correcte du site			0 ou 10						
6.2. Vérification judicieuse de la disponibilité des points d'eau			0 ou 10						
6.3. Évaluation judicieuse du niveau de sécurité du site									
EXIGENCES									
L'évaluation des connaissances pratiques pourrait être utilisée au cas où une observation (évaluation pratique) ne pourrait pas être réalisée. Si tel est le cas, l'apprenant devra répondre adéquatement à 60 % des questions qui lui sont posées afin d'obtenir la totalité des points associés au critère d'évaluation									
TOTAL :			/100						

FICHE D'ÉVALUATION			
N° et libellé de la compétence	08 : Choisir le site	Durée d'évaluation	4h
MODULE 08 : CHOIX DU SITE		CODE : CHS08	
Seuil de réussite : 80 points			
Règle de verdict : Le formateur devra s'assurer qu'en dehors de la maîtrise des opérations, l'apprenant adopte des attitudes respectant les règles de sécurité pouvant affecter sa sécurité ou celle des autres pour lesquelles il aura été évalué à la compétence 2.		Oui ☐	Non ☐
Remarque			

TABLEAU DE SPÉCIFICATIONS				
MODULE 09 : AMÉNAGEMENT DU SITE DE PRODUCTION				
Compétence N°09 : Aménager les sites de production				
Durée d'apprentissage/D'évaluation		56h/4h		
Code		AMS09		
Éléments de la compétence	Stratégie	Indicateurs	Critères d'évaluation	Points
Préparer les sols	Processus	1. Aménagement de la parcelle	1.1. Défrichage correct de la parcelle ;	10
			1.2. Labour correct du sol;	10
		2. Respect des bonnes pratiques agronomiques	2.1. Respect strict des bonnes pratiques agronomiques	10
Installer les systèmes d'irrigation et de drainage	Processus	3. Utilisation du système d'irrigation et de drainage	3.1. Choisir les types d'irrigation	10
			3.2. Choix judicieux du matériel utilisé ;	10
			3.3. L'apport correct en eau ;	10
			4.3. Évacuation correcte des excès d'eau	10
Amender le sol	Processus	4. Application de l'amendement	4.1. Choix judicieux du type d'amendement ;	10
			4.2. Choix judicieux mode d'épandage ;	10
			4.3. Quantité exacte d'amendement par unité de surface;	10

DESCRIPTION DE L'EPREUVE			
N° du libellé de la compétence	9 : aménager les sites de production	Durée d'apprentissage/évaluation	56h/4h
Module : AMENAGEMENT DU SITE DE PRODUCTION		code : AMS09	
<i>Renseignements généraux</i> L'épreuve a pour but d'évaluer la compétence relative à « aménager les sites de production ». Il s'agit d'une épreuve d'évaluation qui prend en considération une portion d'évaluation des connaissances théoriques et une portion de type pratique. L'évaluation de type pratique pourrait être administrée individuellement. L'évaluation des connaissances théoriques pourrait être réalisée avec l'ensemble des apprenants. L'environnement de réalisation de l'épreuve de type pratique devrait s'inspirer le plus possible d'une situation en milieu de travail. La durée cumulée de l'ensemble des épreuves pourrait être d'environ 4 heures, et inclure la portion pratique combinée à celle de l'évaluation des connaissances théoriques pour les différents éléments de compétence. <i>Déroulement de l'épreuve</i> Par l'entremise d'une épreuve de connaissances théoriques, on pourrait demander à l'apprenant d'identifier les étapes que comportent l'aménagement du site, déterminer la matériel adéquate, de répertorier les types d'amendement, le type de système d'irrigation et leur mode de fonctionnement. On pourrait également demander à l'apprenant, dans le cadre d'une évaluation pratique, d'effectuer les opérations de défrichage, de laboure et d'épandage. L'utilisation d'un système d'irrigation et de drainage, le matériel et le petit outillage. on pourrait tout aussi demander à l'apprenant de vérifier les paramètres de fonctionnement des systèmes d'irrigation et de drainage. <i>Matériel (pour un effectif de 25 apprenants)</i> • Matériels et petits outillages • Documentation technique <i>Consignes particulières</i> • L'épreuve pourrait être administrée durant le temps d'apprentissage d'une compétence subséquente ou d'une compétence évaluée en parallèle. • En cas d'échec, l'épreuve devrait être reprise dans son ensemble. Si un seul élément est très faible comparativement aux autres pour lesquels les performances de l'apprenant seraient excellentes, seul cet élément pourrait être repris.			

FICHE D'ÉVALUATION			
N° libellé de la compétence	9: Aménager les sites de production		Durée d'évaluation: 4H
Module 09 : AMÉNAGEMENT DU SITE DE PRODUCTION			CODE : AMS09
Nom de l'apprenant : Établissement d'enseignement : Date de l'évaluation :			
Signature du forma		Résultat SUCCÈS ☐ ÉCHEC ☐	
ÉLÉMENTS D'OBSERVATION	OUI	NON	RÉSULTATS
1. Aménagement de la parcelle			0 ou 10
1.1. Défrichage correct de la parcelle ;			0 ou 10
1.2. Labour correct du sol ;			0 ou 10
1.3. Respect strict des bonnes pratiques agronomiques			0 ou 10
2. Utilisation du système d'irrigation et de drainage			0 ou 10
2.1. Choisir les types d'irrigation			0 ou 10
2.2 Choix judicieux du matériel utilisé ;			0 ou 10
Machine.			0 ou 10
2.3 L'apport correct en eau ;			0 ou 10
2.4. Évacuation correcte des excès d'eau			0 ou 10
3. Application de l'amendement			0 ou 10
3.1. Choix judicieux du type d'amendement ;			0 ou 10
3.2 Choix judicieux mode d'épandage ;			0 ou 10
3.3. Quantité correcte d'amendement par unité de surface ;			0 ou 10
EXIGENCES L'évaluation des connaissances pratiques pourrait être utilisée au cas où une observation (évaluation pratique) ne pourrait pas être réalisée. Si tel est le cas, l'apprenant devra répondre adéquatement à 60 % des questions qui lui sont posées afin d'obtenir la totalité des points associés au critère d'évaluation			
TOTAL :			/100
Seuil de réussite: 80 points			

FICHE D'ÉVALUATION				
N° libellé de la compétence	9: Aménager les sites de production		Durée d'évaluation:	4H
Module 09 : AMÉNAGEMENT DU SITE DEPRODUCTION				CODE : AMS09
Règle de verdict: Le formateur devra s'assurer qu'en dehors de la maîtrise des opérations, l'apprenant adopte des attitudes respectant les règles de sécurité pouvant affecter sa sécurité ou celle des autres pour lesquelles il aura été évalué à la compétence 3.	Oui ☐	Non ☐		
Remarque				

TABLEAU DE SPÉCIFICATIONS				
Module 10 : MACHINISME AGRICOLE				
COMPÉTENCE N°10 : Utiliser le machinisme agricole				
Durée d'apprentissage/d'évaluation		42h/3h		
Code		MAG10		
Éléments de la compétence	Stratégie	Indicateurs	Critères d'évaluation	Points
S'assurer de la bonne marche des appareils	Processus	1. Interprétation du manuel d'utilisation d'un appareil	1.1. Mise en marche des appareils ;	10
			1.2. Interprétation minutieuse de la notice d'utilisation	10
		2. Respect des procédures de la maintenance préventive	2.1. Respect strict des procédures de maintenance préventive	10
Calibrer les appareils	Processus	3. Détermination des conditions d'utilisation	3.1. Installation précise des appareils ;	10
			3.2. Maintien du bon fonctionnement des appareils ;	10
			3.3. Mesure de la fiabilité des appareils	10
Organiser et évaluer la maintenance des appareils	Processus	4. Suivi du fonctionnement des appareils	4.1. Vérification périodique des appareils ;	10
			4.2. Identification et détection des signes d'anomalies et des pannes ;	10

		5. Application des programmes de maintenance	5.1. Respect strict des programmes de maintenance ;	10
			5.2 Détermination de la Fréquence de réparation des appareils	10

DESCRIPTION DE L'EPREUVE			
N°et libellé et de la compétence	10. Utiliser le machinisme agricole	Durée d'apprentissage/d'évaluation	42h/3h
MODULE 10 : MACHINISME AGRICOLE		code mag10	
<i>Renseignements généraux</i> L'épreuve a pour but d'évaluer la compétence relative à « utiliser le machinisme agricole ». Il s'agit d'une épreuve d'évaluation qui prend en considération une portion d'évaluation des connaissances théoriques. Cependant, dans l'impossibilité de produire une épreuve mixte, l'évaluation des connaissances théoriques devrait être priorisée. L'évaluation de type pratique pourrait être administrée à un groupe restreint d'apprenants en raison de la disponibilité du matériel et de la capacité du formateur à observer plusieurs personnes à la fois. L'évaluation des connaissances théoriques pourrait être réalisée avec l'ensemble des participants. L'épreuve pourrait être d'une durée d'environ 4 heures, ce qui inclut la portion pratique combinée à celle de l'évaluation des connaissances théoriques.			
<i>Déroulement de l'épreuve</i> Par l'entremise d'une épreuve de connaissances théoriques, on pourrait demander aux apprenants de s'assurer de la bonne marche des appareils, de calibrer les appareils et d'organiser et évaluer la maintenance des appareils On pourrait également demander à l'apprenant, dans le cadre d'une évaluation pratique, de calibrer les appareils et d'évaluer la maintenance des appareils			
<i>Matériel</i> • Équipements agricoles, • Boîte à outil • Produits • Documents techniques.			
<i>Consigne particulière</i> En cas d'échec, l'épreuve devrait être reprise dans son ensemble. Si un seul élément est très faible comparativement aux autres pour lesquels les performances de l'apprenant seraient excellentes, seul cet élément pourrait être repris.			

FICHE D'ÉVALUATION										
N° et libellé de la Compétence	10: Utiliser le machinisme agricole	Durée d'évaluation	3h							
Module 10	Machinisme agricole	Code : MAG10								
Nom de l'apprenant : Structure de formation : Date de l'évaluation : Signature du formateur :			<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Résultat</th> </tr> <tr> <th>SUCCÈS</th> <th>ÉCHEC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>☐</td> <td>☐</td> </tr> </tbody> </table>		Résultat		SUCCÈS	ÉCHEC	☐	☐
Résultat										
SUCCÈS	ÉCHEC									
☐	☐									
ÉLÉMENTS D'OBSERVATION			OUI	NON						
1. Interprétation du manuel d'utilisation d'un appareil										
1.1. Mise en marche correcte des appare										
1.2. Interprétation minutieuse de la notice d'utilisation										
2. Respect des procédures de maintenance préventive										
2.1. Respect strict des procédures de maintenance préventive										
3. Détermination des conditions d'utilisation										
3.1. Installation précise des appareils										
3.2. Maintien du bon fonctionnement des appareils										
3.3. Mesure de la fiabilité des appareils										
4. Suivi du fonctionnement des appareils										
4.1. Vérification périodique des appareils										
4.2. Identification et détection des signes d'anomalies et des pannes										
5. Application des programmes de maintenance										
5.1. Respect correct des programmes de maintenance										
5.2 Détermination de la Fréquence de réparation des appareils										
TOTAL:			/100							
Seuil de réussite: 80 %										
Règle de verdict :			Oui ☐	Non ☐						
Remarque :										

--	--	--	--

TABLEAU DE SPÉCIFICATIONS					
MODULE 11 : PRODUCTION					
Durée d'apprentissage/Évaluation		112 h/8h			
Compétence N°11 : Mettre en place la production					
Code : PRO11					
Éléments de la compétence		Stratégie	Indicateurs	Critères d'évaluation	Points
Caractériser les semences		Produit	1. Choix de la semence	1.1. Détermination des qualités d’une bonne semence	05
				1.2. Identification exacte variété de la semence	05
				1.3. Identification exacte du type de semence	05
				1.4. Identification exacte du mode de traitement	05
Caractériser les types d’extrants		Produit	2. Choix du type d’extrait de maïs	2.1. Identification exacte du type d’extraits ;	10
			3. Élaboration de la procédure d’obtention d’extraits	3.1. Élaboration correcte de la procédure d’obtention d’extraits ;	10
			4. Utilisation des extraits	4.1. Utilisation correcte des extraits	10
Caractériser les systèmes culturaux;		Produit	5. Choix des cultures	5.1. Identification exacte de la nature de la culture	10
		Processus	6. Choix du mode de conduite des cultures	6.1 Identification du mode d’agencement des plants	10
			7. Choix des extraits	7 .1. Identification correcte des extraits	10
Caractériser les techniques de semis		Produit	8. Choix du mode de semis	8.1. Identification correcte de la mode des semis	10
		Processus	10. Calcul de la densité des semis	10.1. Détermination exacte de la densité des semis	10

DESCRIPTION DE L'EPREUVE			
N° et libellé de la compétence	11 : mettre en place la production	Durée d'apprentissage/évaluation	112 h/8h
Module 11 : production		code PRO11	
Renseignements généraux L'épreuve a pour but d'évaluer la compétence relative à « mettre en place la production ». Il s'agit d'une épreuve d'évaluation qui prend en considération l'évaluation des connaissances théoriques et de type pratique. Cependant, dans l'impossibilité de produire une épreuve mixte, l'évaluation des connaissances pratiques devrait être priorisée. L'évaluation de type pratique pourrait être administrée à un groupe restreint d'apprenants en raison de la disponibilité du matériel, de la matière d'œuvre et de la capacité du formateur à observer plusieurs personnes à la fois. L'évaluation des connaissances théoriques pourrait être réalisée avec l'ensemble des participants. L'environnement de réalisation de l'épreuve de type pratique devrait s'inspirer le plus possible d'une situation en milieu de travail. L'épreuve pourrait être d'une durée d'environ 8 heures, ce qui inclut la portion combinée à celle de l'évaluation des connaissances théoriques et pratique.			
Déroulement de l'épreuve Par l'entremise d'une épreuve de connaissances pratique, on pourrait demander à l'apprenant de choisir les semences, assurer le traitement, mettre en place les cultures, préparer rationnellement les outils de travail, appliquer les techniques de semis.			
Matériel et équipements (pour un groupe de 25 apprenants) - Des manuels techniques ; - Des outils; - Des instruments ; - De l'équipement de santé et de sécurité au travail etc....			
Consigne particulière • L'épreuve pourrait être administrée durant le temps d'apprentissage d'une compétence subséquente, ou d'une compétence évaluée en parallèle. • En cas d'échec, l'épreuve devrait être reprise dans son ensemble. Si un seul élément est très faible comparativement aux autres pour lesquels les performances de l'apprenant seraient excellentes, seul cet élément pourrait être repris.			

FICHE D'ÉVALUATION									
N° et libellé de la Compétence	12 : Mettre en place la production	Durée d'évaluation:	8h						
MODULE 11 : PRODUCTION		Code : PRO11							
Nom de l'apprenant :									
Structure de formation :									
Date de l'évaluation :									
Signature du formateur :		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Résultat</th> </tr> <tr> <th>SUCCÈS</th> <th>ÉCHEC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>☐</td> <td>☐</td> </tr> </tbody> </table>		Résultat		SUCCÈS	ÉCHEC	☐	☐
Résultat									
SUCCÈS	ÉCHEC								
☐	☐								
ÉLÉMENTS D'OBSERVATION	OUI	NON	RÉSULTATS						
1. Choix de la semence			0 ou 05						
1.1. Détermination des qualités d'une bonne semence			0 ou 05						
1.2 Identification exacte variété de la semence			0 ou 05						
1.3. Identification exacte du type.			0 ou 05						
1.4. Identification exacte du mode de traitement			0 ou 05						
2. Choix du type d'extrants			0 ou 10						
2.1. Identification exacte du type d'extrants			0 ou 10						
3. Élaboration de la procédure d'obtention d'extrants			0 ou 10						
3.1. Élaboration correcte de la procédure d'obtention d'extrants			0 ou 10						
4. Utilisation des extrants			0 ou 10						
4.1. Utilisation correcte des extrants			0 ou 10						
5. Choix des cultures			0 ou 05						
5.1. Identification exacte de la nature de la culture			0 ou 10						
6. Choix du mode de conduite des cultures			0 ou 10						
6.1. Identification du mode d'agencement des plants			0 ou 10						
7. Choix des extrants			0 ou 10						
7.1. Identification correcte des extrants			0 ou 10						
8. Choix du mode de semis			0 ou 10						
8.1. Identification correcte de la mode des semis			0 ou 10						

9. Choix du mode d'agencement des plants			0 ou 10
9.1. Identification correcte du mode d'agencement des plants			
10. Calcul de la densité des semis			0 ou 10
10.1. Détermination exacte de la densité des semis			
TOTAL:			/100
Seuil de réussite : 80 % et obligation de satisfaire aux exigences de tous les critères			
Règle de verdict : Le formateur devra s'assurer qu'en dehors de la maîtrise des opérations, l'apprenant adopte des attitudes respectant les règles de sécurité pour lesquelles il aura été évalué à la compétence 03.	Oui ☐	Non ☐	
Remarque :			

TABLEAU DE SPÉCIFICATIONS					
MODULE 12: SUIVI DE LA PRODUCTION					
Compétence N°12 : Suivre la production					
Durée d'apprentissage/ d'évaluation		112 h/8h			
Code		: SPR12			
Éléments de la compétence		Stratégie	Indicateurs	Critères d'évaluation	Points
Effectuer le désherbage	le	Processus	1. Détermination de la méthode de désherbage	1.1. Choix judicieux de la méthode de désherbage;	10
		Produit	6. Détermination du matériel de désherbage	2.1. Choix judicieux du matériel de désherbage;	10
Effectuer les traitements préventifs et curatifs contre les maladies et les ravageurs ;		Processus	3. identification des maladies et des ravageurs	3.1. Caractérisation exacte des maladies et des ravageurs ;	10
			4; Identification des produits phytosanitaires	4.1. Caractérisation des produits phytosanitaires ;	10
			5. Description des techniques de lutte contre les pestes	5.1. Utilisation des techniques appropriées de luttés contre les pestes	10
Effectuer la fertilisation	la	Produit	6. Choix des engrais	6.1 Caractérisation exacte des engrais	10
		Produit	7. Détermination des besoins en éléments nutritifs	7.1 Formulation correcte des engrais	10
		Processus	8. Application de techniques appropriées d'apports en éléments nutritifs	8.1 Utilisation des techniques appropriées d'apports en éléments nutritifs	10
Effectuer les irrigations		Produit	9. Choix du Système d'irrigation	9.1. Caractérisation exacte des systèmes d'irrigation ;	05
		Processus	10. Fonctionnement du système d'irrigation	10.1. Installation correcte des systèmes d'irrigation	10
			11. Gestion de la ressource en eau	11.1 Gestion judicieuse de la ressource en eau	05

Description de l'épreuve			
N° et libellé de la compétence	12 : suivre la production	Durée de l'apprentissage	112 h/8h
Module 12 : suivi de la production		code : spr12	
Renseignements généraux			
L'épreuve a pour but d'évaluer la compétence relative à « suivre la production ». Il s'agit d'une épreuve d'évaluation qui prend en considération une portion d'évaluation des connaissances théoriques et une portion de type pratique. Cependant, dans l'impossibilité de produire une épreuve mixte, l'évaluation des connaissances théoriques devrait être priorisée. L'évaluation de type pratique pourrait être administrée à un groupe restreint d'apprenants en raison de la disponibilité du matériel et de la capacité du formateur à observer plusieurs personnes à la fois. L'évaluation des connaissances théoriques pourrait être réalisée avec l'ensemble des participants. L'environnement de réalisation de l'épreuve de type pratique devrait s'inspirer le plus possible d'une situation en milieu de travail. L'épreuve pourrait être d'une durée d'environ 6 heures, ce qui inclut la portion pratique combinée à celle de l'évaluation des connaissances théoriques.			
Déroulement de l'épreuve			
Par l'entremise d'une épreuve de connaissances théoriques, on pourrait poser des questions à l'apprenant sur les techniques de désherbage, de traitement phytosanitaire préventifs et curatifs, de fertilisation et d'irrigation, les équipements de protection individuelle (epi) et collective (epc), etc. On pourrait également lui demander, dans le cadre d'une évaluation pratique, d'effectuer le désherbage, traitement phytosanitaire et la fertilisation. La mise en situation (texte définissant le contexte ou étude de cas) pourrait être utilisée à titre d'évaluation des connaissances théoriques pour l'ensemble des éléments de la compétence. L'épreuve pourrait donc être mixte et impliquer des activités en sous-groupe pour vérifier le travail d'équipe. Elle pourrait être d'une durée d'environ 06 heures, ce qui inclut la portion pratique combinée à celle de l'évaluation des connaissances théoriques.			
Matériel			
- Outils, - Intrants, - Matériel et équipement de l'atelier, - Ouvrages de référence, - Documentation technique, - etc			
Consigne particulière			
• L'épreuve pourrait être administrée durant le temps d'apprentissage d'une compétence subséquente, les apprentissages liés à ces compétences pourraient être faits dans l'ordre présenté dans le logigramme.			

- En cas d'échec, l'épreuve devrait être reprise dans son ensemble. Si un seul élément est très faible comparativement aux autres pour lesquels les performances de l'apprenant seraient excellentes, seul cet élément pourrait être repris.

FICHE D'ÉVALUATION

N° et libellé de la compétence	12 : Suivre la production	Durée d'évaluation		8h						
Compétence 12 : Suivre la production		CODE : SPR12								
Nom de l'apprenant : Structure de formation : Date de l'évaluation : Signature du formateur :				<table border="1" style="margin: auto; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="2">Résultat</th> </tr> <tr> <th>SUCCÈS</th> <th>ÉCHEC</th> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">☐</td> <td style="text-align: center;">☐</td> </tr> </table>	Résultat		SUCCÈS	ÉCHEC	☐	☐
Résultat										
SUCCÈS	ÉCHEC									
☐	☐									
ÉLÉMENTS D'OBSERVATION		OUI	NON	RÉSULTATS						
1. Détermination de la méthode de désherbage				0 ou 10						
1.1. Choix judicieux de la méthode de désherbage										
2. Détermination du matériel de désherbage				0 ou 10						
2.1. Choix judicieux du matériel de désherbage										
3. Identification des maladies et des ravageurs				0 ou 10						
3.1. Caractérisation exacte des maladies et des ravageurs ;										
4. Identification des produits phytosanitaires				0 ou 10						
4.1. Caractérisation des produits phytosanitaires ;										
5. Description des techniques de luttres contre les pestes				0 ou 10						
5.1. Utilisation des techniques appropriées de luttres contre les pestes										
6. Choix des engrais				0 ou 10						
6.1. Caractérisation exacte des engrais										
7 Détermination des besoins en éléments nutritifs				0 ou 10						
7.1. Formulation correcte des engrais										
8. Application de techniques appropriées d'apports en éléments nutritifs				0 ou 10						
8.1. Utilisation des techniques appropriées d'apports en éléments nutritifs										
9. Choix du Système d'irrigation				0 ou 05						
9.1. Caractérisation exacte des systèmes d'irrigation										

FICHE D'ÉVALUATION			
N° et libellé de la compétence	12 : Suivre la production	Durée d'évaluation	
		8h	
Compétence 12 : Suivre la production		CODE : SPR12	
10. Fonctionnement du système d'irrigation			0 ou 10
10.1. Installation correcte des systèmes d'irrigation			
11.. Gestion de la ressource en eau			0 ou 05
11.1. Gestion judicieuse de la ressource en eau			
TOTAL:			/100
Seuil de réussite : 80 % et obligation de satisfaire aux exigences de tous les critères.			
Règle de verdict : Le formateur devra s'assurer qu'en dehors de la maîtrise des opérations, l'apprenant adopte des attitudes respectant les règles de sécurité pour lesquelles il aura été évalué.		Oui ☐	Non ☐
Remarque :			

TABLEAU DE SPÉCIFICATIONS				
MODULE 13 : RÉCOLTE				
Compétence N°13 : Récolter les produits				
Durée d'apprentissage/évaluation		42h/3h		
Code		REC13		
Éléments de la compétence	Stratégie	Indicateurs	Critères d'évaluation	Points
Utiliser les techniques de récolte	Processus	1. Réalisation de la récolte	1.1. Caractérisation exacte des techniques de récolte ;	10
			1.2. Application correcte des techniques de récolte ;	15
		2. Respect du calendrier de récolte	2.1. Respect strict du calendrier de récolte	10
Utiliser le matériel de récolte ;	Produit	3. Choix du matériel de récolte	3.1. Identification exacte du matériel de récolte ;	10
			3.2. Utilisation correcte du matériel ;	15
	Processus	4. Application du protocole de maintenance post-récolte	4.1. Application correcte du protocole de maintenance post-récolte	10
Identifier les moyens d'évacuation des produits	Produit	5. Détermination du moyen de, transport des récoltes	5.1. Choix judicieux du moyen de transport des récoltes ;	10
	Produit	6. Choix des voies d'évacuation des récoltes	6.1 Détermination exacte des voies d'évacuation des récoltes	10
	Processus	7. Évaluation des contraintes logistiques d'évacuation	7.1Évaluation des contraintes logistiques d'évacuation	10

DESCRIPTION DE L'EPREUVE			
N° et libellé de la compétence	13 : récolter les produits	Durée de l'apprentissage/évaluation	42h/3h
Module 13 : récolte des produits		code : rec13	
Renseignements généraux L'épreuve a pour but d'évaluer la compétence relative à « récolter les produits ». Il s'agit d'une épreuve d'évaluation qui prend en considération l'évaluation des connaissances théoriques et petite portion de type pratique. L'évaluation de type pratique pourrait être administrée à un groupe restreint d'apprenants en raison de la disponibilité du matériel, de la matière d'œuvre et de la capacité du formateur à observer plusieurs personnes à la fois. L'évaluation des connaissances théoriques pourrait être réalisée avec l'ensemble des participants. L'environnement de réalisation de l'épreuve de type pratique devrait s'inspirer le plus possible d'une situation en milieu de travail. L'épreuve pourrait être d'une durée d'environ 3heures, ce qui inclut la portion combinée à celle de l'évaluation des connaissances théoriques et pratique.			
Déroulement de l'épreuve Par l'entremise d'une épreuve de connaissances pratique, on pourrait demander d'utiliser les techniques de récolte, d'utiliser le matériel de récolte et d'appréhender les étapes d'évacuation des récoltes. .			
Matériel et équipements (pour un groupe de 25 apprenants) - Outils, - Matériel et équipement de l'atelier, - Ouvrages de référence, - Documentation technique - Moyen de transport etc....			
Consigne particulière • L'épreuve pourrait être administrée durant le temps d'apprentissage d'une compétence subséquente. • En cas d'échec, l'épreuve devrait être reprise dans son ensemble. Si un seul élément est très faible comparativement aux autres pour lesquels les performances de l'apprenant seraient excellentes, seul cet élément pourrait être repris.			

FICHE D'ÉVALUATION									
N° et libellé de la compétence	13 : Récolter les produits	Durée de l'apprentissage/évaluation	3h						
Module 13 : Récolte des produits			CODE : REC13						
Nom de l'apprenant : Structure de formation : Date de l'évaluation : Signature du formateur :			<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Résultat</th> </tr> <tr> <th>SUCCÈS</th> <th>ÉCHEC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>☐</td> <td>☐</td> </tr> </tbody> </table>	Résultat		SUCCÈS	ÉCHEC	☐	☐
Résultat									
SUCCÈS	ÉCHEC								
☐	☐								
ÉLÉMENTS D'OBSERVATION		OUI	NON						
1. Réalisation de la récolte									
1.1. Caractérisation exacte des techniques de récolte.									
1.2. Application correcte des techniques de récolte.									
2. Respect du calendrier de récolte									
2.1. Respect strict du calendrier de récolte									
3. Choix du matériel de récolte									
3.1. Identification exacte du matériel de récolte									
3.2. Utilisation correcte du matériel;									
4. Application du protocole de maintenance post-récolte									
4.1. Application correcte du protocole de maintenance post-récolte									
5. Détermination du moyen de, transport des récoltes									
5.1. Choix judicieux du moyen de transport des récoltes;									
6. Choix des voies d'évacuation des récoltes									
6.1. Détermination exacte des voies d'évacuation des récoltes									
7.Évaluation des contraintes logistiques d'évacuation									
7.1. Évaluation correcte des contraintes logistiques d'évacuation									
TOTAL:			/100						
Seuil de réussite: 80 %									
Règle de verdict: Le formateur devra s'assurer qu'en dehors de la maîtrise des opérations, l'apprenant adopte des attitudes respectant les règles de sécurité pour lesquelles il aura été évalué à la compétence 03.		Oui ☐	Non ☐						
Remarque :									

TABLEAU DE SPÉCIFICATIONS				
MODULE 14 : CONDITIONNEMENT ET CONSERVATION DES PRODUITS DE LA RÉCOLTE				
Compétence N°14 : Conditionner et conserver les produits				
Durée d'apprentissage		54h/6h		
Code :		CCP14		
Éléments de la compétence	Stratégie	Indicateurs	Critères d'évaluation	Points
Choisir la méthode de conservation	Processus	1.Détermination de la technique de conservation	1.1. Identification judicieuse des méthodes de conservation ;	15
			1.2. Identification correcte des avantages et inconvénients de chaque méthode ;	15
			1.3. Identification correcte de la nature du produit à conserver ;	10
Choisir les techniques de conditionnement	Processus	2.Détermination de la méthode de conditionnement	2.1. Identification judicieuse des techniques de conditionnement ;	15
			2.2. Application des techniques de conditionnement ;	15
			2.3. Identification correcte de la nature du produit à conditionner	10
Choisir l'emballage pour le conditionnement ;	Produit	3. Détermination du type d'emballage	3.1. Identification correcte du type d'emballage ;	10
	Processus	4. Respect des réglementations et normes	3.2. Utilisation de chaque type d'emballage	05
			4.1. Respect strict des réglementations et normes	05

DESCRIPTION DE L'EPREUVE			
N° et libellé de la compétence	14: conditionner et conserver les produits	Durée de l'apprentissage/évaluation	54h/6h
Module 14 : conditionnement et conservation des produits de la récolte		CODE : CCP15	
Renseignements généraux L'épreuve a pour but d'évaluer la compétence relative à « conditionner et conserver les produits ». Il s'agit d'une épreuve d'évaluation qui prend en considération l'évaluation des connaissances théoriques et petite portion de type pratique. L'évaluation de type pratique pourrait être administrée à un groupe restreint d'apprenants en raison de la disponibilité du matériel, de la matière d'œuvre et de la capacité du formateur à observer plusieurs personnes à la fois. L'évaluation des connaissances théoriques pourrait être réalisée avec l'ensemble des participants. L'environnement de réalisation de l'épreuve de type pratique devrait s'inspirer le plus possible d'une situation en milieu de travail. L'épreuve pourrait être d'une durée d'environ 6 heures, ce qui inclut la portion combinée à celle de l'évaluation des connaissances théoriques et pratique.			
Déroulement de l'épreuve Par l'entremise d'une épreuve de connaissances pratique, on pourrait demander à l'apprenant de choisir la méthode de conservation, les techniques de conditionnement et l'emballage pour le conditionnement.			
Matériel et équipements (pour un groupe de 25 apprenants) - Matériels de conservation et de conditionnement ; - Produits de conservation ; - EPI.			
Consigne particulière • L'épreuve pourrait être administrée durant le temps d'apprentissage d'une compétence subséquente, ou d'une compétence évaluée en parallèle (compétences 9 et 15); • En cas d'échec, l'épreuve devrait être reprise dans son ensemble. Si un seul élément est très faible comparativement aux autres pour lesquels les performances de l'apprenant seraient excellentes, seul cet élément pourrait être repris.			

FICHE D'ÉVALUATION									
N° et libellé Compétence	14 : Conditionner et conserver les produits	Durée de l'Evaluation	6h						
Module 14 : Conditionnement et conservation des produits de la récolte		Code : CCP14							
Nom de l'apprenant : Structure de formation : Date de l'évaluation : Signature du formateur :		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Résultat</th> </tr> <tr> <th>SUCCÈS</th> <th>ÉCHEC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>☐</td> <td>☐</td> </tr> </tbody> </table>		Résultat		SUCCÈS	ÉCHEC	☐	☐
Résultat									
SUCCÈS	ÉCHEC								
☐	☐								
ÉLÉMENTS D'OBSERVATION		OUI	NON						
1. Détermination de la technique de conservation			0 ou 15						
1.1. Identification judicieuse des méthodes de conservation ;			0 ou 15						
1.2. Identification correcte des avantages et inconvénients de chaque méthode			0 ou 10						
1.3. Identification correcte de la nature du produit à conserver ;			0 ou 10						
2 Détermination de la méthode de conditionnement			0 ou 15						
2.1. Identification judicieuse des techniques de conditionnement			0 ou 15						
2.2. Identification correcte des avantages et inconvénients de chaque technique de conditionnement			0 ou 10						
2.3. Identification correcte de la nature du produit à conditionner			0 ou 10						
3. Détermination du type d'emballage			0 ou 10						
3.1. Identification correcte du type d'emballage ;			0 ou 10						
3.2. Identification correcte des avantages et inconvénients de chaque type d'emballage			0 ou 10						
TOTAL :		/100							
Seuil de réussite : 80 %									
Règle de verdict : Le formateur devra s'assurer qu'en dehors de la maîtrise des opérations, l'apprenant adopte des attitudes respectant les règles de sécurité pour lesquelles il aura été évalué à la compétence 03.		Oui ☐	Non ☐						

1. Definition de l'épreuve professionnelle de synthese

1.1. Duree et coefficient :

L'épreuve professionnelle de synthèse au DQP de la spécialité productrice des céréales est une épreuve écrite d'une durée de 04 heures et de coefficient 5.

Une note inférieure à 08/20 sera considérée comme éliminatoire.

1.2. Compétences visées

L'épreuve professionnelle de synthèse au DQP producteur de céréales vise à évaluer chez le candidat les compétences suivantes :

- Prévenir les atteintes à la santé, à la sécurité, à l'intégrité physique et à l'environnement ;
- Utiliser les notions d'arithmétique, géométrie, et de trigonométrie appliquée à l'agriculture ;
- Utiliser les connaissances générales en agriculture ;
- Commercialiser les produits.

1.3. Structure et pondération de l'épreuve

L'épreuve professionnelle de synthèse au DQP producteur de céréales comporte trois parties correspondantes chacune aux quatre compétences visées plus haut.

Il s'agira de vérifier des éléments de savoirs sur les compétences sus-énoncées, notamment sa capacité à transférer les connaissances des cours à une ou des situations connues.

L'examineur veillera à proposer des questions dans un style direct, avec un langage accessible, clair, concis et adapté au niveau de l'apprenant moyen. De même que les dessins, figures et croquis proposés devraient être lisibles. Pour ce faire, les outils d'évaluation ci-après sont recommandés :

- Les questions à choix multiples ;
- Les questions à réponses courtes ou élaborées ;
- Les schémas à faire, à lire ou à interpréter ;
- Les courbes à faire ou à interpréter ;
- Une situation problème (textes, photographies, ou études de cas) pour soutenir les questions) en adéquation avec les objectifs pédagogiques.

Les exercices comporteront un nombre de questions avec un degré de difficultés devant permettre au candidat moyen de pouvoir terminer l'épreuve dans le temps imparti. En tout état de cause, l'examineur s'assurera qu'aucun candidat ne pourra terminer l'épreuve en moins de trois heures.

Partie 1 : hygiène (6 pts) – sécurité (10pts) – environnement (4 pts) : 20 points

Partie 2 : agriculture générale (60%) - calcul professionnel (40%): 28 points

Partie 3 : dessin : 32 points

a) **Pour la partie 1**, les questions porteront sur :

- Les notions d'anatomie et de physiologie humaine ;
- Les physiopathologies liées à l'environnement de travail ;
- Les risques professionnels ;
- Les moyens de prévention ;
- Le secourisme.
- La protection de l'environnement ;
- Les pollutions ;
- Les nuisances sur l'environnement.

b) **Pour la partie 2**, les questions porteront sur :

- Définition des concepts agricoles ;
- Les types d'agricultures ;
- Les zones agro écologiques ;
- Les systèmes de production ;
- Les morphologies des végétaux
- Physiologie des végétaux ;

- Les machines-outils et équipements ;
- L'outillage ;
- Les calculs des coûts en rapport avec les activités de réalisation en production des céréales ;
- L'estimation du coût de production ;
- L'exploitation de la documentation technique.

c) **Pour la partie 3**, les questions porteront sur :

- L'identification, la désignation et le rôle des intrants sur la production des végétaux ;
- La proposition des solutions techniques ;
- La projection d'une situation de travail d'un producteur de céréales ;
- L'exécution des opérations de mise en place et d'entretien d'une exploitation agricole ;
- L'exécution du semis.

Nb : cette épreuve pourrait comporter :

- La mise en situation et hypothèses. Il s'agit des remarques préliminaires faites sur des feuilles précisant des consignes relatives au sujet, les documents techniques et instruments autorisés, la description du sujet ;
- Le travail à faire, notamment le travail à effectuer par le candidat et un barème de notation détaillé des différentes parties ;
- Des annexes comportant un dessin d'ensemble et/ou des dessins de définition de l'objet technique à étudier, des schémas, des abaques ou photos de mise en situation ;
- Des feuilles – réponses relatives aux schémas, tableaux ou croquis à compléter,

2. Définition de l'épreuve de mise en situation professionnelle

2.1. Durée et coefficient :

L'épreuve de mise en situation professionnelle au DQP de la spécialité productrice de céréales est une épreuve pratique d'une durée de 08 heures et de coefficient 10.

Une note inférieure à 14/20 sera considérée comme éliminatoire.

2.2. Compétences visées

L'épreuve de mise en situation professionnelle au DQP producteur des céréales vise à évaluer chez le candidat les compétences suivantes :

- Choisir le site ;
- Aménager le site de production ;
- Choisir le site
- Aménager les sites de production
- Utiliser le machinisme agricole
- Mettre en place la production
- Suivre la production
- Récolter les produits de la récolte
- Conditionner et conserver les produits etc...

1.2. Structure et pondération de l'épreuve

L'épreuve de mise en situation professionnelle au DQP producteur des céréales comporte une partie et se déroule en atelier.

Le formateur proposera une épreuve dans laquelle l'apprenant devra mener les activités suivantes :

- Choisir le site ;
- Aménager le site de production ;
- Choisir le site
- Aménager les sites de production
- Utiliser le machinisme agricole
- Mettre en place la production
- Suivre la production
- Récolter les produits de la récolte
- Conditionner et conserver les produits etc...

Le formateur veillera à proposer une pondération qui tienne compte véritablement et prioritairement sur les aspects pratiques.

Nb : cette épreuve pourrait comporter :

- La mise en situation et hypothèses. Il s'agit des remarques préliminaires faites sur des feuilles précisant des consignes relatives au sujet, les documents techniques et instruments autorisés, la description du sujet ;
- Le travail à faire, notamment le travail à effectuer par le candidat et un barème de notation détaillé des différentes parties ;
- Des annexes comportant un dessin d'ensemble et/ou des dessins de définition de l'objet technique à étudier, des schémas, des abaques ou photos de mise en situation ;
- Le coût estimatif et le débit de matériel par candidat.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, Les guides méthodologiques d'appui à la mise en œuvre de l'approche par compétences en formation professionnelle, Guide - Conception et réalisation des études sectorielles et préliminaires, 2007, 77p.
2. ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, Les guides méthodologiques d'appui à la mise en œuvre de l'approche par compétences en formation professionnelle, Guide - Conception et réalisation d'un référentiel de métier-compétences, 2007.
3. ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, Les guides méthodologiques d'appui à la mise en œuvre de l'approche par compétences en formation professionnelle, Guide - Conception et production d'un guide pédagogique, 2007, 37p.
4. ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, Les guides méthodologiques d'appui à la mise en œuvre de l'approche par compétences en formation professionnelle, Guides - Conception et production d'un guide d'évaluation, 2007, 30p.
5. "World cereal production" de la Food and Agriculture Organization (FAO) des Nations Unies: <http://www.fao.org/crop/cropinfo/cereal/ingl-01.htm>
6. "Global cereal production and consumption" de l'International Grains Council: <https://www.igc.int/en/grainsstats.aspx>
7. "Global agricultural production - cereals" de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE): http://www.oecd-ilibrary.org/agriculture-and-food/global-agricultural-production-cereals_agr_outlook-table-en
8. "Trends in global wheat production" de la FAO:
9. <http://www.fao.org/docrep/019/ar716e/ar716e.pdf>
10. "Corn production: planting, cultivation and harvesting" de l'Université de Purdue: <https://www.extension.purdue.edu/extmedia/GQ/GQ-73.html>
11. "The global rice market: recent developments, future prospects, and key challenges" du Centre de recherche sur les politiques économiques mondiales:
12. <https://www.cgdev.org/sites/default/files/CGD-Working-Paper-459-Rice-Market.pdf>
13. "Global barley production" de la FAO: <http://www.fao.org/docrep/006/Y4360E/y4360e08.htm>
14. "Oat production and utilization" de l'Université de l'Alberta: <https://www.ualberta.ca/agriculture-life-environment-sciences/our-faculty/our-people/faculty-profiles/ritchiecarter/documents/oatsmanual.pdf>
15. "Millet production in the world" de la FAO: <http://www.fao.org/ag/agp/agpc/doc/publicat/gutt-shel/10.htm>
16. "Sorghum production in the world" de l'International Crops Research Institute for the Semi-Arid Tropics: <https://www.icrisat.org/sorghum-production-in-the-world/>

IV. GUIDE PEDAGOGIQUE

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

APC	Approche Par Compétences
AST	Analyse de la Situation de Travail
CFM	Centre de Formation aux Métiers
EPC	Équipements de Protection Collective
EPI	Équipements de Protection Individuelle
GP	Guide Pédagogique
GOPM	Guide d'Organisation Pédagogique et Matérielle
QHSSE	Qualité, Hygiène, Santé, Sécurité et Environnement
IGF	Inspection Générale des Formations
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
OIF	Organisation internationale de la francophonie
REF	Référentiel de Formation
RMC	Référentiel Métier Compétences
VAE	Validation des Acquis et de l'Expérience

PREMIERE PARTIE : STRATEGIES DE FORMATION

IV.1 PRÉSENTATION GENERALE DU GUIDE

IV.1.1 Nature

L'objectif principal d'un guide pédagogique est d'appuyer les formateurs et l'équipe pédagogique responsables de la mise en œuvre de la formation dans chaque établissement. Le milieu, les types de formations offertes, le profil des apprenants, les caractéristiques du personnel enseignant, les ressources physiques et matérielles mises à disposition ainsi que la nature des partenariats accessibles font de chaque structure de formation un lieu unique. Dans un tel contexte, il ne saurait être question d'instaurer des modes d'intervention et des stratégies éducatives uniformes.

Au contraire, il faut laisser à chaque structure de formation toute la marge de manœuvre possible pour adapter le scénario de formation élaboré lors de la production du référentiel de formation tout en s'assurant du respect des rubriques prescrites, dont les standards de performance retenus pour les compétences. Le guide pédagogique doit donc allier latitude et souplesse en vue de la réalisation de la formation.

Le guide pédagogique présente dans un premier temps les principes pédagogiques recommandés pour soutenir la livraison de la formation en respect de l'Approche Par Compétences. Il présente aussi le projet pédagogique et les intentions qui soutiennent celui-ci. Il permet de renforcer les liens spécifiques entre le référentiel de formation et la traduction des intentions pédagogiques exprimées par l'équipe de production. Il définit deux outils pédagogiques (chronogramme suggéré et fiches de suggestions pédagogiques) destinés à aider le formateur, l'équipe pédagogique ainsi que les gestionnaires de la structure de formation à effectuer la planification et l'organisation de la formation. Dans un second temps, y sont présentées des fiches contenant des suggestions pédagogiques pour chacune des compétences identifiées dans le référentiel de formation. Ces fiches constituent l'essence du guide pédagogique.

IV.1.2 Buts

Bien que le guide pédagogique soit un instrument facultatif, contrairement au référentiel de formation qui est prescriptif, sa mise à la disposition des formateurs et des équipes pédagogiques permet d'atteindre divers buts :

- contribuer fortement à diffuser les valeurs de base qui devraient présider à la réalisation de la formation ;
- consolider les diverses approches pédagogiques et les modalités de collaboration entre les équipes de formateurs et d'agents ou conseillers pédagogiques des structures de formation ;
- proposer diverses approches susceptibles de mieux répondre aux besoins des apprenants en formation et de favoriser leur insertion et leur cheminement dans la vie active ;
- prendre en compte, dans le projet éducatif, l'acquisition de compétences transversales qui relèvent du développement global de la personne et s'alignent avec les objectifs de la formation générale de base ;
- proposer une démarche de planification pédagogique destinée à faciliter le travail initial du formateur.

IV.2 PRINCIPES PÉDAGOGIQUES

Lorsqu'une équipe de pédagogues aborde l'élaboration d'un guide pédagogique, elle doit généralement avoir en tête un modèle théorique pour mettre en évidence les valeurs qui sous-tendent ses actions et adopter un cadre de référence pour étayer son projet. En rappel, l'Approche Par Compétences (APC) place l'apprenant au centre de la démarche de formation et le reconnaît comme premier acteur responsable de ses apprentissages. Le modèle constructiviste et socioconstructiviste d'apprentissage s'inscrit bien dans cette perspective.

Selon cette approche, les nouveaux savoirs se développent progressivement, à la manière d'une véritable construction, c'est-à-dire en retenant les connaissances antérieures comme assises, et en établissant des réseaux de liens entre les diverses réalités avec lesquelles on entre en contact. Le socioconstructivisme, issu du constructivisme, ajoute la dimension des relations humaines, des interactions et des questionnements mutuels dans la construction des savoirs et le développement des compétences.

Ces principes découlent directement des bases conceptuelles, des valeurs et du cadre de référence qui ont présidé à la mise en place de l'APC. Ils constituent des lignes directrices devant être suivies dans le choix des stratégies d'enseignement et d'apprentissage pour permettre aux apprenants d'atteindre les buts du référentiel de formation.

Voici quelques principes généraux qui s'appliquent également dans le cadre du référentiel de formation du Producteur de céréales :

- faire participer activement les apprenants et les rendre responsables de leurs apprentissages ;
- tenir compte du rythme et de la façon d'apprendre de chacun ;
- prendre en compte et réinvestir les acquis scolaires ou expérientiels des apprenants ;
- considérer que la possibilité ou la capacité d'apprendre est fortement liée aux stratégies et aux moyens utilisés pour acquérir les compétences ;
- favoriser le renforcement et l'intégration des apprentissages ;
- privilégier des activités pratiques d'apprentissage et des projets adaptés à la réalité du marché du travail ;
- communiquer avec les apprenants dans un langage correct et en utilisant les termes techniques appropriés ;
- rechercher le plus possible la collaboration du milieu du travail ;

Faire découvrir aux apprenants que la formation professionnelle constitue une voie importante d'intégration sociale et de développement personnel.

IV.3 PROJET DE FORMATION ET INTENTIONS PÉDAGOGIQUES

Le projet est structuré à partir des finalités, des orientations et des buts généraux de la formation professionnelle. Il s'inspire des valeurs et des principes pédagogiques qui ont présidé à l'élaboration

du référentiel de formation. Chaque structure de formation est appelée à établir ou à actualiser son projet éducatif lors de l'implantation d'un référentiel de formation, et de sa mise en œuvre.

L'élaboration d'un projet de formation implique également une prise en considération des spécificités de la formation offerte par la structure de formation, des caractéristiques des ressources humaines mobilisées, des ressources physiques et matérielles disponibles, de la nature du partenariat avec le milieu du travail et du contexte général.

Le projet définit les intentions pédagogiques et les stratégies d'apprentissages à mettre en place pour l'ensemble de la formation professionnelle, plus spécifiquement pour chaque filière de formation offerte dans la structure de formation.

Les intentions pédagogiques sont des visées éducatives qui découlent du projet de formation et qui servent de guides pour les interventions auprès de l'apprenant. Elles touchent généralement des dimensions significatives du développement professionnel et personnel des apprenants qui n'ont pas fait l'objet de formulations explicites dans les buts du référentiel ou les compétences retenues. Elles incitent le personnel formateur à intervenir dans une direction donnée, chaque fois qu'une situation s'y prête.

Voici donc quelques intentions éducatives d'ordre général qui sont insérées dans le projet éducatif de la mise en œuvre du programme de formation d'ouvrier Producteur de céréales :

- développer chez les apprenants, le sens des responsabilités et du respect de la personne ;
- accroître, chez les apprenants, l'autonomie, l'initiative et l'esprit d'entreprise ;
- développer chez les apprenants, la pratique de l'autoévaluation ;
- développer chez les apprenants, une discipline personnelle et une méthode de travail ;
- augmenter chez les apprenants, le souci de protéger l'environnement ;
- développer chez les apprenants, la préoccupation du travail bien fait ;
- développer chez les apprenants, le sens de l'économie du temps et des ressources ;
- développer chez les apprenants, la préoccupation d'utiliser avec soin les différents équipements.

IV.4 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

Le scénario de formation se trouve au cœur du référentiel de formation. Il consiste à présenter les choix qui ont résulté de la définition des compétences issues du référentiel métier-compétences (elles même découlant de l'AST). Ces compétences sont traduites en actions observables et en résultats mesurables, éléments sur lesquels reposent l'acquisition par l'apprenant et leur évaluation. En plus de mettre en évidence la liste des compétences requises pour exercer un métier, le référentiel de formation les décrit de manière exhaustive et pose des balises qui déterminent une démarche d'acquisition desdites compétences. En conséquence, selon les modalités de réalisation de la compétence, le référentiel de formation mise sur deux techniques différentes pour décrire les compétences : la traduction en comportement et la traduction en situation.

En conséquence, le référentiel de formation pour le métier Producteur de céréales traduit les orientations particulières en matière de formation. Il prépare donc la personne à devenir un travailleur du secteur agro-industriel selon les règles de sécurité et la réglementation.

Le référentiel de formation vise à rendre apte l'ouvrier Producteur de céréale à préparer le matériel et les équipements nécessaires à une campagne agricole, à en vérifier l'opérationnalité et à utiliser des techniques de conditionnement. Plus précisément, le Producteur de céréale pourra réaliser des activités de choix du site, choix des semences, préparation du site, mise en place des cultures, entretien des cultures, récolte des produits, conditionnement et conservation des produits et enfin la commercialisation. Il doit aussi maîtriser de multiples techniques de production des céréales des plus anciennes aux plus modernes, et savoir dans quels contextes particuliers mettre chacune d'elles en application.

La nature du travail et les caractéristiques de l'environnement imposent au Producteur de céréale de respecter strictement les règles et les consignes sanitaires, de sécurité autant pour la protection des travailleurs que de celle de l'environnement. Il doit aussi maîtriser les techniques de secourisme et de survie.

Étant donné que le Producteur de céréale travaille souvent en équipe ou supervision, il doit démontrer de bonnes attitudes relationnelles, tout en veillant à préserver l'image de l'entreprise pour laquelle il réalise les activités de production.

IV.5 LISTE DES COMPÉTENCES

Le tableau suivant est conçu à partir de l'information contenue dans le référentiel de formation. Cette synthèse présente les compétences ordonnancées ainsi que les durées de formation qui s'y rapportent. Le tableau résume en fait la logique de formation présentée dans la matrice des objets de formation et dans le logigramme d'acquisition des compétences. Il prépare donc l'utilisateur du guide pédagogique à mieux comprendre la portée du programme du Producteur de céréale, tout en lui donnant déjà des pistes sur l'organisation du chronogramme de formation.

Synthèse du référentiel de formation

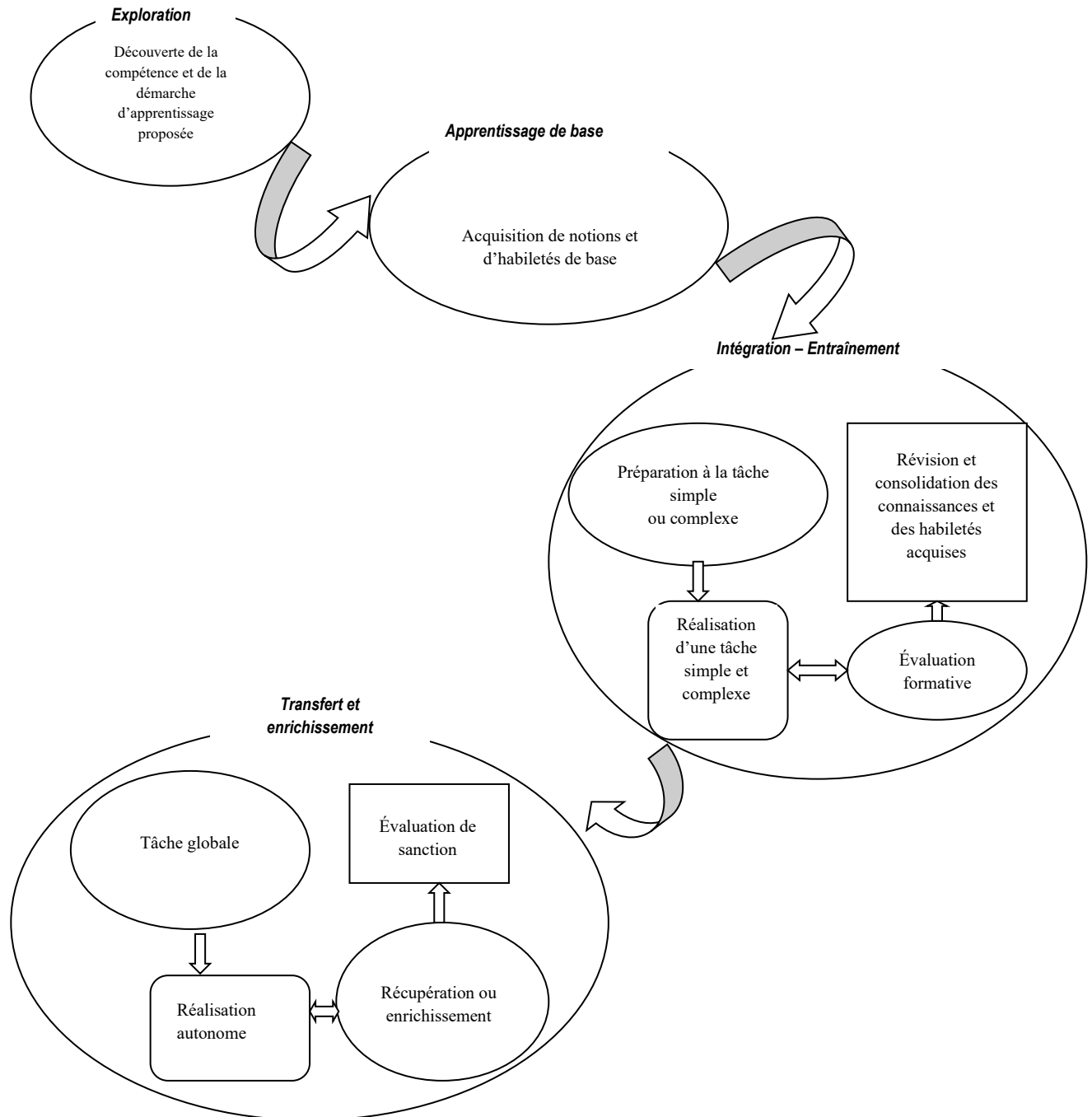
Tableau 2 : Synthèse du programme de formation

METIER : OUVRIER PRODUCTEUR DE CEREALES					VOLUME HORAIRE : 1125 h					
N°	Énoncé de la compétence	Intitulé Module	Durée totale	Modalités	Stratégie d'évaluation	Durée de l'épreuve	Traduction	Types	Seuil de réussite	Matériels nécessaires
01	Se situer au regard du métier et de la formation	Métier et Formation	30	Pratique et orale	Ps	2h	S	G	80%	Voir description des épreuves
02	Communiquer en milieu professionnel	Communication en milieu professionnel	45	Écrite et orale	Ps Pt	3h	S	G		
03	Prévenir les atteintes liées à la santé, à la sécurité au travail et à l'environnement	QHSE	45	Orale et écrite	Ps Pt	3h	S	G		
04	Utiliser les fonctions de base en informatique	Informatique	45	Écrite Pratique	Ps Pt	3h	C	G		
05	Utiliser les notions d'arithmétique, géométrie, et de trigonométrie appliquée à l'Agriculture	Mathématiques appliquées	45	Écrite	Ps Pt	3h	C	G		
06	Utiliser les connaissances générales en agriculture	Introduction à l'agriculture générale	30	Pratique et écrite	Ps	2h	C	G		
07	Commercialiser les produits	Commercialisation	45	Pratique Et Écrite	Ps Pt	3h	C	G		
08	Choisir le site	Choix du site	60	Pratique Et Écrite	Ps Pt	4h	C	P		
09	Aménager les sites de production	Aménagement du site de production	60	Pratique Et Écrite	Ps Pt	4h	C	P		

METIER : OUVRIER PRODUCTEUR DE CEREALES					VOLUME HORAIRE : 1125 h					
N°	Énoncé de la compétence	Intitulé Module	Durée totale	Modalités	Stratégie d'évaluation	Durée de l'épreuve	Traduction	Types	Seuil de réussite	Matériels nécessaires
10	Utiliser le machinisme agricole	Machinisme agricole	45	Pratique et écrite	Ps Pt	3h	C	P		
11	Mettre en place la production	Production	120	Pratique et écrite	Ps Pt	8h	C	P		
12	Suivre la production	Suivi de la production	120	Pratique et écrite	Ps Pt	8h	C	P		
13	Récolter les produits de la récolte	Récolte	45	Pratique et écrite	Ps Pt	3h	C	P		
14	Conditionner et conserver les produits	Conditionnement et conservation des produits de la récolte	60	Pratique et écrite	Ps Pt	4h	C	P		
15	Rechercher un emploi	Entrepreneuriat	45	écrite	Ps Pt	45h	S	G		
16	S'intégrer en milieu professionnel	Stage professionnel	315	Pratique et écrite	Ps Pt	21h	S	P		
Total			1 155							

IV.6 STRATEGIES PEDAGOGIQUES

Selon le cas, le processus d'acquisition de compétences est illustré par les schémas ci-dessous.



IV.7 PRÉSENTATION DU CHRONOGRAMME

Le chronogramme de réalisation de la formation est une représentation schématique de l'ordre selon lequel les compétences devraient être acquises et de la répartition dans le temps des activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation. Il assure une planification globale de l'ensemble du référentiel de formation et permet de voir l'articulation qui existe entre les compétences. Ce type de planification vise à assurer une certaine cohérence et une progression des apprentissages.

Le chronogramme s'inspire du logigramme de la séquence d'acquisition des compétences présenté dans le référentiel de formation. À cette étape, il est réalisé dans le but de donner une idée globale du déroulement de la formation. Le chronogramme devient en quelque sorte une seconde version plus détaillée du logigramme.

Le chronogramme permet de décrire en détail le déroulement de la formation et de préciser les modalités selon lesquelles des thèmes autres que la formation reliée au métier (la formation générale par exemple) peuvent être intégrés à la formation. C'est à l'aide du chronogramme que les personnes travaillant à la planification pédagogique (responsables pédagogiques, formateurs de la spécialité, etc.) pourront tenir compte, pour une compétence donnée, des apprentissages déjà effectués, de ceux qui se déroulent en parallèle et de ceux à venir. La position retenue aura une incidence déterminante sur l'ensemble des choix pédagogiques ultérieurs.

Le chronogramme sert également à établir une base de répartition dans le temps des activités d'enseignement et d'apprentissage. Cette répartition implique la prise en considération de la nature et des contraintes associées à la réalisation des activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation. En conséquence, le chronogramme ici présenté repose sur une situation type et devra être ajusté en fonction de la situation réelle de chaque structure de formation, voire de chaque période de l'année, et en fonction des contraintes locales.

Chronogramme suggéré pour la formation au métier d'Ouvrier Qualifié du Producteur des céréales

COMPETENCES PARTICULIERES								COMPETENCES GENERALES								TOTAL HORAIRE HEBDOMADAIRE		
N° COMP	08	09	10	11	12	13	14	01	02	03	04	05	06	07	15			16
Durée (h) Semaines	60	60	45	120	120	45	60	30	45	45	45	45	30	45	45			315
SEMESTRE 1																		
1								30									30	
2									15	10	10						35	
3									10	15	10						35	
4									10	15	10						35	
5									10	05	15	05					35	
6												10					30	
7												10					30	
8												10	20				30	
9		10										10	10				30	
10	10	15															25	
11	15	15															30	
12	15	10															25	
13	15	10															25	
14	05		10	10													25	
15			10	10	10												30	
16			10	10	10												30	
17			5	15	15												35	
18			10	15	15												40	
SEMESTRE 2																		

1				15	15												30
2				15	15												30
3				15	15												30
4				15	15									05			35
5					10		15							10			35
6						10	10							10			30
7						10	10							10			30
8						10	10							10			30
9						15	15								05		35
10															30		30
11																40	40
12																40	40
13																40	40
14																40	40
15																40	40
16																40	40
17																40	40
18																35	35
TOTAL	60	60	30	120	120	45	60	30	45	45	45	45	30	45	45	315	1155

DEUXIEME PARTIE : SUGGESTIONS PEDAGOGIQUES

IV.8 PRESENTATION DES FICHES DE SUGGESTION PEDAGOGIQUES

Les suggestions pédagogiques pour le métier de Producteur des céréales, présentées sous forme de fiches, reprennent l'énoncé de la compétence, lequel est accompagné d'informations complémentaires telles que le numéro de la compétence et la durée allouée pour son acquisition. Les fiches de suggestions pédagogiques renseignent sur la position, le rôle et la démarche particulière de chaque compétence. Elles fournissent ensuite une liste des savoirs liés à chaque compétence ainsi que leurs balises, lesquelles renseignent sur l'étendue ou sur les limites des savoirs en cause. Enfin, elles contiennent des suggestions d'activités d'enseignement et d'apprentissage de façon à couvrir l'ensemble des savoirs liés à la compétence et des éléments qui s'y rapportent.

COMPETENCE 01 : Se situer au regard du métier et de la formation

COMPETENCE N°1 : Se situer au regard du métier et de la formation		
NUMERO : 1	DUREE D'APPRENTISSAGE : 30heures	
MODULE ASSOCIE	Métier et formation	
FONCTION ET POSITION DE LA COMPETENCE		
Ce module est le tout premier par lequel l'apprenant amorcera sa formation en production d'aliments des animaux d'élevage. Il vise à informer sur les différents aspects de ce métier au regard du marché de l'emploi et sur la démarche de formation. L'obtention de ces informations permettra à l'apprenant de s'auto-évaluer en comparaison de sa personnalité, de son désir, de ses aptitudes en vue de confirmer sa participation au programme de formation.		
DEMARCHE PARTICULIERE A LA COMPETENCE Il est suggéré de répartir le temps d'apprentissage selon les proportions suivantes : 1. S'informer sur le métier : 40 % 2. S'informer sur le programme de formation et engagement de la démarche : 40 % 3. Evaluer et confirmer son engagement : 20 % Il est suggéré de respecter l'ordre des éléments, tel que décrit dans le référentiel de formation.		
Savoirs liés à la compétence	Balises	Activités d'enseignement et d'apprentissage
1. S'informer sur le métier		
1.1 Recueillir les données sur la nature et sur les exigences du métier	• nature du métier • exigences du métier	Par des exposés, à l'aide de la documentation, de conférences, l'apprenant sera informé sur le métier.
1.2 Inventorier les habiletés, aptitudes, attitudes nécessaires pour pratiquer le métier	• Habiletés • aptitudes • attitudes	

COMPETENCE N°1 : Se situer au regard du métier et de la formation		
NUMERO : 1	DUREE D'APPRENTISSAGE : 30heures	
MODULE ASSOCIE	Métier et formation	
1.3 Identifier les particularités du milieu professionnel	• éléments de compétence • conditions de réussite • critères de participation • conditions d'encadrement	
2. S'informer sur le programme de formation et engagement de la démarche		
2.1 Collecter les informations sur le programme, la démarche de formation et d'évaluation	• compétences • tâches • aptitudes • connaissances • habiletés • démarche de formation • stratégie d'évaluation	Par des exposés, à l'aide de la documentation, de conférences, l'apprenant sera informé de la pertinence du programme de formation, des conditions de réussite et du mode d'évaluation. Ils seront également motivés à entreprendre les activités proposées.
2.2 Apprécier la formation	• points forts • limites de la formation	
3- Evaluer et confirmer son engagement.		

COMPETENCE N°1 : Se situer au regard du métier et de la formation		
NUMERO : 1	DUREE D'APPRENTISSAGE : 30heures	
MODULE ASSOCIE	Métier et formation	
3.1 Distinguer les aptitudes des champs d'intérêt.	• différence entre ce que l'on aime et la possibilité que l'on a de le réaliser.	Le formateur à travers des exposés doit permettre aux apprenants d'avoir une vision juste du métier et de la formation Il doit fournir aux apprenants les moyens d'évaluer avec honnêteté et objectivité leur orientation professionnelle.
3.2 Décrire les raisons de son choix de poursuite de la formation.	• autoévaluation. • raisons motivant la décision.	
3.3 Décrire les principaux éléments d'un rapport confirmant un choix d'orientation professionnelle.	• résumé de ses goûts, ses aptitudes et de ses champs d'intérêt. • résumé des exigences relatives à l'exercice du métier • parallèle entre les deux aspects qui précèdent • brève conclusion sur son choix d'orientation.	

COMPETENCE 02 : Communication en milieu professionnel

COMPETENCE 02 : Communiquer en milieu professionnel		
NUMERO : 02	DUREE D'APPRENTISSAGE : 45 h	
MODULE ASSOCIE	Communication en milieu professionnel	
FONCTION ET POSITION DE LA COMPETENCE		
La mise en œuvre de cette partie d'apprentissage vise à faire acquérir et à renforcer le potentiel nécessaire à tout acte de communication. Les contenus d'enseignement se définissent aussi bien en termes de connaissances transmises qu'en termes de supports et d'activités pédagogiques puisées dans les activités menées dans l'entreprise. Ils visent à constituer pour l'apprenant un capital de savoirs et de méthodes auxquels il puisse se référer.		
DEMARCHE PARTICULIERE A LA COMPETENCE		
La répartition du temps d'apprentissage est suggérée selon les proportions suivantes : 1.S'approprier les termes et expressions indispensables pour la communication en milieu de travail :15% 2.Traiter les informations : 20% 3. Produire les messages indispensables à la vie professionnelle et sociale : 25% 4. Communiquer oralement : 20% 5. Rendre compte de son activité : 20%. Il est suggéré de respecter l'ordre des éléments, tel que décrit dans le référentiel de formation.		
Savoirs liés à la compétence	Balises	Activités d'enseignement et d'apprentissage
1.S'approprier les termes et expressions indispensables pour la communication en milieu de travail		
1.1 Utiliser la langue française de manière appropriée	• définition des termes • grammaire • vocabulaire	Par des activités pratiques écrites et orales, le formateur permet à l'apprenant

COMPETENCE 02 : Communiquer en milieu professionnel		
	• formulation des phrases donnant lieu à une instruction, une description de procédés, une demande ou information, une suggestion, un conseil, ect.	d'appliquer les consignes sur les règles de grammaire et de vocabulaire dans l'usage du français et de l'anglais comme outils de communication en milieu professionnel.
1.2 To adequately make use of the english language	• words meaning • grammar • vocabulary • sentence formulation for instructions, process description, informations, application, advice, suggestions.	
2. Traiter les informations		
2.1 Elargir son vocabulaire technique	• explication du sens des mots dans leurs contextes • choix parmi plusieurs définitions • usages des outils lexicaux courants	A partir d'une information orale, d'un texte ou d'une situation professionnelle donnée, l'enseignant développe la stratégie de lecture silencieuse de texte ou d'extraits, d'écoute de documents sonore, d'observation des documents audiovisuels, de commentaires des documents graphiques. Suivant cette approche, l'apprenant parvient à exploiter les informations, déterminer le sens et les idées essentielles d'un message, classer des principales manifestations thématiques.
2.2 Comprendre une situation de communication simple	• schéma élémentaire de la communication • différentes situations de communication • repérage d'interlocuteurs, de message et de support de communication	
2.3 Saisir le sens global d'un texte lu	• réponses à des questions précises sur le contenu du texte • reformulation de tout ou d'une partie du texte	
2.4 Saisir le sens d'une information de source non écrite et en retenir le contenu	• réponses à des questions précises de l'information • reformulation des messages	
3.Produire les messages indispensables à la vie professionnelle et sociale		
3.1 Utiliser différents outils et supports de communication	• exploitation des outils de communication • utilisation du vocabulaire technique du métier	

COMPETENCE 02 : Communiquer en milieu professionnel		
	• construction raisonnée de phrases de structure simple	L'enseignant donne un sens à l'apprentissage de la communication couplé avec l'apprentissage de la discipline professionnelle, dans la pratique quotidienne des activités de l'apprenant. Cela donne l'occasion aux apprenants d'agir en communiquant par écrit.
3.2 Restituer à l'écrit une information issue de la vie courante	• formulation d'exemples ou d'arguments par écrit, pour justifier ou contredire une affirmation • exploitation d'un message et production des informations écrites	
3.4 Exprimer une opinion ou une appréciation à l'écrit	• formulation de message écrit, pour partager un avis ou un sentiment par rapport à une situation donnée	
4. Communiquer oralement		
4.1 Restituer à l'oral une information issue de la vie courante	• allocution formulée d'exemples ou d'arguments, pour justifier ou contredire une affirmation	L'enseignant donne un sens à l'apprentissage de la communication couplé avec l'apprentissage de la discipline professionnelle, dans la pratique quotidienne des activités de l'apprenant. Cela donne l'occasion aux apprenants d'agir en communiquant oralement.
4.2 Exprimer une opinion ou une appréciation à l'oral	• formulation de message oral, pour partager un avis ou un sentiment par rapport à une situation donnée	
5. Rendre compte de son activité		
5.1 Rendre compte par écrit ou oral des opérations effectuées	• collecte des informations • restitution des données • difficultés rencontrées • incidents de service, des dysfonctionnements, • solutions correctives • justification du travail effectué.	A l'aide des activités pratiques, le formateur réitère les indications et consignes de prise de note et de rédaction du compte rendu. L'apprenant renforce ainsi sa compétence dans la communication avec ses coéquipiers, sa hiérarchie et le public.
5.2 Rédiger des rapports	• utilisation du vocabulaire technique et des règles de grammaire	

COMPETENCE 02 : Communiquer en milieu professionnel		
	• documents techniques. • règles techniques de rédaction ou de formulation	

COMPETENCE 03 : Prévenir les atteintes à la santé, à la sécurité, à l'intégrité physique et l'environnement

COMPETENCE : Prévenir les atteintes à la santé, à la sécurité, à l'intégrité physique et l'environnement	
NUMERO : 03	DUREE D'APPRENTISSAGE/D'EVALUATION : 42heures/ 3h
MODULE ASSOCIE	QHSE
FONCTION ET POSITION DE LA COMPETENCE Ce module est réinvesti dans les différents modules de compétences particulières du programme de formation. Cela signifie que l'apprenant qui, à la fin de sa formation, intègre le marché du travail aura à mettre en application cette compétence dans toutes les tâches qu'il aura à accomplir sur le marché du travail. Cela se comprend étant donné que l'aspect santé et sécurité au travail rentre dans toutes les tâches pratiques à accomplir. Ce module de formation, en permettant à l'apprenant de distinguer les risques inhérents au travail d'ouvrier qualifié en production des céréales, vise essentiellement l'acquisition d'une préoccupation constante pour l'application stricte des règles de santé et de sécurité de l'hygiène et de l'environnement dans l'exercice des tâches.	

COMPETENCE : Prévenir les atteintes à la santé, à la sécurité, à l'intégrité physique et l'environnement		
NUMERO : 03	DUREE D'APPRENTISSAGE/D'EVALUATION : 42heures/ 3h	
MODULE ASSOCIE	QHSE	
DEMARCHE PARTICULIERE A LA COMPETENCE		
Compte tenu de l'importance des apprentissages de cette compétence, il est recommandé d'en renforcer les compétences par l'entremise des autres compétences qui y sont associées. C'est par l'entremise d'activités répétées que les éléments de la compétence seront mieux maîtrisés. En conséquence, des temps d'apprentissage réguliers et appliqués à chaque compétence sont davantage préconisés au cours d'une session intensive de formation. En misant sur cette approche, l'apprenant parviendra plus efficacement à adopter le comportement préventif souhaité. Il est suggéré de répartir le temps d'apprentissage selon les proportions suivantes : 1. S'informer des lois et des règlements sur la santé et la sécurité au travail : 05h 2. Identifier les risques relatifs à la santé et à la sécurité dans l'environnement professionnel : 5h 3. Appliquer des mesures préventives reliées à l'hygiène, la santé et la sécurité au travail : 5h 4. Intervenir en situation d'urgence : 05h 5. Prévenir les infections transmissibles sexuellement (ITS), le virus d'immunodéficience humaine (VIH/SIDA) et d'autres maladies transmissibles : 4h 6. Développer un comportement écologiquement responsable : 4h Evaluation : 2h		
Savoirs liés à la compétence	Balises/Eléments de contenu	Activités d'enseignement et d'apprentissage
1. S'informer des lois et des règlements sur la santé et la sécurité au travail		
1.1 Identifier le corpus et le dispositif juridique	- documents juridiques - revues scientifiques - lois - ordonnances - décrets - arrêtés - décisions	Par des exposés, à l'aide de documentation, de conférences, l'apprenant sera informé du dispositif juridique relatif à la santé et à la sécurité liée aux procédés de traitement des eaux. Il motivera les apprenants à entreprendre les activités de recherche y afférentes.
2. Identifier les risques relatifs à la santé et à la sécurité dans l'environnement professionnel		

COMPETENCE : Prévenir les atteintes à la santé, à la sécurité, à l'intégrité physique et l'environnement		
NUMERO : 03	DUREE D'APPRENTISSAGE/D'EVALUATION : 42heures/ 3h	
MODULE ASSOCIE	QHSE	
2.1 Identifier les risques liés à la santé en milieu de travail	- les lombalgies, contusions et coupures provoquées par les chutes d'objet et par la manutention des matériaux. - les coupures, les contusions et les fractures causées par les éléments mobiles des machines. - les lésions aux yeux causées par les produits phytosanitaires et la projection des particules. - les lésions attribuables au travail répétitif.	Le formateur à travers des exposés doit permettre aux apprenants d'avoir une vision large des risques relatifs à l'exercice du métier d'ouvrier qualifié en production des céréales etc. L'apprenant s'exercera à travers des activités de recherche et présente devant ses pairs le résultat de ses travaux.
2.2 Identifier les risques liés à la sécurité et à l'environnement	- pollution - écoulements de liquides - effets du courant électrique sur le corps humain. - les risques associés aux produits phytosanitaires, les engrais, etc.	
3. Appliquer des mesures préventives reliées à l'hygiène, la santé et la sécurité au travail		
3.1 Distinguer les équipements de protection individuelle et collective	- les types de situation d'urgence - les incendies - les explosions	Le formateur à travers des exposés permettra aux apprenants d'avoir une vision juste des équipements de protection individuelle, leurs modes d'emplois, etc. L'apprenant s'exercera à travers des activités pratiques à manipuler ces équipements.
3.2 Identifier les normes de sécurité	- la délimitation de la zone sinistrée - les équipements d'urgence - les précautions utiles - les soins de premier secours	
4. Intervenir en cas d'urgence		
4.1 Evaluer le niveau de gravité de la situation	- les types de situation d'urgence - les incendies - les explosions	

COMPETENCE : Prévenir les atteintes à la santé, à la sécurité, à l'intégrité physique et l'environnement		
NUMERO : 03	DUREE D'APPRENTISSAGE/D'EVALUATION : 42heures/ 3h	
MODULE ASSOCIE	QHSE	
4.2 Organiser l'intervention d'urgence	- la délimitation de la zone sinistrée - les équipements d'urgence - les précautions utiles - les soins de premier secours	Le formateur à travers des exposés permettra aux apprenants d'évaluer le niveau des risques en cas d'urgence. L'apprenant développera des attitudes, aptitudes et présente la maîtrise de l'élément de compétence à travers des exercices pratiques.
5. Prévenir les infections transmissibles sexuellement (ITS), le virus d'immunodéficience humaine (VIH/SIDA) et d'autres maladies transmissibles		
5.1 S'informer sur les maladies infectieuses	- documents scientifiques - les maladies infectieuses - les risques - les modes de transmission - les moyens de prévention - etc.	Par des exposés, à l'aide de documentation, de conférences, l'apprenant sera informé des maladies infectieuses, des risques et modes de transmission, etc. Motiver les apprenants à entreprendre les activités de recherche y afférentes.
6. Développer un comportement écologiquement responsable		
6.1 Interpréter les fiches signalétiques	- les bulletins météo, - carte préventive des épidémies. - liste des produits phytosanitaires homologués par le MINADER.	Par des exposés, à l'aide de documentation, de conférences, l'apprenant sera informé des fiches signalétiques, et des produits dangereux, etc. Il Motivera les apprenants à entreprendre les activités de recherche y afférentes. La manipulation des produits dangereux se fera sous contrôle du formateur.
6.2 Identifier les produits dangereux	- le SIMDUT - les normes environnementales - les classes de produits dangereux - les dangers des produits dangereux - les moyens de prévention - les gaz à effets de serre - etc.	

COMPETENCE 04 : Utiliser les fonctions de base en informatique

COMPETENCE : Utiliser les fonctions de base en informatique		
NUMERO : 04	DUREE D'APPRENTISSAGE/D'EVALUATION : 42heures/ 3h	
MODULE ASSOCIE	Informatique	
FONCTION ET POSITION DE LA COMPETENCE Les apprentissages réalisés à l'intérieur de ce module devront permettre à l'apprenant de se familiariser avec l'ordinateur et son environnement. Les habiletés développées à utiliser un logiciel de traitement de texte et un tableur seront réinvesties dans d'autres compétences particulières notamment pour la rédaction de rapports et le calcul de paramètres techniques ou la lecture des panneaux de commande. L'apprenant devra être en mesure de différencier les ports série et parallèle de façon à pouvoir brancher des périphériques. Sa capacité à naviguer sur internet sera mise à profit pour la recherche de documentation technique relative aux autres compétences. En familiarisant l'apprenant à l'environnement d'un système d'exploitation, celui-ci sera plus apte à utiliser des logiciels spécialisés.		
DEMARCHE PARTICULIERE A LA COMPETENCE. Etant donné que la maîtrise de cette compétence a une incidence sur l'acquisition de certaines compétences particulières du métier, Il est suggéré de répartir le temps d'apprentissage selon les proportions suivantes : 1. Préparer son poste de travail : 8h 2. Utiliser les fonctions de base d'un système d'exploitation : 10h 3. Saisir des données : 8h 4. Monter une présentation : 8h 5. Naviguer sur Internet : 8h Evaluation : 3h		
Savoirs liés à la compétence	Balises/Eléments de contenu	Activités d'enseignement et d'apprentissage
1. Préparer son poste de travail		
1.1 Reconnaître les composants d'un ordinateur	• unité centrale et composants : microprocesseur, bloc mémoire, disque dur, cartes, lecteurs, etc. • mémoires vive et morte. • caractéristiques et fonctionnement du clavier, de la souris, du numériseur, du moniteur, de l'imprimante, du lecteur	Le formateur présentera aux apprenants un ordinateur complet et montrera à ces derniers comment connecter

COMPETENCE : Utiliser les fonctions de base en informatique		
NUMERO : 04	DUREE D'APPRENTISSAGE/D'EVALUATION : 42heures/ 3h	
MODULE ASSOCIE	Informatique	
	de disquettes, du lecteur de cédéroms, etc.	les périphériques, ainsi que leur installation. Après avoir fait des démonstrations, le formateur s'assurera que les apprenants par le biais d'exercices répétés maîtrisent l'exécution de ces opérations.
1.2 Reconnaître les ports de branchement des périphériques	• localisation des ports de branchement des périphériques extérieurs standard et spécialisé • consignes de sécurité • fermeture de l'alimentation de l'ordinateur : • risques pour la santé (chocs électriques) • risques pour les appareils et les composants sous tension.	
2. Utiliser les fonctions de base d'un système d'exploitation		
2.1 Utiliser un logiciel d'exploitation.	• logiciel d'exploitation	Par des exercices répétés, le formateur montrera aux apprenants comment utiliser un logiciel d'exploitation, créer des dossiers, enregistrer et classer des fichiers
2.2 Créer des dossiers et classer des fichiers	• structure hiérarchique d'un classement : dossiers, répertoires, sous-répertoires, fichiers etc... • création de dossiers, répertoires et sous-répertoires. • enregistrement de fichiers. • mode d'accès, changement de nom, déplacement, copie et suppression, etc.	
2.3 Créer des copies de sécurité.	• importance des copies de sécurité. • appareils de sauvegarde, fonctionnement et caractéristiques : disque rigide, cd, clé usb etc.	

COMPETENCE : Utiliser les fonctions de base en informatique		
NUMERO : 04	DUREE D'APPRENTISSAGE/D'EVALUATION : 42heures/ 3h	
MODULE ASSOCIE	Informatique	
3. Saisir des données		
3.1 Utiliser un logiciel de traitement de texte et un tableur.	• fonctions de base d'un logiciel de traitement de texte • caractéristique d'un tableur • fonctions de base d'un tableur • raccourcis clavier	Après avoir fait des démonstrations de saisie, de traitement de texte et un tableur, le formateur s'assurera que les apprenants, par le biais d'exercices répétés, maîtrisent l'exécution de ces opérations.
3.2 Sauvegarder et imprimer des documents.	• procédure de sauvegarde de documents. • identification de l'imprimante, nombre de copies, choix du format, etc. • raccourcis clavier	
4. Monter une présentation		
4.1 Utiliser des logiciels de présentation de texte	• fonctions de base de logiciel de présentation de texte : (power point et publisher) • création de fichier et d'animations • raccourcis clavier	Après avoir fait des démonstrations de saisie, de traitement de texte de présentation d'un texte, ou de réalisation de documents, le formateur s'assurera que les apprenants, par le biais d'exercices répétés, maîtrisent l'exécution de ces opérations.
4.2 Sauvegarder et imprimer des documents.	• procédure de sauvegarde de documents. • identification de l'imprimante, nombre de copies, choix du format, etc. • raccourcis clavier	
5. Naviguer sur internet		
5.1 Connaître les différents moteurs de recherche.	• caractéristiques d'un logiciel de navigation • moteurs de recherche	

COMPETENCE : Utiliser les fonctions de base en informatique		
NUMERO : 04	DUREE D'APPRENTISSAGE/D'EVALUATION : 42heures/ 3h	
MODULE ASSOCIE	Informatique	
	• procédure de sauvegarde des informations trouvées.	Par un exposé, le formateur donnera aux apprenants les différents moteurs de recherche tout en leur expliquant comment fonctionne le courrier électronique
5.2 Savoir utiliser le courrier électronique.	• réception d'un message : ouverture, fichier attaché, etc. • envoi d'un message • gestion du carnet d'adresses • archivage et gestion des courriels	

COMPETENCE 05 : Utiliser les notions d'arithmétique, géométrie, et de trigonométrie appliquée à l'Agriculture

COMPETENCE : Utiliser les notions d'arithmétique, géométrie, et de trigonométrie appliquée à l'Agriculture		
NUMERO : 05	DUREE D'APPRENTISSAGE/D'EVALUATION : 42heures/ 3h	
MODULE ASSOCIE	Mathématiques appliquées	
FONCTION ET POSITION DE LA COMPETENCE Dans un marché de plus en plus concurrentiel, l'arithmétique, la géométrie, et la trigonométrie appliquée à l'Agriculture sont des clés stratégiques des enjeux agro-industriels mais aussi un point de passage obligé dans la mise au point de nouvelles technologies, de résolutions des problèmes quotidiens et l'élaboration des nouveaux produits. Cette sixième compétence vise à mobiliser des connaissances techniques et scientifiques, des méthodes de raisonnement afin de résoudre des problèmes issus des situations professionnelles ou issus de la vie courante et permettre à l'apprenant d'exercer en autonomie.		
DEMARCHE PARTICULIERE A LA COMPETENCE Il est suggéré de répartir le temps d'apprentissage selon les proportions suivantes : 1. Utiliser les notions de base en Arithmétique dans l'agriculture : 12h 2. Utiliser les notions de géométrie dans l'agriculture : 10h 3. Appliquer les notions de trigonométrie dans l'agriculture : 10 h 4. : Appliquer les notions de statistique dans l'agriculture 10h Evaluation : 3h		
Savoirs liés à la compétence	Balises/Eléments de contenu	Activités d'enseignement et d'apprentissage
1. Utiliser les notions de base en Arithmétique dans l'agriculture		
1.1.Utiliser les outils et notions arithmétiques de base (tables de conversion, calculatrice, nombres entiers et décimaux).	• reconnaissance et utilisation des nombres entiers et décimaux • utilisation des tables de conversion usuelles • manipulation de la calculatrice • application des outils arithmétiques à des situations agricoles	A travers des exemples, le formateur amènera l'apprenant à convertir les données. A l'aide des exercices d'applications, les apprenants seront invités à convertir les données individuellement.

COMPETENCE : Utiliser les notions d'arithmétique, géométrie, et de trigonométrie appliquée à l'Agriculture		
NUMERO : 05	DUREE D'APPRENTISSAGE/D'EVALUATION : 42heures/ 3h	
MODULE ASSOCIE	Mathématiques appliquées	
1.2.Déterminer les unités de mesure	• rappel sur les unités de mesures • système international • unités sous forme décimale et fractionnaire • mesures des longueurs, masses, durées, aires, volumes • utilisation de la calculatrice scientifique	A travers des activités pratiques de calculs agricoles (Chantier-école, Analyse de bulletins de récolte), les apprenants vont maîtriser les opérations de base avec des données réelles.
1.3.Appliquer les opérations arithmétiques (nombres entiers, décimaux, fractions) et les principes de proportionnalité.	• addition des fractions • réduction au même dénominateur • produits de fraction • suites proportionnelles • produits en croix • pourcentages • calcul du pourcentage	A l'aide des exercices d'applications, les apprenants seront invités à effectuer les opérations de situation de proportionnalité et de fraction.
2. Utiliser les notions de géométrie dans l'agriculture		
2.1 Construire des figures géométriques simples (cercle, triangle, carré, parallélogramme, trapèze, quadrilatères etc ...)	• Construction du cercle - Diamètre - Corde • Triangle et ses droites remarquables • Parallélogramme • Trapèze • Quadrilatères, cône	A travers des exemples, le formateur amènera l'apprenant à écrire l'équation d'une droite, Construire les figures géométriques simples, Caractériser les droites et plans dans l'espace. Pendant les explications, l'apprenant suit les explications, prend note puis applique les exemples donnés par le formateur
2.2. Ecrire une équation de droite	• équation de droite passant par deux points	

COMPETENCE : Utiliser les notions d'arithmétique, géométrie, et de trigonométrie appliquée à l'Agriculture		
NUMERO : 05	DUREE D'APPRENTISSAGE/D'EVALUATION : 42heures/ 3h	
MODULE ASSOCIE	Mathématiques appliquées	
	• intersections de droites et systèmes d'équations • droites perpendiculaires • droites parallèles • tracé de droite;	A travers des exemples, le formateur amènera l'apprenant à écrire l'équation d'une droite, Construire les figures géométriques simples, Caractériser les droites et plans dans l'espace. Pendant les explications, l'apprenant suit les explications, prend note puis applique les exemples donnés par le formateur
2.3. Calculer les surfaces et volumes	• Calcul des surfaces et volumes des figures géométriques simples	
3.Appliquer les notions de trigonométrie dans l'agriculture		
3.1. Déterminer les angles	• cosinus, sinus, tangente d'un angle aigu • formules et relation trigonométriques • utilisation de la calculatrice	A travers des exemples, le formateur amènera l'apprenant à résoudre des problèmes de trigonométrie et Calculer des dimensions. Pendant les explications, l'apprenant suit les explications, prend note puis applique les exemples donnés par le formateur.
3.2. Utiliser les formules trigonométriques	• appliquer les identités remarquables • applications des théorèmes	
3.3. Calculer les dimensions	• application des formules de calculs de dimensions des figures géométriques • utilisation d'une calculatrice scientifique	
4. Résoudre les problèmes de statistiques appliqués à l'agriculture		
4.1. Calculer du cout de production;	• calcul des écartements ; • calcul des densités ; • calcul des lignes des semis ;	A l'aide des exercices d'applications, les apprenants seront invités à effectuer les opérations de situation additive, calculer les

COMPETENCE : Utiliser les notions d'arithmétique, géométrie, et de trigonométrie appliquée à l'Agriculture		
NUMERO : 05	DUREE D'APPRENTISSAGE/D'EVALUATION : 42heures/ 3h	
MODULE ASSOCIE	Mathématiques appliquées	
	- calcul des intervalles. - calcul du nombre de jalons ; - calcul du nombre d'hommes par jour de travail	nombres décimaux et entiers naturels, résoudre les problèmes de puissance, de fraction, de proportionnalité, calculer les écarts.
4.2. Calculer le rendement	- définition des termes suivants ; production, surface, rendement ; - calcul des productions ; - calcul des surfaces ; - calcul des rendements (minimum, moyen, maximum)	
4.3. Calculer les opérations techniques	- calcul des écartements ; - calcul des densités ; - calcul des lignes des semis ; - calcul des intervalles. - calcul du nombre de jalons ; - calcul du nombre d'hommes par jour de travail.	A l'aide des exercices d'applications, les apprenants seront invités à effectuer les opérations de situation additive, calculer les nombres décimaux et entiers naturels, résoudre les problèmes de puissance, de fraction, de proportionnalité, calculer les écarts.

COMPETENCE 06 : Utiliser les connaissances générales en agriculture

COMPETENCE : Utiliser les connaissances générales en agriculture.		
Numéro : 06	DUREE D'APPRENTISSAGE/D'EVALUATION : 28heures/ 2h	
MODULE ASSOCIE	Introduction à l'agriculture générale	
FONCTION ET POSITION DE LA COMPETENCE Cette compétence, dans le processus de formation, arrives en 6 ^e position sur les dix-huit compétences du Référentiel de Formation d'ouvrier qualifié producteur des céréales. Elle est mobilisée lors de la mise en œuvre des compétences 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, et 16 ainsi que dans pratiquement toutes les activités de la production des céréales. On la retrouve également dans toutes les situations de vie individuelle ou professionnelle.		
DEMARCHE PARTICULIERE A LA COMPETENCE Il est suggéré de répartir le temps d'apprentissage selon les proportions suivantes : 1. Utiliser les notions de base en agriculture 6h 2. Utiliser les notions de système de culture 10h 3. Utiliser les notions de base de la morphologie et de la physiologie des végétaux 10h. Evaluation : 2h Par ailleurs en ce qui concerne l'ordre d'acquisition des éléments de la compétence, les apprentissages liés aux éléments 3 et 5 pourraient être faits dans l'ordre présenté ou être intervertis.		
Savoirs liés à la compétence	Balises/Eléments de contenu	Activités d'enseignement et d'apprentissage
1. Utiliser les notions de base en agriculture		
1.1 Définir les concepts agricoles	• agriculture, • agriculture intensive ; • agriculture extensive ; • agriculture itinérante sur brûlis ; • agriculture de subsistance • agriculture industrielle	A l'aide de la documentation disponible, le formateur montrera aux apprenants l'utilisation des connaissances générale de base pour la pratique de l'agriculture

COMPETENCE : Utiliser les connaissances générales en agriculture.		
Numéro : 06	DUREE D'APPRENTISSAGE/D'EVALUATION : 28heures/ 2h	
MODULE ASSOCIE	Introduction à l'agriculture générale	
	• agriculture biologique • système de culture • système de production	
1.2. caractériser les types d'agricultures	• caractérisation de l'agriculture intensive ; • caractérisation de l'agriculture extensive ; • caractérisation de l'agriculture itinérante sur brûlis • caractérisation de l'agriculture de subsistance • caractérisation de l'agriculture industrielle • caractérisation de l'agriculture biologique	
1.3. Identifier les zones agro écologiques	• caractérisation de la végétation ; • caractérisation des saisons ; • caractérisation des cultures dominantes ; • élaboration de la carte des zones agroécologiques ;	A l'aide de la documentation disponible, le formateur montrera aux apprenants l'utilisation des connaissances écologique de base pour la pratique de l'agriculture
2. Utiliser les notions de système de culture		
2.1. Identifier les systèmes de production	• caractérisation des terres agricoles ; • caractérisation des équipements ; • caractérisation des ressources humaines ; • caractérisation des ressources financières ; • caractérisation de la distribution des cultures dans le temps et l'espace	A l'aide de la documentation disponible et de la projection des vidéos, le formateur présentera en expliquant aux apprenants les différents situation et raisonnement pour identifier un système de culture et un système de production.
2.2. Choisir et utiliser les fertilisants	• définition des matières fertilisantes ; • énumération des matières fertilisantes ; • avantages des matières fertilisantes ; • inconvénients des matières fertilisantes ; • les modes d'utilisation des matières fertilisantes.	A l'aide de la documentation disponible et de la projection des vidéos, le formateur présentera en expliquant aux apprenants les différentes matières fertilisants et les situations de leurs utilisations.

COMPETENCE : Utiliser les connaissances générales en agriculture.		
Numéro : 06	DUREE D'APPRENTISSAGE/D'EVALUATION : 28heures/ 2h	
MODULE ASSOCIE	Introduction à l'agriculture générale	
2.3. Identifier les liens entre les productions végétales et les productions animales	• caractérisation de l'agropastoral ; • avantages et inconvénients de l'agropastoral • conflit agropastoral.	A l'aide de la documentation disponible et de la projection des vidéos, le formateur présentera en expliquant aux apprenants les différents situation et raisonnement pour identifier un système de culture et un système de production
3. Utiliser les notions de base de la morphologie et de la physiologie des végétaux		
3.1 Décrire la morphologie des végétaux	• description des différentes parties de la plante (feuilles, fleurs, fruits ; tiges ; racine) ; • rôles des différentes parties de la plante.	A l'aide de la documentation disponible et de la projection des vidéos, le formateur présentera en expliquant aux apprenants les différentes situations de croissance et développement des cultures.
3.2. Décrire la physiologie des végétaux	• définition de la physiologie végétale • nutrition des végétaux par les feuilles • nutrition des végétaux par les racines • caractérisation des notions de germination, de croissance et de développement des végétaux	

COMPETENCE 07 : Commercialiser les produits

COMPETENCE: Commercialiser les produits		
NUMERO : 07	DUREE D’APPRENTISSAGE/D’EVALUATION : 42heures/ 3h	
MODULE ASSOCIE	Commercialisation	
FONCTION ET POSITION DE LA COMPETENCE		
Cette compétence, dans le processus de formation, arrive en 7 ^e position sur les seize (16) compétences du référentiel de formation. Elle est mobilisée lors de la mise en œuvre des compétences générales.		
DEMARCHE PARTICULIERE A LA COMPETENCE		
Il est suggéré de répartir le temps d’apprentissage selon les proportions suivantes :		
• Identifier les zones de grande consommation des produits : 10h • Identifier les potentiels clients 17h • Négocier les prix de vente : 15h		
Evaluation : 3h		
Il est suggéré de respecter l’ordre des éléments, tel que décrit dans le référentiel de formation.		
Savoirs liés à la compétence	Balises/Eléments de contenu	Activités d’enseignement et d’apprentissage
1. Identifier les zones de grande consommation des produits		
1.1.Identifier les marchés	• caractérisation des marchés locaux • caractérisation des marchés saisonniers • caractérisation des marchés régionaux • caractérisation des marchés internationaux	A l’aide d’une mise en situation, le formateur amènera l’apprenant à Interpréter les différentes caractéristiques des marchés. Pendant les explications, les apprenants prennent notes, posent des questions et appliquent les exercices et exemples données par le formateur.

COMPETENCE: Commercialiser les produits		
NUMERO : 07	DUREE D'APPRENTISSAGE/D'EVALUATION : 42heures/ 3h	
MODULE ASSOCIE	Commercialisation	
1.2.Identifier la méthode marketing	• caractérisation du pool marketing • caractérisation du push marketing	A l'aide d'une étude de cas et des exposés, le formateur amènera l'apprenant à comprendre les différentes techniques de marketing. Pendant les explications, les apprenants prennent notes, posent des questions et appliquent les exercices et exemples données par le formateur
2. Identifier les potentiels clients		
2.1.Choisir les partenaires d'affaires	• identification des grossistes ; • identification des détaillants ; • identification des démarcheurs ; • identifier les transporteurs ;	A l'aide des documents existants ou des exercices pratiques, le formateur amènera l'apprenant à négocier un partenariat gagnant gagnant. Pendant les explications, les apprenants prennent notes, posent des questions et appliquent les exercices et exemples données par le formateur.
2.2.Elaborer les contrats de partenariat	• identification des modalités du contrat ; • identification de toutes les parties prenantes ; • rédaction du contrat.	
3. Négocier les prix de vente		
3.1.Identifier les types de vente	• les ventes bord champ ; • ventes en ligne ; • vente à la sauvette ; • vente groupée ;	A l'aide des documents existants ou des exercices pratiques, le formateur amènera l'apprenant à utiliser la grille des prix. Pendant les explications, les apprenants prennent notes, posent des questions et appliquent les exercices et exemples données par le formateur
3.2.Interpréter la grille des prix de vente	• identification de toutes les grilles de prix dans chaque secteur ; • identification des marges ;	

COMPETENCE: Commercialiser les produits		
NUMERO : 07	DUREE D'APPRENTISSAGE/D'EVALUATION : 42heures/ 3h	
MODULE ASSOCIE	Commercialisation	
3.3.Calculer le coût de rendement économique	- détermination des coûts de production ; - détermination des coûts de transport ; - détermination du coût de la manutention ; - identification du coût de stockage ; - détermination du cout total ; - détermination de la recette - détermination de la marge brute	

COMPETENCE 08: Choisir le site

COMPETENCE : Choisir le site		
NUMERO : 08	DUREE D’APPRENTISSAGE/D’EVALUATION :56 h/04h	
MODULE ASSOCIE	Choix du site	
FONCTION ET POSITION DE LA COMPETENCE Ce module de compétence permet à l’apprenant de choisir les parcelles à exploiter. Elle est acquise un peu après le début du programme de formation, pour permettre aux apprenants d’acquérir des notions devant être utilisées lors de l’acquisition des compétences particulières.		
DEMARCHE PARTICULIERE A LA COMPETENCE. Etant donné que la maîtrise de cette compétence a un rôle important dans la maitrise du programme, Il est suggéré de répartir le temps d’apprentissage selon les proportions suivantes : 1. Déterminer les sites ; 20h 2. Déterminer les indicateurs de la fertilité des sols ; 20h 3. Vérifier l’accessibilité des sites et la disponibilité en eau ; 16h Evaluation : 4h		
Savoirs liés à la compétence	Balises/Eléments de contenu	Activités d’enseignement et d’apprentissage

COMPETENCE : Choisir le site		
NUMERO : 08	DUREE D'APPRENTISSAGE/D'EVALUATION :56 h/04h	
MODULE ASSOCIE	Choix du site	
1. Déterminer les sites		
1.1. Identifier le relief;	• caractérisation des montagnes ; • caractérisation des plaines ; • caractérisation des plateaux ; • caractérisation des vallées; .	Par l'entremise d'exposés et/ou d'études de cas, le formateur présente aux apprenants les notions de base sur le relief et ses caractéristiques, les terres arables. L'apprenant, par le biais d'exercices, développe sa capacité de recherche et d'exploitation d'informations pertinentes et devant ses pairs il expose le résultat de ses travaux d'apprentissage. Le formateur encadre les activités des apprenants afin d'assurer l'intégration des apprentissages.
1.2. Délimiter la surface cultivable	➤ délimitation des bordures ; ➤ délimitation des parcelles cultivables	
2.Déterminer les indicateurs de la fertilité des sols		
2.1 . Identifier la couleur du sol;	• identification des sols noirs ; • identification des sols bruns ; • identification des sols rouges.	Par l'entremise d'exposé, le formateur présente aux apprenants les techniques de la fertilité d'un sol à partir de sa couleur, de sa végétation, . L'apprenant, par le biais d'exercices développe sa capacité à lire des documents et en faire une exploitation et devant ses pairs, présente le résultat de ses travaux. Le formateur encadre les activités des apprenants afin d'assurer l'intégration des apprentissages.
2.2 Interpréter la végétation spontanée;	• caractérisation des végétaux indicateurs de l'acidité du sol ; • caractérisation des végétaux responsable d'apport de l'azote ; • caractérisation des espèces qui améliorent les propriétés physiques du sol	
2.3 Identifier les zones marécageuses	• caractérisation des sols hydromorphes permanents ; • caractérisation des sols hydromorphes semi-permanents ;	Par l'entremise d'exposé, le formateur présente aux apprenants les techniques d'identification des zones marécageuses et inondées.

COMPETENCE : Choisir le site		
NUMERO : 08	DUREE D'APPRENTISSAGE/D'EVALUATION :56 h/04h	
MODULE ASSOCIE	Choix du site	
	caractérisation des sols hydromorphes saisonniers ;	L'apprenant, par le biais d'exercices développe sa capacité à lire des documents et en faire une exploitation et devant ses pairs, présente le résultat de ses travaux. Le formateur encadre les activités des apprenants afin d'assurer l'intégration des apprentissages
2.4 Identifier les précédents culturelles	- énumération des avantages des précédents cultureux - énumération des inconvénients de précédentes cultures	Par l'entremise d'exposé, le formateur présente aux apprenants les techniques d'identification des précédentes culturelles, leur avantage et leur inconvénient. L'apprenant, par le biais d'exercices développe sa capacité à lire des documents et en faire une exploitation et devant ses pairs, présente le résultat de ses travaux.
3. Vérifier l'accessibilité des sites et la disponibilité en eau		
3.3. Localiser la géographie du site	- identification des divisions administratives ; - identification des divisions socio culturelles et culturelles	Par l'entremise d'exposé, le formateur présente aux apprenants les techniques de localisation géographiques d'un site en évaluant le niveau de sécurité du site et sa proximité en eau. L'apprenant, par le biais d'exercices développe sa capacité à lire des documents et en faire une exploitation et devant ses pairs, présente le résultat de ses travaux.
3.4. Évaluer le niveau de sécurité du site	- détermination de la proximité des zones de pâturage ; - identification des corridors des animaux sauvages ; - détermination de la proximité des habitations.	
○ Vérifier la disponibilité des points d'eau	- détermination des points d'eaux permanents ; - détermination des points d'eau semi-permanents ; - détermination des points saisonniers	

COMPETENCE 09 : Aménager les sites de production

COMPETENCE 09 : Aménager les sites de production		
NUMERO: 09	DUREE D'APPRENTISSAGE/D'EVALUATION : 56 h/04h	
MODULE ASSOCIE	AMENAGEMENT DES SITES DE PRODUCTION	
FONCTION ET POSITION DE LA COMPETENCE Ce module de compétence permet à l'apprenant de maîtriser les techniques d'aménagement des sites de production. Elle est acquise un peu après le début du programme de formation, pour permettre aux apprenants d'acquérir des notions devant être utilisées lors de l'acquisition des compétences particulières.		
DEMARCHE PARTICULIERE A LA COMPETENCE. Etant donné que la maîtrise de cette compétence a un rôle important dans la maîtrise du programme, Il est suggéré de répartir le temps d'apprentissage selon les proportions suivantes : 1. Préparer les sols :16 h 2. Installer les systèmes d'irrigation et de drainage 20 h 3. Amender le sol 20 h Evaluation: 4 h		
Savoirs liés à la compétence	Balises/Eléments de contenu	Activités d'enseignement et d'apprentissage
1 Préparer les sols		
2.1.Défricher la parcelle;	• défrichage manuel; • défrichage chimique ; • défrichage mécanique ;	Par l'entremise d'exposés et/ou d'études de cas, le formateur présente aux apprenants les notions de base sur le défrichage et sur le labour des sols L'apprenant, par le biais d'exercices, développe sa capacité de recherche et d'exploitation d'informations pertinentes et devant ses pairs il expose le résultat de ses travaux d'apprentissage. Le formateur encadre les activités des apprenants afin d'assurer l'intégration des apprentissages.
1.2. Labourer le sol ;	• labour manuel • labour mécanisé ; • pulvérisation des mottes de terre ; • le billonnage	
2. Installer les systèmes d'irrigation et de drainage		

2.1 choisir les types d'irrigation	• définition d'irrigation • caractérisation des types d'irrigation	Par l'entremise d'exposé, le formateur présente aux apprenants les techniques de choix des systèmes d'irrigation et drainage L'apprenant, par le biais d'exercices développe sa capacité à lire des documents et en faire une exploitation et devant ses pairs, présente le résultat de ses travaux. Le formateur encadre les activités des apprenants afin d'assurer l'intégration des apprentissages.
2.2 Choisir le matériel utilisé	• caractérisation des motopompes ; • caractérisation de la tuyauterie ; • caractérisation des arrosoirs ; • caractérisation des réservoirs d'eau ; • outils et instruments de mesure	
2.3 apporter l'eau ;	• caractérisation de la source d'eau ; • détermination des fréquences et débits d'apport d'eau	
2.3. Évacuer les excès d'eau	• définitions du drainage • types de drainage ; • avantages et inconvénients du drainage.	
3. Amender le sol		
3.1. Choisir le type d'amendement	• définition de l'amendement ; • les types d'amendement ; • rôles des amendements dans le sol ; • avantages et inconvénients.	Par l'entremise d'exposés et/ou d'études de cas, le formateur présente aux apprenants les différentes techniques pour améliorer les propriétés physique, chimiques et biologiques du sol. L'apprenant, par le biais d'exercices développe sa capacité à lire des documents et en faire une exploitation et à déterminer les différentes techniques d'amendement du sol, et devant ses pairs présente le résultat de ses travaux. Le formateur encadre les activités des apprenants afin d'assurer l'intégration des apprentissages.
3.2. Choisir le mode d'épandage	• épandage en ligne ; • épandage à la volée ; • épandage en couronne ;	
○ Déterminer la quantité d'amendement par unité de surface ;	• calcul de la quantité d'amendement total de sa surface cultivable • calcul de la quantité d'amendement par ligne ou par casier. • calcul de la quantité d'amendement par plant	

COMPETENCE 10 : Utiliser le machinisme agricole

COMPETENCE : Utiliser le machinisme agricole		
NUMERO : 10	DUREE D'APPRENTISSAGE/D'EVALUATION :42 heures/3 heures	
MODULE ASSOCIE	MACHINISME AGRICOLE	
FONCTION ET POSITION DE LA COMPETENCE Ce module de compétence particulière permet à l'apprenant de s'assurer de la bonne marche des appareils, de les calibrer, d'organiser et évaluer la maintenance de ces appareils. Elle est acquise en milieu du programme de formation, après toutes les compétences générales.		
DEMARCHE PARTICULIERE A LA COMPETENCE. Etant donné que la maîtrise de cette compétence joue un rôle important dans la maîtrise du programme, Il est suggéré de répartir le temps d'apprentissage selon les proportions suivantes : 1. S'assurer de la bonne marche des équipements : 10 h 2. Calibrer les équipements : 17h 3. Organiser et évaluer la maintenance des équipements : 15h Evaluation : 3 h		
Savoirs liés à la compétence	Balises/Eléments de contenu	Activités d'enseignement et d'apprentissage
1. S'assurer de la bonne marche des équipements		
1.1. Mise en marche des équipements	• identification des équipements ; • caractérisation des équipements ; • choix des équipements en fonction des types d'opérations ;	Le formateur à partir d'un exposé et ou de la mise en situation présente les différentes machines ainsi que leurs caractéristiques aux apprenants. Par le biais d'exercices et de simulation, l'apprenant développe sa capacité à identifier et à faire fonctionner une machine-outil. Le formateur encadre les activités des apprenants afin d'assurer l'intégration des apprentissages.

COMPETENCE : Utiliser le machinisme agricole		
NUMERO : 10	DUREE D'APPRENTISSAGE/D'EVALUATION :42 heures/3 heures	
MODULE ASSOCIE	MACHINISME AGRICOLE	
	• utilisation des équipements	
1.2. Interprétation minutieuse de la notice d'utilisation	• consignes du fabricant • notices d'utilisation et de sécurité	Par l'entremise d'exposés et/ou des exemples, le formateur présente aux apprenants les types de matériel, supports et produits. L'apprenant, par le biais de recherche et de questions posées développe sa capacité à reconnaître les différents types de matériel, de support et de produit. Le formateur encadre les activités des apprenants afin d'assurer l'intégration des apprentissages
2. Calibrer les équipements		
2.1. Installation précise des équipements	• évaluation de la sensibilité • évaluation de l'exactitude et précision • évaluation des règles d'emploi	Le formateur qui utilise les instructions sur le fonctionnement des équipements, permet à l'apprenant d'interpréter le manuel d'utilisation d'un équipement.
2.2. Maintien du bon fonctionnement des équipements	• respect du cahier de charge ; • respect de la fréquence d'entretien ; • élaboration de la formule d'aliments pour les animaux de trait	

COMPETENCE : Utiliser le machinisme agricole		
NUMERO : 10	DUREE D'APPRENTISSAGE/D'EVALUATION :42 heures/3 heures	
MODULE ASSOCIE	MACHINISME AGRICOLE	
2.3 Mesure de la fiabilité des appareils	• équipement de protection individuelle ; • équipement de protection collective ; • système antiflammes ; • rangement de l'équipement ; • isolation des produits toxiques	Par l'entremise d'exposés et/ou d'études de cas, le formateur présente aux apprenants le Respect des règles sécurité et d'ergonomie des équipements. L'apprenant, par le biais d'exercices développe sa capacité à maîtriser les règles sécurité et d'ergonomie. Le formateur encadre les activités des apprenants afin d'assurer l'intégration des apprentissages
3. Organiser et évaluer la maintenance des appareils		
3.1. Vérification périodique des appareils ;	• fiche d'utilisation / fiche de suivi du fonctionnement d'un appareil • liste des tâches effectuées par les appareils • liste des dysfonctionnements observés	Par l'entremise des exercices et exemples en situation professionnelle, le formateur initie les apprenants à la confection et au remplissage des fiches d'utilisation des appareils techniques. Pendant les explications, les apprenants prennent notes, posent des questions et appliquent les exercices et exemples données par le formateur
3.2. Identification et détection des signes d'anomalies et des pannes ;	• types de maintenance • planification de la maintenance • fiche de suivi des activités de maintenance	A partir des consignes reçues du formateur, l'apprenant établit le listing des tâches de maintenance nécessaire pour le suivi de fonctionnement d'un appareil
3.3. Respect correct des programmes de maintenance	• types de maintenance	Par l'entremise des exercices et exemples en situation professionnelle, le formateur initie les apprenants à la confection et au remplissage des fiches d'utilisation des appareils techniques.

COMPETENCE : Utiliser le machinisme agricole		
NUMERO : 10	DUREE D'APPRENTISSAGE/D'EVALUATION :42 heures/3 heures	
MODULE ASSOCIE	MACHINISME AGRICOLE	
3.4. Détermination de la Fréquence de réparation des appareils	• planification de la maintenance • fiche de suivi des activités de maintenance	Pendant les explications, les apprenants prennent notes, posent des questions et appliquent les exercices et exemples données par le formateur

COMPETENCE 11 : Mettre en place la production

COMPETENCE Mettre en place la production		
NUMMERO :11	DUREE D'APPRENTISSAGE/D'EVALUATION : 112heures/ 8h	
MODULE ASSOCIE		
FONCTION ET POSITION DE LA COMPETENCE La mise en place de la production regroupe les étapes du choix des semences jusqu'à l'ensemencement en passant par le piquetage, la mise en place des pépinières, la construction des billons et casiers. A cet effet, il est important de montrer les types d'association et les techniques de semis.		
DEMARCHE PARTICULIERE A LA COMPETENCE Il est suggéré de répartir le temps d'apprentissage selon les proportions suivantes : ○ Caractériser les semences :20 h ○ Caractériser les types d'extrants : 20 h ○ Caractériser les systèmes culturaux : 36 h ○ Caractériser les techniques de culture :36h Evaluation : 8h Par ailleurs en ce qui concerne l'ordre d'acquisition des éléments de la compétence, les apprentissages liés aux éléments 12 et 13 pourraient être faits dans l'ordre présenté ou être intervertis. Les apprentissages liés aux éléments 14 doivent obligatoirement être réalisés après.		
Savoirs liés à la compétence	Balises/Eléments de contenu	Activités d'enseignement et d'apprentissage
1. Caractériser les semences		
1.1.Déterminer les qualités d'une bonne semence	• détermination de la teneur en eau des semences ; • détermination du taux de germination ; • détermination des caractéristiques physiques d'une bonne semence	
1.2.Identifier la variété de la semence	• caractérisation des variétés hybrides ; • caractérisation des variétés composites ; • caractérisation des variétés tout venant ;	A l'aide des documents existants ou des exercices pratiques, le formateur amènera l'apprenant à identifier et caractériser les différentes variétés, de semences.

COMPETENCE Mettre en place la production		
NUMMERO :11	DUREE D'APPRENTISSAGE/D'EVALUATION : 112heures/ 8h	
MODULE ASSOCIE		
	• avantages et inconvénients de chaque variété ; • choix raisonné des variétés en fonction des objectifs de production,	Pendant les explications, les apprenants prennent notes, posent des questions et appliquent les exercices et exemples données par le formateur du groupe, participe à la mise en commun en plénière, participe aux synthèses, note la synthèse.
1.3 Identifier le type de semence	• caractérisation des semences issues de la sélection massale ; • caractérisation des semences améliorées ; • caractérisation des semences hybrides ; • caractérisation des semences paysannes	
1.4. Identifier le mode de traitement des semences	• caractérisation des produits de traitement ; • détermination des techniques de traitement ; • conditionnement et conservation des semences	
2. Caractériser les types d'extrants		
2.1. Identifier les types d'extrants	• extrants de riz ; • extrants de maïs ; • extrants de sorgho	A l'aide des documents existants ou des exercices pratiques, le formateur amènera l'apprenant à identifier les types d'extrants et leur mode d'élaboration Pendant les explications, les apprenants prennent notes, posent des questions et appliquent les exercices et exemples données par le formateur
2.2. Élaborer la procédure d'obtention d'extrants	• broyage des tiges ; • egrainage ; • battage des panicules ; • minéralisation des tiges et feuilles ;	
2.3. Utiliser les extrants	• consommation ; • commercialisation ; • construction ; • fabrication des ingrédients	

COMPETENCE Mettre en place la production		
NUMMERO :11	DUREE D'APPRENTISSAGE/D'EVALUATION : 112heures/ 8h	
MODULE ASSOCIE		
3. Caractériser les systèmes cultureux		
3.1. Identifier la nature de la culture	• caractérisation du maïs ; • caractérisation du riz pluvial ; • caractérisation du riz inondé ; • caractérisation du riz irrigué ; • caractérisation du sorgho pluvial ; • caractérisation du sorgho de décrû	A l'aide des documents existants ou des exercices pratiques, le formateur amènera l'apprenant à identifier la nature de la culture et le mode de conduite Pendant les explications, les apprenants prennent notes, posent des questions et appliquent les exercices et exemples données par le formateur
3.2. Identifier le mode d'agencement des plants	• caractérisation des monocultures ; • caractérisation des polycultures ; • caractérisation des types d'association ; • caractérisation des rotations des cultures ; • caractérisation des assolements	
3.3. Évaluer la performance agronomique des systèmes cultureux	• indicateurs techniques • méthodes d'analyse • limites	• analyse de données : calculer l'indice de fréquence de traitement sur un système maïs/mil/sorgho • jeu de rôle : simuler un conseil agricole avec préconisations d'amélioration • projet d'étude : comparer l'évolution de la mos sur 5 ans en semis direct vs labour
4. Caractériser les techniques de semis		
Identifier le mode des semis	• définition et caractérisation des semis à la volée ; • définition et caractérisation des semis en poquet ;	A l'aide des documents existants ou des exercices pratiques, le formateur amènera l'apprenant à identifier les modes de semis, d'agencement des plants, et de détermination de la densité des semis

COMPETENCE Mettre en place la production		
NUMMERO :11	DUREE D'APPRENTISSAGE/D'EVALUATION : 112heures/ 8h	
MODULE ASSOCIE		
	• définition et caractérisation des semis en repiquage ; • définition et caractérisation des semis en ligne	Pendant les explications, les apprenants prennent notes, posent des questions et appliquent les exercices et exemples données par le formateur
Déterminer la densité des semis	• détermination de la surface de semis ; • détermination du nombre de grain par trouaison ; • détermination des écartements ; • calcul de la quantité des semences	
Connaître les différentes techniques de semis	• techniques manuelles • techniques mécanisées • avantages, inconvénients et conditions d'utilisation de chaque technique	le formateur amènera l'apprenant à connaître les différentes techniques de semis à travers : • Présentation illustrée des différentes techniques de semis (vidéos, images, outils réels) • Démonstration pratique sur parcelle-école ou maquette pédagogique • Études de cas sur le choix de technique selon le type de sol, de culture et de matériel disponible

COMPETENCE 12 : Suivre la production

COMPETENCE : Suivre la production		
NUMERO : 12	DUREE D’APPRENTISSAGE/D’EVALUATION : 112 heures/08 heures	
MODULE ASSOCIE	Suivi de la production	
FONCTION ET POSITION DE LA COMPETENCE Cette compétence, permet à l’apprenant d’acquérir les habilités nécessaires à la maîtrise des techniques d’entretien des cultures en vue d’avoir une meilleure production. La compétence sur le suivi de la production vise à rendre les apprenants capables de : • Effectuer le désherbage. • Effectuer les traitements préventifs et curatifs contre les maladies et les ravageurs ; • Effectuer la fertilisation • Effectuer les irrigations Cette compétence s’acquiert avant d’entamer en fin de la formation.		
DEMARCHE PARTICULIERE A LA COMPETENCE En ce qui concerne le temps alloué à l’apprentissage, il est suggéré de le répartir selon les proportions suivantes : • Effectuer le désherbage : 20h ; • Effectuer les traitements préventifs et curatifs contre les maladies et les ravageurs :36 h ; • Effectuer la fertilisation :36 h ; • Effectuer les irrigations 20 h Evaluation : 8h		
Savoirs liés à la compétence	Balises/Eléments de contenu	Activités d’enseignement et d’apprentissage
2.1 Effectuer le désherbage.		

COMPETENCE : Suivre la production		
NUMERO : 12	DUREE D'APPRENTISSAGE/D'EVALUATION : 112 heures/08 heures	
MODULE ASSOCIE	Suivi de la production	
1.1. Choisir la méthode de désherbage ;	➤ caractérisation du désherbage manuel ; ➤ caractérisation du désherbage chimique ➤ caractérisation du désherbage biologique ; ➤ caractérisation du désherbage mécanique	Par l'entremise d'exposés et/ou des exemples, le formateur présente aux apprenants les méthodes de désherbage et le matériel utilisé. L'apprenant, par le biais de recherche et de questions développe sa capacité à reconnaître les différentes méthodes de désherbage et le types de matériel approprié.
1.2 Choisir le matériel de désherbage	➤ les outils manuels ; ➤ les herbicides ; ➤ les animaux ; ➤ les débroussailleuses ;	Le formateur encadre les activités des apprenants afin d'assurer l'intégration des apprentissages.
2.2 Effectuer les traitements préventifs et curatifs contre les maladies et les ravageurs		
2.1. Caractériser les maladies et les ravageurs	• caractérisation des maladies fongiques ; • caractérisation des maladies bactériennes ; • caractérisation des viroses ; • caractérisation des chloroses et nécroses ; • caractérisation des maladies causées par les nématodes ; • caractérisation des dégâts causées par les insectes et animaux	Par l'entremise d'exposés et/ou de la mise e situation professionnelle, le formateur présente aux apprenants les types de maladies et et les ravageurs. L'apprenant, par le biais d'exercices développe sa capacité à maitriser les caractéristiques des maladies et des ravageurs Selon le respect du cahier de charge. Le formateur encadre les activités des apprenants afin d'assurer l'intégration des apprentissages.

COMPETENCE : Suivre la production		
NUMERO : 12	DUREE D'APPRENTISSAGE/D'EVALUATION : 112 heures/08 heures	
MODULE ASSOCIE	Suivi de la production	
2.2 Caractériser les produits phytosanitaires	➤ caractérisation des fongicides ; ➤ caractérisation des herbicides ; ➤ caractérisation des insecticides ; ➤ caractérisation des nématicides ; ➤ caractérisation des raticides ;	Par l'entremise d'exposés et/ou de la mise e situation professionnelle, le formateur présente aux apprenants les caractéristiques des produits phytosanitaires les et les techniques appropriées de lutttes contre les pestes; .
2.3. Utiliser les techniques appropriées de lutttes contre les pestes	➤ caractérisation des lutttes chimiques ; ➤ caractérisation des lutttes biologiques ; ➤ caractérisation des lutttes intégrées ; ➤ caractérisation des lutttes mécaniques (épouvantaille)	L'apprenant, par le biais d'exercices développe sa capacité à maîtriser les caractéristiques des maladies et des ravageurs selon le respect du cahier de charge. Le formateur encadre les activités des apprenants afin d'assurer l'intégration des apprentissages.
3. Effectuer la fertilisation		
3.1. Caractériser les engrais	➤ caractérisation des engrais chimiques ; ➤ caractérisation des engrais biologiques ;	Par l'entremise d'exposés et/ou d'études de cas, le formateur présente aux apprenants les caractéristiques des engrais et leur formulation pour la fertilisation des sols.
3.2 Formuler les engrais	• caractérisation des macroéléments ; • caractérisation des microéléments ; • détermination de la quantité des nutriments dans un sac de 100kg ; • caractérisation des engrais simples ; • caractérisation des engrais composés ; • caractérisation des besoins en éléments nutritifs ;	L'apprenant, par le biais d'exercices développe sa capacité à caractériser les engrais et leur formulation pour la fertilisation du sol, et devant ses pairs, présente les résultats de ses travaux. Le formateur encadre les activités des apprenants afin d'assurer l'intégration des apprentissages.

COMPETENCE : Suivre la production		
NUMERO : 12	DUREE D'APPRENTISSAGE/D'EVALUATION : 112 heures/08 heures	
MODULE ASSOCIE	Suivi de la production	
3.3. Utiliser les techniques appropriées d'apports en éléments nutritifs	• epandage en couronne ; • epandage en ligne ; • engrais de fonds ; • pulvérisation ; • irrigation	
4.Effectuer les irrigations		
4.1 Caractériser les systèmes d'irrigation ;	• système d'irrigation manuel ; • système d'irrigation mécanisé ; • système d'irrigation par gravité ; • système d'irrigation automatisé ;	Le formateur à travers des exposés permettra aux apprenants de maîtriser les systèmes d'irrigation et leur installation
4.2 Installer les systèmes d'irrigation	• qualité du matériel et équipement ; • cout d'installation ; • procédés de fonctionnement ; • dimensionnement du matériel et équipement ; • programmation du matériel et équipement ;	L'apprenant s'exerce à travers des activités pratiques à effectuer les travaux d'irrigation .
4.3. Gérer l'eau de manière durable	• fréquence et durée des irrigations • méthodes d'estimation de l'humidité du sol • utilisation d'outils simples : calendrier cultural, pluviomètre, observation des cultures	le formateur à travers des exposés permettra aux apprenants de gérer l'eau de manière durable par : • élaboration d'un planning d'irrigation pour une parcelle donnée • utilisation de fiches de suivi d'humidité du sol • mise en situation : décision d'arrosage en fonction des conditions climatiques et du stade cultural

COMPETENCE 13 : Récolter les produits

COMPETENCE 13 : Récolter les produits		
NUMERO : 13	DUREE D'APPRENTISSAGE/D'EVALUATION : 42 heures/3 heures	
MODULE ASSOCIE	Récolte	
FONCTION ET POSITION DE LA COMPETENCE Cette compétence générale, permet à l'apprenant d'acquérir les habilités à récolter. Par cette compétence, l'apprenant sera amené à utiliser les techniques et matériels de récolte maîtriser les différents moyens d'évacuation des produits. Cette compétence s'acquiert en fin de la formation. Il est indispensable que l'apprenant maîtrise toutes les autres techniques entre autres la mise en place et le suivi de la production. Cette phase n'intervient qu'après toutes les autres compétences.		
DEMARCHE PARTICULIERE A LA COMPETENCE 1. Utiliser les techniques de récolte : 17 h 2. Utiliser le matériel de récolte :15h 3. Identifier les moyens d'évacuation des produits : 10 h Evaluation : 3 heures		
Savoirs liés à la compétence	Balises/Eléments de contenu	Activités d'enseignement et d'apprentissage
1. Utiliser les techniques de récolte		
1.1.Caractériser les techniques de récolte	- récolte manuelle ; - récolte mécanisée ;	Le formateur amène les apprenants à identifier et à utiliser les techniques de récolte ;
1.2.Appliquer les techniques de récolte	- choix de la technique appropriée ; - qualité de la main d'œuvre ;	Les apprenants consolident les acquis de l'apprentissage en travaillant sur des exercices donnés par le formateur.
2. Utiliser le matériel de récolte		
2.1. Identifier le matériel de récolte	- la faucille ; - la moissonneuse batteuse ;	

COMPETENCE 13 : Récolter les produits		
NUMERO : 13	DUREE D'APPRENTISSAGE/D'EVALUATION : 42 heures/3 heures	
MODULE ASSOCIE	Récolte	
	• la machette ; • des paniers ; • des cuvettes ;	A partir des exposés et des exemples concrets, le formateur amène les apprenants à identifier le matériel de récolte.
2.2. Utiliser le matériel ;	• la faucille ; • la moissonneuse batteuse ; • la machette ; • des paniers ; • des cuvettes ;	Les apprenants consolident les acquis de l'apprentissage en travaillant sur des exercices donnés par le formateur.
2.3. Maîtriser les procédures de sécurité et d'entretien	• vérifications avant, pendant et après usage • nettoyage, graissage, affûtage et rangement du matériel • gestes de sécurité et équipements de protection individuelle (epi)	A partir des exposés et des exemples concrets, le formateur amène les apprenants à maîtriser les procédures de sécurité et d'entretien du matériel de récolte à travers : • Atelier d'entretien avec plan de maintenance simplifié • Jeu-questionnaire sur les risques et mesures de sécurité • Rédaction d'un guide d'entretien quotidien du matériel par les apprenants
3. Identifier les moyens d'évacuation des produits		
3.1. Choisir le moyen de transport des récoltes	• marche à pied ; • animaux de trait ;	

COMPETENCE 13 : Récolter les produits		
NUMERO : 13	DUREE D'APPRENTISSAGE/D'EVALUATION : 42 heures/3 heures	
MODULE ASSOCIE	Récolte	
	• matériel motorisé ;	Par l'entremise d'exposés et/ou d'études de cas, le formateur présente aux apprenants les choix de moyen de transport et d'évacuation des produits. L'apprenant, par le biais d'exercices développe sa capacité à choisir les options adaptées à son environnement de travail. Le formateur encadre les activités des apprenants afin d'assurer l'intégration des apprentissages.
3.2. Déterminer les voies d'évacuation des récoltes	• Caractérisation des voies terrestres ; • Caractérisation des voies maritimes	
3.3. Maîtriser les outils logistiques d'évacuation	• Organisation de l'évacuation (planification, itinéraires, coordination) • Évaluation des coûts logistiques • Importance du délai entre récolte et évacuation	le formateur encadre les activités des apprenants afin d'assurer l'intégration des apprentissages à travers : • élaboration d'un plan d'évacuation des produits après récolte • simulation d'un circuit logistique complet du champ au point de vente • discussions en groupe sur les contraintes logistiques dans différents contextes (saison sèche/pluvieuse, accès au marché)

COMPETENCE 14 : Conditionner et conserver les produits

COMPETENCE : Conditionner et conserver les produits		
NUMERO : 14	DUREE D'APPRENTISSAGE/D'EVALUATION : 54 heures/6 heures	
MODULE ASSOCIE	Conditionnement et conservation des produits de la récolte	
FONCTION ET POSITION DE LA COMPETENCE Cette compétence permet à l'apprenant d'acquérir les habilités à conditionner et à conserver les produits. Par cette compétence, l'apprenant sera amené à Choisir la méthode de conservation, les techniques de conditionnement et l'emballage pour le conditionnement. Cette compétence s'acquiert en fin de la formation. Il est indispensable que l'apprenant maîtrise toutes les autres techniques entre autres la mise en place et le suivi de la production. Cette phase n'intervient qu'après toutes les autres compétences.		
DEMARCHE PARTICULIERE A LA COMPETENCE 1. Choisir la méthode de conservation 20 h 2.Choisir les techniques de conditionnement : 20 h 3.Choisir l'emballage pour le conditionnement :14h Evaluation : 6 heures		
Savoirs liés à la compétence	Balises/Eléments de contenu	Activités d'enseignement et d'apprentissage
1. Choisir la méthode de conservation		
1.1. Identifier les méthodes de conservation	• Conservation par séchage ; • Conservation par le froid ; • Conservation par appertisation	Le formateur amène les apprenants à identifier et à utiliser les méthodes de conservation ; Les apprenants consolident les acquis de l'apprentissage en travaillant sur des exercices donnés par le formateur.
1.2. Appliquer les techniques de conditionnement	• Pratique du séchage ; • Application du froid ; • Pratique par appertisation	
1.3. Identifier la nature du produit à conserver	• Riz ; • Maïs ; • Sorgho ; • Blé	

COMPETENCE : Conditionner et conserver les produits		
NUMERO : 14	DUREE D’APPRENTISSAGE/D’EVALUATION : 54 heures/6 heures	
MODULE ASSOCIE	Conditionnement et conservation des produits de la récolte	
2 : Choisir les techniques de conditionnement		
2.1. Identifier les techniques de conditionnement	• conditionnement sous vide ; • conditionnement par emballage ; • conditionnement par verre • conditionnement par le métal ;	A partir des exposés et des exemples concrets, le formateur amène les apprenants à choisir les techniques de conditionnement. Les apprenants consolident les acquis de l’apprentissage en travaillant sur des exercices donnés par le formateur.
2.2. Identifier les avantages et inconvénients ;	• produits, • méthodes, • emballages ;	
2.3. Identifier la nature du produit à conditionner	• le riz ; • le maïs ; • le sorgho ; • le blé	
3.Choisir l’emballage pour le conditionnement		
3.1. Identifier le type d’emballage ;	• primaire ; • secondaire ; • tertiaire ;	Par l'entremise d’exposés et/ou d’études de cas, le formateur présente aux apprenants les choix d’utilisation des emballages
3.2. Utiliser chaque type d’emballage	• technique d’emballage primaire ; • technique d’emballage secondaire ; • technique d’emballage tertiaire	L’apprenant, par le biais d’exercices développe sa capacité à choisir les options adaptées à son environnement de travail.
3.3. Règles d’hygiène et de sécurité liées aux emballages	• propreté et salubrité des emballages • précautions d’usage • étiquetage clair	Le formateur encadre les activités des apprenants afin d'assurer l'intégration des apprentissages.

COMPETENCE 15 : Rechercher un emploi

COMPETENCE N°15: Rechercher un emploi		
NUMERO : 1		DUREE D'APPRENTISSAGE : 45 h
MODULE ASSOCIE		Entrepreneuriat
FONCTION ET POSITION DE LA COMPETENCE		
Les enseignements de cette compétence assurent à l'apprenant une meilleure connaissance de l'entreprise et de son environnement. Ils lui donnent des informations utiles dans la recherche de l'emploi et le préparent à s'adapter dans l'avenir dans un milieu professionnel.il intervient vers la fin de la formation afin de donner à l'apprenant les armes nécessaires pour s'implanter sur le marché de l'emploi.		
DEMARCHE PARTICULIERE A LA COMPETENCE		
La répartition du temps d'apprentissage est suggérée selon les proportions suivantes : • Identifier les conditions de réussite d'un projet de création d'entreprise ou d'auto emploi :20% • Monter un projet d'installation :20% • Rechercher un financement :20% • Exécuter un projet :20% • S'approprier les techniques de recherche d'emploi : 20% Il est suggéré de respecter l'ordre des éléments, tel que décrit dans le référentiel de formation.		
Savoirs liés à la compétence	Balises	Activités d'enseignement et d'apprentissage
1. Identifier les conditions de réussite d'un projet de création d'entreprise ou d'auto emploi		
1.1 Etudier le marché	• analyse du marché • facteurs de réussite • potentiels clients	Le formateur réitère les éléments de base sur l'entreprise, son fonctionnement et son organisation. L'apprenant reçoit en plus de notions sur le fonctionnement juridique et social de l'entreprise. L'apprenant prend note et parvient à s'approprier des notions reçues.
1.2 Se Positionner dans une gamme de produits ou de services	• besoins du consommateur • différents produits et services • le marché • flux et documents commerciaux	
2. Monter un projet d'installation		

2.1 Assimiler les Procédures de montage de projet	• procédures de montage de dossier • points de vigilance •	A travers des exposés et de mise en situation professionnelle, le formateur amènera les apprenants à monter un projet. Pendant les explications, les apprenants prennent notes, posent des questions et exécutent les activités d'apprentissage.
2.2 Effectuer le Montage de projet	•définition des objectifs •etude de faisabilité •planification	
3. Rechercher le financement		
3.1 Prospecter les sources de financement	•opportunités de financement existantes •techniques de recherche de financement •techniques de négociation d'un projet] •démarche et condition de création d'une entreprise au cameroun	A travers des exposés et de mise en situation professionnelle, le formateur montrera aux apprenants les techniques et procédures de recherche de financement. Il listera également les potentiels bailleurs de fond Pendant les explications, les apprenants prennent notes, posent des questions et exécutent les activités d'apprentissage.
3.1 Négocier le financement	• bailleurs de fond • techniques de négociations • cadre réglementaire	
4. Exécuter un projet		
4.1 Mettre en œuvre un plan	• etapes de la mise en œuvre d'un plan • conseils pour mise en œuvre	A travers des exposés et de mise en situation professionnelle, le formateur montrera aux apprenants les techniques et procédures de mise en œuvre d'un plan, de mobilisation des ressources, d'implantation d'un projet. Puis emmènera chaque apprenant à monter un projet. Pendant les explications, les apprenants prennent notes, posent des questions et exécutent les activités d'apprentissage.
4.2 Mobiliser les ressources	• méthodes et outils • secteurs d'application • mise en place d'un plan de mobilisation des ressources	

4.3 Implanter un projet	• nature du projet • objectifs • échelle • contraintes • suivi et évaluation	
5.S'approprier les techniques de recherche d'emploi		
5.1 Assimiler les Procédures de montage de projet	• procédures de montage de dossier • points de vigilance	A travers des exposés et de mise en situation professionnelle, le formateur amènera les apprenants à monter un projet. Pendant les explications, les apprenants prennent notes, posent des questions et exécutent les activités d'apprentissage.
5.2 Effectuer le Montage de projet	• définition des objectifs • étude de faisabilité • planification	

COMPETENCE 16 : S'intégrer en milieu professionnel

COMPETENCE 16 : S'intégrer en milieu professionnel		
NUMERO : 16		DUREE D'APPRENTISSAGE : 315 h
MODULE ASSOCIE		Stage Professionnel
FONCTION ET POSITION DE LA COMPETENCE		
Cette compétence est la dernière du programme de formation. Elle arrive au moment où l'apprenant doit commencer son intégration en milieu de travail. A ce moment, l'apprenant devra mettre en pratique dans l'entreprise, les compétences acquises pendant la formation. Les apprentissages à la réalisation de l'intégration en milieu de travail sont complétés, puisque l'intégration en milieu de travail se réalise en entreprise. Cette compétence donne droit à la validation des divers apprentissages réalisés pendant la formation. Elle permet d'acquérir des connaissances et d'attitudes nécessaires pour s'intégrer facilement au milieu de travail, en tenant compte des précisions et en participant aux activités proposées selon le plan de mise en situation.		
DEMARCHE PARTICULIERE A LA COMPETENCE		
La répartition du temps d'apprentissage est suggérée selon les proportions suivantes : 1. Préparer son séjour en milieu de travail : 20% 2. Respecter les principes de discipline et de déontologie : 20% 3. Exécuter les activités en milieu de travail : 30% 4. Comparer ses perceptions aux réalités du métier : 10% 5. Rédiger le rapport de stage : 20% L'ordre des éléments, tel que présenté dans le référentiel de formation devrait rester inchangé.		
Savoirs liés à la compétence	Balises	Activités d'enseignement et d'apprentissage
1. Préparer son séjour en milieu de travail		
1.1 Prospecter les entreprises	• Réseau professionnel • Choix des entreprises • Recherche et démarches pour obtenir un stage	Les éléments de base sur les techniques de recherche et de prospection sont réitérés à

COMPETENCE 16 : S'intégrer en milieu professionnel		
1.2 préparer un dossier de stage	• règles de rédaction • modalités de présentation et de dépôt de la demande • ressources	l'apprenant par le formateur. L'apprenant reçoit les connaissances sur la rédaction administrative et les restitue à travers les résultats de ses recherches dans le cadre des échanges en groupe.
2. Respecter les principes de discipline et de déontologie		
2.1 Prendre connaissance du règlement de l'entreprise	• règlement de l'entreprise • code de conduite • code de déontologie • personnes ressources • comportement en formation et réalités de l'entreprise	Les éléments essentiels et règles de discipline en vigueur au sein de l'entreprise sont indiqués par le formateur. L'apprenant les reçoit et les intègre dans son comportement pour réussir son cheminement professionnel.
2.2 Présenter son professionnalisme en milieu de travail	• respect du règlement de l'entreprise • discipline personnelle • image de l'entreprise	
3. Exécuter les activités en milieu de travail		
3.1 Observer le contexte de travail	• produits et marché • associations professionnelles • conditions de travail • relations interpersonnelles •santé et sécurité	L'apprenant exécute les tâches qui lui sont confiées sous la conduite et la supervision de l'encadreur. Le degré d'acquisition de ses apprentissages est mesuré. L'exécution des tâches permet de consolider les acquis et de démontrer l'adaptabilité aux changements.
3.2 Effectuer diverses tâches professionnelles prescrites	• méthode de travail • tâches prescrites • qualité du travail fait • économie du temps et des ressources • utilisation du matériel et des équipements	
3.3 S'adapter à des conditions nouvelles	• Adaptation à des travaux complexes • Nouvelles conditions de réalisation • Evolution technologique	

COMPETENCE 16 : S'intégrer en milieu professionnel		
	• Equipements	
3.4 Relater ses observations sur le contexte de travail et sur les tâches exercées dans l'entreprise	• milieu de travail • pratiques professionnelles	
4. Comparer ses perceptions aux réalités du métier		
4.1 Poser un jugement professionnel sur ses actions	• perception du métier que l'on a avant le stage avec celle que l'on a après • auto-évaluation • actions à entreprendre pour combler les écarts	
4.2 Evaluer l'influence de l'expérience sur le choix d'un futur emploi	• conséquences du stage sur le choix d'un emploi	
5. Rédiger le rapport de stage		
5.1 Appliquer les techniques de rédaction administrative	• techniques de rédaction administrative • éléments de contenu • informations présentées • apprentissages réalisés et situations rencontrées en milieu professionnel	Sous la conduite et la supervision de l'encadreur, l'apprenant rédigera son rapport de stage. Il sera jugé sur la qualité du rapport produit et surtout sur le respect des règles de rédaction administrative et de la pertinence des éléments qu'il présente.
5.2 Rédiger le rapport de stage	• parties importantes d'un rapport • contenu • langage à utiliser	

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. **ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE**, Les guides méthodologiques d'appui à la mise en œuvre de l'approche par compétences en formation professionnelle, Guide - Conception et réalisation des études sectorielles et préliminaires, 2007, 77p.
2. **ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE**, Les guides méthodologiques d'appui à la mise en œuvre de l'approche par compétences en formation professionnelle, Guide - Conception et réalisation d'un référentiel de métier-compétences, 2007.
3. **ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE**, Les guides méthodologiques d'appui à la mise en œuvre de l'approche par compétences en formation professionnelle, Guide - Conception et production d'un guide pédagogique, 2007, 37p.
4. **ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE**, Les guides méthodologiques d'appui à la mise en œuvre de l'approche par compétences en formation professionnelle, Guides - Conception et production d'un guide d'évaluation, 2007, 30p.
5. "World cereal production" de la Food and Agriculture Organization (FAO) des Nations Unies: <http://www.fao.org/crop/cropinfo/cereal/ingl-01.htm>
6. "Global cereal production and consumption" de l'International Grains Council: <https://www.igc.int/en/grainsstats.aspx>
7. "Global agricultural production - cereals" de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE): http://www.oecd-ilibrary.org/agriculture-and-food/global-agricultural-production-cereals_agr_outlook-table-en
8. "Trends in global wheat production" de la FAO:
9. <http://www.fao.org/docrep/019/ar716e/ar716e.pdf>
10. "Corn production: planting, cultivation and harvesting" de l'Université de Purdue: <https://www.extension.purdue.edu/extmedia/GQ/GQ-73.html>
11. "The global rice market: recent developments, future prospects, and key challenges" du Centre de recherche sur les politiques économiques mondiales:
12. <https://www.cgdev.org/sites/default/files/CGD-Working-Paper-459-Rice-Market.pdf>
13. "Global barley production" de la FAO: <http://www.fao.org/docrep/006/Y4360E/y4360e08.htm>
14. "Oat production and utilization" de l'Université de l'Alberta: <https://www.ualberta.ca/agriculture-life-environment-sciences/our-faculty/our-people/faculty-profiles/ritchiecarter/documents/oatsmanual.pdf>
15. "Millet production in the world" de la FAO: <http://www.fao.org/ag/agp/agpc/doc/publicat/gutt-shel/10.htm>
16. "Sorghum production in the world" de l'International Crops Research Institute for the Semi-Arid Tropics: <https://www.icrisat.org/sorghum-production-in-the-world/>

V. GUIDE D'ORGANISATION PEDAGOGIQUE ET MATERIELLE

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

APC	Approche Par Compétences
AST	Analyse de la Situation de Travail
CFM	Centre de Formation aux Métiers
EPC	Équipements de Protection Collective
EPI	Équipements de Protection Individuelle
GP	Guide Pédagogique
GOPM	Guide d'Organisation Pédagogique et Matérielle
QHSSE	Qualité, Hygiène, Santé, Sécurité et Environnement
IGF	Inspection Générale des Formations
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
OIF	Organisation internationale de la francophonie
REF	Référentiel de Formation
RMC	Référentiel Métier Compétences
VAE	Validation des Acquis et de l'Expérience

INTRODUCTION ET PRÉSENTATION DU GUIDE D'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE ET MATÉRIELLE

Le Guide d'Organisation Pédagogique et Matérielle est un document d'accompagnement à caractère indicatif. En ce sens, l'administration centrale peut prescrire des conditions minimales d'implantation ou des modes de financement communs pour assurer la conformité des dispositifs et des moyens de formation.

Le Guide d'organisation pédagogique et matérielle est un document de soutien. Il est considéré comme le support privilégié pour la mise en application d'un programme de formation. On y trouve l'information visant à combler les différents besoins inhérents aux programmes en matière de modes d'organisation, de ressources humaines, de matériel, d'appareillage et d'outillage, de ressources matérielles et d'aménagement des lieux.

Tenant compte des difficultés que certaines structures de formation pourraient rencontrer, ce guide précise les conditions minimales de mise en place de la formation en fournissant des renseignements sur certains scénarios possibles d'organisation, des données de nature administrative, pédagogique, technique et financière, pouvant être déployés.

Il est conseillé de l'utiliser pour l'implantation des référentiels de formation et d'évaluation dans les structures de formation. Ce document vise les personnes suivantes : les responsables de la gestion centrale (gestionnaires des ressources humaines, financières, physiques et matérielles), les gestionnaires d'établissement et les équipes pédagogiques chargées de la mise en place des nouveaux référentiels et de la formation.

Le guide d'organisation pédagogique et matérielle varie selon le contexte, le type de formation et la nature des besoins de chaque établissement de formation. Il est en fait le scénario retenu faisant suite aux travaux d'élaboration des référentiels de formation et d'évaluation. Il tient compte des décisions pédagogiques et organisationnelles, prises lors de l'élaboration de ces documents.

L'organisation pédagogique repose sur une détermination des besoins, tant quantitatifs que qualitatifs, en matière des ressources humaines.

Le logigramme du référentiel de formation propose d'aborder chaque compétence selon un ordre séquentiel de formation qui conditionne la mobilisation et l'utilisation des diverses ressources requises.

Le chronogramme de formation quant à lui est mis à contribution pour établir le nombre de formateurs nécessaires pour exécuter diverses tâches, préciser les domaines d'intervention qui pourraient être repartis entre ces formateurs, préciser les profils types des formateurs, appropriés à la mise en œuvre d'une formation de qualité. Il met en évidence les besoins de perfectionnement du personnel en place et permet de relever certaines carences portant sur les difficultés à accéder à une expertise plus spécialisée.

Une formation professionnelle de qualité demande un minimum de moyens : ressources humaines, ressources physiques et financières. Dans le cas où les moyens sont limités, de solutions de rechange doivent être trouvées et des modes d'organisation donnant accès à des ressources extérieures ou conduisant à la production des biens et de services doivent être explorés, pour pouvoir atténuer les coûts de formation.

En se basant sur le scénario retenu pour la mise en œuvre de formation, l'équipe de production a défini et présenté les équipements, la matière d'œuvre, les locaux et les aménagements que le projet de formation demande. Une attention particulière doit être portée à l'utilisation de ces ressources et à l'entretien des équipements, pour garantir leur durabilité.

BUTS DU RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

Le référentiel de formation pour le métier .producteur de céréales traduit les orientations particulières en matière de formation. Il prépare donc l'apprenant à devenir un travailleur du secteur de l'agro industrie pouvant réaliser des activités du choix du site, aménagement, mise en place de la culture, entretien, récolte et commercialisation; seul, en équipe ou sous supervision, pour le compte d'une entreprise ou à son propre compte.

Le référentiel de formation vise à rendre apte le producteur de céréale, à préparer le matériel et les équipements nécessaires à une activité de production de céréales, à en vérifier l'opérationnalité et la fonctionnalité de chaque matériel.

La nature du travail et les caractéristiques de l'environnement imposent au producteur de céréales de respecter strictement les règles et les consignes de sécurité autant pour sa protection que celle de l'environnement.

Étant donné que le producteur travaille souvent en équipe ou sous supervision, il doit démontrer de bonnes attitudes relationnelles.

Outre les compétences liées directement au métier de producteur de céréales le référentiel de formation vise, conformément aux buts généraux de la formation professionnelle et en tenant compte, en particulier, de la situation de travail.

V.1 DESCRIPTION DU REFERENTIEL DE FORMATION

Le référentiel de formation de l'ouvrier qualifié en production des céréales a été élaboré suivant l'Approche Par Compétences (APC) qui exige, notamment, la participation de partenaires du milieu de travail et du milieu de la formation.

Il a pour objet de professionnaliser le parcours de l'apprenant, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements.

Il est formulé par objectifs, conçu selon une approche globale qui tient compte à la fois de facteurs tels que les besoins de formation, la situation de travail, les buts ainsi que les stratégies et les moyens pour atteindre les objectifs.

Le référentiel de formation énonce et structure les compétences minimales que l'apprenant doit acquérir au terme de sa formation. Ce référentiel doit servir de référence pour la planification de l'enseignement et de l'apprentissage ainsi que pour la préparation du matériel didactique et du matériel d'évaluation.

Le référentiel de formation de l'ouvrier qualifié en production des céréales prévoit une durée de 1155 heures pour la formation dont, 825 heures consacrées aux compétences particulières et 330 heures aux compétences générales soit respectivement 71% et 29 %. Cette durée couvre le temps consacré à la formation, à l'évaluation des apprentissages aux fins de la sanction des études et à l'enseignement correctif.

Le référentiel de formation est composé de 16 modules formés de 10 compétences générales et 06 compétences particulières.

Les modules de formation sont en lien les uns avec les autres et contribuent à l'acquisition des compétences. L'ordre séquentiel de passage des modules est présenté dans le logigramme.

Les liens entre les diverses compétences d'une part et entre les compétences et le processus de travail d'autre part permettent de décrire les compétences et la nature des relations qui les unissent, rendant ainsi cohérent et applicable le référentiel de formation. Les compétences sont traduites en actions observables et en résultats mesurables.

La durée de formation par module va de 30 à 120 heures à l'établissement. Elle est de 315 heures en milieu professionnel.

Le référentiel oriente une formation structurée autour de l'étude de situations donnant aux apprenants l'occasion de :

- comprendre : l'apprenant acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires à la compréhension des situations ;
- agir : l'apprenant mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action ;
- transférer : l'apprenant conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.

Les compétences qui y sont développées sont les suivantes :

V.2 Tableau synthèse du programme

Numéro	Titre du module	Code	Compétences	Durée
01	Métier et Formation	MEF01	Se situer au regard du métier et de la formation	30
02	Communication en milieu professionnel	COM02	Communiquer en milieu professionnel	45
03	QHSE	QHSE03	Prévenir les atteintes liées à la santé, à la sécurité au travail et à l'environnement	45
04	Informatique	INF04	Utiliser les fonctions de base en informatique	45
05	Mathématiques appliquées	MAT05	Utiliser les notions d'arithmétique, géométrie, et de trigonométrie appliquée à l'Agriculture	45
06	Notions de base en agriculture	NBA06	Utiliser les connaissances générales en agriculture	30
07	Commercialisation	CMP07	Commercialiser les produits	45
08	Choix du site	CHS08	Choisir le site	60
09	Aménagement du site de production	AMS09	Aménager les sites de production	60
10	Machinisme agricole	MAA10	Utiliser le machinisme agricole	45
11	Production	PRO11	Mettre en place la production	120
12	Suivi de la production	SPR12	Suivre la production	120
13	Récolte	REC13	Récolter les produits	45
14	Conditionnement et conservation des produits de la récolte	CCP14	Conditionner et conserver les produits	60
15	Entrepreneuriat	ENT15	Recherche un emploi	45
16	Stage	STG16	S'intégrer en milieu professionnel	315

V.3 ORGANISATION DE LA FORMATION

Le guide d'organisation est centré sur les outils et les moyens à mettre en œuvre pour offrir la formation. Il ne traite donc pas des contenus ou des stratégies pédagogiques présentées dans le référentiel de formation et dans le guide pédagogique.

Pour réaliser le volet organisation pédagogique du guide d'organisation, l'ensemble des contenus du référentiel de formation, du guide pédagogique et du référentiel d'évaluation sont pris en considération.

L'organisation de la formation exige une planification qui conduit à déterminer la séquence de mise en œuvre des compétences et leur répartition dans le temps. Pour appuyer ces travaux, il a fallu le logigramme, que l'on retrouve dans le référentiel de formation ainsi que le chronogramme figuré dans le guide pédagogique.

Pour compléter cette planification, un tableau proposant un scénario de mise en œuvre de la formation s'ajoute.

Ainsi, se présentent les compétences avec de précisions sur leur mise en œuvre et des contraintes liées auxdites compétences. Pour l'organisation de cette formation, il est aussi nécessaire de connaître les conditions d'admission au centre de formation et de promouvoir cette formation.

V.3.1 Conditions d'admission

L'admission en formation se fait par voie de concours. Les candidats désirant suivre la formation de producteur de céréales doivent avoir au moins le Certificat d'Etudes Primaire (CEP)/First School Living Certificate (FSLC) ou tout diplôme équivalent.

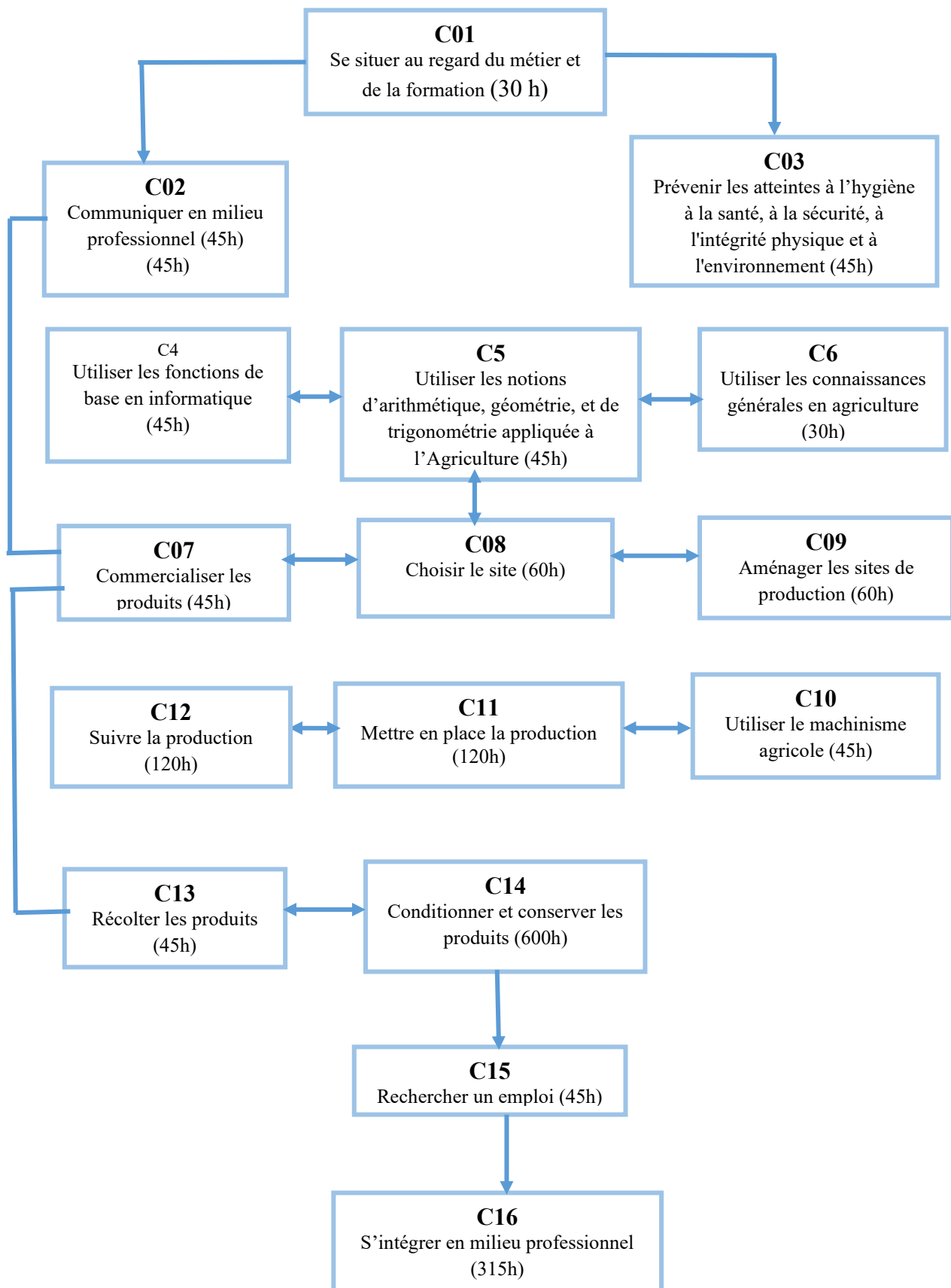
NB. Les diverses séquences de travail imposent le maintien prolongé en position debout

V.3.2 Présentation du logigramme

Le logigramme est une représentation schématique de l'ordre d'acquisition des compétences. C'est une séquence de mise en œuvre des compétences, et par conséquent de la mobilisation des ressources humaines, physiques et matériels nécessaires pour la formation. Le logigramme assure une planification du référentiel et présente l'articulation des compétences. Il vise à assurer la cohésion et la progression des apprentissages.

Le logigramme tient compte, pour une compétence donnée, des apprentissages déjà accomplis, de ceux qui se déroulent en parallèle et de ceux qui sont à venir. Son but est de donner une idée globale du déroulement de la formation.

Pour le métier de producteur de céréales, le logigramme est proposé comme suit :



V.3.3 Présentation du chronogramme

Le chronogramme de réalisation de la formation est une représentation schématique présentant l'ordre selon lequel les compétences devraient être acquises et la répartition dans le temps, des activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation. Il assure une planification globale des compétences du référentiel et présente l'articulation qui existe entre les compétences. Cette planification vise à assurer une cohésion et une progression des apprentissages.

Le chronogramme respecte certaines contraintes organisationnelles à savoir :

- la durée totale du référentiel et celle attribuée à chaque compétence ;
- le nombre d'heures d'apprentissage hebdomadaire, semestriel et annuel ;
- la logique de la matrice des objets de formation et du logigramme des compétences ;
- les périodes durant lesquelles le milieu du travail se montre disponible pour organiser la tenue de stage.

Le chronogramme sert à résoudre les questions de définition des tâches du personnel, d'utilisation des locaux d'enseignement et des ateliers de travaux pratiques. Il repose sur une situation type et devra être ajusté en fonction de la situation réelle de chaque structure de formation. Il peut également être modifié à chaque période de l'année, en fonction des contraintes locales.

Pour le métier de producteur des céréales, le chronogramme est proposé comme suit :

CHRONOGRAMME

COMPETENCES PARTICULIERES								COMPETENCES GENERALES								TOTAL HORAIRE HEBDOMADAIRE		
N° COMP	08	09	10	11	12	13	14	01	02	03	04	05	06	07	15			16
Durée (h) Semaines	60	60	45	120	120	45	60	30	45	45	45	45	30	45	45			315
SEMESTRE 1																		
1								30									30	
2									15	10	10						35	
3									10	15	10						35	
4									10	15	10						35	
5									10	05	15	05					35	
6												10					30	
7												10					30	
8												10	20				30	
9		10										10	10				30	
10	10	15															25	
11	15	15															30	
12	15	10															25	
13	15	10															25	
14	05		10	10													25	
15			10	10	10												30	
16			10	10	10												30	
17			5	15	15												35	
18			10	15	15												40	
SEMESTRE 2																		
1				15	15												30	
2				15	15												30	
3				15	15												30	

4				15	15									05			35
5					10		15							10			35
6						10	10							10			30
7						10	10							10			30
8						10	10							10			30
9						15	15										30
10															30		30
11																40	40
12																40	40
13																40	40
14																40	40
15																40	40
16																40	40
17																40	40
18																35	35
TOTAL	60	60	30	120	120	45	60	30	45	45	45	45	30	45	45	315	1155

V.3.4 Modes d'organisation à privilégier

Le mode d'organisation de la formation pourrait être compris à travers le tableau ci-dessous qui présente l'ensemble des compétences, la durée réservée à chaque compétence, la nature des activités, les installations physiques, les équipements spécialisés et le commentaire lié à chaque compétence.

Ce tableau précise les caractéristiques et les principales contraintes rattachées à la mise en œuvre des compétences.

La nature des compétences renseigne sur la répartition de temps pour la formation théorique et la formation pratique. Cette information est fournie à titre indicatif et peut être variée en fonction du contexte et des caractéristiques de l'environnement d'apprentissage.

Le tableau présente également les principales exigences en matière d'organisation physique et matérielle de la formation.

Les stages en entreprise et les autres activités sont mentionnés dans la colonne « commentaires ».

Le scénario de mise en œuvre de cette formation se présente comme suit :

N°	Titre du module	Compétences	Durée	Nature des activités (T ou P)	Locaux ou installation physiques	Équipements spécialisés	Commentaires
1	Métier et Formation	Se situer au regard du métier et de la formation	30	80 % théorique 20% pratique	En salle de classe	Vidéo projecteur, Papier conférence	Sur invitation d'un professionnel en salle de classe
2	Communication en milieu professionnel	Communiquer en milieu professionnel	45	80 % théorique 20% pratique	En salle de classe ou en entreprise	Vidéo projecteur, Papier conférence	Organisation des exposés
3	QHSE	Prévenir les atteintes liées à la santé, à la sécurité au travail et à l'environnement	45	80 % théorique 20% pratique	En salle de classe ou en entreprise	Vidéo projecteur, Papier conférence	Organisation des exposés
4	Informatique	Utiliser les fonctions de base en informatique	45	80 % théorique 20% pratique	En salle de classe ou en entreprise	Vidéo projecteur, Papier conférence, ordinateur	Sur invitation d'un professionnel en salle de classe ou en entreprise lors d'une visite
5	Mathématiques appliquées	Utiliser les notions d'arithmétique, géométrie, et de trigonométrie appliquée à l'Agriculture	45	80 % théorique 20% pratique	En salle de classe ou en entreprise	Vidéo projecteur, Papier conférence, ordinateur	Sur invitation d'un professionnel en salle de classe ou en entreprise lors d'une visite
6	Notion de base en agriculture	Utiliser les connaissances générales en agriculture	30	80 % théorique 20% pratique	En salle de classe ou en entreprise	Vidéo projecteur, Papier conférence	Organisation des exposés

N°	Titre du module	Compétences	Durée	Nature des activités (T ou P)	Locaux ou installation physiques	Équipements spécialisés	Commentaires
7	Commercialisation	Commercialiser les produits	45	80 % théorique 20% pratique	En salle de classe ou en entreprise	Balance, calculatrice, ordinateur, boîtes à pharmacie,	Suivi sur terrain par le responsable de formation
8	Choisir le site	Choix du site	60	20 % théorique 80% pratique	En salle de classe ou sur terrain	Petits outillages agricole, EPI, tarrière, boîtes à pharmacie,	Suivi sur terrain par le responsable de formation
09	Aménager les sites de production	Aménagement du site de production	60	20 % théorique 80% pratique	En salle de classe ou sur terrain	petits outillages agricoles, débrousailluse, les charrures à disque et à soc, herse, tracteur ou motoculteur, EPI, boîtes à pharmacie,	Suivi sur terrain par le responsable de formation
10	Utiliser le machinisme agricole	Machinisme agricole	45	20 % théorique 80% pratique	En salle de classe ou sur terrain	petits outillages agricoles, débrousailluse, les charrures à disque et à soc, herse, tracteur ou motoculteur, EPI, boîtes à pharmacie, semoir; épandeur d'engrais	Suivi sur terrain par le responsable de formation
11	Mettre en place la production	Production	120	20 % théorique	En salle de classe ou sur terrain	petits outillages agricoles, le semoir, herse, cultivateur,	Suivi sur terrain par le responsable de formation

N°	Titre du module	Compétences	Durée	Nature des activités (T ou P)	Locaux ou installation physiques	Équipements spécialisés	Commentaires
				80% pratique		repiqueuse, tracteur ou motoculteur, EPI, boîtes à pharmacie,	
12	Suivre la production	Suivi de la production	120	20 % théorique 80% pratique	En salle de classe ou sur terrain	petits outillages, le pulvérisateur, épandeur d'engrais, la motopompe, EPI, boîtes à pharmacie,	Suivi sur terrain par le responsable de formation
13	Récolter les produits de la récolte	Récolte	45	20 % théorique 80% pratique	En salle de classe ou sur terrain	petits outillages, la moissonneuse batteuse, EPI, boîtes à pharmacie,	Suivi sur terrain par le responsable de formation
14	Conditionner et conserver les produits	Conditionnement et conservation des produits de la récolte	60	20 % théorique 80% pratique	En salle de classe ou sur terrain	petits outillages égraineuse, emballage, EPI, boîtes à pharmacie,	Suivi sur terrain par le responsable de formation
15	Rechercher un emploi	Entrepreneuriat	45	20 % théorique 80% pratique	En salle de classe ou sur terrain	Equipements divers et outillages, EPI, boîtes à pharmacie,	Suivi sur terrain par le responsable de formation
18	S'intégrer en milieu professionnel	Stage	315	20 % théorique 80% pratique	En entreprise	Equipements divers et outillages, EPI, boîtes à pharmacie,	Suivi en entreprise par le maître et le responsable de formation

V.3.5 Promotion du programme

Il appartient aux établissements d'enseignement ou au ministère de la formation professionnelle de faire la promotion de leurs programmes de formation professionnelle auprès de la population en général, des élèves potentiels et d'éventuels employeurs et, à cet égard, diverses pistes peuvent être exploitées. La promotion peut prendre différentes formes allant de journées portes ouvertes complétées par des visites guidées, jusqu'à la présence de stands à l'occasion de foires ou de salons thématiques.

Voici quelques éléments de promotion pouvant être mis en avant :

- les perspectives d'emploi et les conditions de travail.
- la qualité de la formation assurée notamment par des formateurs truffés d'expériences qui maîtrisent tous les aspects de la production de céréales ;
- l'environnement scolaire dont le dispositif de formation et les exigences permettent de recréer le plus possible le contexte réel de travail;
- l'approche de formation axée sur la pratique en relation étroite avec les compétences déterminées avec les partenaires du monde de travail;
- la possibilité d'obtenir une qualification basée sur un ensemble de compétences retenues en relation avec l'exercice du métier ;
- les conditions d'admissions à la formation.

V.4 LES RESSOURCES HUMAINES

Cette section précise les besoins de formateurs et de personnel de soutien. Elle fournit les données pertinentes pour la sélection, la formation et le perfectionnement du personnel ou l'attribution des tâches aux employés. L'information fournie est à titre de suggestion.

Pour le choix du personnel et l'organisation du travail, on prend en compte les ententes de travail et des conventions en vigueur. Cette section détermine également les domaines dans lesquels il serait recommandé de proposer des activités de perfectionnement.

Les formateurs sont des personnes ayant une bonne expérience en production agricole et commercialisation.

Même si la réussite de la mise en œuvre du programme dépend en grande partie de la compétence et de l'expérience professionnelle du personnel enseignant, il sera peut-être souhaitable de recourir aux services de techniciens ou de spécialistes.

La présente partie du guide formule certaines suggestions à considérer au moment de choisir le nouveau personnel ou d'attribuer des tâches au personnel déjà en place.

Qualifications professionnelles

Pour former une équipe d'enseignants efficace, on tient compte de la correspondance entre les caractéristiques des compétences du programme et l'expérience acquise dans la profession. De plus, l'affectation en priorité du personnel enseignant dans son champ de compétence pourrait constituer un élément supplémentaire permettant d'assurer la qualité de l'enseignement.

Les formateurs du programme PADESCE sont appelés à faire état des savoirs et des compétences suivantes :

- une formation technique en production de céréales;
- des habiletés liées aux tâches de défrichage, labour, semis, entretien, récolte ;
- des habiletés liées à planification des activités;
- des habiletés liées à la manipulation des outils, appareils et instruments;
- des habiletés en analyse;
- des habiletés et aptitudes en conception de stratégie et de plan ;
- des compétences pédagogiques touchant l'ensemble des compétences du programme.

En outre, les qualités suivantes sont souhaitées :

- la capacité de s'exprimer clairement et de communiquer;
- la polyvalence;
- le sens de l'organisation et de la planification;
- la capacité de diriger une équipe de travail;

- la capacité de superviser des activités;
- la disponibilité;
- la capacité de se perfectionner;
- l’esprit d’équipe;
- L’habilité manuelle et technique.

Besoins quantitatifs en matière de ressources humaines

L’implantation du référentiel de formation implique la présence possible de :

- 02 formateurs spécialistes en production des céréales ;
- 02 formateurs spécialistes en machinisme agricole. ;
- 02 formateurs spécialistes en conservation des produits de récolte ;
- 02 formateurs spécialistes en technique de commercialisation ;
- 06 formateurs à raison d’un formateur par modules ci-dessous :
 - français
 - anglais
 - tic (initiation à l’informatique)
 - 01 conseiller emploi (ivp)
 - mathématiques
 - physiques
- Personnel de soutien
 - 6 techniciens d’atelier ;
 - 3 responsables du magasin ;
 - 1 agent de maintenance ;
 - 4 agents d’entretien.
 - 1 infirmier(e)
 - 2 agents de sécurité

La répartition des tâches devrait tenir compte de l’organisation horaire proposée dans le chronogramme de formation ainsi que de l’organisation mise en oeuvre par l’équipe pédagogique (chef d’unité, responsable des stages et insertion, professionnels divers).

Orientation du recrutement et compétences recherchées

Pour le recrutement de nouveaux formateurs, on recommande :

- les diplômés des grandes écoles et/ou d’Instituteurs de l’Enseignement Technique justifiant d’une expérience d’au moins deux ans (02) dans le domaine de compétence.
- un baccalauréat auquel on aura associé au moins trois (03) années d’expériences avérées dans le domaine de compétence ;

- Une expérience de 10 ans au moins pour les titulaires d'un CAP ou équivalent dans son domaine de compétence ;
- Une expérience de 15 ans au moins pour les non diplômés mais ayant acquis l'expérience sur le tas.

De plus, une formation en pédagogie (plus précisément selon l'Approche Par Compétences) est essentielle et devra être acquise au moment de l'embauche ou assurée le plus tôt possible après le recrutement.

Perfectionnement des formateurs

L'implantation du référentiel de formation demande le perfectionnement des formateurs. Pour cela, ils devraient demeurer en rapport avec l'entreprise pour être informés des nouvelles techniques et d'équipements nouveaux. À cet effet, le perfectionnement pourrait faire l'objet des domaines suivants :

V.4.1.1 Domaine technique

- les systèmes d'irrigation;
- les systèmes de drainage;
- les équipements mécanisés de labour du sol;
- les équipements de semis;
- les équipements mécanisés de lutte contre les mauvaises herbes (sarclage);
- les équipements de fertilisation et de traitement phytosanitaire;
- les équipements mécanisés de récolte;
- les équipements pour aménagement du site;
- les techniques de conditionnement et de conservation.

V.4.1.2 Domaine pédagogique

Il est difficile de trouver un expert du métier ayant une formation pédagogique adéquate. Il est relativement facile de recruter des formateurs ayant une bonne maîtrise des compétences du métier visé. Pour cela, une formation de base s'impose pour la majorité des personnes recrutées pour la formation professionnelle. Il est en effet utile de réaliser un bilan de compétences de la personne recrutée afin de déterminer les besoins de perfectionnement, en tenant compte du personnel déjà en place et du personnel de soutien. Les besoins de perfectionnement peuvent concerner les volets de la planification et de la préparation des activités de formation et d'évaluation, les diverses méthodes à utiliser pour donner la formation, l'utilisation des équipements et de matériel pédagogiques et didactiques, etc. Les aspects plus distincts du référentiel de formation peuvent s'y ajouter. Pour ces activités, le guide pédagogique peut servir de référence de base.

V.4.1.3 Domaine de l'Approche Par Compétences

Il faut offrir aux formateurs, sans tenir compte de leur niveau de maîtrise du métier, une formation portant sur l'APC, approche utilisée pour élaborer le référentiel de formation et les guides d'accompagnement, pour apporter un soutien à l'implantation du référentiel de formation.

Pour cette formation, les thèmes abordés peuvent être par exemple l'appropriation du contenu du référentiel de formation, la lecture et l'interprétation de la matrice des objets de formation, l'utilisation des tableaux de spécification, etc.

L'APC implique une relation avec l'entreprise pour suivre l'évolution des nouveaux produits, des nouvelles technologies et des nouvelles techniques. A cet effet, les formateurs doivent participer aux colloques et aux journées d'information ou expositions organisées en collaboration avec les spécialistes du métier.

Des stages pratiques de courte durée en milieu professionnel peuvent aussi être une autre possibilité.

V.4.1.4 Domaine de la santé, l'hygiène, sécurité et environnement

Ce volet de perfectionnement implique la prise en charge de la prévention liée au mieux-être au travail. Ceci inclut les connaissances, les habilités et les attitudes pour préparer dans les bonnes conditions les personnes en emploi. Le souci de prévention doit être une préoccupation importante à intégrer dans l'apprentissage de tout métier ou de toute profession. Cette prévention doit s'appliquer dans l'exécution de toutes les tâches au cours des apprentissages et de l'évaluation.

Au-delà du mieux-être, cette formation vise à prévenir les futurs travailleurs des accidents au travail, des lésions professionnelles et des accidents de nature écologique.

Que ce soit sur le plan de la sécurité personnelle ou de protection de l'environnement, la démarche de prévention comporte trois étapes :

- repérer les dangers et les facteurs de risque ;
- corriger les situations à problèmes ;
- prendre des dispositions pour éviter les problèmes.

Pour s'assurer que les formateurs maîtrisent les différents contours de la formation, un perfectionnement spécial devrait les accompagner.

V.5 L'ORGANISATION PHYSIQUE ET MATÉRIELLE

Pour déterminer les besoins en matière de ressources physique et matérielles, il faut une analyse systématique des informations liées à chaque compétence du référentiel de formation. Ces informations sont complétées par le contenu du référentiel d'évaluation. Les éléments de la compétence, le contexte de réalisation du référentiel de formation, les indicateurs et les critères d'évaluation fournissent la majorité des informations concernant les ressources physiques et matérielles.

Les fiches de suggestions pédagogiques fournissent les informations manquantes.

Une catégorisation des ressources physiques et matérielles nécessaires facilite le relevé des besoins et des conditions d'implantation des référentiels. La catégorisation regroupe les éléments ayant les caractéristiques communes et élabore des devis d'implantation ou de mise à niveau des dispositifs de formation. Une telle catégorisation aide à mettre en place ou à réviser les modalités de financement de la formation et d'entretien du parc d'équipements.

V.6 RESSOURCES MATERIELLES

Ce volet présente la liste des ressources matérielles nécessaires à la mise en œuvre du référentiel du métier de producteur de céréales.

Les quantités proposées prennent en compte 25 apprenants et les ressources nécessaires pour le formateur.

Les tableaux ci-dessous présentent les ressources nécessaires classées par catégorie.

V.6.1 Machinerie, équipement et nécessaires

Cette catégorie comprend les machines-outils et l'équipement lourd. Ce sont des ensembles de mécanismes ou de pièces servant à exécuter un travail. Cette catégorie comprend aussi les accessoires, soit tout objet qui complète la machine ou un équipement. Elle inclut également les pièces de rechange, nécessaires à l'entretien et au bon fonctionnement des différentes machines-outils et équipements.

N°	Désignation	Description	Type de local	Compétence	Quantité
1	Le tracteur	Une puissance comprise entre 110 chevaux, marque ZETOR, CASE IH, MASSEY, FERGUSON, NEW HOLLAND, FENDT, VALTRA, JOHN DEERE	AT	10, 11,12, 13,14	05
2	Le motoculteur	Puissance comprise entre 5 et 8 chevaux deux roues large au profil agraire avec contre poids plusieurs vitesses avec marche arrière, thermique ou à essence, marque HONDA, FIXBYME, SHAK, MTD, HUSQVARNA, BERNARD LOISIRS, JOHN DEERE	AT	10, 11 ,12 et 13	05
3	La moissonneuse autonome	Moissonneuse batteuse à sécuteur, marque CLAAS, NEW HOLLAND, immatriculation 1536 unités	AT	11, 14 et 15	01
4	La charrue à disque	50 à 60 cm de largeur ayant 4 disques (réglage manuel ou continu hydraulique), marques AMAZONE, LEMKEM, KUBOTA, BONNEL, KUHN	AT	10, 11 et 12	07
5	La charrue à soc	50 à 60 cm de largeur ayant 4 versoirs (réglage manuel ou continu hydraulique), marques AMAZONE, LEMKEM, KUBOTA, BONNEL, KUHN	AT	10, 11 et 12	07
6	La herse rotative	Herse rotative comportant un certain nombre de rotor, dont chacun est équipé de deux dents (pointe ou lame de 33cm de long, voire 40 cm pour les dents longues. Marque AGRISEM, AMAZONE, CARGO, HORSCH.	AT	10,11 et,12	07
7	Le pulvérisateur	Moteur électrique monophasé 230V-0,6 CV; pression 20 bar; débit 19L/min; vitesse de rotation de la pompe 300/650/tr/min	AT	11 et13	07

N°	Désignation	Description	Type de local	Compétence	Quantité
8	Semoir pneumatique	Largeur du travail 4m, 33 éléments semeurs, débit :450 Kg /hectare, 02 rangés sur la version disque et 03 rangés sur la version SOC	AT	11, 12 et 13	04
9	Semoirs manuels	Capacité de semis : environ 500 à 800 m² par heure vitesse de marche 2,5 à 4, Km/H	AT	11, 12 et 13	04
10	Presse fourage a	Largeur de ramassage : 1,50m, a 2,20m; largeurs des balles 0,90 et 1,20m; diamètre des balles 0,50 à 1,80m pois de la balle 120 à 300 kg (paille), 180 a 400kg (foin sec) liage par enroulement de filet-poids	AT	11, 12, et 13	10
11	Tronconeuse	Puissance maximale 1000W, longueur du guide chaîne maximale 30 Cm, poids maximal 6kg, hauteur de travail de 2 à 3,9m	AT	10	02
12	La motopompe	Diesel,1083litres/minuteSDMO TRACH 3C5, moteur Worms YANMAR	AT	10, 12 et 13	03
13	Pompes d'irrigation	Debit 43m3 /h pression de 115m, soit 11,5 bars.	AT	10, 12 et 13	04
14	Pont bascule	Capacité 5 à 20 tonnes	AT	11,14 et 15	2
15	Balance	Capacité maximale 20 Kg	AT	11, 12, 13, 14 et 15	10
16	Sarcleuse	Muiti fonction	AT	11 et 13	2
17	Tricycle	Vtesse 70km/h, taille du pneu devant et arriere 5.00-12, carburant capacité 16L,	AT	11, 12, 13, 14 et 15	02
18	Camion agricole	Charge utile 20 tonne, consommation de carburant réduite, confort optimale et vitesse élevée	AT	11, 12, 13, 14 et 15	01

N°	Désignation	Description	Type de local	Compétence	Quantité
19	Silo	Reservoir de grande capacité pour stoker les récoltes, cylindrique construite en divers matériaux (bois, acier, béton,), hauteur 50 a 100 metres,	AT	11, 12, 13, 14 et 15	06
20	Ensacheuse automatique	Capacité d'emballage entre 25 et 50 kilo, longueur des sachet et cadence réglable, dimensionnement des sachet variable de 60 a 240m	AT	11, 12, 13, 14 et 15	01
21	Calibreuse automatique	Nombre de canaux de la calibreuses 95mm, type de convoyeur godet et rouleau, calibreuse avec décharge centrale sur convoyeur avec ou sans toile d'accompagnement ou brosse	AT	11, 12, 13, 14 et 15	01
22	Séchoir	Séchoir law SBC5N continu ventilateur 9kw complet avec trémie supérieur gaine humide, capacité du séchoir 15m3	AT	11, 12, 13, 14 et 15	01
23	Chariots	Chariots a chassi fixe et a chassis rotatif, hauteur de levage 7m, capacité 3 tonnes	AT	11, 12, 13, 14 et 15	05
24	Chariot élévateur	Capacité nominale : 1400kg; hauteur de levage : 3,8m maximum; hauteur maximal du mat abaissé : 1,95m maximum; passage : porte H et, L 2m et 1,5m; mat triplex ou quadruplex; largeur maximale 1,2m	AT	11, 12, 13, 14 et 15	05

V.6.2 Outils et instruments

Cette catégorie comprend les outils et les instruments servant à agir sur la matière, à exécuter un travail, à faire une opération ou à prendre des mesures. Ils peuvent être mécaniques ou manuels. On y trouve également des petits outils et instruments mis à la disposition des apprenants. Pour prévenir les pertes, les disparitions et les bris, pour assurer la disponibilité, il faut mettre en place des mesures particulières de gestion.

N°	Désignation	Description	Type de local	Compétence	Quantité
1	Houes	Longue manche (110 a 130cm) généralement en bois, soc d'une lame en acier forgé de forme rectangulaire plus ou moins longue ou large (12 a 16 cm)	AT/MA	10,11,12,13 et 14	30
2	Pioches	Manche de 90cm de longueur au noyau en fibres de verre enveloppé dans une gaine en polypropylène recouvert par un revêtement élastomère anti-glissement et anti- vibration	AT/MA	10, 11,12,13 et 14	2
3	Pelles	Modèle en acier avec manche en carbone, marque Caterpillar, Volvo, et Liebherr	AT/MA	10,11,12,13 et 14	30
4	Rateaux	Douille en fonte d'aluminium renforcée 25mm; monture bois dur; dents rondes doubles interchangeable en acier; dents rigides;	MA	10,11,12,13 et 14	30
5	Haches	Manche traditionnellement en bois indeformable, tel que le frêne ou le hickory, est parfois remplacé par la fibre de verre recouverte d'un caoutchouc.	MA	10,11,12,13 et 14	30
6	Brouettes	Deux pieds, une roue en caoutchouc, d'un bac qui peut être en tissu léger, en toile solide ou mi-rigide	MA	10,11,12,13 et 14	07
7	Canne de plantation	Hauteur 940mm, section intérieure 77*67mm, poids 5kg,	MA	10,11,12,13 et 14	15
8	Pulvérisateur à dos	Réservoir apte à recevoir un liquide à pulvériser, buses, tuyau de différentes longueurs, lance, dispositif de mise sous pression	MA	13	15
9	Arrosoirs	Réservoir d'eau gradué de 2 à 10L, grande poignée arrondie, long bec accompagné d'une pompe d'arrosage amovible, plastique résistant bleue ou verte	MA	12,13	30

N°	Désignation	Description	Type de local	Compétence	Quantité
10	Seaux	Seau avec et sans coucercle, capacité entre 15 a 17 litres, couleur noir, blanc, vert, en metallique	AT	12,13 et 14	30
11	Sac de recolte	Jute, L9, BABA GANA	AT	14 et 15	30
12	Machette	Longue lame aiguisée en Métalique 202, 40 à 50 cm de longueur	AT	9, 10,11,12,13 et 14	30
13	Daba	Manche longue ou courte, lame plate et perpendiculaire au manche, métallique	AT	10, 11 et 13	30
14	Binnette	lame métallique de 16 cm a la base coupante, manche en bois ou en plastique	AT	10, 11 et 13	30
15	Tridents	Métallique	AT	10, 11 et 13	30
16	Pousse-pousse	Métallique à deux roues	AT	10, 11, 12, 13, 14 et 15	02
17	Vanne pour l'irrigation	Avec accessoire de forge incluant le ventilateur, la cheminée, les pinces, les marteaux.	AT	10, 12 et 13	6
18	Tuyaux d'irrigation	Diamètre 20 à 100 mm	AT	10, 12 et 13	5 000 m
19	Sprinkler	Rayon 20 m	AT	11, 12 et 13	800
20	Bache	En polyéthylène feuilles de materiaux résistant, flexible, résistant a l'eau, grammage comprise entre 100 a 400g/m2, de longueur 20m et largeur 10m	AT	11, 12 et 13	10

V.6.3 Matériels de sécurité

Cette partie concerne tout objet nécessaire à la sécurité au travail.

N°	Désignation	Description	Type de local	Compétence	Quantité
1	Combinaison	Poches lateral, fermeture zip ou a liciere, tissus en polycoton ou en coton taille variée, modelles homme et femme, longue manches, couleur bleux ou vert.	AT	3, 10, 11,12,13,14 et 15	30
2	Bottes	Semelle en caoutchouc vulcanisé durable et resistant aux coupures, prolongeant, resistance au glissement	AT	3, 10, 11,12,13,14 et 15	30
3	Gants en cuir/ paire	Melange de neoprene, couche interne en velour de coton Modeles gants de manutention, gants anti-coupe,	AT	3, 10, 11,12,13,14 et 15	30
5	Casque	Léger et souple, solide ne contenant aucune fonction electronique couleur jaune, qualité professionnelle	AT	3, 10, 11,12,13,14 et 15	30
6	Lunettes de sécurité	En polycarbonate avec coques latérales de protection incorporé dans les braches, oculaire traité anti-rayure, epaisseur oculaire : 2.00mm poids 24g	AT	3, 10, 11,12,13,14 et 15	30
7	Trousse de premiers soins	Les produits de premier secours (sparagra, bétadine, compresse, ciseaux sterilisés)	AT	3, 10, 11,12,13,14 et 15	30
8	Cache nez	Qualité supérieures	AT	3, 10, 11,12,13,14 et 15	30
9	Chapeau large bord	De qualité supérieure	AT	3, 10, 11,12,13,14 et 15	30

V.6.4 Matière d'œuvre et matière première

Dans cette section, on précise la matière d'œuvre nécessaire à la prestation du programme à un groupe de 25 élèves.

N°	Désignation	Description	Type de local	Compétence	Quantité
1	Semence de maïs	Hybrides de couleur Blanche ou jaune pour 100 ha taux de germination 90 à 95%	AT	9, 13, 14 et 15	2 500 kg
2	Semence du riz	NERICA (18 espèces) pour 100 ha, taux de germination 90 à 95%	AT	9, 13, 14 et 15	120 Kg/ha
3	Semence de sorgho	Hybrides de couleur Blanche, jaune, rouge pour 100 ha taux de germination 90 à 95%	AT	9, 13, 14 et 15	120 Kg/ha
4	Engrais chimique	Les granulés et les liquides pour 100 ha	AT	9, 11 et 14	20 000 kg
5	Engrais organique	Issue des debris végétaux et animaux pour 100 ha	MA	9, 11 et 14	500 000 Kg
6	Eaux	Puit, forage, château, cours d'eau régulier	AT	6, 11, 12, 13 et 14	4
7	Herbicide	Systémiques, à 120 EC Pour 100 ha	AT	9, 11 et 14	100 litres
8	Nematicide	Contact et systémique Pour 100 ha	AT	9, 11 et 14	100 litres
9	Insecticide	Contact et systémique Pour 100 ha	AT	9, 11 et 14	100 litres
10	Fongicide	En granulé et en poudre Pour 100 ha	AT	9, 11 et 14	100 litres
11	Engrais foliaire	En granulé et en liquide Pour 100 ha	AT	9, 11 et 14	100 litres
12	Produit de conservation	(Malathion) Pour 100 ha	AT	9, 11 et 14	4 800 kg
13	Le carburant	Pour 100ha	AT	9, 11 et 14	50 000 litres
14	Huile de vidange	Pour 100ha	AT	9, 11 et 14	3 500 litres

V.6.5 Mobilier et équipement de bureau

Cette section précise les ameublements non fixés et non intégrés aux immeubles, par exemple des chaises, des pupitres des bureaux, des tables de travail, des fauteuils, etc.

N°	Désignation	Description	Type de local	Compétence	Quantité
1	Bureau formateur	1500x750X750 mm	Bloc administratif et/ou salle de classe	1,2, 3, 5, 6, 7, 8,9,10,11,12,13,14,15,16,18	1
2	Tableau noir	1m40x1m40	Salle de classe	1,2, 3, 5, 6, 7, 8,9,10,11,12,13,14,15,16,18	1
3	Ordinateur portable de 15 po DELL	Disque dur 160 GO, Mémoire vive 1 GO processeur double cores de 2 GHZ DDR Lecteur-graveur CD-DVD carte graphique modem intégré, cartes réseaux 1 GO 3 Ports USB, Clavier AZERTY, Souris USB, Fire wire compatible avec les projecteurs, tous raccords	Bureau formateur	1,2, 3, 5, 6, 7, 8,9,10,11,12,13,14,15,16,18	2
4	Réseau internet	Système pour 20 machines et tous les appareils informatiques et bureautiques en réseau	Salle de classe et bureau formateur	1,2, 3, 5, 6, 7, 8,9,10,11,12,13,14,15,16,18	1
5	Réseau sans fil, WIFI	Système pour que l'ensemble des unités informatiques installées soient connectées dans le périmètre du centre de formation	Salle de classe et bureau formateur	1,2, 3, 5, 6, 7, 8,9,10,11,12,13,14,15,16,18	1
6	Internet	Système avec serveur pour desservir toutes les unités informatiques et bureautiques de la structure de formation	Salle de classe et bureau formateur	1,2, 3, 5, 6, 7, 8,9,10,11,12,13,14,15,16,18	1
7	Logiciel d'assistance	Logiciel et anti virus	Bureau formateur	1,2, 3, 5, 6, 7, 8,9,10,11,12,13,14,15,16,18	2

N°	Désignation	Description	Type de local	Compétence	Quantité
8	Imprimante	Imprimante compatible avec le logiciel de formulation des recettes	Bureau formateur	1,2, 3, 5, 6, 7, 8,9,10,11,12,13,14,15,16,18	1
9	Armoire de rangement	En métal, 0,82mx1,22mx0,33m	Atelier	1,2, 3, 5, 6, 7, 8,9,10,11,12,13,14,15,16,18	2
10	Bibliothèque	1220x1800x300mm en bois massif	Bureau formateur	1,2, 3, 5, 6, 7, 8,9,10,11,12,13,14,15,16,18	1
11	Chaise pour personnel enseignant	Noire, ajustable (hauteur et dos) 5 roulettes	Bureau formateur et atelier	1,2, 3, 5, 6, 7, 8,9,10,11,12,13,14,15,16,18	6
12	Classeur	Brand format, ouverture latérale (3 tiroirs), métal	Bureau formateur	1,2, 3, 5, 6, 7, 8,9,10,11,12,13,14,15,16,18	2
13	Poubelle de bureau	Plastique 380x350x400mm	Bureau formateur	1,2, 3, 5, 6, 7, 8,9,10,11,12,13,14,15,16,18	2
14	Présentoir pour revues	4 tablettes réglables, métallique 200x1850mm	Bureau formateur	1,2, 3, 5, 6, 7, 8,9,10,11,12,13,14,15,16,18	1
15	Table d'utilité	750x1500x750mm	Bureau formateur et atelier	1,2, 3, 5, 6, 7, 8,9,10,11,12,13,14,15,16,18	6
16	Taille-crayon	Modèle conventionnel métallique, à suspendre	Bureau formateur et atelier	1,2, 3, 5, 6, 7, 8,9,10,11,12,13,14,15,16,18	3
17	d'archivage	Carton d'archivage	Bureau formateur et atelier	1,2, 3, 5, 6, 7, 8,9,10,11,12,13,14,15,16,18	20
18	Cafetiere	De haute qualité	Bureau formateur et atelier	1,2, 3, 5, 6, 7, 8,9,10,11,12,13,14,15,16,18	10

N°	Désignation	Description	Type de local	Compétence	Quantité
19	Climatiseur	Model :AW-FSM048-N13; cos :0.92; PS : 4,2pm; haute capacité de resolution, 300 ppp et 2400ppp	Bureau formateur et atelier	1,2, 3, 5, 6, 7, 8,9,10,11,12,13,14,15,16,18	20

V.6.6 Matériel audiovisuel et informatique.

Cette section précise les appareils, équipements associés à l'informatique, par exemple, un ordinateur, un projecteur, une imprimante, un logiciel et un didacticiel, un film, une vidéocassette, un diaporama, etc.

N°	Désignation	Description	Type de local	Compétence	Quantité
1	Ecran de projection	Au mur ou mobile	Salle multimédia	1,2, 3, 5, 6, 7, 8,9,10,11,12,13,14,15,16,18	2
2	moniteur (TV) et dispositif de sonorisation	Avec support, TV, LCD de 100 mm, téléviseur de 60 pouces	Salle multimédia	1,2, 3, 5, 6, 7, 8,9,10,11,12,13,14,15,16,18	1
3	Vidéoprojecteur	2500 lumens avec deux lampes supplémentaires et tous les raccords pour les ordinateurs alimentation de 220-1-50	Salle multimédia	1,2, 3, 5, 6, 7, 8,9,10,11,12,13,14,15,16,18	1
4	Projecteur à diapositives	Système à carrousel compris avec 2 carrousels de 2 1 mapes, alimentation 220-1-50	Salle multimédia	1,2, 3, 5, 6, 7, 8,9,10,11,12,13,14,15,16,18	1
5	Rétroprojecteur	A 2 lampes, complets avec 2 lampes supplémentaires	Salle multimédia	1,2, 3, 5, 6, 7, 8,9,10,11,12,13,14,15,16,18	2
6	Classeur latéral	A devants fixes, 4 tiroirs	Bureau formateur	1,2, 3, 5, 6, 7, 8,9,10,11,12,13,14,15,16,18	3
7	Logiciel spécialisé	Pour la formation	Salle de classe	1,2, 3, 5, 6, 7, 8,9,10,11,12,13,14,15,16,18	26
8	Classeur de dessus de bureau	En plastique, trois niveaux pour format A4	Salle de classe	1,2, 3, 5, 6, 7, 8,9,10,11,12,13,14,15,16,18	25

N°	Désignation	Description	Type de local	Compétence	Quantité
2	Micro-ordinateur portable	Pour formateur	Bureau formateur	1,2, 3, 5, 6, 7, 8,9,10,11,12,13,14,15,16,18	6
3	Micro-ordinateur PC	Pour apprenant	Salle multimédia	1,2, 3, 5, 6, 7, 8,9,10,11,12,13,14,15,16,18	26
6	Connexion internet	Pour accès internet au niveau de la structure (live box)	Salle multimédia	1,2, 3, 5, 6, 7, 8,9,10,11,12,13,14,15,16,18	3
7	Photocopieur/scanneur	Pour multiplication des documents, canon IR 2025	Salle multimédia	1,2, 3, 5, 6, 7, 8,9,10,11,12,13,14,15,16,18	2
8	Cle USB	Capacité comprise entre 32 a 64 GB	Salle multimédia	1,2, 3, 5, 6, 7, 8,9,10,11,12,13,14,15,16,18	30
9	Imprimante	Pour impression des documents, Hp laser couleur	Salle multimédia	1,2, 3, 5, 6, 7, 8,9,10,11,12,13,14,15,16,18	3

V.6.7 Matériel didactique

Cette section précise les livres, dictionnaires, manuels techniques et fascicules destinés aux apprenants, ouvrages de référence et revues, cartes, diagrammes, tableaux et graphiques, planches, etc.

N°	Désignation	Description	Type de local	Compétence	Quantité
1	Ouvrage de référence et revues	Voir références à la fin du document Ensemble des volumes de la bibliothèque du département de soudage.	SC	1,2, 3, 5, 6, 7, 8,9,10,11,12,13,14,15,16,18	2
2	Cartes, chartes, tableaux, graphiques etc.	Affiches de sécurité, documents descriptifs des machines de l'atelier et du laboratoire.	SC	1,2, 3, 5, 6, 7, 8,9,10,11,12,13,14,15,16,18	1
3	Document information	La santé et la sécurité dans les ateliers de formation	BP	1,2, 3, 5, 6, 7, 8,9,10,11,12,13,14,15,16,18	10
4	Lexique de l'industrie agricole	Marché international, au Cameroun, en Afrique	BP	1,2, 3, 5, 6, 7, 8,9,10,11,12,13,14,15,16,18	10

N°	Désignation	Description	Type de local	Compétence	Quantité
5	Loi et règlements sur la protection du consommateur	Divert manuel portant sur la réglementation et la protection du consommateur	BP	1,2, 3, 5, 6, 7, 8,9,10,11,12,13,14,15,16,18	10
6	Livrets techniques des machines	Techniques des machines agricoles, mode de fonctionnement et maintenance	BP	1,2, 3, 5, 6, 7, 8,9,10,11,12,13,14,15,16,18	10
1	Memento de l'agriculture,	Physique et numérique	SC	1,2, 3, 5, 6, 7, 8,9,10,11,12,13,14,15,16,18	27
2	Calendrier agricole du MINADER	Physique et numérique	SC	1,2, 3, 5, 6, 7, 8,9,10,11,12,13,14,15,16,18	27
3	Bulletins météo, prévision et alerte climatique	Physique et numérique	SC	1,2, 3, 5, 6, 7, 8,9,10,11,12,13,14,15,16,18	27
4	Les bases de la production végétale	Physique et numérique	SC	1,2, 3, 5, 6, 7, 8,9,10,11,12,13,14,15,16,18	27
5	Les risques en agriculture	Physique et numérique	SC	1,2, 3, 5, 6, 7, 8,9,10,11,12,13,14,15,16,18	27
6	Gestion en eau	Physique et numérique	SC	1,2, 3, 5, 6, 7, 8,9,10,11,12,13,14,15,16,18	27

V.7 RESSOURCES PHYSIQUES

Les ressources physiques du guide d'organisation présentent ici les renseignements portant sur les aménagements qu'exige la mise en œuvre d'un référentiel de formation pour le métier de producteur de céréales. Pour la construction d'une nouvelle structure de formation, ces informations sont essentielles. Que ce soit les classes, les laboratoires, les ateliers ou les espaces de travail, les informations présentées permettent de mettre en évidence les besoins de création, d'adaptation et de modification des locaux et des installations existantes.

Tout aménagement est dépendant de son contexte d'apprentissage. Il est donc important de mettre en relation les aménagements et les activités d'apprentissage. Vu dans ce sens, à l'occasion de l'implantation d'un nouveau référentiel conçu selon l'APC, si la situation et les moyens le permettent, il faut procéder à la mise à niveau de l'ensemble des dispositifs de formation.

Des plans d'aménagements des locaux et des équipements devant répondre aux exigences de la formation doivent donc être suggérés. Les espaces délimités doivent être bien calculés en tenant compte du nombre d'apprenants et du poste de travail, du nombre d'appareils et du type d'équipement utilisé dans les ateliers et les autres locaux.

La mise en place de certaines installations exige le respect des normes et de règlements.

Types d'aménagement physique à considérer

Les locaux

Locaux	Longueur en m	Largeur en m	Total en m ²	Durée : 1125 heures	
				Heures	%
Vestiaire	5	2,5	12,5		
Magasin de stockage (MA)	7	5	35		
Bureau des formateurs (BP)	4,5	3	13,5		
Laboratoire (LB)	6	4	24		
Atelier des travaux pratiques (AT)	18	10	180	702	62
Salle de classe (SC)	10,5	7	73,5	423	38
Bloc administratif	10	4	40		
Salle multimédia	20	7	140		
Bibliothèque	20	7	140		
Entrepôt extérieur (EN)	10	5	50		
Infirmierie et salle de repos	5	4	20		
Salle de conférence	20	9	180		
Salle des formateurs	10	5	50		
Blocs de toilettes	7	3	21		
Gymnase	40	30	1200		
Stade de football	80	130	10 400		

Pour répondre aux normes de sécurité, les locaux doivent être spacieux. La ventilation naturelle doit être en phase avec l'orientation des bâtiments et la ventilation mécanique ou la climatisation devra être une nécessité. L'approvisionnement en éclairage naturel et en électricité doit être adéquat. La porte de secours doit être prévue.

Tout ce qui est présenté dans le tableau est à titre indicatif, car chaque structure de formation doit prendre en compte les réalités de son environnement. Ce qui compte, c'est l'aménagement des espaces qui puissent assurer le développement efficace des compétences des apprenants et la sécurité de la formation.

Pour la mise en place de certains équipements, les normes et les règles de protection de l'environnement, les normes de construction particulières doivent être respectées. Il faudra tenir compte de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, de l'extraction mécanique de toutes formes de pollution, de l'étanchéité des espaces aux insectes et autres rampants.

Le vestiaire

Avant d'entrer dans l'atelier, les apprenants et formateurs devront se changer et laver les mains au niveau du vestiaire maintenu toujours propre et doté d'un équipement sanitaire.

La salle de stockage des équipements et outillages.

Les équipements de préférence sur roulettes et outillages seront stockés dans une salle gérée par un formateur. La sortie des équipements et outillages sera programmée dans une fiche de décharge, selon le type de pratique à réaliser.

Le bureau des formateurs.

Le bureau est aménagé pour contenir trois postes de travail muni chacun d'un ordinateur connecté au réseau internet haut débit. Ce bureau pourrait servir à la recherche et à la préparation des enseignements.

L'atelier des travaux pratiques.

Les aires de travail en atelier, vu leur usage, leurs dimensions et leurs caractéristiques, devraient être dotés de conduites d'eau, comprimés en air et de gaz. Les normes d'alimentation en ventilation et en électricité devront être respectées pour assurer la sécurité des formateurs et des apprenants. Il faudrait aménager ici un espace d'enseignement théorique et un espace de stockage d'intrants.

Des aires de regroupement isolé s'avèrent nécessaires pour les travaux d'équipe.

Un plan d'aménagement de l'atelier est proposé en annexe.

La salle de classe.

Pour un effectif de 25 apprenants, la salle devrait contenir 3 rangées de tables et un bureau de formateurs.

Chaque table devrait avoir 120 cm de long, 80 cm de large et 2 chaises. La mobilité dans la salle devrait être favorisée par des espaces prévus à cet effet.

Un plan d'aménagement d'une salle de classe est proposé en annexe.

Le bloc administratif.

Le bloc administratif sera constitué du bureau du chef de la structure, du secrétariat, de l'infirmier, du service de finance, du service de suivi de stage, de la salle de conférence.

La salle multimédia.

La salle multimédia devrait être aménagée pour contenir 25 postes de travail pour les apprenants et 1 poste pour le formateur. Cette salle devrait être connectée à l'internet haut débit. Un espace d'impression et de reprographie devrait être prévu.

La bibliothèque.

La bibliothèque est commune pour la structure de formation. C'est le lieu où seront déposés les ouvrages de référence pour le métier de producteur de céréales et tous les documents nécessaires à la formation.

L'entrepôt extérieur.

L'entrepôt extérieur servira de magasin pour le stockage des intrants, suivant des bonnes conditions hygiéniques afin de favoriser la sécurité alimentaire.

La salle de conférence.

Celle-ci est réservée pour les grandes réunions et les fêtes. Elle devrait être spacieuse et contenir au moins 200 places.

La salle des professeurs.

La salle des professeurs et celle construite pour les préparations ou causeries pédagogiques.

Les blocs de toilettes.

Deux blocs de toilettes pourraient être construits. Un au niveau du bloc administratif et l'autre au niveau de la salle des cours théoriques et travaux pratiques.

Autres aménagements.

Circuit d'alimentation en eau, de drainage des eaux pluviales et de traitement des eaux usées.

Pour l'alimentation en eau, un château d'eau d'une capacité de 5000 litres pourrait être construit. Il sera réalisé en béton armé, implanté à proximité de la borne d'eau CAMWATER à une hauteur minimale de 12 m par rapport au niveau de la plateforme. La réserve sera alimentée simultanément

par le forage et le branchement CAMWATER. Le branchement Camwater sera exécuté à partir d'une dérivation de la borne existante. Les eaux issues du forage seront analysées et approuvées avant leur raccordement.

Pour le drainage des eaux pluviales, il sera construit une cunette de 40cm au pied du talus. Les eaux de ruissellement seront déversées directement dans cette cunette. La cunette est raccordée au caniveau public de la route. Il sera réalisé une forme de pente pendant la mise en œuvre des pavées pour diriger les eaux de ruissellement. Pour le traitement des eaux usées, une fosse septique toute eau, à 03 compartiments de 10 m³ sera construite avec tous les dispositifs d'infiltration, d'évacuation, d'épuration et de filtration.

Alimentation en électricité et éclairage public.

Le CFM sera doté de 03 sources d'énergies :

Energie normale produite par ENEO :

Le poste d'alimentation électrique sera sur poteau de caractéristiques 30 kv/400v 160 KVA. Le poste sera raccordé au réseau par une liaison souterraine depuis la ligne ENEO longeant la voie principale. Le poste de stockage d'énergie est logé dans le bloc technique situé à l'entrée du centre.

Energie de secours produite par un Groupe Electrogène

L'installation électrique du centre sera secourue par un Groupe Electrogène. La capacité du groupe électrogène est de 100 KVA. Le groupe électrogène sera doté d'une réserve de carburant de 2000 l pouvant assurer une autonomie de 03 jours.

Energie solaire destinée en priorité pour l'éclairage de chaque bâtiment

V.8 SCENARIO DE RECHANGE

La formation professionnelle développe les compétences rattachées directement à l'exercice d'un métier. Dans les milieux où les ressources humaines et financières sont limitées, cette formation représente un défi à relever. Pour y parvenir, trois conditions doivent être réunies, à savoir :

- disposer d'instruments de qualité ;
- avoir accès à des personnes de qualité ;
- disposer d'équipements et de matières d'œuvre permettant de recréer ou d'accéder à un environnement représentatif de la fonction de travail visée.

Pour remplir la première condition, la documentation dans le cadre de la démarche d'ingénierie pédagogique, le matériel didactique et d'évaluation ont été produits.

La réponse appropriée à la deuxième condition est la sélection rigoureuse des nouveaux formateurs, la formation et le perfectionnement du personnel en place.

Une formation de qualité exige un minimum d'équipements et de matières d'œuvre. Les ressources financières étant rares, il faut chercher systématiquement le partenariat avec les entreprises pour contribuer à l'augmentation du potentiel des structures de formation et à faciliter l'accès aux ressources professionnelles.

Les principales pistes à explorer sont les suivantes :

- la production et la commercialisation des biens et des services ;
- la formation en entreprise ;
- le partage d'équipements avec les entreprises (locaux, machines) ;
- la collaboration à l'entretien du parc immobilier et des équipements de la structure de formation ;
- L'organisation des services aux entreprises comme la formation et le perfectionnement du personnel.

La production et la commercialisation des biens et des services

La formation professionnelle exige que les apprenants soient placés en situation de production des biens et des services à travers l'exercice de l'apprentissage du métier. Cette production pendant la formation donne lieu à une valeur commerciale. Il est donc possible d'exploiter ce potentiel pour contribuer à une partie du coût de financement d'une structure de formation. Cependant, il faudra développer un cadre rigoureux qui vise à assurer aux apprenants une bonne formation au détriment de la production et d'autofinancement.

Pour les activités de commercialisation, il faudrait envisager une révision des lois et des règlements qui régissent la gestion des structures de formation, accordant à celle-ci une certaine autonomie et une autorisation de disposer une partie des profits réalisés.

Ces activités de commercialisation nécessitent une révision des modes de gestion des structures de formation afin d'assurer une transparence de gestion, un processus rigoureux de compte rendu et de vérification.

Ces activités de commercialisation nécessitent également une sensibilisation de la communauté pour éviter de considérer les apprenants comme des personnels disponibles à bon marché. Ces activités, considérées comme une concurrence déloyale pour certains, pourraient nuire à la mission de la structure de formation et à son rayonnement.

La formation en entreprise

Dans un contexte où l'accès aux équipements spécialisés est limité, il est avantageux d'établir un partenariat avec les entreprises. Pour cela, il est proposé une approche selon laquelle, l'exploration et l'apprentissage de base se réalisent à la structure de formation et par la suite, le stage en entreprise pourrait compléter la formation, développer la dextérité et approfondir certaines notions ou compétences en relation avec l'environnement de l'entreprise.

Le partage d'équipements avec les entreprises

Dans certains domaines, il est possible que la structure de formation fasse l'achat d'équipement, seul ou avec les entreprises. Cet équipement sera mis partiellement à sa disposition, selon des modalités précises. Cette forme de collaboration permet à la structure de formation de réduire les coûts de d'implantation et de réaliser la formation tout en permettant aussi aux entreprises du milieu d'avoir accès à certains équipements qu'elle ne pourrait pas normalement se procurer.

La collaboration à l'entretien du parc immobilier et des équipements de la structure de formation

Il est possible d'obtenir la collaboration des entreprises du milieu pour l'entretien ou le renouvellement d'une partie du parc d'équipements, puisqu'il est de l'intérêt des deux parties que ce parc demeure disponible et fonctionnel.

L'organisation des services aux entreprises comme la formation et le perfectionnement du personnel

Par la voie d'échanges, la structure de formation peut offrir aux entreprises des places pour la formation de son personnel en contrepartie de leur contribution à l'appui pour la formation (matériel, équipement, entretien, stage en entreprise, etc.).

Ce type de scénario ne peut être généralisé et uniformisé, mais peut être adapté au contexte du milieu d'implantation de chaque structure de formation.

Les bâtiments de l'administration, la bibliothèque, le centre multimédia, la salle de classe et l'atelier seront chacun dotés d'une centrale solaire, 10 h de fonctionnement par jour, 03 jours d'autonomie. Le scénario d'alimentation du réseau d'éclairage de chaque bâtiment est comme suit :

- centrale solaire en bon état de fonctionnement=alimentation électrique par l'énergie solaire ;
- centrale solaire en panne=alimentation électrique par eneo ou par groupe électrogène.

Les puissances des kits solaires sont les suivantes :

- administration : 8 KVA
- salle de classe : 8 KVA
- atelier: 8 KVA
- bibliothèque : 8 KVA
- salle multimédia : 20 KVA

Le branchement de chaque bâtiment aura pour origine de branchement le tableau General basse tension situé dans le bloc technique à l'entrée du centre.

L'éclairage public du pourtour de la plateforme sera assuré par Candélabre solaire 1x84 W.

Alimentation téléphonique et en réseau internet

La connexion aux différents réseaux sera assurée par des passerelles GSM situé dans la salle multimédia. La liaison du local informatique vers les bâtiments sera réalisée en câble fibre optique cheminant en souterrain dans les buses PVC de 63.

Les systèmes d'alarme et de détection

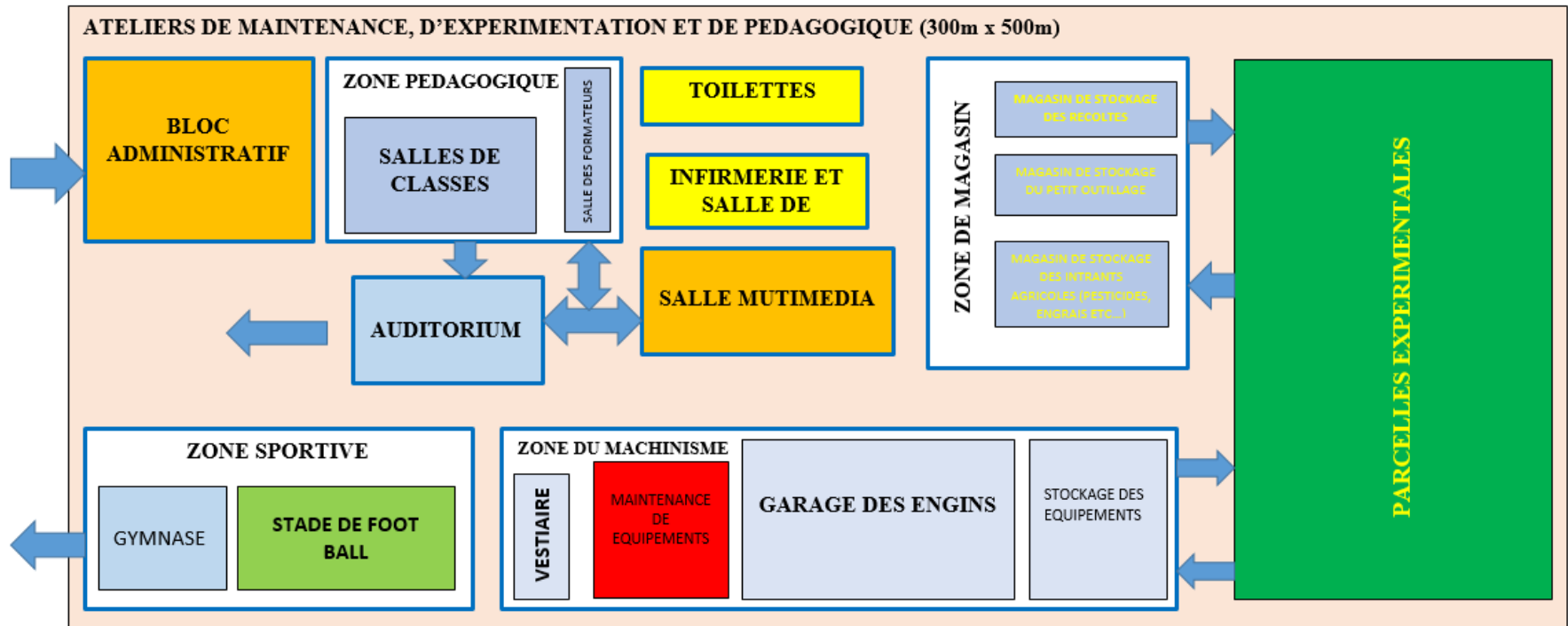
Les aires de sports

Le parking

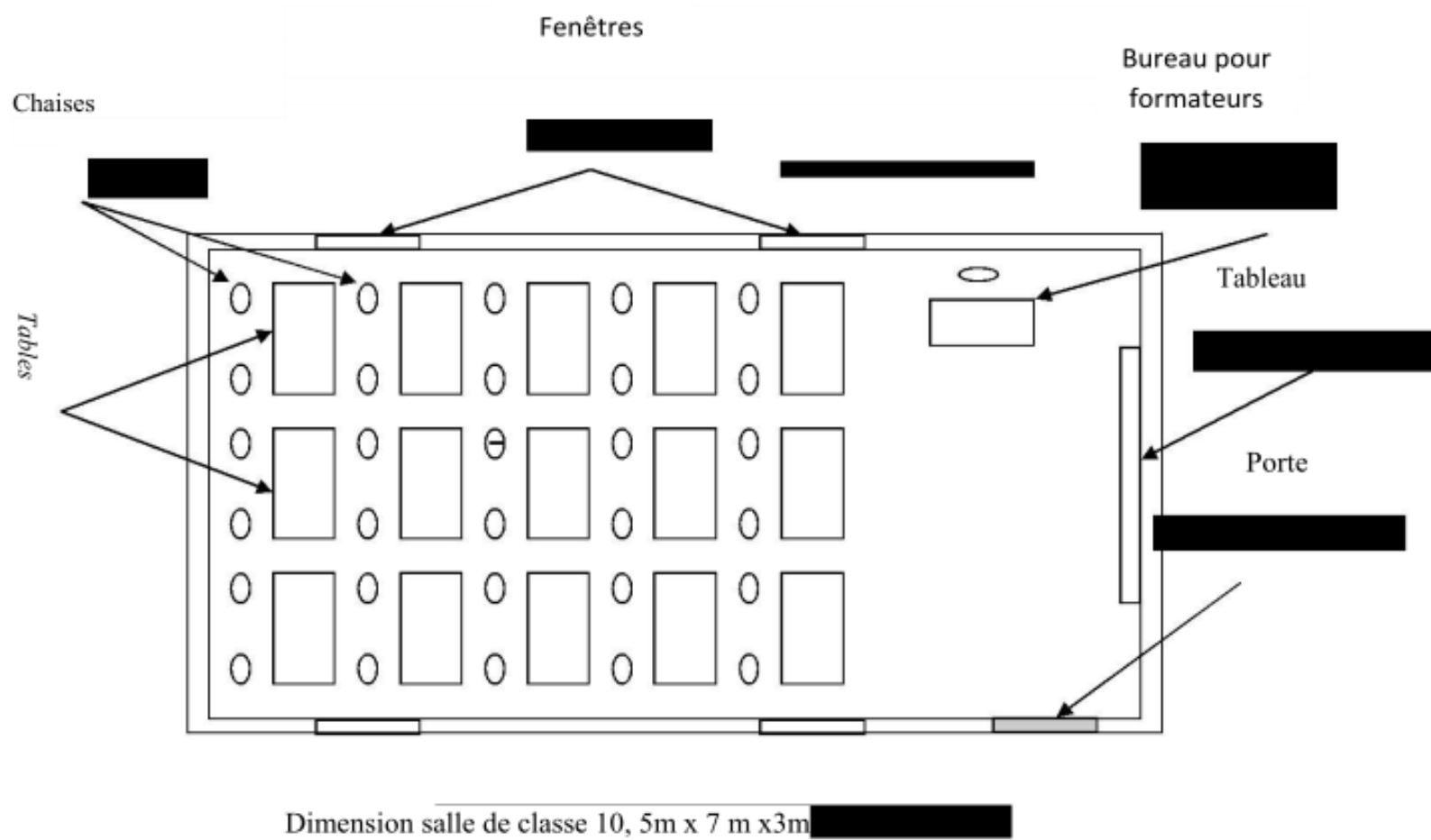
Les espaces verts et pays

ANNEXES

PLANS D'AMÉNAGEMENT, ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS



PLAN D'AMÉNAGEMENT PROPOSÉ D'UNE SALLE DE CLASSE



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Organisation Internationale de La Francophonie, Les guides méthodologiques d'appui à la mise en oeuvre de l'approche par compétences en formation professionnelle
2. L'approche Par Compétences dans l'enseignement Technique et la Formation Professionnelle, Bénin - Burkina Faso – Mali, Bureau Régional de l'UNESCO à Dakar (Breda), Septembre 2006
3. X. Roegiers, De Boeck, Des curricula pour la formation professionnelle initiale, 2010
4. République du Cameroun, Elaboration des référentiels en tourisme, hôtellerie et loisirs au Cameroun, MINTOURL 2013
5. République du Cameroun. Document de politique nationale genre (version préliminaire). Yaoundé, 2012, 74 pages.
6. Commission nationale pour l'UNESCO. Tendances récentes et situation actuelle de l'éducation et de la formation des adultes (EdFoA). Yaoundé, 2008, 22 pages.
7. République du Cameroun. Politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle, Yaoundé, octobre 2008, 58 pages.
8. République du Cameroun. Stratégie de la formation professionnelle. Yaoundé, Octobre 2008, 91p
9. République du Cameroun. Document de stratégie pour la croissance et l'emploi. Yaoundé, 2009, 167 pages